PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 24 et 25 janvier 1953
Asnières

Sommaire

Le président (Lucien Coffin) 3
Joseph Bégarra 3
Georges Brutelle 4
Docteur Huet 5
Jean Léonetti 6
Georges Brutelle 6
Paul Alduy 8
Ernest Cazelles 19
Joseph Bégarra 26
André Bidet 30
Le président (Marius Moutet) 31
M. Roux 32
Alain Savary 46
Robert Verdier 49
Christian Pineau 55
Marceau Pivert 59
Léon Boutbien 62
Max Lejeune 66
André Bidet 69
Charles-André Julien 75
Jean Léonetti 80
Guy Mollet 87
Pierre-Olivier Lapie 91
Lucien Coffin 92
Le président 93
Lucien Coffin 94
Marceau Pivert 95
Le président 97
Camarade de la Gironde 99
Lucien Coffin 100
Le président 101
Lucien Coffin 102
Le président (Paul Alduy) 103
Oreste Rosenfeld 104
M. Sylvandre 115
Charles Okala 126
Georges Brutelle 126
Le président (Victor Provo) 128

Fondation Jean-Jaurès

M. Dardel 128
Le président 144
Georges Brutelle 144
M. Marzaux 145
Maurice Pic 147
M. Mosse 149
Marceau Pivert 151
Georges Brutelle 154
René Cassagne 155
Berthe Fisher 158
Le délégué des Basses-Alpes 160
Georges Brutelle 163
M. Leenhardt 164
Marceau Pivert 164
Jeanne Marzier 166
M. Diétel 167
Guy Mollet 167
Un délégué 169
Guy Mollet 169
Mireille Osmin 171
Guy Mollet 172
Un délégué de l'Oise 175
Le président (Paul Ramadier) 176
André Bidet 177
Jules Ninine 187
M. Sylvandre 193
Jules Moch 198
Charles Okala 200
Jules Moch 205
Jean Léonetti 206
Charles Okala 207
Oreste Rosenfeld 208
Léon Boutbien 210
Guy Mollet 213
Marceau Pivert 216
Alain Savary 217
Robert Verdier 218
Léon Boutbien 219
Guy Mollet 224
Léon Boutbien 225
Le rapporteur 230
M. Allies 231
Jean Le Coutaller 231

Fondation Jean Jaurès

Maurice Coutrot 234
Jean Le Coutaller 235
M. Allies 236
Victor Provo 239
Léon Boutbien 240

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 24 et 25 janvier 1953
Asnières

Séance du samedi 24 (matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de Lucien Coffin.
Le bureau est ainsi composé : M. Rauquet, M. Crase, M. Routier (Loire inférieure), M. Mouthé (Cameroun).

Le président (Lucien Coffin)
Camarades, avez-vous des observations à présenter sur l'ordre du jour qui vous a été distribué ?

Joseph Bégarra
Camarades, ce n'est pas tellement sur l'ordre du jour que je prends la parole, au nom de la fédération d'Oran, mais sur le caractère à donner à ce Conseil national, en ce qui concerne les questions d'Union Française portées à l'ordre du jour.
Vous avez reçu dans les fédérations les rapports envoyés par les soins du secrétariat. C'est là une excellente méthode de travail puisqu'elle permet aux fédérations de se prononcer sur des questions assez complexes et qui, en général, leur sont peu familières.
Seulement, nous avons constaté à la fédération d'Oran que cette méthode de travail ne portera pas tous ses fruits, du moins cette année, parce que la plupart des rapports sont arrivés très en retard. À la date du 21 janvier, la fédération d'Oran n'avait reçu que deux rapports et je pense qu'il en est de même pour de nombreuses fédérations métropolitaines.
La fédération d'Oran demande au Conseil national de bien vouloir décider que, sur ces questions, ce sera un Conseil national d'information, où ces questions seront débattues, ces débats faisant ensuite l'objet d'un bulletin intérieur, comme cela s'est déjà fait pour d'autres questions très importantes. Ce bulletin, qui contiendrait également les rapports qui sont présentés à ce Conseil national, rapports qui pourraient d'ailleurs être modifiés en tenant compte des débats, ce bulletin serait envoyé à toutes les sections en temps voulu ; on laisserait le soin

Fondation Jean-Jaurès

au Comité directeur de fixer la date d'un Conseil national de décision, qui, lui, pourrait délibérer valablement et voter en toute connaissance de cause.
En somme la proposition d'Oran se ramène à ceci : décider qu'en ce qui concerne les questions de l'Union Française, nous tenions aujourd'hui un Conseil national d'information, un Conseil national de décision avec pouvoir de Congrès étant fixé ultérieurement.
(Applaudissements)
La fédération d'Oran émet un autre vœu.
Nous avons constaté que lorsque les Congrès nationaux se tenaient pendant la période des vacances, les fédérations d'Outremer étaient largement représentées, parce que les délégués d'Outremer pouvaient faire coïncider leur voyage en vue du Congrès avec leurs vacances. La fédération d'Oran serait désireuse que, l'année prochaine par exemple, l'on prévoit non pas un Congrès national, parce que nous reconnaissons que la date du mois de mai convient à toutes les fédérations métropolitaines mais un Conseil national ayant pouvoir de Congrès, portant à son ordre du jour les questions d'Union Française. La fédération d'Oran ne désire pas que ce Conseil national ayant pouvoir de Congrès discute uniquement de questions d'Union Française. Nous voulons que l'on discute également de questions intéressant la métropole et toute l'Union Française,
mais nous serions désireux de voir un Conseil national de cette nature se réunir.

Le président - Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur l'ordre du jour ?

Georges Brutelle

Je vous demande de ne pas retenir la suggestion de la fédération d'Oran. Je sais bien que nous ne sommes pas très sérieux dans la façon d'organiser nos Conseils nationaux, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de le devenir. Or, la proposition de la fédération d'Oran conduit à poursuivre l'erreur. Je crois que l'erreur capitale, c'est de se débarrasser d'un certain nombre de questions dans les Congrès nationaux, en demandant l'organisation de Conseils nationaux spécialisés, ayant pouvoir de Congrès. La raison pour laquelle il nous a fallu d'ailleurs aujourd'hui lier aux questions de l'Union Française le débat sur la tactique électorale et discuter des deux problèmes pendant ces deux jours, tient tout simplement au nombre trop grand de Conseils nationaux que nous allons avoir à tenir d'ici le prochain Congrès.
D'autre part, deux expériences de Conseils nationaux sur l'Union Française ont été faites. La première n'a pas été concluante. Il n'y avait pas beaucoup de monde. Je crains qu'aujourd'hui, il n'y ait pas beaucoup de monde non plus et je pense que ce qu'il faut envisager, c'est de nous en tenir à une décision, même mauvaise, que nous avons prise : prendre dans ce conseil les décisions que nous pouvons prendre, et revenir à la formule des semaines d'études. Nous pourrions, entre ce Conseil national et le prochain Congrès, faire une semaine d'études, au cours de laquelle les camarades spécialistes nous prépareraient des textes que

nous pourrions sans grand débat adopter peut-être au prochain Congrès national. Ne bouleversons pas, chaque fois que nous nous réunissons, une méthode de travail que nous avons mis une fois pour toutes au point. Je vous demande par conséquent, de rejeter la proposition de notre camarade Bégarra.

Le président - Camarades, nous avons dans la salle notre ami Huet, maire d'Asnières. Je lui demande de prendre place à la tribune. Je veux le remercier, au nom du Parti, d'avoir mis la salle des fêtes du centre administratif à la disposition du Conseil national.
(Applaudissements)
Est-ce que d'autres camarades demandent la parole sur l'ordre du jour ?
Personne ?
Je donne la parole à notre camarade Huet.

Docteur Huet

Mes chers camarades, c'est un grand honneur et un grand plaisir que de vous voir réunis aujourd'hui dans cette salle et dans cette ville qui a été le berceau d'un certain conservatisme, au temps heureux de monsieur Billiet. Cette forteresse du capitalisme est passée en d'autres mains. Cela a été une grande chance pour notre Parti et c'est une grande chance de vous avoir aujourd'hui, car la vérité nationale va se déterminer au cours de vos travaux.
Je sais que ces travaux sont particulièrement importants, puisque, d'une part, vous allez avoir à étudier tout ce qui concerne la France d'Outremer et ce sont les poumons de la France. Par conséquent, vos décisions seront essentielles ; elles seront suivies non seulement par la nation, mais par l'univers tout entier, car de vos décisions, découlera la politique française de demain. Qu'on ne se fasse pas d'illusion : on reparlera encore plus d'une fois du Congrès d'Asnières.
D'autre part, sur un autre plan, sur le plan municipal, vous aurez à prendre des décisions demain particulièrement ; là, je demande qu'il y ait le plus souvent possible des maires consultés, parce que l'avis des maires est prépondérant. Ils connaissent bien tous les problèmes locaux. Je sais que nous devons tous rester en contact avec la réalité, car si notre Parti foisonne en esprits brillants, en esprits éminents, je pense et un certain nombre de militants de la base pensent comme moi qu'il devrait y avoir plus souvent des hommes réalistes, des gens qui sont en contact avec la réalité, avec les contingences matérielles de la vie quotidienne, et je vous demande de ne pas l'oublier dans vos décisions de demain.
Je souhaite donc que ces heures de travail soient l'occasion d'un enrichissement pour notre Parti, soient l'occasion de donner des directives fermes à nos militants pour le combat que nous allons avoir à mener demain, soient l'occasion enfin d'un nouveau triomphe de la pensée Socialiste au sein d'une civilisation concentrationnaire, au sein d'un gouvernement toujours plus réactionnaire, et que vos travaux soient, une fois de plus, l'exemple de la clarté

Fondation Jean-Jaurès

française.
(Applaudissements).

Le président - Est-ce que monsieur Bégarra maintient sa proposition ?
Oui ? Je vais donc la mettre aux voix.

Jean Léonetti

Je pense que nous ne pouvons pas accepter la proposition qui nous est faite par la fédération d'Oran, parce que le dernier Congrès a pris, lui, la décision de donner à ce Conseil national les pouvoirs de décision d'un Congrès. Ce n'est donc pas ce Conseil national qui peut, de sa propre initiative, transformer cette décision en simple consultation.
Je sais bien que, dans le sentiment qu'a exprimé tout à l'heure notre camarade Bégarra, il y aurait intérêt à ce que les questions d'Union Française ne soient pas traitées uniquement par quelques camarades de l'Union Française. Son désir, qui est la nôtre, serait évidemment d'appeler une consultation plus large non pas seulement des représentants d'Outremer, mais surtout de nos camarades de la métropole, de façon à ce que nous poursuivions l'action dès le lendemain, de manière à ce que nous puissions trouver une adhésion et un appui beaucoup plus sûrs, beaucoup plus suivis que ce que nous avons rencontré aujourd'hui.
Dans la proposition qui a été faite, il est une première partie que nous ne pouvons pas accepter, mais la deuxième qui consisterait à faire tenir ce Conseil national, réservé uniquement aux questions d'Union Française avec quelques autres questions de manière à attirer le plus grand nombre possible de nos camarades de la métropole, devrait être faite à une époque mieux choisie, pour permettre aux uns et aux autres de se trouver réunis dans cette enceinte. C'est pour cela que j'appuie sa deuxième proposition, qui consiste à porter devant un nouveau Conseil national les problèmes d'Union Française, ce qui aurait 1'avantage d'amener ici un nombre plus important de délégués de l'Union Française, en même temps qu'un nombre important de délégués de la métropole.
C'est dans ce sentiment que je me rallie à la deuxième proposition qui est faite par notre camarade de la fédération d'Oran.

Georges Brutelle

Dans ce cas, camarades, je demande deux votes distincts. Je suis d'accord avec Léonetti pour repousser l'idée de la transformation de ce Conseil national, mais je ne suis pas du tout d'accord pour envisager la convocation d'un autre Conseil national. Soyons sérieux. Je crois, camarades, que les expériences suffisent et je voudrais vous faire quelques confidences. Le Conseil national dans lequel vous êtes réunis aujourd'hui a nécessité une préparation qui a débuté non pas il y a trois semaines, comme on pourrait le croire, mais fin novembre. Depuis fin novembre, nous avons essayé d'obtenir que les camarades travaillent à la préparation de rapports et de propositions de résolutions. Ce n'est seulement que

dans les premiers jours de janvier que nous avons pu lancer le travail. Alors, un Conseil national de l'Union Française, quand nous serons capables de faire sérieusement des travaux préparatoires, cela pourra avoir un sens, mais tant que le Parti n'en est pas arrivé à des degrés de capacité d'organisation dans le travail, suffisamment poussés, nous n'aboutirons qu'à des Conseils nationaux qui n'auront aucun sens, qui décevront les camarades du Parti parce qu'il n'y aura personne.
Bien sûr, Bégarra, bien sûr, Léonetti, vous avez demandé le mois de juillet pour permettre aux camarades de l'Union Française de venir plus nombreux, mais je m'excuse de vous dire que ce seront les vacances ici et que les camarades de la métropole ne seront pas là. Alors, soyons sérieux. Ne retenons pas l'idée d'un Conseil national avant d'être sûr qu'il soit un succès. Nous envisagerons de tenir des journées d'études avant chaque Congrès national, de façon à pouvoir présenter des textes sérieux, bien étudiés, au Conseil national, sur les questions qui n'auront pas été l'objet de décisions, mais vraiment l'idée d'un Conseil national qui ne serait pas une réussite est à rejeter tout de suite.

Le président - Je vais faire voter par division sur les propositions de Bégarra et de Léonetti. La proposition de Bégarra consiste à faire du Conseil national un Conseil national d'information et à renvoyer les décisions à un Conseil national ultérieur.

Pierre Métayer - Combien y a-t-il de fédérations présentes en ce moment ?

Le président - Nous ne pourrons le savoir qu'au pointage.

Pierre Métayer - Il est difficile de prendre une décision en ce moment, étant donné l'absence de nombreuses fédérations, aussi bien d'ailleurs dans un sens que dans un autre.

Le président - Oui, mais les propositions étant faites, je suis obligé de les mettre aux voix ; on ne peut pas attendre que toutes les fédérations soient là.

Pierre Métayer - Mais on peut très bien commencer la discussion et voir, à la fin, si on doit prendre des décisions définitives ou reporter à une autre consultation.

Georges Brutelle - Je ne suis pas encore d'accord avec Métayer, parce que si nous prenons l'habitude de convoquer des Conseils nationaux à 10 heures du matin et que sous prétexte que les camarades ne sont pas là, nos décisions ne peuvent être prises que l'après-midi, eh bien, camarades, vous n'aurez plus personne le matin. Un conseil est convoqué à 10 heures, les camarades n'ont qu'à être là.

Contribution Fondation Léon Blum

D’après ce que l’on me dit, il y a 45 fédérations présentes sur 102. Alors, ce n’est pas une réponse!

Le président - Je suis obligé de faire remarquer à Métayer que les absents ont toujours tort.

Pierre Métayer - Ce n’est d’ailleurs pas pour cela qu’il faut le dire aux présents.

Le président - Je mets aux vois les propositions de Bégarra. Que ceux qui sont partisans de les accepter veuillent bien le manifester en levant la main.
5 voix pour.
Avis contraires ?
La proposition est repoussée.
Je mets maintenant aux voix la proposition de Léonetti, qui consiste à demander la convocation d’un Conseil national, consacré aux problèmes de l’Union Française, en été. Que ceux qui en sont partisans veuillent bien lever la main.
2 avis pour.
Avis contraires ?
La proposition est repoussée.
Je pense, camarades, que, dans ces conditions, il est inutile de mettre aux voix l’ordre du jour proposé par Brutelle, au nom du secrétariat. Les deux votes successifs sont une acceptation de cet ordre du jour et je donne la parole immédiatement à Alduy.

Paul Alduy

Chers camarades, je remercie d’abord les présents qui ont bien voulu consacrer leur matinée à des problèmes qui peuvent leur apparaître de spéculation pure et qui, pourtant, touchent de très près aux questions les plus vitales de l’Union Française, c’est-à-dire aux questions économiques et sociales, celles qui, beaucoup plus que d’autres, devraient à mon sens intéresser des Socialistes.
Je n’ai évidemment pas l’intention de vous infliger la lecture du rapport que les fédérations ont dû recevoir, sur l’économie industrielle de la France. Je vais me borner à essayer de le résumer, en définissant quels pourraient être, en matière de conclusion, les objectifs d’une politique Socialiste en matière d’industrialisation d’Outremer.
D’abord, une réflexion préliminaire. Il est bien évident que ce n’est pas parce qu’on parle d’industrialisation que l’on est pour autant hostile au développement de l’agriculture. Il n’y a absolument aucune raison pour ne pas pousser le développement des productions en Afrique, pour ne pas faire de ce continent africain tout ce qu’il est possible de faire, dans le domaine de la production agricole.
C’est simplement, en quelque sorte, un ordre de grandeur dans la priorité à

Fondation Jean Jaurès

adopter que j'ai voulu définir dans ce rapport.
Je crois, tout d'abord, qu'il n'est pas inutile, très rapidement, de confronter quelques statistiques relatives au commerce extérieur africain, ce qui nous permet de saisir la portée de l'actuelle prépondérance de l'agriculture dans l'économie du continent noir. Voici quelques pourcentages globaux.
En 1950, l'ensemble des pays d'Outremer, ou plus exactement l'ensemble des exportations à destination de la métropole se sont décomposées comme suit :
- Produits agricoles bruts : 95,4%
- Produits du sous-sol: 5,4% (?)
- Produits manufacturés : 10,2%
Autrement dit, seulement 15,6% des produits exportés vers la métropole n'étaient pas des produits agricoles bruts. Ceci montre bien qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de problèmes ; c'est l'agriculture qui domine de très loin l'économie africaine. C'est la base de tous les raisonnements qui vont suivre dans quelques instants. Si nous nous amusions, d'aventure, à examiner l'économie de tel ou tel territoire, nous nous apercevrions qu'au Cameroun, par exemple, 51% des exportations portent sur le cacao en 1951, qu'an Afrique équatoriale, 44% heureusement portent sur le coton, c'est-à-dire déjà sur une production agricole industrielle, mais nous pourrions faire encore une deuxième démonstration, cette fois a contrario, pour montrer l'importance actuelle de l'agriculture, en se référant au pourcentage des produits manufacturés dans les importations africaines, bien que, pour l'année 1951, on relevait en valeur dans les importations je dis bien importations et non pas exportations cette fois-ci du Togo 99% de produits agricoles, du Cameroun 98%, même en Algérie 92% de produits manufacturés. Ceci montre donc bien que le niveau d'industrialisation des pays d'Outremer est encore extrêmement bas, à l'heure actuelle.
Un dernier chiffre. Quelle est la consommation de l'énergie par tête d'habitant dans différentes parties du monde ? Je citerai simplement deux ou trois indications : l'Afrique française du nord consomme 60 kwh par tête d'habitant, tandis que l'Europe du nord en consomme 3 100. Voici donc là une petite comparaison qui nous montre quels sont les abîmes qui séparent la production agricole en Afrique et la production industrielle.
Seulement, si en valeur absolue, c'est bien l'agriculture qui domine, nous constatons que, dans l'ensemble du monde, la part que l'Afrique apporte dans la contribution mondiale dans la production est, en réalité, très faible en matière d'agriculture. Nous constatons qu'en 1951 le continent africain n'a produit que 6,5% de l'orge du monde, 6,76% de l'avoine, 0,01% du seigle.
Autrement dit, extrêmement peu. À peu près 3,80% de la production mondiale des céréales ont été produits en 1951 par le continent africain. Ceci donc tend à démontrer qu'en valeur absolue, le continent africain est, à l'heure actuelle, essentiellement agricole, et son rôle dans l'économie mondiale, malgré cette location, dit-on, actuellement agricole, est extrêmement faible.
Il s'agit de savoir si, oui ou non, on peut, arriver à arracher le continent africain

à cette destinée qu'on voudrait lui imposer. Il s'agit de savoir si, véritablement, on peut l'industrialiser, on peut faire jaillir de son sol les richesses nouvelles.
Plaçons-nous à ce point de vue. Écoutons d'abord les africains. Voyons ensuite les européens. Demandons aux uns et aux autres ce qu'ils sont susceptibles d'en penser. D'abord aux africains. De leur point de vue, l'industrialisation se justifie par ces deux caractères fondamentaux de son économie, d'abord par la spécialisation dans la production de quelques produits agricoles, ensuite par l'organisation de l'économie, en vue de l'exportation des matières premières brutes. Ces deux traits rendent l'économie africaine très précaire, car elle les assujettit directement au grand marché international, rendant l'économie très sensible aux variations de la conjoncture.
Autrement dit, si l'on veut échapper à l'économie rattachée à 1, 2, 3 ou 4 produits clés, il est bien nécessaire de varier la production, c'est-à-dire de s'orienter vers une certaine industrialisation.
Je dirai également que les recettes du territoire africain représentent à l'heure actuelle près de la moitié du montant total du budget, dans la plupart des territoires, quand ce n'est pas bien davantage.
Je ne citerai que le cas du Cameroun, qui est pourtant un des territoires les plus riches et les plus évolués et même parfois le plus diversifié, où sur 7 442 millions de francs CFA, 3 345 millions de francs provenaient des ressources douanières, ce qui montre bien qu'à l'heure actuelle, toute l'économie est axée sur l'exportation de quelques produits, très peu diversifiés.
Je dirai donc, sans insister davantage sur cette théorie, qui est chère au cœur des africains, ce qui d'accéder à un niveau de vie auquel ils risquent de ne jamais pouvoir atteindre si on ne sort pas désormais de cette politique étroitement agricole.
Maintenant, quel est le point de vue de la métropole ? Le point de vue de l'Europe ? D'une manière générale, puisque tout à l'heure, nous serons amenés à discuter du problème de l'industrialisation.
Dans le cadre de l'actualité, c'est-à-dire en fonction des relations qui s'établiront entre 1'Europe et l'Afrique.
Un premier argument, sur lequel je n'ai pas besoin d'insister, c'est celui de la pénurie de matières premières, pénurie de matières premières européennes, pénurie de dollars en Europe, difficulté qu'a l'Europe de se procurer en Amérique des matières premières qui coûtent cher.
Si vous ajoutez à ces deux considérations une troisième qui est d'ailleurs très étroitement liée aux deux précédentes et qui consiste à dire qu'à la suite du rapport Paley, on prétend que, dans une dizaine d'années, les États-Unis auront besoin d'acheter à l'étranger 25% de leurs matières premières, eh bien, on s'aperçoit qu'il faut bien chercher ces matières premières quelque part ; par conséquent, il est assez normal et naturel qu'on essaie de les trouver tout simplement là où elles existent, c'est-à-dire en Afrique. En effet, les recherches auxquelles on procède depuis une demi-douzaine d'années, ou tout au moins

depuis les 5 ou 6 dernières années, montrent qu'il y a effectivement des richesses considérables dans le sous-sol africain.
Enfin, une dernière considération devrait amener tout spécialement la France à rechercher la mise en valeur du sous-sol africain et à poursuivre l'industrialisation de ces territoires, c'est que, contrairement à ce que l'on voit souvent, il n'y a pas, à l'heure actuelle, crainte d'investissements d'américains beaucoup trop puissants en Afrique. Au contraire, il n'y en a pas assez et les investissements américains se refusent à rechercher des placements en Afrique, pour toutes sortes de raisons que je n'ai pas à exposer ici, car cela nous entraînerait infiniment trop loin.
Mais enfin, le fait brutal, le fait de base est là : il n'y a pas, à l'heure actuelle, de mise en valeur du sous-sol africain par les États-Unis, sauf quelques cas très rares d'entreprises déjà rentables ou susceptibles de rentabilité immédiate. Sauf ces cas-là, il n'y a pas d'investissements américains en Afrique suffisamment forts pour que l'Europe puisse se croire lésée et attendre que l'économie africaine évolue toute seule.
Voilà donc quelques considérations qui montrent pourquoi les européens, en général, s'orientent de plus en plus vers la découverte de l'économie industrielle africaine.
Une troisième question, en quelque sorte un troisième paragraphe à mon intervention : qu'elles sont les conditions de cette industrialisation ? Cette industrialisation est-elle possible ? Puisqu'il y a là, prétend-on souvent, un rêve d'utopiste et que nous ne pouvons pas prétendre envisager une mise en valeur réelle avant de très nombreuses années ou avant des générations.
Évidemment, ces difficultés sont grandes. Il faut tenir compte d'abord des difficultés de transport, de l'insuffisance du débit par les voies régulières, ou par les voies saisonnières ; il n'y a là qu'un problème tout de même assez facile à résoudre, étant donné que les belges n'hésitèrent pas à faire une ligne de chemin de fer de 2 000 kilomètres pour aller chercher le cuivre au centre du Congo belge. Pour les productions minières échelonnées entre quelques mètres et quelques centaines de mètres du bord de mer, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour la plupart des gisements connus, qu'il s'agisse du cuivre de Mauritanie, du fer du Togo, du fer de la Guinée, de la Bauxite de Guinée, du manganèse de la Côte d'Ivoire, qu'il s'agisse de l'étain du Cameroun, qu'il s'agisse même du pétrole du Gabon, ou qu'il s'agisse de la production minière, en général, à Madagascar, nous ne sommes jamais au-delà de 300 ou 400 mètres, même 500 mètres de la côte, ce qui est tout de même infiniment moins que les 2 000 kilomètres qui séparent le Katanga de l'océan atlantique.
Voilà, je crois, une réponse assez facile à la difficulté française de transport.
Une autre difficulté considérable tient au manque de professionnels et de personnel spécialisé.
Mais là, je crois aussi que cette difficulté m'apparaît assez légère, car je constate à l'heure actuelle que pour tous ceux de nos camarades qui travaillent en

Contribution Jean Jaurès

province et qui ont besoin de répondre à des jeunes qui cherchent des situations Outremer, on n'arrive pas maintenant à trouver en Afrique des places pour des techniciens même valables, des places pour des ouvriers spécialisés.
Ceci prouve donc qu'il y a encore à l'heure actuelle en France un volant de main et l'œuvre spécialisée, volant qui sera certainement considérable encore dans quelques mois si la crise s'accentue et si le chômage s'étend.
Il y a certainement en France une masse de main d'œuvre encore considérable en ce qui concerne les apports de techniciens de tous ordres, depuis les ingénieurs les plus compétents jusqu'aux ouvriers spécialisés.
Je crois qu'il n'y a pas là non plus une difficulté insurmontable, au contraire, il aurait là un moyen de trouver des débouchés à la jeunesse de France qui, à certains moments, se porte à désespérer.
Enfin, je ne voudrais pas insister indéfiniment sur d'autres difficultés possibles en matière d'industrialisation, mais simplement je voudrais apporter deux ou trois petites comparaisons.
On dit souvent qu'il est impossible d'industrialiser le Cameroun, que nous n'arriverons jamais au résultat auquel on pourrait prétendre dans d'autres territoires. Je citerai simplement une petite comparaison : en 1948, la valeur de la production minière d'AOF ne représentait au mètre carré qu'un cinquantième de celle des territoires de Nigeria de la Gold Coast et de la Sierra Leone ! Il y a véritablement une marge entre la situation actuelle et le développement économique du Nigeria, de la Gold Coast ou de la Sierra Leone !
Ceci montre qu'il y a véritablement encore un effort considérable à réaliser, que nous pouvons nous-mêmes, Français, dans des conditions qu'il appartiendra par la suite de définir, entreprendre et entreprendre sans tarder.
Je voudrais en tous cas formuler d'une manière précise cette constatation : l'industrialisation allant de la mine aux produits finis ne peut plus être considérée comme une utopie en 1953 du domaine de l'hypothèse hasardeuse, elle est passée aujourd'hui dans celui des réalisations possibles et je voudrais citer, pour terminer ce chapitre, un dernier exemple qui me parait extrêmement frappant, c'est celui qui nous est fourni par monsieur Rosfelder, ancien député et conseiller de l'Union Française qui, dans une région où il y avait manifestement des gisements de pétrole, n'a pas hésité à lancer toute sa fortune, c'est-à-dire quelques dizaines de millions, pour faire quelques forages avec des moyens véritablement rudimentaires et, en 1948, monsieur Rosfelder a fondé une société de recherche et d'exploitation.
Trois ans après était créée une raffinerie pilote et cinq ans après, c'est-à-dire il y a quelques mois, le gisement de l'Oued Gueterini enregistrait un débit de 300 m_3 par jour supérieur à la production marocaine.
Ceci a été fait avec extrêmement peu de moyens, et je dirai même, non seulement avec peu de moyens, mais malgré quelquefois une hostilité très visible, non pas de la part de l'administration, mais de la part de ceux qui vous connaissez aussi bien que moi-même !

Voilà, à mon avis, un exemple très probant de ce que, dans certains cas, lorsqu'on a eu le courage d'aller de l'avant sans moyens financiers extravagants, on est arrivé à faire, et qui dépasse, et de très loin, les possibilités auxquelles on pouvait songer.

Je dirai donc que l'industrialisation, évidemment, ce n'est pas celle qui va directement aux produits finis. Il ne s'agit pas de monter tout de suite une industrie complète, dans tous les domaines de la production, non, mais dans le domaine de la production de produits semi-finis, dans le domaine de la production minière, on peut aller de l'avant. La preuve est faite dans toute une série de cas concrets, simples, et il est probable que dans quelques mois, ou peut-être dans un an ou deux, nous aurons entrepris la production de l'aluminium en Guinée sur une grande échelle et ce sera le premier pas d'une industrie minière poussée au delà du stade de l'extraction. Ce sera le premier cas qui s'insérera dans ce que nous disions déjà aux journées d'études de l'Union Française, il y a deux ou trois ans, où les thèses que j'avance aujourd'hui étaient déjà développées, mais où l'on semblait nous trouver un peu utopistes !

Déjà, les événements ont marché. Dans deux ou trois ans, nous aurons fait du bon travail ; nous sommes déjà aux portes de la fabrication de l'aluminium dans un territoire de l'Afrique noire française, très exactement en Guinée.

Et c'est là, alors, qu'intervient, je crois, l'action proprement dite du Parti Socialiste et de tous ceux qui se réclament de ses idées.

Il ne s'agit pas simplement de faire des conférences et de dire : "Il faut faire de l'industrialisation."

Il s'agit surtout de mettre sur pied un certain nombre d'organismes, de schémas d'organismes, susceptibles d'orienter la production vers son but final, vers un but humain, vers le but que je définissais tout à l'heure : l'élévation du niveau de vie des populations.

Il faut organiser la production dans l'intérêt de la collectivité et non pas dans le seul intérêt de quelques entreprises ou de quelques capitalistes.

C'est là que nous allons arriver à l'idée d'autorité sur laquelle j'insisterai en manière de conclusion tout à l'heure, idée d'autorité qui a déjà été mise en valeur, d'ailleurs, aux États-Unis, dans la vallée du Tennessee, qui commence à être appliquée dans l'organisation française des bureaux de l'ensemble africain, et maintenant dans le bureau minier de la France d'Outremer.

Je crois qu'il y aura lieu, pour nous autres, de faire ici ou dans tel ou tel cercle d'étude ou dans telle ou telle Commission qu'il vous plaira de monter, un effort d'imagination qui permette au Socialisme de saisir l'occasion de marquer de son esprit une des plus grandes réalisations de son temps, c'est-à-dire la mise en valeur de l'Afrique.

Vous voyez que nous sommes tout naturellement amenés à nous poser le problème : mais si nous ne pensons, ou si quelqu'un d'entre nous ne pense à cette mise en valeur de ce sol africain, est ce que d'autres ne sont ras déjà maintenant en train de nous devancer ?

Fondation Léon Blum

Cela nous amène à l'Europe des quinze, qui, à Strasbourg, le 25 septembre dernier, a posé delà un certain nombre de problèmes, et a déjà envisagé, très froidement, la mise en valeur de ce sous-sol africain, par les soins de l'Europe unie.

Il ne s'agissait là que de l'Europe des quinze, puisque, vous le savez, jusqu'à présent, les autorités spécialisées constitutives de l'Europe des six ne se sont pas préoccupées d'étendre leur activité au delà de l'Europe. Elles se sont, au contraire, strictement limitées aux territoires européens des métropoles.

Il apparaît, à la lecture du rapport des experts de Strasbourg, que ces experts ont été unis par une préoccupation commune, celle à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, essayer de résorber le déficit en dollars de l'Europe qui, pour les pays de l'OECE, et compte tenu des crédits d'Outremer, gravite accueils ment autour de 400 millions de dollars par mois. Les marchandises achetées actuellement par les pays européens de l'OECE et les États-Unis se présentent sous différentes formes : sous la forme de matières premières industrielles, et ceci représente 4 milliards de dollars dans le déficit annuel de 4 milliards 200 millions de dollars, et sous la forme de produits industrie1s.

Je voudrais alors indiquer qu'à l'origine, et dans une très large mesure, des préoccupations de Strasbourg, figure l'étude du rapport Paley. Si vous voulez les résultats apportés par le rapport Paley, qui, comme je le disais à 1'instant, indique que les États-Unis qui, aujourd'hui n'importent que 10% des matières premières qu'ils consomment, devraient en importer 25% dans quelques années. Les uns disent 10 ans, d'autres 25.

Enfin, en un mot, c'est donc essentiellement, et c'est là ce sur quoi je voudrais insister, sous l'angle de la seule production des matières premières minières, et en admettant une sorte de division du travail définitive entre l'Europe et l'Afrique, l'Europe produisant des objets finis, et l'Afrique produisant des matières premières à transformer, c'est donc sur cette base le la division du travail par continent, entra l'Europe et l'Afrique, que se sont placés certains européens, et je dois rendre hommage ici à notre ami Sylvandre qui a fait une excellente intervention à Strasbourg, voici quelques jours, où il a tenu à mettre au point précisément la situation exacte des territoires d'Outremer, dans leurs relations avec la métropole française.

Il a tenu également, à indiquer qu'il y avait un certain équilibre économique et financier antre les territoires africains, équilibra qu'il n'appartient pas à l'Europe d'unifier unilatéralement.

Il faut, au préalable, arriver à un rassemblement de part et d'autre.

(Applaudissements)

Je tiens ici à insister sur l'excellent travail de l'intervention faite à Strasbourg par notre camarade Sylvandre le 8 janvier dernier.

Par conséquent, si nous partons de cette idée, les préoccupations qui ont inspiré la rapport de Strasbourg, beaucoup plus d'ailleurs des préoccupations des rédacteurs du rapport, et bien, si on se réfère à ces préoccupations, il est évident

qu'il est indispensable que des garanties soient obtenues pour que se cristallise à l'avenir cette division du travail envisagée par la note préliminaire du Secrétariat général de l'assemblée consultative de Strasbourg, et le rapport du Secrétariat général de l'assemblée de Strasbourg. Empêcher donc une division du travail géographique, qui finirait par entraîner également une nouvelle division de classes, et rejeter encore davantage un continent contre l'autre, créer un nouvel antagonisme que nous, Socialistes, nous ne pouvons admettre.

Ensuite, si telles apparaissent les préoccupations de base dans le rapport, et dans la résolution de Strasbourg, ceci est particulièrement digne d'intérêt à un autre point de vue, la manière dont sont envisagés les investissements européens d'Outremer, Je n'ai pas, tout à l'heure, parlé du financement de l'industrialisation. Nous irions trop loin. Et je crois qu'il vaudra mieux consacrer des journées d'étude complètes à un problème de cette envergure, mais il est néanmoins nécessaire d'indiquer au moins deux des préoccupations que nous voyons apparaître dans les textes de Strasbourg.

D'une part, on se préoccupe d'accorder aux capitaux européens en Afrique des garanties dont certaines sont telles que des avantages fiscaux, des garanties de transférabilité, mais dont d'autres risquent d'être dangereuses : c'est ce que l'on appelle "contrat à long terme", garantissant des commandes de matériel ou des livraisons de matières premières des contrats à long terme étudiés peut-être un peu trop rapidement, et à une époque où la conjoncture mondiale ne cesse de varier tous las six mois. Ceci est extrêmement dangereux, car cela risque de couper définitivement l'économie africaine de l'économie européenne, dans des conditions qui peuvent être parfois avantageuses pour l'Afrique, mais qui, dans d'autres cas, peuvent être également extrêmement désavantageuses. Je crois que le risque est trop grand dans les circonstances actuelles pour que l'on puisse, de gaieté de cœur, envisager une solution de cet ordre là, tout au plus peut-on en parler, mais il est encore trop tôt pour s'y rallier.

Le deuxième point qui a fait l'objet des préoccupations de Strasbourg, c'est l'organisation d'une banque européenne des investissements.

Je citerai simplement deux méthode possibles pour l'organisation de cette banque. Ou bien, elle reçoit des capitaux publics et alors, elle se substitue, dans une certaine mesure aux états européens actuels et elle procède à des investissements non immédiatement rentables, à des investissements à caractère social et alors, à ce moment-là, nous ne pouvons que nous rallier à un organisme de cette nature. Ou bien, au contraire, cette banque est une sorte de pool des capitaux privés européens, susceptibles de s'investir Outremer et alors si nous en croyons monsieur Salaire (?) dans un article paru dans "Marchés coloniaux", cette banque interviendra dans toutes les entreprises d'Outremer et elle orientera la production dans le sens probable des intérêts privés de telle ou telle catégorie d'organismes européens, de tel ou tel capitaliste européen, en dehors de considérations normales d'intérêt général. Je n'ai pas besoin d'insister ; je pense qu'une deuxième solution de cet ordre ne peut pas être retenue par les

Socialistes.
Enfin, il y a une chose qui me parait essentielle et c'est le troisième point sur lequel je veux attirer votre attention, en ce qui concerne les relations entre l'Europe et l'Afrique, c'est la nécessité d'une planification préalable nécessaire dans les pays d'Outremer : planification de la production industrielle dans ces pays.
Ce qu'il faut c'est une planification d'ensemble. Il ne faut pas s'amuser à coller côte à côte le plan belge pour le Congo, le plan Monnet qui existe, parait-il nous n'en sommes pas très surs en ce qui concerne les investissements et la production africaine ; il ne faut pas même annexer ces deux plans, mais faire un recensement complet et total des possibilités d'Afrique et un recensement complet et total, car c'est beaucoup plus facile. Nous connaissons d'ailleurs à peu près les besoins de l'Europe. Il faut, face à ces besoins de l'Europe rechercher dans quel sens peut se faire cette planification de l'Afrique.
Mais, il ne faut pas la faire, non plus, en dehors du Commonwealth sous prétexte qu'il ne fait pas partie de l'Europe, car alors, nous assisterions aux incohérences les plus invraisemblables, celle qui aboutir ait à avoir une certaine liberté d'organisation pour la production des arachides au Tanganyika, par exemple, alors que la production des arachides dans les territoires africains continuerait, elle à être soumise à un certain plan européen.
Ceci n'est pas concevable. Il en est de même pour l'aluminium qui est produit dans la Guinée française et qui l'est déjà dans la Gold Coast voisine. Il y a interpénétration considérable entre les économies africaines. Il faut en tenir compte, il faut donc aller à une planification d'ensemble précise qui doit tendre à la coordination des productions, à la coordination des transports et des voies d'évacuation, à la coordination de l'énergie sous toutes ses formes.
Sans doute, me direz-vous, c'est une sorte de truisme, mais l'expérience démontre qu'on n'en a pas toujours tenu compte. C'est ainsi que les plans africains, britanniques et Français ont été mis en œuvre simultanément dans le domaine des arachides sans que jamais personne ne se soit concerté, alors que l'on va de Paris à Londres en une heure de temps seulement !
Enfin, mes chers camarades, je ne voudrais pas abuser de vos instants. Je voudrais attirer votre attention sur un dernier point en ce qui concerne l'économie industrielle d'Eurafrique : ce dernier point c'est celui des préférences douanières.
Je crois que nous ne devons pas admettre tout de suite une intégration complète de l'économie africaine dans l'économie européenne ; si cela venait à être proposé au mois de mars je n'en sais rien, mais tout est possible nous ne pouvons pas l'admettre sans des garanties douanières et sans des garanties de contingentement. Autrement dit, il faut que des préférences secondaires soient instaurées, une préférence à l'intérieur de l'Union Française, une préférence à l'intérieur de 1'Eurafrique, une préférence vis-à-vis de 1'Eurafrique et des autres pays du monde. Au fond, un système à triple cordon douanier si l'on peut

dire, triple système de contingents, si l'on peut dire, si c'est nécessaire, dans un certain nombre de cas tout au moins, mais nous ne devons pas oublier que la plupart des ressources financières des territoires d'Outremer proviennent des exportations et que par conséquent, porter atteinte au système actuel risquerait de paralyser complètement les assemblées territoriales d'Outremer.
Mes chers camarades, j'en ai terminé avec l'exposé proprement dit du rapport.
Je vais simplement maintenant, en quelques minutes, me borner à essayer de définir qu'elle pourrait être une conclusion Socialiste à l'ensemble de ces considérations sur lesquelles vous aurez le temps de méditer si vous le désirez en lisant mon rapport.
Je crois qu'il y a d'abord deux sujets essentiels :
Une première idée est l'industrialisation qui ne doit pas être considérée par nous comme une fin en soi. Il n'en est pas question. Je ne voudrais pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai jamais dit ou qu'on me prête des intentions qui ne sont pas les miennes. L'industrialisation n'est qu'un instrument qui, dans le cadre d'une démocratie, doit et peut être utile et peut s'avérer dans certains cas nécessaires : je le crois, en tous cas, en ce qui concerne les pays sous-développés.
Il est évident que l'industrialisation de la Russie soviétique devient une arme de la domination la plus policière du monde. Il est évident qu'il en est de même sous le fascisme nazi, mais dans l'Europe du nord, l'industrialisation a été au contraire, à long terme, l'un des facteurs essentiels de l'élévation du niveau de vie des populations. Il en a été de même aux États-Unis.
Et je pense qu'en Afrique, comme dans tous les autres pays sous-développés, il n'y a pas d'autre méthode, si nous voulons arriver véritablement à une promotion nouvelle des générations africaines, à une promotion des moyens d'existence comparables à ceux que l'on peut avoir dans le monde occidental.
Il y a peut-être des comparaisons intéressantes à faire entre deux pays voisins : la Syrie et Israël. Israël, sur-industrialisé, arrive à créer des ressources nouvelles tous les jours tandis que la Syrie, qui craint de s'enliser dans une vieille politique traditionnelle, connaîtra tous les soubresauts du nationalisme le plus extravagant et n'arrivera vraisemblablement pas aux formes réelles de la démocratie humaine telle que nous la concevons.
Cette industrialisation doit être faite selon certaines méthodes, en pays sous-développés, comme c'est le cas pour l'Afrique.
Quant à la deuxième idée qui, à mon avis, doit être retenue, c'est que cette industrialisation doit être faite selon les méthodes du Socialisme d'état, dans les pays qui vivent dépendant de nations à régime démocratique.
Je sais bien que le Socialisme d'état n'est pas le Socialisme, loin de là, mais dans un pays démocratique et nous le restons encore le Socialisme d'état peut-être expliqué et il peut être appliqué par deux méthodes : une planification rationnelle des ressources, des moyens et des besoins et ensuite une organisation d'ensemble du type de l'autorité.

Alors, j'en arrive à cette idée d'autorité.
Je vous avoue que je regrette beaucoup alors qu'il y a déjà trois ans j'ai déposé à l'assemblée de l'Union Française un texte qui s'inspirait de l'idée d'autorité, je vous avoue que je regrette beaucoup que le Parti Socialiste et nous tous d'ailleurs qui sommes ici se soit beaucoup plus excité, du point de vue de l'imagination sur l'autorité du charbon et de l'acier, que sur une autorité africaine de l'industrialisation.
Je pense par exemple qu'un problème comme celui du Sahara qui déborde les frontières de l'Algérie, des trois départements, qui déborde le Maroc et la Tunisie, ne peut se résoudre par des formules politiques dont aucune n'est véritablement intéressante, dont toutes sont susceptibles de porter le flanc à critique, mais pourrait être résolu par un système d'autorité, c'est-à-dire qu'il y aurait à la tête une sorte de Comité directeur rappelant de près ou de loin l'organisation du Pool charbon acier, ayant pour le contrôler une sorte de comité de contrôle, une sorte de petite assemblée dans laquelle nous pourrions faire représenter les populations d'Outremer, les populations algériennes, les populations du Maroc et de Tunisie.
Je me demande si une telle organisation du type de l'autorité, oui celle-là ne serait pas européenne, mais africaine et en majorité française et qui aurait des pouvoirs très étendus sur toutes les sociétés privées ou publiques destinées à mettre en valeur cet immense complexe du charbon, de l'acier, du manganèse, du pétrole, du cuivre peut-être du sud algérien, je me demande si une telle organisation ne pourrait pas résoudre les problèmes en évitant toutes les susceptibilités que les formules politiques risquent de faire faillir de part et d'autre.
C'est là une idée personnelle que j'énonce, sans avoir parlé à personne, pour ne gêner personne : j'en prends personnellement toute l'initiative et toute la responsabilité. On en fera ce qu'on voudra.
Le parti jugera et décidera, mais je crois qu'il faudrait quand même qu'on s'y attache, qu'on essaye de se lancer dans cette voie, non pas avec le désir de créer toujours de nouveaux organismes, mais parce qu'il est probable que le système de l'autorité politique ou économique que nous voyons s'instaurer en Europe est certainement le phénomène le plus marquant du vingtième siècle dans l'évolution de la société contemporaine.
Je me demande s'il n'est pas de notre devoir, à nous, Socialistes, d'essayer de l'instaurer au Sahara.
En conclusion, je demande donc que, parmi les objectifs essentiels de sa politique africaine, le Parti Socialiste inscrive l'industrialisation de ce continent, industrialisation qui doit répondre à quatre conditions :
1°) Elle doit être fondée sur une planification générale préalable.
2°) Elle doit être dirigée par des autorités à participation autochtone large et progressive.
3°) Elle doit laisser sur place une part aussi grande que possible du profit.

Précisément, en fonction même du système de l'autorité, nous pouvons y arriver.
4°) Cette industrialisation ne doit pas être étroitement limitée à la production des matières premières nécessaires à l'Europe de manière à éviter que ne s'établisse à l'avenir une division continentale du travail, génératrice d'une division de classes entre populations, qui risquerait d'être génératrice de nouveaux conflits entre l'Europe de demain et l'Afrique de demain.
Voilà mes chers camarades les considérations que j'avais à vous soumettre. Je m'excuse d'avoir peut-être été trop long, et pourtant je ne l'ai pas été assez !
Je vous demande simplement d'y méditer : il n'y a pas, à mon avis, de tâche plus passionnante que celle qui consisterait à créer de nouvelles richesses, car il ne nous sert à rien de pouvoir les répartir mieux si au préalable, elles n'existent pas.
(Applaudissements).

Le président - La parole est à Cazelles.

Ernest Cazelles

Camarades, je tiens d'abord à m'excuser auprès des fédérations si je n'ai pu déposer le rapport qui m'avait été demandé par le Parti, assez tôt pour vous permettre de l'étudier avant, mais retenu dans ma fédération par une élection législative complémentaire, je n'ai pu à la même époque, préparer ce rapport assez tôt.
Camarades, les 3 et 4 mars dernier, le Parti tenait à Suresnes une conférence nationale pour le relèvement de la condition humaine Outremer.
Une étude complète de l'ensemble des problèmes argents qui se posent dans les territoires d'Outremer était minutieusement établie et deux brochures du bulletin intérieur en ont donné la substance.
Ce travail magnifique a été utilisé, apprécié, surtout à l'extérieur du Parti, tandis que chez nous, il est regrettable de constater qu'il n'a pas été suffisamment connu.
Je pourrais actuellement faire une analyse succincte de ces travaux. Les moyens, et les solutions proposés à cette époque sont encore hélas d'actualité, car rien n'a été fait, en ce sens, depuis deux ans.
Dans le cadre du développement économique, par la mise en valeur des territoires d'Outremer on a l'impression que deux thèses s'affrontent dans le sens de la priorité à donner soit à l'industrialisation, soit à la mise en valeur agricole des grands espaces incultes.
Pour ma part, je me refuse à cette classification trop brutale, trop sommaire, trop générale.
Il y a lieu de noter cependant que tous les pays neufs ont d'abord pratiqué la mise en valeur agricole avant de pousser l'industrialisation.
En effet, à quoi servirait une industrialisation, dans un pays où la densité de la population est insignifiante, inexpérimentée, mal nourrie, si l'arrière pays ne peut satisfaire les besoins alimentaires du prolétariat industriel.

Fondation Jean-Jaurès

Personnellement, j'ai la conviction absolue que l'industrialisation de l'Afrique noire ne peut être obtenue qu'autant qu'un minimum de mise en valeur agricole aura été réalisé.
Sommes-nous loin de ce premier objectif et quels sont les moyens à notre disposition pour atteindre ce premier stade ?
L'Afrique, peu peuplée paraît vide, la marque d'une occupation permanente d'une transformation par le travail humain du milieu naturel est rarement visible. Cette occupation apparaît même régressive puisqu'elle se fait aux dépens de la végétation naturelle et des sols. Comme d'autres pays tropicaux, l'Afrique particulièrement pauvre, naturellement en ressources alimentaires, serait condamnée à la disette ou à la famine qui ne manquerait pas de s'aggraver au cas où la population, si peu nombreuse cependant, augmenterait.
Ce sont là des constatations justifiées dans la mesure où nous appliquons à l'Afrique nos habitudes d'esprit européennes, où nous connaissons moins la nature et l'homme d'Afrique où nous concevons son évolution dans le cadre d'une organisation économique et sociale plus ou moins calquée sur la nôtre.
À vrai dire, l'inoccupation du sol est généralement illusoire. Très rares en AOF par exemple, sont les terres qui répondent à notre conception de terres vacantes et sans maîtres.
Cette conception a été largement utilisée par le législateur qui a notamment attribué à l'état la propriété des Sonez reconnues forestières. Or, notre notion de l'État ne correspond à rien de précis dans l'esprit de la plupart des africains si ce n'est au droit que s'arroge le blanc colonisateur.
En outre, si de vastes territoires sont en effet vacants, très rares sont ceux qu'on peut affirmer sans maîtres.
La colonisation mercantile, n'a pu trouver de solutions aux problèmes démographiques africains.
La traite des noirs a favorisé le dépeuplement de l'Afrique et créé certains vides dans l'arrière pays.
Par contre, cette colonisation a rétabli l'ordre et la paix, elle a entrepris la lutte contre les maladies endémiques, mais elle a été aussi régressive que les anciennes civilisations, qu'elles soient néo-soudanaises ou islamiques.
De nombreux auteurs, historiens, insistèrent beaucoup moins sur la perte en hommes, conséquences du recrutement intensif de main d'œuvre, pour les besoins des travaux publics ou les besoins des grandes plantations, que sur les transformations sociales provoquées par la colonisation : désorganisation de la famille traditionnelle, progrès de l'individualisme, migration, développement gigantesque des centres urbains.
Cette transformation accélérée de la civilisation du village en civilisation urbaine pose des problèmes d'une gravité exceptionnelle que nous n'avons pas le droit d'ignorer quand nous abordons les problèmes dévolution et d'amélioration des pays sous-alimentés.
C'est une constatation qui n'est certes pas nouvelle pour nombre d'entre nous, et

bien souvent j'ai fait part à mes camarades de Versailles de l'angoisse qui m'étreint au retour des quelques voyages que j'ai effectués en Afrique noire.
Depuis la libération une des préoccupations dominantes du Parti a été de remédier à cette sous-alimentation des populations des territoires d'Outremer. C'est la raison essentielle qui a dicté la volonté du Parti dans l'établissement du plan prévu par la loi du 30 avril 1946. C'est dans le principe même du plan français que l'on trouve la marque de la pensée Socialiste.
En effet, il pose le principe que les investissements auront pour objet de satisfaire par priorité, aux besoins des populations autochtones. Il a rompu avec les conceptions des plans établis en régimes dictatoriaux, tels que l'Allemagne nazie, l'Espagne de Franco, la Russie de Staline.
Depuis toujours les hommes ont répudié les contraintes qui les concernent, mais acceptent et jugent même indispensable une planification autoritaire s'appliquant aux peuples placés sous leur autorité. Ces plans avaient pour base l'intérêt particulier, ils tenaient rarement compte des conditions économiques générales.
Ils ne se préoccupaient pas généralement des intérêts autochtones, ils étaient fonction des intérêts apparents ou réels des entreprises individuelles.
Faut-il en conclure que tous les plans antérieurs à 1946 étaient faux, nuisibles et regrettables ?
Non.
Si à l'heure actuelle l'AEF est devenue un territoire où la production du coton est pour lui une ressource importante, c'est grâce à un plan conçu entre de grandes entreprises mais heureusement modifié par l'intervention d'un esprit nouveau, né de la guerre.
Depuis la conférence de Brazzaville l'économie des territoires d'Outremer a fait l'objet d'études plus complexes et plus sérieuses, et les différents territoires de l'Union Française ont été dotés de plans particuliers.
En réalité, camarades, l'heure du choix est arrivée, nous avons à choisir entre une économie libérale et une économie orientée dans le cadre de l'Union Française en fonction de 1'économie mondiale qui de plus en plus a tendance à s'organiser.
Le moment est venu de déterminer clairement dans quelle voie nous voulons nous engager.
Pour nous, Socialistes, notre détermination est claire, nette et précise; je ne pourrais mieux la préciser qu'en empruntant à notre camarade Gaston Déferre, les termes d'une de ses interventions.
La solution, comme presque toujours quand il s'agit de construire et pas seulement de se battre, n'est pas toute entière d'un côté ou d'un autre, à un extrême ou à l'autre, elle ne peut être, suivant l'expression d'un homme éminent et qui a de grandes connaissances en matière d'Union Française, monsieur Éric Labonne, qu'à la jonction des forces publiques et privées, nationales ou internationales.

Contribution Jean Jaurès

Des problèmes aussi vastes mettant en cause l'existence même des territoires d'Outremer, et celle de la France comme grande puissance, exigent le déploiement d'énormes moyens et nécessitent la coordination de toutes les forces nationales disponibles.
Les forces privées, même s'il s'agit d'un capitalisme entreprenant, puissant, ne peuvent pas à elles seules, réaliser dans les entreprises rentables et suffisamment vastes les travaux de base nécessaires tout en tenant compte de 1'intérêt général.
L'état, dans un pays, dont l'économie n'est pas entièrement Socialiste ne peut à lui seul construire et exploiter les entreprises. Les forces nationales, elles-mêmes, sont parfois insuffisantes, surtout dans une Europe appauvrie par la guerre et ont besoin du concours des forces internationales.
Ce principe de la jonction des forces dont l'application si elle est bien comprise et bien exécutée, doit être féconde, est la base d'institutions du système qui existe déjà.
L'exploitation doit être conçue en permettant l'initiative privée, en associant les populations autochtones, en permettant à chacun d'avoir un intérêt qui respecte l'intérêt général.
Le système de la compagnie des oléagineux tropicaux institué depuis peu d'années, est, à mon avis, à proscrire.
Il prévoit 10% des actions à l'état et 90% aux capitalistes privés pour la société chargée des travaux d'investissement et de la mise en train et ensuite pour l'exploitation et le partage des bénéfices.
Quant aux populations autochtones, il n'en est pas question du tout.
L'application des principes que je viens de rappeler au sujet du plan et de la forme des entreprises set d'autant plus importante dans l'avenir qu'il semble pour certains produits au moins que nous entrions dans une phase de surproduction, de mévente, avec toutes les conséquences dramatiques que cela comporte.
Or, nous prétendons, nous Socialistes, que s'il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter la mévente, un des meilleurs remèdes à la surproduction est l'augmentation de la consommation.
la surproduction n'est qu'une chose relative et trop souvent la crise de surproduction n'est en réalité qu'une crise de sous-consommation parce que la grande masse n'a pas les moyens d'acheter.
En élevant le standard de vie de la masse et en particulier des populations autochtones, il devient possible d'augmenter la consommation et par conséquent d'absorber la production.
La véritable, l'équitable jonction des forces publiques et privées, l'association des producteurs et des populations autochtones à l'entreprise doivent donc permettre d'obtenir des résultats satisfaisants aussi bien pour la satisfaction des besoins essentiels des territoires que dans l'intérêt général de l'Union Française toute entière.
J'aborde maintenant le problème de la production agricole. Je laisserai

volontiers de côté l'aspect social : Bégarra, dans son rapport a traité parfaitement cette question.
La vocation de l'Afrique est agricole.
Je ne veux pas reprendre point par point les arguments que développent Alduy dans les cinq premières pages de son rapport sur l'industrialisation ; j'y trouverai trop facilement la justification que les efforts faits en faveur de l'agriculture sont nettement insuffisants.
Je ne veux pas lui chercher une mauvaise querelle, mais j'ai la conviction absolue que le progrès dans les territoires d'Outremer ne peut être fondée que sur une économie prospère, dont l'agriculture est l'élément essentiel.
La prospérité de l'économie est fonction, non seulement de l'effort des africains eux-mêmes, mais aussi des investissements qui pourront parvenir à l'agriculture dans le cadre des plans décennaux ou quadriennaux.
On sait comment a évolué la répartition des investissements. Le pourcentage des investissements du plan décennal au plan quadriennal a augmenté pour les transports et les mines, mais il est passé de 10,47 à 4,8% pour l'enseignement, de 10,9 à, 3,7% pour la santé. Dans un pays peuplé d'agriculteurs et de pasteurs, il eut fallu que de gros crédits fussent prévus pour l'amélioration de la production agricole. Ils ont été relativement maigres.
Or, le problème consiste, comme dans toute région sous-développée, à rechercher comment il est possible d'introduire des techniques nouvelles adaptées au milieu, mais aussi aux modes de vie et de pensée traditionnels des populations ; et parmi celles-ci, les plus intéressantes comme productrices sont précisément les plus primitives, les plus sauvages, c'est-à-dire les plus fidèles aux traditions profondes, et les plus permanentes d'Afrique. Il eût donc fallu étudier non seulement le milieu, mais aussi les hommes. Faute d'avoir étudié suffisamment le premier et plus encore les seconds, les dirigeants de l'office du Niger ont conduit l'expérience à un échec, au moins provisoire.
L'extension de la culture de l'arachide a provoqué, on ne le sait que trop l'érosion éolienne des sols dans le nord du Sénégal, le recul dangereux de la forêt dans le centre et le sud.
L'administrateur s'oppose souvent au forestier dans la mesure où le premier a intérêt à favoriser le développement des cultures commerciales, le second à protéger la forêt. Il est possible au technicien, s'il oublie une bonne part de l'expérience européenne, de trouver des méthodes qui permettent d'utiliser et de travailler des sols qui sont trop souvent chimiquement peu propres à la culture intensive selon les techniques africaines. L'expérience montre qu'il est possible d'étendre les cultures en transformant la couverture sans la détruire et sans détruire les sols. Il est également possible d'assurer ici un meilleur drainage, là, de contrôler les ressources en eau. Mais l'expérience ne saurait réussir en Afrique que si l'introduction de techniques nouvelles est autre chose qu'une fantaisie du blanc, ou un moyen supplémentaire pour exploiter la terre africaine.
Alors pourra être obtenue une occupation plus complète du sol, puisque

l'expérience montre qu'elle est possible dans de nombreuses régions, même avec les techniques traditionnelles ; un nouvel équilibre entre la terre africaine et l'homme pourrait être établi. Mais il convient pour cela de ne désespérer ni de l'une, ni de l'autre.

Cette mise en valeur, même par des procédés de culture mécanique suppose résolus les problèmes à mon sens essentiels ; celui de la propriété foncière dans nos territoires d'Outremer.

Avant toute attribution de concession aux candidats colons, il faut que soient déterminés les droits fonciers des populations autochtones. Pour cela la tâche la plus urgente qu'il faut accomplir c'est l'établissement du cadastre qui permettra de sauvegarder les intérêts légitimes des paysans autochtones.

Le régime de la propriété foncière est divers dans ses formes, mais toujours basé sur la coutume.

À l'heure actuelle, on constate une tendance très forte à l'accession à la propriété individuelle, fruit du travail, parmi les agriculteurs des territoires d'Outremer. Il m'a été facile de constater que de nombreuses demandes de concessions à titre définitif par les travailleurs des territoires d'Outremer, ne peuvent obtenir satisfaction, il manque des géomètres pour délimiter ces concessions.

Nous devons nous attacher en première urgence à régler ce problème du régime de la propriété foncière, tout en tenant compte, bien entendu, des coutumes, des traditions, et même dans certains pays, des religions.

L'organisation des marchés est une nécessité.

Un organisme que l'on appelle dans certains territoires "société de prévoyance", dans d'autres "société indigène de prévoyance", mais qui a les mêmes bases partout pourrait et devrait aider à développer la coopération. En 1947, toutes les assemblées locales, ou presque ont émis des vœux tendant à la suppression de ces sociétés de prévoyance. Il est exact qu'il y a eu des exagérations commises par un certain nombre de fonctionnaires sur le budget de ces sociétés de prévoyance, mais je crois encore qu'il est nécessaire de les maintenir, toutefois d'en modifier la structure, d'associer davantage le producteur, le travailleur agricole autochtones à la gestion des sociétés de prévoyance.

Un autre point que j'essaierai de développer, c'est l'enseignement et la vulgarisation.

On a pu constater, et l'on constate partout, le manque de cadres. Il faut nous attacher à développer dans chaque territoire une école d'agriculture pour permettre le plus rapidement possible d'avoir des moniteurs et des conducteurs d'agriculture qui se répandront dans les villages, qui enseigneront les méthodes modernes de culture, ce qui permettra le développement d'une richesse plus grande.

On ne répétera jamais assez que l'Afrique ne se construira pas sans les Africains. Aussi importe-t-il de donner en Afrique la première place a l'enseignement professionnel, et spécialement à l'enseignement technique

Contribution Jean Jaurès

agricole, qui seul peut permettre à l'autochtone de n'être pas submergé par les derniers perfectionnements de la technique moderne.
Le plus ardu de la tâche ne sera-t-il pas alors, en effet, de persuader les jeunes Africains sortant des établissements d'enseignement agricole de se consacres à l'agriculture et non plus, systématiquement, à la fonction publique ?
Il faut aussi sur le plan de l'administration, et sur ce point-là j'insiste souvent, arriver à coordonner l'effort des différents services qui intéressent les agriculteurs des territoires d'Outremer; soit les services de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts.
Si cette coordination existe au stade de la fédération, elle n'existe malheureusement pas au stade du territoire et encore moins au stade du cercle.
L'équipement et le crédit agricole sont des éléments extrêmement importants qu'il y a lieu de développer par tous les moyens. Ce dédit agricole servira à faire un équipement individuel d'abord, et ensuite, peut-être, un équipement collectif où ce sera possible. Le crédit agricole se heurte actuellement à une non garantie des prêts et la plupart des prêts qui sont consentis par les organismes de crédit agricole le sont à des planteurs européens, car l'agriculture ou le planteur indigènes n'a pas les garanties nécessaires pour prétendre aux prêts. Cet état de choses disparaîtra un jour, que je souhaite prochain, où une définition de la propriété foncière sera faite et où l'agriculteur pourra emprunter avec la garantie nécessaire qui est la pleine propriété de la terre.
Enfin, il y a un point qui est important, c'est le problème des forêts. Partout, surtout en Afrique noire, la forêt recule devant le désert. Les besoins mondiaux en trois sont énormes et le déficit en bois de l'Union Française est considérable. Les richesses que possèdent les forêts tropicales sont loin d'être exploitées, je dirai même sont loin d'être connues. Il faut tout de suite, trouver les techniciens, faire l'impossible pour arriver à un inventaire des essences avec un plan d'exploitation rationnel. Ensuite, il est indispensable de trouver les ressources financières nécessaires pour régénérer et développer la forêt.
En ce qui concerne la mécanisation de la culture en Afrique, j'avoue demeurer assez septique quant aux possibilités de sa généralisation sur des terres qui ne sont pas en général d'une très grande fertilité ; elle devra, en tout cas, être conduite avec une certaine prudence et sous réserve d'une adaptation préalable du matériel utilisé.
Les essais tentés dans ce domaine par divers offices ou sociétés d'économie mixte ne paraissent pas avoir, dans l'ensemble, donné des résultats très concluants. Il faut néanmoins, je pense, laisser se poursuivre normalement ces expériences, d'une part parce que les enseignements qu'on en pourra tirer éviteront peut-être, du moins faut-il l'espérer, le renouvellement en d'autres régions de certaines erreurs commises dans les débuts et parce qu'ils pourront d'autre part, être utilisés dans les entreprises privées, auxquelles les pouvoirs publics devraient consentir des encouragements trop exclusivement réservés jusqu'ici aux secteur public et semi-public, ou par les cultivateurs autochtones,

en faveur desquels il serait souhaitable que le “plan“ révisant ses méthodes, réalise notamment de petits travaux d’hydraulique agricole ou pastorale, qui seraient assurément plus rentables que les créations, souvent trop grandioses dont il a pris jusqu’ici l’initiative.
Enfin, je pense que les coopératives doivent jouer un rôle essentiel, mais à la double condition qu’elles soient de véritables coopératives et que leur gestion soit assurée par un personnel capable.
Je n’ai pas besoin de rappeler devant un Conseil national du Parti Socialiste les principes fondamentaux de la coopération et les bienfaits que la collectivité peut en tirer.
Certes, des expériences ont été faites en Afrique noire notamment, mais je ne pense pas être démenti quand je dis que la coopération a eu des déboires et des échecs. On pourrait bien sûr, épiloguer longuement sur les causes profondes de ces échecs, mais, cela ne peut être pour nous une raison de désespérer.
La coopération dans les pays économiquement sous-développés répond à une nécessité et ce n’est pas des échecs peut-être spectaculaires, mais auxquels il peut être remédié, qui doivent nous arrêter.
En dehors des objectifs lointains que nous pouvons fixer dans l’application des plans, le Parti Socialiste doit s’attacher à prouver et à apporter des solutions immédiates pour favoriser le développement agricole.
Cette action immédiate peut se limiter à quelques points essentiels. Dans les assemblées locales, l’assemblée de l’Union Française, le Parlement, les Socialistes doivent mettre en tête de leur action et obtenir le vote des lois fixant :
1°) La définition du régime de la propriété foncière.
2°) Le statut juridique de la coopération.
3°) Réorganiser entièrement le système du crédit agricole dans les territoires d’Outremer.
C’est à cette tâche immédiate et sans oublier tout ce qui reste à faire que j’invite le Parti à œuvrer pour apporter plus de bien-être aux populations autochtones.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à notre camarade Bégarra.

Joseph Bégarra

Dans 1’œuvre que nous accomplissons outremer, nous poursuivons un but essentiel : relever le niveau de vie des populations en répartissant plus justement les richesses clés.
En matière sociale, dévolution est différente suivant le groupe de pays ou de territoires envisagé.
Pour rendre l’étude plus précise et plus concrète, j’ai examiné, dans le rapport qui vous a été distribué d’une part les départements d’Outremer, d’autre part les départements algériens et, enfin, les territoires d’Outremer.
Les réformes sociales ne se posent pas partout avec la même acuité, avec la

même urgence. Il faut mettre, suivant le pays envisagé, l'accent sur l'une ou l'autre des réformes sociales.
En ce qui concerne les départements d'Outremer, je crois que la réforme sociale qui intéresse le plus les populations de ces départements, et qui se pose actuellement avec le plus d'urgence, c'est l'application de la sécurité sociale.
Vous savez que ces départements, par la loi du 19 mars 1946, sont assimilés pour ainsi dire aux départements métropolitains. On aurait pu penser que cette assimilation politique aurait été étendue au domaine social. Or, c'est par un décret du 17 octobre 1947 que l'on a étendu l'application de la sécurité sociale aux départements d'Outremer et dès cette année, on s'est heurté à de nombreuses difficultés.
En effet, il est extrêmement difficile, dans le cadre de ces quatre départements, d'équilibrer les ressources, d'une part, et les dépenses d'autre part, et ceci pour deux raisons essentielles, c'est que d'abord les cotisations portent sur des salaires très bas ; en général, quand on fixe des salaires minima, ces minima deviennent des salaires réels ! La hiérarchie des salaires ne se pose pas dans ces pays, étant donné que l'économie est essentiellement agricole, l'industrie y étant très peu développée.
Par conséquent, les cotisations, d'une part, sont relativement réduites, parce qu'elles portent sur une masse de salaires assez faible, très faible môme, et, d'autre part, les charges sont lourdes, parce qu'en général on compte beaucoup de familles nombreuses, dans ces pays la natalité est très développée, en particulier dans les Antilles, et, enfin, l'état sanitaire est assez déficient, ce qui fait que les dépenses de maladie sont beaucoup plus grandes.
Voilà ce qui rend l'équilibre de ces caisses de sécurité sociale très précaire, j'ose même dire impossible à réaliser.
Enfin, la sécurité sociale porte sur un nombre de salariés assez réduit. Or une politique de sécurité sociale peut le ne peut donner que si elle peut s'appliquer à un nombre de salariés suffisamment grand.
Aussi bien, dans le cadre de ces quatre départements, d'économie agricole, la sécurité sociale telle qu'elle est conçue en France ne peut pas donner d'excellents résultats. Pour que la sécurité sociale soit viable dans ces départements, il faut la rattacher à la métropole sous une forme ou sous une autre.
On peut préconiser deux modalités de financement : faire jouer la compensation des charges entre les quatre départements d'Outremer d'une part, et, ensuite, la surcompensation avec la métropole, c'est une formule qui peut résoudre les difficultés financières auxquelles se heurtent ces départements, mais les ouvriers delà métropole, les salariés plus exactement, ne seraient pas très satisfaits d'une telle proposition, étant donné que ce seraient eux qui seraient appelés à combler le déficit de ces caisses de sécurité d'Outremer, ou bien employer la méthode de la subvention.
Dans ce cas, les collectivités locales, communes ou départements d'Outremer,

seraient appelées à accorder des subventions aux caisses de sécurité sociale locales pour combler une partie du déficit, et ceci peut se justifier, parce que ces collectivités locales sont appelées, par ce moyen, à faire des économies sur les dépenses d'assistance. On pourrait donc leur demander un effort, mais comme elles ne pourraient pas supporter la charge de tout le déficit, il faudrait faire appel à une subvention de l'état.

Les arguments que je vous ai donnés au sujet des départements d'Outremer sont valables pour la plupart en ce qui concerne l'Algérie, bien que le problème ne se pose pas de la même façon, l'organisation administrative de la colonie étant différente de celle des départements. L'Algérie jouit d'une autonomie financière, et là on a appliqué un plan de sécurité sociale depuis 1949 seulement on a séparé les trois branches de sécurité sociale : allocations familiales, accidents du travail et assurances sociales, et je ne parle pas de la retraite des vieux travailleurs.

En ce qui concerne les allocations familiales, rien, aucune espèce d'allocation n'est prévue dans le domaine agricole, les allocations sont réservées à l'industrie, au commerce, aux professions libérales.

Le taux perçu est sensiblement le même que celui qui est prévu en France. Il était de 16% et tout dernièrement il a été ramené à 15% parce qu'il parait que ces caisses avaient un excédent, mais les prestations accordées sont de beaucoup inférieures à celles qui sont servies dans la métropole je vous avez les détails dans le rapport qui a été distribué.

Il faudrait donc, là aussi, si l'on veut accorder des prestations correspondant aux prestations métropolitaines, prévoir de nouvelles ressources, et on ne pourra les trouver que par le jeu de la compensation ou par celui de la subvention, mais évidemment cela posera de nouveaux problèmes et, pour l'instant, la question ne se pose pas, du moins dans ce domaine, avec beaucoup d'acuité.

La gestion des accidents du travail est confiée à des compagnies d'assurances privées, et là, je crois que le Parti devrait mettre l'accent de sa propagande pour demander que la gestion du risque accident du travail soit intégrée dans le cadre de la sécurité sociale, parce qu'il n'est pas admissible qu'en Algérie, les compagnies privées continuent à réaliser de gros bénéfices dans ce domaine.

de n'en dirai pas davantage, pour le reste les prestations accordées sont comparables à celles données dans la métropole.

En ce qui concerne les assurances sociales qui couvrent le risque de maladie, longue maladie en partie, etc. On a prévu deux régimes différents, un applicable à l'industrie et au commerce, l'autre à l'agriculture.

Le premier est valable, il accorde des prestations suffisantes bien qu'on demande des cotisations assez faibles 6,50%, à charge par moitié employeur et salarié, mais dans l'agriculture, il n'existe pour ainsi dire rien. La cotisation est très faible, les prestations sont à peu près inexistantes, on ne coure même pas le risque maladie, on couvre uniquement le risque chirurgical.

Un autre inconvénient du plan de sécurité sociale en vigueur en Algérie

actuellement est l'organisation même des caisses. Ces caisses sont multiples, elles sont organisées sur le plan professionnel,
ce qui fait que les frais de gestion sont très lourds.
Nous avons demandé, dès le début, que l'on organise ces caisses sur le plan territorial comme cela se fait dans la métropole, de manière à diminuer les frais de gestion.
En somme, ce que nous demandons c'est que l'on unifie en Algérie les trois branches de sécurité sociale et qu'au point de vue gestion on crée les caisses sur le plan territorial et pas sur le plan professionnel ; enfin, qu'on accorde à l'agriculture un système de sécurité sociale valable, donnant des prestations réelles.
En Algérie, il faudrait mettre également l'accent sur le salaire minimum interprofessionnel garanti qui est beaucoup plus faible que celui qui est en vigueur dans la métropole, alors que le coût de la vie est comparable.
Dans 1'agriculture, par exemple, les salaires en vigueur actuellement sont de 345 francs par jour dans la première zone, de 316 dans la seconde et de 276 dans la troisième.
Alors que les colons d'Algérie et leurs organisations professionnelles s'efforcent, avec beaucoup de battage, et réussissent, d'ailleurs, à obtenir la parité pour les denrées essentielles, le blé et le pain, ils sont loin de réclamer la parité en matière de salaires ; et, étant donné que les ressources sont à parité, les dépenses dans l'agriculture devraient l'être également, et dans ce domaine nous avons une action vigoureuse à mener.
D'une manière générale, je crois que le meilleur moyen d'obtenir des salaires convenables en Algérie, ce serait de rattacher la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti au salaire en vigueur dans la métropole, en assimilant par exemple, l'Algérie à la dernière zone métropolitaine, parce que là bas on se heurte à des résistances locales des assemblées qui sont aux mains des gros réactionnaires colons.
Voilà à peu près tout ce que j'ai à dire sur Algérie.
Maintenant je passe au troisième groupe de territoires les territoires d'Outremer et les territoires associés. Sur ce plan territorial, deux gros problèmes se posent actuellement: d'une part, l'application du code du travail qui a été enfin voté les 22 et 23 novembre dernier, et, d'autre part, l'élaboration, le vote et la mise en application d'une législation sur les accidents du travail.
A propos du code du travail, nous devons rappeler une fois de plus que si l'on avait mis en vigueur le décret du 17 octobre 1947, décret Moutet, les territoires d'Outremer auraient un code du travail depuis cinq ans et n'auraient pas été privés de ce code pendant six ans, car le code du travail qui vient d'être voté ne sera applique que dans le délai d'un an.
Nous avons là des raisons d'être inquiets, car on a chargé d'appliquer le Code du travail le député colonialiste qui a le plus combattu à l'Assemblée Nationale ce même code, j'ai nommé monsieur Caillavé (?).

Or, ce code du travail n'entrera en vigueur qu'après la mise au point d'un certain nombre de décrets, d'arrêtés ministériels et d'arrêtés locaux, et si l'on charge M. Cavaillé de mettre au point ces textes, nous avons de fortes raisons de penser que le Code du travail, qui a été voté par le Parlement, n'atteindra pas son but. Nos parlementaires et auront à être vigilants au fur et à mesure que sortiront ces textes d'application.
L'application de ce code du travail repose, en dehors évidemment, des sphères gouvernementales, sur deux organismes essentiels, d'une part les syndicats, et il faut dire à cet égard que les syndicats ne sont pas puissamment organisés Outremer où ils sont au moins aussi divisés que dans la métropole et où ils ne disposent pas de cadres suffisants ne seront malheureusement peut-être pas à la hauteur de la tâche, et d'autre part, sur l'inspection du travail, mais je ne crois pas que cet organe soit suffisamment étoffé, et d'après les renseignements que j'ai pu obtenir sur l'état d'esprit de ceux qui sont venus suivre les stages ici, en métropole, je ne pense pas que ces inspecteurs soient animés d'un esprit suffisamment social.
Nous aurons à suivre l'application de ce code du travail et à veiller à 1'application dans un sens vraiment social.
Et, enfin, en matière d'accidents du travail, il n'existe à peu près rien dans les territoires d'Outremer. Quand un ouvrier est blessé sur le lieu de son travail, en général il n'a droit à rien, à aucune espèce de prestations.
En AOF, où il existe un texte, un décret de 1937, les conditions imposées sont tellement draconiennes que l'accidenté est presque toujours exclu des prestations prévues par ce texte.
Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée Nationale ; l'assemblée de l'Union Française a donné son avis, mais je crois que là il y a une nécessité vraiment urgente à faire sortir ce texte, ou un autre, et les groupes parlementaires devraient en prendre l'initiative.
Il est inadmissible que des hommes continuent à tomber sur le lieu de leur travail dans l'Outremer et ne soient protégés absolument par rien.
Je me dispense de résumer ces quelques réformes sociales, je crois que ce sont des réformes concrètes et précises sur lesquelles devrait porter l'action Socialiste Outremer.
(Applaudissements)

Le président - Personne ne demande plus la parole ?
Je prononce donc la clôture de la discussion, et je donne la parole à notre camarade Bidet.

André Bidet

Camarades, une brève intervention : nos amis Alduy, Cazelles et Bégarra nous ont, d'une part, donné une idée de l'immensité des besoins et, d'autre part vous ont expliqué ce qu'il faudrait faire dans l'immédiat.

Lorsqu'on étudie de près les besoins et les ressources, une vérité apparaît que je veux souligner : la France n'est pas en mesure de faire face seule à ses besoins. Par conséquent, ce que je voudrais demander, c'est que l'on étudie le plan proposé par Alduy en n'oubliant pas que l'internationale Socialiste, après un an d'étude a lancé l'idée d'un plan mondial pour l'aide aux pays sous-développés.
Je sais qu'Alduy est d'accord pour recourir à cette référence, je vous signale d'ailleurs que le Congrès de l'année dernière a décidé de mettre à l'ordre du jour de celui de cette année l'étude de l'aide aux pays sous-développés. Par conséquent, il ne faudrait pas que fussent prises aujourd'hui des décisions qui risqueraient de se trou ver en contradiction avec celles que nous seront amenés à prendre au cours du prochain Congrès.
C'est l'intervention que je tenais à faire.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, je vous propose les noms suivants pour la Commissions sur les problèmes économiques et sociaux d'Outremer :
• les trois rapporteurs : Alduy, Cazelles, Bégarra
• les camarades : Moutet, Monthé, Léonetti, Sylvandre, Diop, Babakar, Patient.
Il n'y a pas d'opposition ?
Il en est ainsi décidé.
Je vous propose pour le bureau de cet après-midi :
• Président : Marius Moutet,
• assesseurs : Okala (Cameroun), Sylvandre (Soudan), Patient (Guyane).
La séance reprendra à 15 heures et demi.
Je rappelle que la réunion commune du groupe parlementaire et du Comité directeur doit se tenir à 14 heures et demi, dans la salle du théâtre.
La séance est levée.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 24 et 25 janvier 1953
Asnières

Séance du samedi 24 (après-midi).

La séance est ouverte sous la présidence de Marius Moutet.
Le bureau est ainsi composé : assesseurs : Charles Okala (Cameroun), M. Sylvandre (Soudan), M. Patient (Guyane).

Le président (Marius Moutet)
Nous pourrons commencer par le rapport du délégué du Maroc pour la question marocaine.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.
Camarade Roux a la parole.

M. Roux

La fédération marocaine a été chargée par le Comité directeur de vous présenter un rapport sur le problème marocain.
Pour mériter cette marque de confiance à laquelle j'ai été particulièrement sensible, elle va s'efforcer de vous présenter franchement à la fois les observations qu'elle a pu faire au cours d'une longue expérience des questions marocaines et, d'autre part, les conclusions auxquelles elle a abouti.
Vous avez sous les yeux, et je regrette qu'un retard apporté à la transmission de ce rapport n'ait pas permis de vous le faire connaître plus tôt, le rapport qui a été fourni. Je n'ose pas espérer que vous l'ayez tous lu ; je vais donc être dans la nécessité d'entrer dans quelques détails et je m'en excuse. Je sais que votre temps est compté.
Il commence par une sorte de rappel chronologique des principaux événements déroulés pendant l'année 1932 et qui ont intéressé directement ou indirectement la politique marocaine. Je ne me permettrai pas de relire tout cela ; j'en arriverai tout de suite aux conclusions qu'on a essayé de dégager de ce rapport chronologique.
Je voudrais cependant, avant d'arriver à ces conclusions, vous donner lecture de la résolution que le Comité fédéral a publié à la suite des derniers événements de Casablanca. Je crois qu'il est bon que vous sachiez quelle est la position prise par la fédération marocaine à l'occasion de ces événements douloureux.
La Commission exécutive de la fédération marocaine du Parti Socialiste, réunie le 13 décembre à Rabat, je vous rappelle que les événements de Casablanca se sont produits les 7, 8, 9 et 10 décembre, douloureusement émue par les incidents sanglants qui viennent de se dérouler à Casablanca, notamment, et Rabat, s'incline devant toutes les victimes innocentes, déplore qu'une campagne prolongée d'excitation et de haine ait pu créer 1'atmosphère de tension qui a donné naissance à ces événements, souhaite qu'une enquête impartiale fasse connaître les véritables responsables, demande que des sanctions soient prises à leur encontre de manière à rassurer tous les éléments de la population du Maroc dont l'immense majorité désire pouvoir travailler tans l'ordre et le calme.
Mais la fédération Socialiste demeure persuadée que des mesures de fermeté ne sauraient suffire à créer l'atmosphère de confiance réciproque. Cette atmosphère ne peut réellement être obtenue que si un ensemble de réformes essentielles est mis en œuvre rapidement.
Elle rappelle à ce propos que le Parti Socialiste le premier n'a cessé, depuis 25 ans, de proposer un plan constructif de réformes financières, économiques, sociale, politiques et culturelles qui, dans son esprit, devaient aboutir à la libération économique au peuple marocain, à son émancipation sociale, à son relèvement culturel et à sa participation te plus en plus grande, mettant la seule

mesure de ses capacités à la mise en valeur du pays et à la gestion des affaires publiques avec la collaboration de tous les éléments de la population sans distinction de race ni de religion.
La Commission exécutive de la fédération Socialiste estime que le gouvernement français doit tout mettre en œuvre pour appliquer sans plus tarder les réformes indispensables et faire régner ainsi au Maroc une concorde que rien de sérieux ne saurait plus troubler.
Elle croit de son devoir d'adjurer tous les éléments de la population à conserver le sang-froid et le calme que commandent les circonstances.
On peut constater que durant l'année 1952, nous aboutissions aux conclusions suivantes :
- De ce film aux images trop espacées mais significatives se détachent quelques traits saillants.
- D'abord, l'effervescence politique ne cesse de croître dans le proche Orient ; elle recouvre une crise économique certaine, une fermentation sociale qui éclate en manifestations de violente xénophobie. Les trônes s'écroulent ou sont ébranlés, les dictatures militaires s'installent ; cette fièvre nationaliste gagne l'Afrique du nord et même l'Afrique noire.
- La solidarité des pays arabes et musulmans appuie les revendications nationalistes nord africaines.
- Le problème franco-tunisien et le problème franco-marocain sont, grâce à leurs efforts, internationalisés.
- Les états asiatiques, ceux de l'Amérique latine ainsi que l'URSS et ses satellites appuient les nations arabes dans leur action auprès de l'ONU.
Les États-Unis, obéissant aux sollicitations de leurs hommes d'affaires et aux sentiments anticolonialistes d'une partie de leur opinion publique, ménageant pour des raisons stratégiques et économiques les puissances du proche Orient, trouvent la France trop intransigeante, mais ne vont pas jusqu'à approuver entièrement les revendications nationalistes.
Seules, les puissances autrefois pourvues ou encore pourvues d'empires coloniaux, accordent leur appui aux thèses françaises.
Cette atmosphère internationale, peu favorable à la France, encourage les revendications tunisiennes et marocaines. Bey et sultan raidissent leur position. Le sultan précise ses demandes et très nettement revendique l'abrogation du régime du protectorat et le rétablissement de l'indépendance marocaine.
Le gouvernement français propose, dans le cadre du traité de 1912, un ensemble de réformes qui, progressivement, doivent conduire à une autonomie interne.
Le problème est complètement posé ; il faut le résoudre dans un sens ou dans l'autre. Le laisser en suspens, le laisser se pourrir serait plus grave qu'adopter telle ou telle solution. La tension qui régnait dernièrement au Maroc risquerait de renaître après l'accalmie passagère que nous connaissons actuellement.
La population marocaine, autochtone ou européenne, s'accommode mal de vivre dans l'incertitude du lendemain. Il faut que le gouvernement français lui fasse

Fondation Jean Jaurès

connaître rapidement quel sera son sort.
Dans une affaire aussi grave, on comprendrait mal que le Parti Socialiste, à son tour, ne donne point son avis. Il le fera puisqu'un prochain Conseil national doit être entièrement consacré à l'examen des questions de la France d'Outremer.
C'est à l'intention de ce Conseil national et pour lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause que la fédération Socialiste du Maroc a rédigé ce rapport. Elle l'a fait avec le seul souci de servir et la vérité et l'idéal Socialistes.
Si les conclusions auxquelles elle aboutit surprennent quelques camarades, qu'ils veuillent bien ne pas incriminer la sincérité de nos sentiments Socialistes. Qu'ils se disent tout simplement que l'expérience que nous avons pu acquérir sur place, et durant de longues années, du Maroc et de ses habitants est assez différente de la connaissance du peuple pour l'avoir acquise rapidement ou indirectement et à distance.
La fédération Socialiste du Maroc a déjà fait connaître à maintes reprises son sentiment sur la question de l'abrogation du traité du protectorat de 1912. Elle a notamment exposé, dans une motion votée à l'unanimité par le Congrès fédéral de Fès du 1er mars 1947, qu'elle n'estimait pas utile de remplacer le régime du protectorat par une royauté indépendante même constitutionnelle.
On trouvera cette motion à la suite de ce rapport. Je ne veux pas vous en affliger la lecture puisque le rapport lui-même en reprend les principaux principes.
Depuis 1947, les différents Conseils fédéraux du Maroc n'ont cessé d'approuver cette position.
Quelles considérations ont donc pu nous conduire à adopter cette position, à nous y maintenir avec une telle constance ou, si vous le préférez, une telle obstination ? Alors que d'autres, dans le Parti ou ailleurs, optaient pour des solutions diamétralement opposées.
C'est tout d'abord la sympathie que nous éprouvons à l'égard d'un peuple que nous avons vu vivre et dont nous connaissons les misères et les souffrances. Tout ce qui permettra l'amélioration de son sort sera bienvenu. Tout ce qui risquera de l'aggraver sera condamné et rejeté.
Ce sont les intérêts des classes laborieuses, leurs aspirations et leurs besoins qui doivent inspirer l'action quotidienne du Socialisme, disait, dans son appel au peuple de France, le Congrès national tenu à Paris le 2 septembre 1946, En second lieu, ce qui nous a guidés, c'est notre désir de voir régner la concorde parmi les différents éléments de la population marocaine, musulmans, arabes ou berbères, israélites, européens ; nous savons par expérience que cette concorde est possible seulement lorsque rien ne vient rallumer les passions que les nécessités de la vie en commun tendent à apaiser.
C'est aussi notre refus de nous désintéresser du sort d'une minorité israélite réduite à des sujets de seconde zone et d'une minorité française et européenne venue s'installer, se fixer au Maroc comme elles l'avaient fait en Algérie et en Tunisie. Ces hommes, je parle ici de la minorité européenne qui considèrent le Maroc comme une seconde patrie, y jouent dans sa mise en valeur et dans sa

modernisation un rôle de premier plan, ce ne sont pas tous des capitalistes exploiteurs.
Les classes moyennes, les salariés, les modestes fonctionnaires, les petits colons, les artisans, les petits commerçants en constituent la grosse majorité et sont aux prises, comme dans la métropole, avec les difficultés de la vie.
Et là, camarades, je voudrais, si j'en avais le temps, insister davantage. Je crois que nous nous faisons assez facilement une image assez fausse de ce qu'est le Maroc actuellement. Trop facilement, nous estimons qu'au Maroc il y a, d'une part, le colon exploiteur et, d'autre part, l'autochtone exploité. Je me permettrai tout à l'heure d'insister sur ce point, à savoir qu'il y a au Maroc des exploités qui sont à la fois des autochtones et des non autochtones, et qu'il y a des exploiteurs qui sont à la fois des autochtone et des non autochtones.
Voilà les véritables données du problème.
Nous avons eu encore le souci de maintenir, dans un pays qui l'a si longtemps ignoré, l'ordre intérieur indispensable aux travaux pacifiques.
Nous n'avons pu oublier enfin de considérer que le Maroc, qui était un des éléments indispensables à la sécurité de l'Afrique du nord et de la métropole, est, partant, un des garants de la paix générale.
Or, dans quelle mesure le passage d'un régime de protectorat à une royauté indépendante servirait-il à l'amélioration des classes laborieuses marocaines ? C'est là pour nous le problème essentiel.
Garantirait-il également l'avenir des minorités israélites et européennes, et contribuerait-il à maintenir l'ordre intérieur et à assurer la sécurité de l'Afrique du nord et de la métropole ?
Tout d'abord, qui nous garantit que le futur gouvernement marocain indépendant constitutionnel ou absolu réussira à maintenir son autorité sur tout le pays, sur toutes les tribus, toutes les villes ?
Ne percevons-nous pas dès maintenant une opposition déclarée de certains féodaux et de certains chefs de confréries à la dynastie allaouite ? N'y a-t-il pas là un germe sérieux d'anarchie possible ?
Que ferait alors la France ? Laisserait-elle le Maroc se débattre et se dissoudre dans des luttes intestines ? Abandonnerait-elle sa toute puissance intéressée au maintien de l'ordre ? Et il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point et de préciser davantage. Et le soin de soutenir le trône chancelant ? N'interviendrait-elle pas de nouveau comme gendarme et, dans ce cas, ne retrouverions-nous pas un deuxième protectorat ?
Ces craintes peuvent paraître excessives ou vaines. Écoutons cependant ce que disait en 1937 un historien du Maroc dans une lettre adressée au Maréchal Lyautey, un historien musulman :
"Cette famille-là, il parle de la famille allaouite, est heureuse grâce à la présence de la France au Maroc. La nation qui nous protège n'épargne ni son argent, ni la vie de ses hommes pour le bien-être du Maroc dont les ressources matérielles et morales sont considérablement améliorées.

L’œuvre de la France dans notre pays est trop grandiose et trop éclatante pour être souillée et encore moins pour déplaire.“ Et c’est là simplement le propos que je voulais souligner, c’est celui que je vais maintenant vous citer :
“Nul ne connaît mieux que moi le Maroc d’avant le protectorat. J’ai vu les famines, les épidémies de toutes sortes, le désordre, l’anarchie exister à l’état permanent.“
“Quel serait le mobile de sentiment qui pousserait, qui me pousserait, à souhaiter le retour de ce triste passé ?“
C’est là le propos que tenait un historien musulman au Maréchal Lyautey.
Mais en supposant qu’un gouvernement autonome parvienne, dans un délai assez bref, à établir sur l’ensemble du pays une ferme autorité, pouvons-nous espérer qu’il veuille et puisse continuer l’œuvre de progrès économique, d’émancipation sociale, de rayonnement culturel et de libération politique que la France avait en tous points commencée ?
Sur le plan économique, ce gouvernement marocain indépendant aura une tâche rude. Il aura besoin, et ici je regrette que la note annexée à ce rapport ne soit pas parvenue au secrétariat et qu’il n’ait pu vous la communiquer. Un de nos camarades spécialisés dans les questions économiques avait fourni un rapport très détaillé ; je regrette qu’il ne soit pas sous vos yeux, peut-être le regrettez-vous vous-mêmes. Quoi qu’il en soit, je disais donc qu’il aura besoin, et la note annexée à ce rapport est due à un de nos camarades économistes, indiscutablement non seulement de techniciens, ingénieurs, contremaîtres, ouvrière qualifiés, mais encore et surtout de concours financiers.
Ici, je rappelle ce que disait ce matin, avec juste titre, la camarade Alduy lorsque, faisant allusion à 1’industrialisation de l’Afrique, il en marquait les nécessités, nécessités de capitaux et nécessités de main d’œuvre, de cadres. Qui les lui fournira ? Ce Maroc indépendant, la France, l’Angleterre, les États-Unis, l’URSS ?“
Quel que soit le commanditaire, bailleur de fonds et fournisseur de main d’œuvre, le gouvernement chérifien devra offrir des garanties et accepter certains contrôles. Que deviendra son indépendance dans cette fatalité économique ?
Quelles garanties enfin le nouveau régime accordera-t-il aux minorités non musulmanes, aux Israélites et aux européens ? Ne rappellera-t-il pas les premiers au statut légal de protégés de la communauté musulmane ? Qu’on lise, sur ce sujet, l’ouvrage récent de Tchouvaky (?) : “Sur la condition juridique israélite-marocaine“, et on sera édifiés.
Accordera-t-on enfin aux européens installés, enracinés dans ce pays, le droit de participer à la gestion d’affaires publiques dont ils ne peuvent se désintéresser ? Sur ce point, aucun doute n’est permis. Sultan et parti nationaliste sont formels. Les européens jouiront, dans un Maroc indépendant, du statut d’étrangers ne pouvant avoir aucun droit politique. C’est une conception sans doute conforme au droit international, mais qui ne tient aucun compte du rôle important joué par

la minorité étrangère dans l'organisation d'un Maroc moderne.
Nous savons qu'on nous rétorquera que ces craintes sont excessives et que le prochain traité peut contenir des clauses garantissant non seulement les intérêts, mais encore les droits des minorités.
Mais comment exigera-t-on d'un état indépendant, maître de son régime intérieur, le respect de ces garanties ?
On parle également de clauses visant à accorder à la France les bases militaires indispensables à la sécurité de l'Afrique du nord, mais là encore ces clauses ne pourront pas être unilatéralement dénoncées.
Veut-on créer au Maroc un conflit analogue à celui qui oppose actuellement la Grande-Bretagne à l'Égypte dans la question du canal de Suez ?
Il est enfin une question essentielle à nos yeux : c'est celle du sort qui sera réservé aux travailleurs marocains et européens mis au service de capitalistes étrangers ou autochtones, dont aucun gouvernement ne viendra refréner les appétits.
Nous avons, d'autre part, les exemples que nous offrent les protectorats économiques que l'on rencontre en Amérique latine et dans le proche Orient.
À quelle servitude est réduite la classe ouvrière et paysanne ?
Pour douter un instant de la régression sociale, que représenterait l'instauration au Maroc d'un tel régime d'exploitation ?
Il est vrai qu'on peut nous rétorquer qu'un peuple a le droit de disposer de son propre sort, de choisir son gouvernement et même de préférer une indépendance, si trompeuse qu'elle puisse être, à un régime qui lui assure, avec les libertés essentielles, le bien-être et la justice sociale.
Nous nous inclinerions volontiers devant un pareil argument, mais nous savons que le droit des peuples a disposer d'eux-mêmes est assorti, dans les chartes internationales comme dans notre constitution, de certaines réserves, de certaines conditions. On demande généralement à ces peuples de pouvoir exprimer leurs aspirations librement et en toute connaissance de cause, de faire la preuve de leur capacité à se gouverner démocratiquement et de garantir à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés essentiels.
Ces conditions sont-elles remplies dans le Maroc actuel ?
Ne peut-on se demander tout d'abord jusqu'à quel point on est fondé à déclarer que le peuple marocain est impatient de secouer le joug du protectorat et de jouir d'une indépendance qui lui serait chère.
Les partis nationalistes affirment bien en effet qu'en revendiquant l'indépendance de leur pays, ils traduisent les sentiments d'un peuple unanime. Le sultan lui-même proclame que tous ses sujets sont derrière lui lorsqu'il demande l'abrogation du traité de protectorat et le retour à une souveraineté entière.
Les premiers invoquent l'autorité dont il jouit dans le pays et le succès des manifestations qu'il organise.

Le deuxième fait état des acclamations populaires dont il est l'objet et les cadeaux royaux dont on le comble. Et il y a une part de vrai dans ce qu'ils affirment, mais une part seulement. Les foules qui se laissent entraîner à la suite des nationalistes ne le font pas toujours en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Très souvent, elles se laissent emporter par un fanatisme religieux et xénophobe qu'on a savamment éveillé et attisé.
Très souvent aussi, elle marche sous l'effort de l'intimidation, de la menace, de la contrainte, procédé rendu efficace par une tolérance excessive des autorités responsables.
Quant aux acclamations populaires, on se rappelle trop comment on peut les obtenir et ce qu'elles peuvent signifier en Orient comme en Europe.
Des cadeaux, on dira simplement que les instructions officielles ont permis aux chefs indigènes d'exercer sur la générosité de leurs administrés les pressions nécessaires.
Non, en dépit des apparences, ni les partis nationalistes, ni le sultan qui les patronne n'expriment l'opinion unanime du peuple marocain. Nous pouvons affirmer, en nous fondant sur le témoignage de nos camarades à mêmes d'entrer en contact direct avec les éléments les plus divers de la population marocaine, que dans sa grande majorité, le peuple marocain, et plus particulièrement ces classes laborieuses, réprouvent les désordres dont ils sont les premières victimes, ne demandant pas le retour à un régime qui leur vaudrait une misère et une pression accrus, et souhaitent au contraire que la France poursuive au Maroc son œuvre de progrès économique, de redressement culturel et de justice sociale.
Ce sont ces différentes considérations exposées à notre avis trop succinctement, mais qui restent susceptibles de développement ultérieur, qui nous ont conduits à rejeter le projet de substitution à un régime de protectorat d'un régime d'indépendance totale et immédiate.
Nous avons estimé que, pour atteindre les buts que nous nous étions assignés, c'est-à-dire essentiellement l'amélioration du sort des travailleurs marocains, leur libération économique, leur émancipation sociale, le relèvement de leur niveau culturel et leur formation politique, rien n'était plus efficace qu'un régime de protectorat progressivement assoupli et aboutissant en dernier ressort, dans le cadre de l'Union Française, à un Maroc autonome où tous les éléments de la population, sans distinction de race, ni de religion ou de classe sociale, participeraient dans la seule mesure de leurs capacités à la mise en valeur du pays et à la gestion des affaires publiques.
Serions-nous, ce faisant, en désaccord avec les principes de l'action Socialiste ? Nous ne le pensons pas. En plaçant au premier plan de nos préoccupations, la sauvegarde des intérêts des travailleurs autochtones, nous nous éloignons d'un colonialisme égoïste et oppresseur.
En prévoyant comme terme de l'évolution politique la création de l'état autonome démocratique et non raciste, nous nous rapprochions de l'idéal fixé par Léon Blum dans sa déclaration ministérielle du 24 décembre 1946.

“La récompense du peuple colonisateur, disait-il, est alors d’avoir suscité dans le peuple colonisé les sentiments de gratitude et d’affection, d’avoir créé la pénétration, la solidarité de pensée, de culture et d’intérêts qui permettent à l’un et à l’autre de s’unir librement.“
Ne lit-on pas également, dans le programme diction adopté par le Conseil national, je m’excuse de ces citations, camarades, c’est simplement pour marquer avec quel souci nous avons tenu à rester d’accord avec l’idéal Socialiste nous en étions persuadés, mais nous voulons vous transmettre cette même persuasion, Conseil national du 4 décembre 1946 : “Certains s’efforcent de minimiser l’importance des réformes, des idées, et de pousser les populations autochtones vers des régimes d’autonomie totale ou d’indépendance contraire à leurs véritables intérêts.“
C‘est une opinion analogue qu’on trouve exprimée dans une motion votée par le Congrès interfédéral d’Alger les 13 et 14 janvier 1951. Ce Congrès disait : “La véritable assimilation est celle qui crée simultanément des citoyens égaux sur le plan politique, économique et social“.
Parler ainsi, ce n’est pas faire le procès de la France, mais faire le procès d’un régime économique, le régime capitaliste.
L’indépendance de l’Algérie que réclament les PPA et les séparatistes est une utopie et une escroquerie.
L’indépendance de l’Algérie, bien loin d’apporter le bonheur, a aggravé la difficile situation économique et sociale actuelle des autochtones. Il suffit, pour s’en convaincre, de regarder l’état actuel des pays de la ligue arabe où le féodalisme et le paupérisme caractérisent la vie nationale.
Je cite toujours : “Nous vous citons plus loin des chimères inaccessibles. La réalité impose sur cette terre une étroite association politique, économique et sociale sur un pied d’absolue égalité des européens et des autochtones et que seule cette coopération prépare une condition meilleure pour tous les éléments de cette population, sans distinction.
Lechaly (?) délégué algérien à l’Union Française, dans son intervention à la conférence de Suresnes des 5 et 4 mars 1951 appuyait les déclarations précédentes en s’écriant : “Oui, Pierry, tu as raison. L’indépendance, on sait ce que c’est, de quel mirage s’est fait. Du point de vue sentimental, toutes 1es thèses peuvent se soutenir, mais nous sommes à une période où les nationalistes ne peuvent plus se défendre ; les pays européens eux-mêmes en sont arrivés aujourd’hui à ne plus être libres, indépendants. Comment voulez-vous qu’un pays de 2, 3 millions d’habitants puisse économiquement, socialement, politiquement, avoir son indépendance ?
Nous devons avoir les pieds attachés au sol et traiter, en ne se les dissimulant pas, les réalités du jour.
La réalité du jour est que l’Algérie sans la France ne peut rien; mais il y a la contrepartie : c’est que la France sans l’Algérie, eh bien ce n’est pas grand chose non plus, parce que voyez-vous c’est l’Algérie qui est la pierre angulaire de

toute la formation nord africaine.“
C’est ainsi que parlait Lechaly.
Il est vrai qu’il s’agissait de l’Algérie au stade plus différent de celui du Maroc et nous ne l’oublierons pas, mais les opinions exprimées ne valent-elles pas, pour le Maroc, dans la mesure où elles exposent les dangers d’une indépendance prématurée et les avantages que les travailleurs peuvent retirer d’une collaboration à tendance Socialiste.
Cette supériorité d’un régime où l’action de la France démocratique peut s’exercer sur un régime autoritaire autochtone, n’était-elle pas affirmée par Jaurès exposant, dans un discours à la chambre, le 20 novembre 1903, sa politique marocaine de pénétration pacifique qu’il opposait à la politique gouvernementale militaire d’alors ?
“J’ajoute que la France a d’autant plus le droit de prolonger sur le Maroc son action économique et morale qu’en dehors de toute surprise et de toute violence militaire, la civilisation qu’elle représente en Afrique auprès des indigènes est certainement supérieure à l’état présent du régime marocain.“
“Et je suis obligé de constater, il ajoutait, je le fais avec joie, que malgré ses infirmités et ses vices, le régime français en Algérie et Tunisie donne aux indigènes musulmans des garanties de sécurité, des garanties de bien-être, des moyens de développement infiniment supérieurs à ceux de ce régime marocain spoliateur, anarchique, violent, mauvais, qui absorbe et dévore toutes les ressources du pays qui est secoué par les soubresauts d’un fanatisme morbide et bestial.“
“Oui, il est à désirer, dans l’intérêt même des indigènes du Maroc et dans l’intérêt de la France, que l’action économique et morale de notre pays s’y prolonge et s’y établisse.“
Sans doute, Jaurès parlait-il du gouvernement chérifien de 1903 et non d’un gouvernement chérifien moderne, mais pouvons-nous autre assurés qu’un Maroc indépendant saurait se préserver de toutes les tares signalées par Jaurès ? L’exemple des pays du proche Orient récemment émancipés ne saurait dissiper tous nos doutes, et là je regrette de n’avoir pas le temps de pouvoir vous lire quelques notes concernant la Syrie actuelle, le Liban, la Transjordanie, l’Irak et certainement vous savez ce qui règne actuellement dans ce pays : le désordre et toujours l’oppression capitaliste.
Il nous reste une dernière objection à combattre : comment faire accepter par l’opinion internationale, et singulièrement par l’ONU, notre intention de maintenir notre protectorat au Maroc ?
Sans avoir la prétention de nous substituer à la compétence des diplomates, nous pensons néanmoins que notre position n’est pas, sur le plan international, indéfendable. On peut sans doute invoquer des arguments juridiques concernant les caractères particuliers des traités du protectorat, mais on sait qu’ils risquent de demeurer sans écho.
Il serait encore préférable de tenter de faire valoir que notre action au Maroc doit

être en contradiction avec l'esprit des chartes internationales quand, au contraire, elle semble s'y conformer puisqu'elle tend à conduire progressivement un peuple encore peu évolué économiquement, socialement et politiquement à la capacité de se gérer lui-même, de gérer lui-même et démocratiquement ses propres affaires.

Que nous songions à faire participer à cette gestion tous les éléments de la population du pays, il n'apparaît pas que des nations comme les États-Unis et la plupart des Républiques de l'Amérique latine puissent le trouver étrange. N'ont-elles pas, en effet, sur leurs territoires du moins théoriquement, réalisé cette fusion d'éléments ethniques les plus divers ?

On pourrait encore appeler à l'appui de notre thèse la situation lamentable dans laquelle se trouvent les masses laborieuses dans des états récemment émancipés politiquement, mais la discrétion diplomatique nous commande sans doute de ne pas insister sur de pareils exemples. À plus forte raison, nous interdit-elle de faire allusion à des pays qui attendent encore des grandes puissances l'octroi de leur indépendance, et à d'autres pays qui sont en train de la perdre dans des systèmes apparemment en accord avec les prescriptions des chartes internationales.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés réelles, mais non insurmontables, il nous appartient, si 1'intérêt du peuple protégé nous le prescrit, d'appliquer le système que nous avons préconisé ; il permet toutes les réformes. Le traité de paix de 1912 nous accorde non seulement le droit d'instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le gouvernement français jugera utiles d'introduire sur le territoire marocain, mais il nous en fait un devoir puisque le paragraphe servant de préambule au traité définit en ces termes le but poursuivi :

"Le gouvernement de la République française et le gouvernement de sa majesté chérifienne, soucieux d'établir au Maroc un régime régulier fondé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale qui permettra l'introduction des réformes et assurera le développement économique du pays, sont convenus des dispositions suivantes :

"Les seules restrictions apportées à l'action de la France concernent la nécessité de sauvegarder la situation religieuse, le respect, le prestige traditionnel du sultan, ainsi que l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses."

"Le manuel chérifien lui-même sera réformé, mais le gouvernement français s'engage cependant, par l'article 3i à prêter un constant appui à sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne et son trône, ou qui compromettrait la tranquillité de ses États."

"Le même appui sera prêté à l'héritier du trône et à ses successeurs."

Il est à noter que rien dans le texte n'indique qu'il s'agisse d'une situation provisoire devant prendre fin lorsque telles ou telles conditions seront remplies. De même, rien ne laisse entendre que le Sultan pourra opposer son veto aux

réformes proposées par le gouvernement français. Au contraire, l'article 4 dispose que les mesures que nécessitera le nouveau régime de protectorat seront édictées sur la proposition du gouvernement français par sa Majesté chérifienne. La plupart des juristes en ont conclu que le Sultan était tenu d'approuver les réformes proposées par le gouvernement français. L'avis contraire, il est vrai, a été formulé, mais il semble bien que
si le droit de veto existait-il serait en contradiction avec l'esprit du traité du protectorat.
Comment, en effet, charger la France de faire des réformes si le Sultan peut s'opposer à leur application ? C'est cependant la situation dans laquelle on se trouve actuellement ; il conviendra au gouvernement français de faire cesser ces fortes interprétations des termes et de permettre au résident général de la France au Maroc d'y remplir la charge que lui a confiée le traité du protectorat.
Je disais donc que le traité du protectorat permet des réformes. Nous verrons plus tard qu'il y a des obstacles à la réalisation de ces réformes. À notre avis, ces obstacles ne sont pas dans la présence de 1'étranger au Maroc, mais elles sont dans la présence au Maroc d'un régime capitaliste qui est l'obstacle le plus sérieux.
Ainsi, dans le cadre du traité du protectorat, des réformes apparaissent possibles sur les plans, à l'exception cependant des organes religieux et des questions intéressant le respect du prestige traditionnel du sultan ; le devoir du parti Socialiste est évidemment de faire en sorte que les réformes projetées soient rapidement réalisées et s'inspirent le plus possible des principes Socialistes. C'est ce que la fédération Socialiste du Maroc s'est efforcée de faire depuis sa création en 1925, en soumettant régulièrement à l'opinion publique marocaine et aux Congrès nationaux du Parti des plans de réforme plus ou moins concrets, plus ou moins cohérents, mais toujours l'inspiration Socialiste. Le dernier en date est celui que le Congrès fédéral, tenu à Fès le 1er mars 1947, avait voté à l'unanimité ; il n'a cessé depuis d'être approuvé par les différents Congrès fédéraux. On le trouvera ci-joint dans les pièces annexées ; il comporte l'ensemble de mesures économiques, financières, administratives, culturelles et politiques dont les principes sont exposés et commentés dans la résolution qui l'accompagne ; on voudra bien s'y reporter.
Un certain nombre de mesures préconisées par nos différents Congrès ont déjà été appliquées, d'autres ébauchées ; on le reconnaît volontiers, il serait ridicule de contester l'importance de l'action de la France au Maroc durant ces 40 années de protectorat.
Sans vouloir entrer dans le détail de l'œuvre accomplie, on peut cependant en donner les grandes lignes ; cela nous permettra de mieux déterminer ce qu'il reste à faire. Si vous le permettez, je glisserai sur ce plan des réformes déjà obtenues et nous passerons aux réformes que nous proposons.
Nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Le système actuel ne nous donne pas entière satisfaction.

Il est trop souvent d'inspiration capitaliste. Nous ne devons donc pas hésiter à signaler ses insuffisances et ses tares et à proposer nos solutions Socialistes.
Voici quelques exemples de nos critiques et nos propositions :
Nous estimons que rien de solide ne pourra être construit si l'on ne s'efforce d'améliorer constamment la situation économique de ce pays. La note jointe à ce rapport et que nous devons à un de nos camarades économistes marque, après une analyse serrée et objective, de la conjoncture économique du Maroc, combien cette situation, en dépit des apparences, demeure précaire et partant dangereuse. Il convient donc de réduire au maximum les profits capitalistes, de refondre le régime fiscal, en amenuisant la fiscalité indirecte et en frappant davantage au nom de l'équité le capital et les revenus du capital, de supprimer 1'anarchie de la libre entreprise en organisant et planifiant les investissements et en les dirigeant notamment vers l'amélioration et la modernisation de la production agricole ; de poursuivre la formation professionnelle des classes marocaines qui est un élément important de l'action tendant à comprimer les prix de revient et à améliorer rationnellement le niveau de vie.
Réformes sociales : un des problèmes qui, sur le plan social, réclame des solutions urgentes est celui que pose la poussée des prolétariats urbains, la difficulté de certaines campagnes marocaines, et là j'ai le sentiment, camarades, que chacune de ces petites phrases mériterait d'être longuement développée, l'arbitraire qui, trop souvent, y règne, là médiocrité des revenus et salaires ruraux, la sécurité généralisée, la facilité des transports, l'attrait de la vie citadine et enfin les besoins de la main d'œuvre, des industries, des entreprises commerciales et des services publics ont contribué à grossir démesurément les prolétariats citadins.
L'importance croissante de ces prolétariats déracinés, aux conditions de vie souvent misérables, inéduqués professionnellement, syndicalement et politiquement, posent de problèmes dont la gravité et 1'urgence ne sauraient échapper. Les derniers incidents de Casablanca ont rappelé les dangers que pouvait présenter une masse prolétarienne, restant à la merci des entraînements de partis extrémistes, faisant appel au fanatisme et à la xénophobie.
Il convient donc, sans tarder, de rechercher les moyens les plus efficaces d'améliorer les conditions de la vie des campagnes, d'y faire régner une justice croissante, d'y faire respecter un salaire vital minimum, d'améliorer les conditions de vie des travailleurs citadins, de favoriser l'organisation d'une centrale syndicale autonome et capable d'échapper à l'influence des partis politiques, d'accélérer la formation professionnelle et l'éducation des cadres syndicaux.
Sur le plan administratif, on doit rappeler que la part faite à la jeunesse marocaine autochtone dans l'administration du pays a été, pendant de longues années, peu importante. Cette situation, qui nous valait elle-même d'excessives critiques, était due essentiellement au manque de candidats compétents.
On doit ajouter aussi que les carrières administratives étaient moins recherchées

par les jeunes marocains que les carrières libérales ou commerciales. Aujourd'hui, les jeunes marocains musulmans et israélites participent davantage à l'administration du pays. Le développement de l'instruction publique et la création, notamment, d'une école d'administration marocaine permettent la formation de fonctionnaires capables. On souhaite vivement que toutes les mesures soient prises pour amplifier ce mouvement et faire en sorte que tous les éléments de la population puissent collaborer sur un pied d'égalité et sans autre distinction que celle de la compétence et de la valeur professionnelle à l'activité administrative du pays. Mais à l'établissement du programme de ces réformes économiques que nous plaçons à la base des réformes sociales, culturelles, fiscales, ainsi qu'au contrôle mis en application, la fédération estime indispensable d'associer tous les éléments de la population marocaine sans aucune distinction de race ni de religion, ni de condition sociale. À cet effet, elle préconise tout un système de conseils, de douars, de villages, de villes et de régions où tous les administrés, par l'intermédiaire de représentants élus ou désignés selon les traditions locales, pourraient exprimer librement leurs besoins, leurs vœux, leurs critiques. Cet édifice serait couronné par une assemblée centrale mixte composée à la fois de délégués français élus par un collège unique et de représentants musulmans et israélites dont la désignation serait faite selon des modes qui tiendraient compte du degré politique atteint par les différents éléments de la population autochtone. Cette assemblée centrale aurait pouvoir délibératif.

Elle remplacerait avantageusement, croyons-nous, le conseil de gouvernement actuel composé d'un conseil français et d'un conseil musulman siégeant et délibérant séparément, n'ayant que voix consultative et ne représentant que très approximativement l'opinion publique marocaine.

L'assemblée centrale marocaine unique et à voix délibérative renverserait les cloisons qui séparent actuellement les délégués des différents éléments de la population marocaine et leur permettrait ainsi de coopérer efficacement à l'œuvre commune de modernisation du Maroc.

Telles sont les grandes lignes d'un plan de réforme dans le détail duquel nous regrettons de ne pouvoir entrer, mais que l'on trouvera exposé dans l'une des notes ci-jointes.

Pour le faire accepter, nous rencontrons de solides obstacles, ceux que dressent obstinément, dès qu'il s'agit de libération économique et de progrès social, toutes les forces conservatrices de ce pays, c'est-à-dire tous les représentants du capitalisme autochtone français et international. C'est ici que nous voudrions pouvoir compter sur l'appui du Parti ; il nous est indispensable.

Nous soumettons donc à vos suffrages la résolution votée par le dernier Congrès fédéral de Casablanca du 17 mai 1952, ainsi que le programme de réformes établi par le Congrès fédéral tenu à Fès le 1er mars 1947. Nous rappelons que ce programme, dans son esprit comme dans ses grandes lignes, n'a jamais cessé d'être approuvé par les différents Congrès de la fédération Socialiste du Maroc.

La position prise par cette fédération, position qu'elle fonde sur les enseignements d'une expérience longue et directe du pays, de ses habitants, peut-elle justifier les sarcasmes dont certains camarades ont cherché à l'accabler ? C'est vous qui le direz. Les Socialistes marocains, conscients d'avoir accompli en toute occasion leur devoir de Français et de Socialiste s'en rapportent à votre jugement.
Je vais vous lire si vous le permettez, et ce sera la fin, la résolution votée par le Congrès fédéral tenu à Casablanca les 17 et 18 mai 1952 ; il n'y a pas eu de nouveau Congrès fédéral depuis.
"Le Parti Socialiste SFIO n'ignore pas l'importance du Maroc dans le système de sécurité de la France, de l'Europe et du bassin méditerranéen. Il ne méconnaît pas les légitimes intérêts de la minorité française qui est installée et qui joue dans la mise en valeur et la modernisation du pays un rôle essentiel."
"Mais tout en accordant à ces considérations l'importance qu'elles méritent, il se doit de placer au premier plan de ses préoccupations l'amélioration du sort des classes laborieuses, le relèvement de leur niveau culturel, leur émancipation sociale et leur libération politique."
"Aussi, n'a-t-il cessé de proposer au gouvernement français qui, par le traité de protectorat de 1912, a pris en charge le peuple marocain, un ensemble de réformes financières, économiques, culturelles et politiques dont le détail figure dans le programme d'action qu'il a établi.
"Il sait que l'obstacle le plus sérieux à la réalisation de ce programme réside moins dans la présence étrangère que dans l'existence au Maroc d'un capitalisme français international et indigène qui, là comme ailleurs, fait du profit le but principal de son activité."
"Il ne voit donc pas, comme le proclament les partis nationalistes marocains, que le remède aux maux dont souffre encore le peuple marocain puisse résider dans une indépendance politique fictive qui laisserait au capital indigène comme au capital étranger la possibilité de continuer son exploitation. Il est, au contraire, persuadé d'une sincère collaboration franco-marocaine où l'influence française s'exercerait dans un véritable esprit Socialiste que seul instaurerait progressivement au Maroc un régime de démocratie et de justice sociale où tous, sans aucune distinction de race ni de religion, participeraient dans la seule mesure de leurs capacités et dans le cadre de l'Union Française à la mise en valeur du pays et à la gestion des affaires publiques.
(Applaudissements)

Le président - Je remercie le camarade Roux de son rapport si réfléchi et si étudié.
Je demande à nos camarades, pour les rapports suivants, de dissoudre les petits soviets factionnaires qui se constituent dans les coins de la salle, de façon à ce qu'on puisse écouter ces rapports qui ont été vraiment préparés avec le plus grand soin et qu'il faut d'autant mieux écouter que, peut-être, certaines des

opinions émises ne sont pas partagées par tous.
Je vais donner maintenant la parole à Savary qui va donner son rapport sur l'évolution du problème indochinois.

Alain Savary

Camarades, le dernier Conseil national s'est longuement penché sur la question d'Indochine. Il a entendu des interventions très circonstanciées, en particulier celle de Léon Boutbien et de Naegelen, et il a ensuite voté une motion proposée par le Comité directeur qui expliquait de façon très détaillée la position du Parti sur la question d'Indochine.
Ce n'est donc pas, aujourd'hui, un rapport que je vous présente, mais quelques observations sur l'évolution de la question depuis le dernier Conseil national et sur les quelques éléments nouveaux qui ont pu apparaître depuis que nous en avons discuté.
En premier lieu, sur le plan militaire, la pénétration Vietminh dans les hauts plateaux du pays Thai s'est poursuivie, orientée tout à la fois vers le contrôle complet de la frontière du nord Vietnam et de la Chine et vers le haut Laos.
La garnison Na-Sam qui contient des effectifs français importants de l'ordre de 10 à 12 bataillons, a résisté aux assauts Vietminh, mais pour autant n'est pas capable de pouvoir agir librement et en tous cas, s'il en était ainsi décidé, de regagner Hanoï.
D'autre part, une nouvelle offensive s'est dessinée dans la région d'Annam, orientée également dans des zones de hauts plateaux et vers des populations de minorités des pays moïs, et les offensives Vietminh dans cette région menacent à l'heure actuelle les postes français qui s'y trouvaient;
mais dans l'ensemble, le rapport des forces reste inchangé. L'usure française continue au rythme d'environ un bataillon par mois avec les difficultés de relève qui ont été évoquées fréquemment à cette tribune et sur lesquelles je ne reviendrai pas.
Dans le delta tonkinois, les infiltrations Vietminh, qu'on évalue à environ 45 000 hommes, tant bataillons réguliers que troupes de partisans, ont été pourchassées par les forces franco-vietnamiennes et, d'après les communiqués de 1'état-major français, certains succès auraient été obtenus ; encore que dans ce domaine, il faille être très prudent puisque ce delta tonkinois, on nous l'a dit, est perpétuellement nettoyé et que perpétuellement il était l'objet de nouvelles infiltrations de la part du Vietminh.
L'armée vietnamienne a vu une stabilisation à un effectif d'environ 70 000 hommes, et le problème qui se pose est de savoir, pour le commandement français et pour le gouvernement vietnamien, par quel moyen une extension pourra lui être donnée.
Les crédits militaires, les crédits consentis par le gouvernement des États-Unis permettraient l'équipement en matériel d'une nouvelle tranche assez importante.
Cette augmentation d'effectifs de l'armée vietnamienne supposait que la France

accorde au Vietnam des cadres en officiers, de l'ordre d'environ 5 000 cadres, dont elle ne disposa pas à l'heure actuelle, et fasse face à l'équipement des divisions qu'elle a promit, dans le cadre de ces accords du NATO, pour la défense de la métropole, alors qu'aile a beaucoup de peine à suffire à la relève des cadres métropolitains, officiers et sous-officiers, pour l'armée de l'union française, et également pour les cadres qu'elle prêta à l'armée vietnamienne déjà existante.

Il se pose donc, dans l'immédiat, si l'on prévoit une augmentation de l'armée vietnamienne, et j'envisage là simplement le problème du point de vue effectifs, sans aborder le problème moral de cette troupe, et le problème politique, une question extrêmement grave, qui est celle de savoir comment la France pourrait faire face eux nouveaux appels qui lui seront adressés, tant par le Vietnam que par les États- Unis.

Sur le plan international, vous avez certainement remarqué la déclaration du NATO, par laquelle l'organisme de coopération atlantique a reconnu que la guerre d'Indochine faisait partie d'une guerre générale, et a marqué une certaine solidarité envers la France, engagée dans cette guerre coûteuse et longue.

Jusqu'à présent, cette déclaration, pour l'ensemble des pays atlantiques, sauf pour les États-Unis, et j'y reviendrai tout à l'heure, cette déclaration est restée platonique, et a mettre engendré des réactions assez vives dans certains parlements européens, en particulier le ministre des Affaires étrangères du Danemark a été pris à parti par le parlement danois, et par nos camarades Socialistes, pour avoir pris des engagements, même moraux, à l'endroit de le guerre d'Indochine, dans le cadre de la solidarité atlantique.

Enfin, sur le plan politique, deux sortes d'événements peuvent être signalés : d'abord, l'emprise Communiste croissante dans les rangs du Vietminh. Nous avons pu avoir, par un de nos camarades Socialiste vietnamien, récemment revenu du Vietminh, quelques éléments de première main, si je puis m'exprimer ainsi, d'après lesquels, les derniers éléments nationalistes, qui avaient combattu dans les rangs des Vietminh, ont été éliminés, soit de manière violente, soit qu'ils fussent mis dans des postes tels qu'ils ne pouvaient plus exercer aucun rôle, et ce qui pouvait rester d'influence Socialiste du Vietminh a été maintenant complètement éliminé.

D'autre part, sur le plan culturel, le chinois tend à remplacer l'enseignement de 1a langue française, et il semble que les tentatives du Vietminh, de maintenir une certaine indépendance vis-à-vis de la Chine soient beaucoup plus faibles, depuis six mois, et que la Chine, en échange de l'appui militaire, ait pu négocier une implantation dans les rangs du Vietminh beaucoup plus forte qu'elle n'était auparavant, malgré la réaction tonkinoise traditionnellement opposée à toute influence chinoise.

Du côté français, du coté franco-vietnamien, l'expérience Bao Daï se poursuit, sans qu'on puisse noter une très grande évolution sur le plan de la corruption, sur le plan de l'inefficacité politique, et sur le plan de la réforme agraire.

On doit noter, en particulier, que des crédits, qui avaient été consentis pour la réforme agraire ont été, en effet, utilisés en effet pour indemniser de grands propriétaires, cochinchinois, dont les biens avaient été saisis par le Vietminh, et non pas pour procéder à une véritable réforme agraire.
D'autre part, les tentatives de fermeture, par exemple, du marché des jeux à Saigon, se sont heurtées à un refus du cabinet impérial, qui tire de son association avec la banque des Pin Suy Yendes revenus considérables.
Monsieur Tam continue son action, encore que sa qualité de citoyen français nuise profondément à l'apparence de gouvernement indépendant qu'il veut se donner.
Il faut cependant noter un événement qui peut avoir des répercussions valables, c'est la décision de procéder à des élections municipales.
Encore que les élections municipales n'affectent qu'une proportion minime de la population vietnamienne, environ un million d'habitants, sur 20 millions, c'est cependant un test que nous devons observer, pour voir d'abord quelle proposition de votants, par rapport aux inscrits, exercera son droit de vote, pour savoir, ensuite, dans quelles conditions, ces élections se seront déroulées.
Y aura-t-il eu pression ? Y aura-t-il eu liberté ? Pour voir ensuite, dans le cas où les élections se seraient déroulées dans un climat de liberté, ce dont je doute fort, dans quel sens ces suffrages se seront exprimés.
Pour l'instant, nous avons peu de renseignements, même sur la campagne électorale, puisque ces élections auront lieu demain dimanche.
On doit cependant noter la présence, dans la compétition électorale, d'un Parti Socialiste, dont le programme rejoint, en quelque manière, celui que le Parti Socialiste français avait adopté, puisqu'il est ainsi rédigé : "Trêve immédiate, négociations avec le Vietminh, élections générales contrôlées par des neutres.
S'agit-il d'un Parti Socialiste valable, c'est-à-dire indépendant du gouvernement vietnamien aussi bien que du gouvernement Vietminh ?
S'agit-il du Parti Socialiste, dont notre ami Bidet vous signalait récemment l'existence ?
Il est encore trop tôt pour se prononcer sur ce point.
Enfin, dernier point important depuis le dernier Conseil national, le changement de gouvernement aux États- Unis.
Je crois que là encore il est trop tôt pour porter un jugement, ou pour préjuger des intentions au gouvernement américain actuel.
Il est certain que la campagne électorale américaine a été orientée tout autant sur l'Asie que sur l'Europe, mais sans qu'il soit possible encore de discerner dans quelle mesure la politique de monsieur Eisenhower et de monsieur Foster Dulles sera différente de celle du régime précédant, en ce qui concerna les événements d'Asie.
C'est pourquoi je pense, personnellement, que le texte adopté par le dernier Conseil national peut encore valablement demeurer la loi du Parti, et que je proposerai au Conseil de ne pas le remettra en cause, parce que d'autres

questions, telle que la question du Maroc, et la question de Tunisie n'ont pas été tranchées comme l'a été la question de l'Indochine, lors du dernier Conseil national, et que, comme nous sommes devant une position valable, comme des événements sont en cours, il est raisonnable d'attendre avant de se prononcer à nouveau, si besoin était, de connaître à la fois l'évolution da la politique des États-Unis, l'évolution de la politique chinoise, et également le résultat des événements militaires au Vietnam, et de 3 événements politiques. Je proposerai donc au Conseil national qu'il s'en tienne au texte que le Parti a adopté au dernier Conseil national, et que ce texte demeure, comme il l'était, la loi que tous les orateurs du Parti devront respecter dans leurs interventions.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Verdier, pour son rapport sur la question tunisienne.

Robert Verdier

Camarades, j'aborderai ce rapport sur la question tunisienne dans le même esprit que Savary a présenté le sien sur l'Indochine.
Je crois, en effet, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir uns large discussion sur le fond des problèmes.
Ces discussions ont eu lieu très souvent depuis la libération, et, d'autre part, vous avez, en général été à même d'avoir une documentation sur le problème des rapports franco-tunisiens, tant grâce aux articles qu'a souvent écrits Bidet dans le Populaire, ou le Populaire dimanche, que grâce à l'exposé fait il y aura bientôt un an, au Conseil national, par le secrétaire de la fédération de Tunisie, notre camarade Kohn Adria (?), qui avait aussi fait une série d'articles dans le Populaire, et une étude assez approfondie dans la revue Socialiste.
Et, d'autre part, en ce qui concerne les derniers événements, vous avez, je crois sous les yeux le rapport écrit, qui vous a été adressé par le secrétariat du Parti, dont vous avez pu prendre connaissance, et qui a pour objet particulier de retracer brièvement les événements qui se sont déroulés depuis environ six mois, exactement depuis l'époque où a eu lieu un débat, sans conclusion d'ailleurs, à l'Assemblée Nationale, au lendemain de notre dernier Congrès national.
C'est pourquoi, je veux m'en tenir, dans un exposé aussi bref que possible, à insister sur quelques points qui me paraissent particulièrement essentiels.
Et d'abord, je voudrais demander au Conseil national, du Parti, de prendre conscience que nous ne devons absolument pas relâcher notre intérêt, et notre vigilance, pour la question tunisienne. Je croie nécessaire de dire cela, parce qu'à l'heure actuelle nous pourrions être dupes des événements et des apparences.
En ce moment, depuis quelques semaines, parce que le débat à l'ONU, a pris fin, parce que le Bey de Tunisie a, accepté finalement, à la fin du mois de décembre., de signer un certain nombre de décrets qui lui étaient présentés,

Fondation Jean-Jaurès

malgré quelques attentats qui continuent, on peut dire que la Tunisie se trouve dans une période de calme relatif ; mais je crois que nous commettrions une très grande erreur, si nous nous laissions tromper par cette apparence, et si nous pansions comme, malheureusement, je crois, le font beaucoup de Français, de Tunisie, d'après les derniers renseignements qui nous ont été envoyés par les camarades de la fédération, qui essaient de se persuader que maintenant tout est fini, et que le problème est réglé.

Ce serait une faute de notre part, si nous adoptions ce point de vue, et si nous essayions de nous en dormir nous-mêmes. Ce serait une faute pour un certain nombre de raisons, que je veux rappeler rapidement.

D'abord, s'il y a un calme relatif, c'est parce que, comme j'y ai fait allusion tout à l'heure, le souverain de Tunisie a fini par céder, et a, signé un certain nombre de décrets de réforme, qui lui étaient présentés, mais nous ne devons pas perdre de vue les conditions dans lesquelles cette acceptation a été donnée. Je ne veux pas les rappeler, ni retracer les événements dans leurs détails. Ils sont récents, et présents à vos mémoires ; j'insiste seulement sur le fait que cet accord a été obtenu par toutes sortes de pressions, menaces sur l'entourage du Bey, menaces sur le Bey lui-même, auquel on laissait entendre qu'il serait déposé s'il ne finissait pas par accepter, déploiement de troupes autour de son palais, nouvelles arrestations, etc.

Par conséquent, il a donné son acceptation aux quelques décrets qui lui étaient présentés exactement dans les mêmes conditions qu'il y a quelques mois il avait fini par accepter le renvoi du ministère précédent, le ministère présidé par monsieur Chenik, et qu'il avait accepté la composition d'un nouveau gouvernement, celui que préside encore monsieur Baccouche.

Or, nous avons vu, par la suite, le souverain de Tunisie saisir, à plusieurs reprises, les occasions qui lui étaient offertes par les événements pour faire connaître, non pas seulement à ceux qui entraient en conversation avec lui au nom de la France, mais même à l'opinion internationale, qu'il n'avait donné son accord que sur le contrainte, et qu'il n'avait jamais retiré sa confiance au ministère précédent, et jamais considéré le gouvernement qui lui avait été imposé cornue un ministère authentiquement tunisien, la deuxième raison pour laquelle nous devons considérer que l'accalmie actuelle est certainement trompeuse, et qu'elle pourrait bien ne pas durer, est une raison d'ordre international.

Le problème, en effet, c'est un fait, que l'on peut déplorer, que l'on peut regretter, mais c'est un fait sur lequel on ne peut pas revenir, est maintenant posé devant l'opinion internationale, et devant des organismes internationaux.

Je vous renvoie pour ce point, pour plus de détails, à ce que j'ai indiqué dans le rapport écrit que j'ai présenté. Vous y trouverez l'analyse des divers scrutins qui ont eu lieu à l'assemblée générale des Nations Unies, sur la question de Tunisie, et vous verrez que si, finalement, l'assemblée a voté une résolution qui ne gâtait pas trop, dans l'état actuel des choses, notre pays, vous verrez que ce résultat n'a

Fondation Jean Jaurès

été obtenu qu'avec les plus grandes ; difficultés, que le nombre des opposants, mais surtout des abstentionnistes, a été toujours très élevé à chaque scrutin, et vous verrez surtout que les termes mêmes de la résolution qui a été adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies reconnaissent, en fait, ce que la France refusait, ce sur quoi elle voulait faite porter la discussion au début, reconnaissent la compétence des Nations Unies.

Et, par conséquent, on peut prévoir que si de nouvelles occasions s'offrent aux Tunisiens, de nouveaux événements se produisent, le problème se posera de nouveau devant l'opinion internationale, et peut-être de nouveau devant l'ONU.

Nous risquons de voir se reproduire les mêmes erreurs que l'année dernière. L'année dernière, le problème est venu une fois devant le conseil de sécurité, Étant donné les compositions et les règles de cet organisme, la position du gouvernement français était beaucoup plus facile, et on a cru, on a voulu croire, du côté français, que parce qu'un succès avait été remporté au conseil de sécurité, la tâche serait aussi facile devant l'Assemblée générale. Il s'en est fallu de beaucoup qu'elle soit aussi facile.

Nous devons comprendre que s'il y a de nouveau des incidents en Tunisie, s'il y a de nouveau des événements qui font apparaître que le problème n'est pas réglés, la position française, à une prochaine réunion du conseil de sécurité, ou, plus vraisemblablement, à la prochaine Assemblée Nationale, au mois d'octobre 1953, la position française sera infiniment plus difficile qu'elle n'a été au mois de novembre à New-York.

Enfin, nous devons considérer aussi la situation intérieure française, et la structure de l'actuel gouvernement. On pourrait être relativement rassuré en songeant à l'accalmie dont j'ai parlé tout à l'heure, si l'on avait l'espoir que nous avons un gouvernement qui va essayer de profiter de cette détente pour donner à la politique française à l'égard de la Tunisie une orientation nouvelle.

Nous devons dire, qu'an réalité, nous ignorons tout des intentions du gouvernement actuel.

Mais, cependant, ni la phrase, ou les deux ou trois phrases consacrées à ce problème par monsieur René Mayer dans sa déclaration d'investiture, ni la composition eu gouvernement ne sont de nature à nous rassurer.

Tous les éléments modérateurs qui se trouvaient dans le précédent gouvernement, et il s'en trouvait, même parmi des ministres appartenant à des groupes de droite de l'assemblée, tous ces éléments ont été écartés.

Ceux, qui, par contre, avaient toujours pris position très nettement en faveur d'une politique de force, comme monsieur Martineau Deplat, pat exemple, sont restés dans le gouvernement, et on y a même vu entrer, dans ce nouveau cabinet, un homme comme monsieur Caillavet, qui a peut-être été mentionné déjà aujourd'hui à la tribune, dont tous savez quelles ont été les positions quand on a discuté à l'Assemblée Nationale un certain nombre de problèmes relatifs aux territoires d'Outremer.

Voilà pourquoi, camarades, il me parait indispensable que le Parti continue à

porter au problème tunisien le même intérêt que dans l'année qui vient de s'écouler, et je crois que nous devons être, avec une certaine satisfaction, le même intérêt qu'il lui est porté depuis la Libération.
Un deuxième point que je tiens à souligner, et oui, je crois, devis, être mi$ en évidence dans la résolution que votera le Conseil national, c'est le problème du choix des interlocuteurs, et du changement d'atmosphère an Tunisie.
Je crois, camarades, que c'est à l'heure actuelle, et, en vérité, depuis plusieurs mois, le problème capital, un problème qui doit être posé avant toute discussion sur ce que pourrait être un plan de réforme, sur ce que pourrait être le contenu d'une négociation avec les Tunisiens.
C'est une question que les gouvernements de l'année dernière, et le résident général se sont toujours efforcés d'escamoter, et pourtant, malgré leur volonté, ils retrouvent ce problème posé devant eux actuellement.
Je ne veux citer qu'un fait précis pour vous le montrer. Parmi les décrets qui ont été soumis au Bey, et pour lesquels on a enfin obtenu sa signature, se trouve un décret qui prévoit l'organisation d'élections municipales, et je crois que Bidet ne me contredira pas si je dis qu'en soi, si on le détachait des circonstances, si on le jugeait dans l'absolu, on pourrait considérer que ce décret constitue un certain progrès par rapport au passé, et on pourrait dire, avec un certain nombre d'hommes qui ont l'air, maintenant, de faire cette découverte, que la pratiqua d'élections municipales et d'administration municipale, pourrait être pour les Tunisiens un excellent apprentissage de la démocratie.
Seulement, il faut voir dans quelles conditions on risque d'aller à ces élections municipales, si rien n'est modifie à la situation intérieure de la Tunisie.
On va y aller, et il semble qu'on veuille y aller très vite, car on montre maintenant, à la résidence générale, et même dans les milieu colonialistes de Tunisie, une certaine bâte pour appliquer cette réforme, on parlait d'y aller dès le mois de mars. Or, vous savez dans quelles conditions vit la Tunisie. Il y a d'abord la censure, censure d'ailleurs qui n'ose pas toujours s'avouer, censure qui s'avoue pour les journaux tunisiens, qui est hypocrite, qui a recours à des moyens obliques pour les journaux européens, qui frappe aussi, nous l'avons signalé encore ce matin, dans le Populaire, ces livres de 400 pages, qui, aux yeux du général barbet, constituent une simple brochure ; et puis, il y a surtout l'état de siège, et la grande quantité d'hommes éloignés, ou emprisonnés, et vous savez quels sont les Tunisiens qui ont été mis dans cette situation, ce sont soit les cadres nationalistes, les cadres politiques les plus actifs, soit les cadres syndicalistes.
Et, par conséquent, il est bien évident que si l'on va à des élections municipales, si l'on va à une consultation électorale, même limitée, en laissant se prolonger des conditions semblables, on a, par avance, enlevé toute signification et toute portée à cette consultation, puisque les conditions nécessaires à l'exercice d'une véritable régime démocratique n'ont pas été réunies au préalable. Et s'il en est ainsi, d'ailleurs, c'est de propos délibéré, parce que ceux qui, au fond, sont

artisans de 1'immobilisme, partisans du maintien du statu quo, feignent de proposer un certain nombre de réformes, mais en même temps, ils créent des conditions en Tunisie, pour rendre impossible l'application de ces réformes, et vont ensuite, devant l'opinion internationale, devant l'opinion française, ils vont ensuite répéter : "Nous offrons un certain nombre de réformes, faisant ainsi la preuve de notre bonne volonté, et ce sont les Tunisiens eux-mêmes qui ne les acceptent pas, ou bien qui se montrent incapables de profiter de ces réformes."
Je crois, camarades, que nous avons aussi la devoir de dénoncer cette hypocrisie.
Et enfin, et c'est le dernier point auquel je m'attacherai dans ce bref rapport, enfin, je crois qu'il est absolument nécessaire que notre Conseil national, et je crois que sur ce point même si nous divergeons sur des problèmes de fond, et sur les perspectives d'avenir, nous devrions être unanimes, élève la protestation la plus vive sur les méthodes de répression qui ont été appliquées depuis quelques mois en Tunisie.
Je ne veux pas, là non plus, entrer dans le détail, et vous citer des exemples, j'en ai cité très rapidement dans le rapport écrit que vous avez reçu, et je vous renvoie également à l'intervention faite par Alain Savary il y a quelques semaines à la tribune de l'Assemblée Nationale, vous verrez quelques exemples typiques des méthodes appliquées en Tunisie. Et puis, surtout, je crois qu'il faut se rappeler dans quelles conditions a été commis un des actes les plus graves des dernières semaines, et un die ceux qui ont certainement contribué le plus gravement à agrandir le fossé entre Français et Tunisiens, je veux dire l'assassinat de Ferhat Hached, et ce qu'il y a de plus grave peut-être que l'assassinat lui-même c'est ce qui s'est passé après. Car, au lendemain de l'assassinat, les premières mesures prises immédiatement par la résidence générale, les premières, et jusqu'ici les seules, ont consisté à arrêter d'autres Tunisiens, et notamment ceux là mêmes qui étaient les camarades de Ferhat Hached, et en particulier l'homme qui venait d'être désigné pour lui succéder au Secrétariat général da l'union des travailleurs tunisiens.
Ce qui est grave également, c'est que si l'on étudie de près la manière dont on a procédé, à Tunis, on comprend que les Tunisiens ne peuvent pas ne pas avoir l'impression que tout a été fait pour brouiller les pistes, que tout a été fait pour qu'on n'arrive jamais à trouver des coupables. Nous n'avons pas la possibilité, avec les éléments d'information dont nous disposons, de dire que nous supposons que les coupables sont de tel ou tel côté, ce ne serait pas honnête de dire que nos soupçons se portent sur les uns ou sur les autres, mais ce que nous devons affirmer, c'est que, d'après tous les renseignements dont nous disposons, on semble avoir pris soin de faire en sorte qu'on ne puisse jamais dire de quel côté il y avait lieu de poursuivre les investigations pour arriver à la découverte des coupables.
Voilà, camarades, quelques points essentiels sur lesquels je voulais insister dans ce rapport oral.
Je résume donc, en marquant les points qui, me semble-t-il, devraient être traités

dans la résolution que l'on votera sur le problème de Tunisie.
D'abord, je crois qu'il est nécessaire que le Conseil national dise s'il approuve l'action menée par le Parti, au cours de l'année dernière, avant l'opinion publique, par notre presse, à l'Assemblée Nationale, ou dans les autres assemblées parlementaires, par ceux qui étaient chargés de représenter le Parti.
Deuxièmement, il faut que nous soulignions, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, 1e caractère illusoire de l'accalmie actuelle.
En troisième lieu, que nous dénoncions les méthodes de répression policières, que nous demandions qu'il y soit mis fin, et même que l'on procède à une enquête sérieuse, et même sévère sur ce qui s'est passé au lendemain de l'assassinat de Ferhat Hached.
Que nous insistions sur la nécessité de faire naître, en Tunisie, les conditions favorables à une nouvelle négociation, en provoquant une détente.
Que nous soulignions une fois de plus la nécessité de rechercher des partenaires représentatifs, et non des fantoches, ou des collaborateurs, qui seraient sans autorité, et qui ne pourraient pas faire accepter à l'opinion tunisienne les réformes sur lesquelles on pourrait essayer de se mettre d'accord.
Et enfin, pour le fond, je vous propose, ainsi que je l'ai dit dans le rapport écrit, de nous référer tout simplement à la motion qui avait été déjà adoptée par le Congrès national de mai 1950, et je vous rappelle que cette motion avait été étudiée avec beaucoup de soin, d'abord par la fédération de Tunisie elle-même, ensuite par le Comité directeur, avant qu'elle fût présentée au Conseil national de mai 1950.
Je ne crois pas que les conditions aient tellement changé qu'il soit nécessaire de la modifier profondément.
Voilà, camarades, les conclusions auxquelles je souhaiterais que la Conseil national aboutisse, et il va de soi que s'il y a lieu, et si les camarades en manifestent le désir, au cours de la discussion, nous pourrons, tout à l'heure, soit moi-même, soit d'autres camarades, vous apporter un certain nombre de précisions complémentaires, sur des points qui vous paraîtraient insuffisamment clairs à l'heure actuelle.
(Applaudissements)

Le président - Sur ces trois rapports politiques, il peut y avoir un débat dans lequel se trouvent inscrits Pineau, Marceau Pivert, Boutbien. Après quoi, on procéderait à la nomination d'une commission de neuf membres, pour la motion qui devrait en sortir.
Mais, appelé à la commission chargée de rédiger la motion, sur les problèmes économiques, je m'en vais prier Jules Moch de bien vouloir prendre la présidence.
Jules Moch prend la présidence.

Le président - La parole est à Christian Pineau.

Christian Pineau

Camarades, je voudrais simplement attirer aujourd'hui l'attention du Conseil national sur certains aspects do la politique française en Indochine.

Je ne veux pas reprendre un débat qui a déjà été très largement entamé au cours des réunions précédentes sur ce que doit être notre attitude, sur le plan militaire, et sur le plan politique.

Je me contenterai aujourd'hui d'insister sur les aspects économiques et sociaux du problème, et sur le rôle qu'indépendamment des efforts qu'elle peut faire par ailleurs pour assurer la paix, la France peut encore jouer auprès des états associés.

Au cours du voyage que j'ai effectué en Indochine, avec un certain nombre de collègues du Parlement, l'année dernière, j'avais fait un certain nombre d'observations que j'ai communiquées, par la suite, au Parti, concernant notamment les réformes sociales à accomplir au Vietnam, les réformes économiques, et l'attitude des Français séjournant encore dans les états associés.

Je n'étais pas très certain, d'ailleurs, étant resté là-bas seulement 18 jours, de ne pas avoir commis un certain nombre d'erreurs, lorsque j'ai lu, au cours de ces derniers jours, avec beaucoup d'intérêt, les compte rendus et les conclusions des débats de la conférence de Rangoon, et je me suis aperçu, en réalité, que les préoccupations fondamentales des peuples asiatiques étaient bien conformes aux indications que j'avais données au Parti, lors de mon retour d'Indochine. C'est la raison pour laquelle je voudrais les reprendre aujourd'hui, certain d'ailleurs qu'elles ne sont pas valables pour les territoires associés seulement.

Le fait le plus frappant, sur le plan humain, lorsqu'on voyage au Vietnam par exemple, c'est de constater que la population vietnamienne, par ses mœurs, par ses traditions, par ses goûts, n'est absolument pas favorable au régime communiste, qu'Ho Chi Min n'y jouit pas de la popularité personnelle que certains veulent bien lui prêter, et que, par contre, il apparaît très nettement qu'entre le régime d'Ho Chi Min et le régime français, si la population avait à choisir, aujourd'hui, ce choix ne nous serait incontestablement pas favorable.

Et, très frappé de cet état d'esprit, j'ai cherché à en analyser les causes. Elles sont de plusieurs ordres.

Tout d'abord, la France est resté, pour le peuple vietnamien, le pays où il a maintenu un certain nombre de privilèges, qui sont aujourd'hui complètement dépassés par les événements dans le monde entier.

C'est le cas, notamment, en matière agraire. La France n'a pas su faire au temps où elle la pouvait, n'a pas su recommander, à partir du moment où elle a accordé l'indépendance aux état associés, la nécessité dé mettre fin à un régime de propriété qui est devenu, là-bas, absolument intolérable, et qu'Ho Chi Min, lui, a eu la sagesse de condamner.

Vous savez quel a été le résine de concession, de ces concessions gratuites, qui, lorsque la terre a été exploitée, a permis aux titulaires de réalisez des bénéfices

Collection Jean Jaurès

considérables, sans profit pour les exploitants ; vous savez que ce partage des terres est la revendication essentielle du monde asiatique, qui est beaucoup plus favorable aujourd'hui à la petite propriété paysanne qu'à l'établissement des kolkhozes, car, avec sa main d'œuvre en excès, il a plus d'intérêt à travailler individuellement la terre, car il en tire un plus grand profit qu'avec des cultures collectives, pour lesquelles il ne dispose, pas des capitaux nécessaires pour en assurer le véritable équipement.
Par conséquent, nous pouvions bénéficier, par cette réforme agraire, d'un préjugé favorable à notre système de petite propriété paysanne, qui eut été plus populaire que ne l'est le système actuel de la concession, et que ne l'est le système de collectivisation qui suivrait l'avènement des Communiste indochinois au pouvoir.
Nous n'avons pas fait cela, et nous en portons la responsabilité.
D'autre part, il faut savoir aussi qu'il y a peu de temps que des salaires, je ne dis pas normaux, mais un peu supérieurs à ce qu'ils étaient avant la guerre, sont payés aux travailleurs indochinois.
Or, une expérience très curieuse a été faite partout où les travailleurs indochinois sont employés par le génie français, pour la construction d'aérodromes, de pistes, de bunkers, ils sont payés à des conditions normales, c'est-à-dire supérieures à celles que leur accordaient les planteurs, et autre exploitants français en Indochine ; or, partout où le génie français payait normalement la main d'œuvre, la propagande du Vietminh s'arrêtait, et les intéressés eux-mêmes étaient les premiers à empêcher, au besoin par la force, les émissaires du Vietminh de venir recruter parmi eux des soldats, ce qui indique bien que lorsqu'on donne à un peuple déterminé du travail normalement rétribué, on écarte, par le plus sur moyen, de lui la propagande Communiste.
On n'a pas su non plus organiser les marchés agricoles, et vous voyez que certains problèmes rejoignent assez les préoccupations agricoles, en particulier le marché du riz. Vous savez qu'au Vietnam, une caractéristique de la population est de perdre des sommes, quelquefois importantes, au jeu.
Les commerçants chinois ont, depuis longtemps, exploité ce penchant, et l'exploitant qui n'a pour vivre que sa récolte voit celle-ci lourdement hypothéquée, bien avant sa vente, et il ne lui reste, très souvent, à peu près rien de ce qu'il a touché en riz.
Ainsi, dans une terre extrêmement riche, nous avons maintenu un régime incroyable de misère.
Cela, la population vietnamienne le sait, Ho Chi Min l'exploite, et si nous avions fait, si nous faisions encore l'effort nécessaire, ce serait certainement pour nous un moyen considérable de rapprocher ces populations de nous ; moyen à longue échéance, peut-être, mais s'il y a cinq ou six ans, nous avions commencé à l'employer, il est certain que nous en aurions déjà récolté les résultats aujourd'hui, et que la situation, du point de vue moral, pour nous, serait probablement meilleure.

Collection Jean Jaurès

Mais le troisième aspect, en dehors des aspects sociaux et économiques, celui sur lequel je voudrais le plus insister, car on en parle peu, c'est l'aspect humain du problème.
Voyez-vous, je suis extrêmement frappé, lorsque je voyage dans un territoire d'Outremer, et cela était extrêmement sensible en Indochine, de voir comment la population française traite la population autochtone.
Il ne s'agit pas seulement du planteur exploitant ses ouvriers, il s'agit de quelque chose de peut-être encore plus grave, il s'agit de l'ensemble des Français, y compris le plus petit des fonctionnaires, y compris même parfois le fonctionnaire Socialiste, qui ont une manière de traiter des populations autochtones incompatible avec la dignité de celles-ci.
Il est incensé de voir, par exemple, comment des femmes de fonctionnaires, ou d'exportateurs, ou de planteurs français en Indochine, traitent les quatre ou cinq domestiques que les conditions spéciales de vie leur permettent d'employer.
Quand on pense que là-bas les boys sont encore battus, je vous demande un peu quelle haine cela peut susciter dans le cœur de certains hommes, et quand on voit quelques assassinats, ce n'est pas toujours la politique qui les a inspirés !
Mais il ne s'agit même pas seulement des relations de subordination qui peuvent exister entre les individus. Que pensez-vous, par exemple, de ce fait absolument courant, d'un ingénieur vietnamien, d'un médecin, d'un avocat, qui sont venus travailler en France, qui ont reçu la culture française, qui sont revenus là-bas, après avoir été traités comme des égaux dans notre pays, qui sont arrivés là-bas avec le sentiment qu'ils étaient vraiment dans leur propre pays, placés dans des conditions au moins égales à celles qu'ils avaient rencontrées dans un pays étranger comme la France, tutoyés dans la rue, traités avec mépris par des gens qui, sur le plan national, seraient d'une classe intellectuelle infiniment inférieure à la leur. Et cela, vous le rencontrez malheureusement dans tous les domaines.
Un jour, au cours de mon séjour au Cambodge, j'ai assisté à un déjeuner donné par le commissaire général de l'époque, qui était un général, je ne veux pas donnez son nom, aux membres du gouvernement cambodgien.
Ce déjeuner a été insensé, le général a commencé par dire qu'il était royaliste, celui était une manière particulière de représenter la République française. Et puis, ensuite, devant ces ministres, il a dit : "Mais, vous comprenez, dans ce pays, on a voulu appliquer la constitution française à des gens qui ne seraient même pas capables da passer leur certificat d'études !", Il y avait là des gens qui avaient leur licence, ou leur diplôme d'agrégation, et, le soir, quand je me suis trouvé seul avec des membres de ce gouvernement cambodgien, le Président du Conseil m'a dit : - il m'a remercié d'abord de l'avoir traité différemment - "J'ai été souvent en France ; toutes les fois que je suis en France, j'ai envie que les Français restent dans mon pays; toutes les fois que j'y rentre, j'ai envie qu'ils s'en aillent."
Et bien, cela, c'est le sentiment d'une majorité considérable de vietnamiens, de cambodgiens, et c'est peut-être le drame principal de la présence française dans

les territoires d'Outremer, Car Bidet ne me contredira pas si je dis que la situation est probablement la même en Tunisie, où je ne suis pas allé, où la manière dont nous traitons les populations autochtones est incompatible avec les principes mêmes de notre civilisation nationale, et je ne parle même pas de Socialisme, je parle simplement des traditions da la révolution de 1973.
Il y a là un changement absolument indispensable à faire, car tant qu'il n'est pas fait, tant que les hommes qui sont en place n'ont pas modifié leurs attitudes, les décisions que nous pouvons prendre, sur le plan national, n'ont pas de valeur, car elles ne sont pas appliquées, ni dans leur lettre, ni dans leur esprit, et je vous assure que lorsque les populations parlent de la colonisation européenne, elles la voient à travers ces pratiques, et si, à Rangoon, nous n'avons pas obtenu ce que nous souhaitions, c'est-à-dire une fusion entre l'internationale Socialiste, et la culture internationale asiatique, c'est parce que, derrière chaque européen, fût-il Socialiste, les asiatiques, voient toujours l'esprit colonialiste qu'ils supposent demeurer en eux.
Et c'est, par conséquent, dans le domaine psychologique, un effort considérable, dans le domaine matériel, un changement total des hommes et des méthodes, que nous devons exiger, je ne dis pas si nous voulons la paix, ce qui est un autre problème, mais si nous voulons une collaboration loyale effective, non seulement avec les territoires d'Outremer, mais d'une façon générale, avec tous les peuples qui ont, sous une forme ou sous une autre, à souffrir du colonialisme.
Et je voudrais que cet aspect du problème, qui est souvent peu traité dans nos réunions, soit inscrit un jour dans une résolution particulière de notre Congrès, de manière à ce que nous condamnions, non seulement une politique déterminée, mais une psychologique déterminée du Français qui, dès qu'il a franchi ses frontières, a pris une mentalité de colonialiste, que nous sommes les premiers à reprocher quand des étrangers venant sur notre territoire ne se conduisent pas comme nous voudrions qu'ils se conduisent.
(Applaudissements)
Et alors, nous entendons cette objection, que je considère, pour ma part, intolérable, de Français qui vous disent, quand ils sont en Indochine, et qui vous élisant probablement quand ils sont en Tunisie : "Mais on voit bien que vous n'êtes pas là depuis 25 ans, parce que si vous étiez là, depuis 25 ans, vous vous apercevriez que ces gens n'ont pas les mêmes mœurs que nous, n'ont pas les mêmes méthodes de penser, ne conçoivent pas la vie de la même façon, et que par conséquent nous ne devons pas les considérer comme des égaux."
Mais, alors, si nous ne devons pas considérer comme des égaux ceux qui ne pensent pas comme nous, je me demande ce qu'il peut en être des relations internationales entre les peuples, et, en tout état de cause, quelle que soit la différence entre les populations d'Outremer et nous, nous ne devons jamais oublier, quand nous sommes chez eux, que c'est à nous de nous adapter à leurs mœurs, et à leurs méthodes, et non pas à eux de s'adapter aux nôtres.
Il n'est pas un vietnamien, par exemple, venant dans une université française,

qui chercherait à y imposer ses manières de penser, et ses méthodes de vie. Je pense que lorsque nous allons là-bas, nous devons respecter les mêmes méthodes, et ne pas nous conduire comme nous la faisons à l'heure actuelle, et cela est d'autant plus grave que nous avons à notre actif tous les symboles matériels de la civilisation française.
Nous avons créé des écoles, nous avons créé des hôpitaux. Il ne fait pas croire que les populations autochtones ne se rendent pas compte, et ne nous sont pas reconnaissantes. Mais c'est dans la manière dont nous nous servons de ces signes matériels de la civilisation que nous pochons. Nous n'avons pas su utiliser la science et la culture que nous avons importées dans ces pays, parce que nous n'avons pas donné, nous-même, l'exemple de la science et de la culture que nous avons voulu inculquer à ces peuples.
Voilà, mes chers camarades, quelques observations que je voulais indiquer à ce Conseil national, en marge des débats techniques d'aujourd'hui, car je considère qu'il est impossible d'obtenir un résultat tangible, de créer une Union Française véritable si cette union n'est pas d'abord réalisée dans les esprits, et si nous ne commençons pas par respecter chez les peuples auxquels nous avons apporté un certain nombre de nos moyens de culture, un certain nombre de nos possibilités intellectuelles, ce que nous avons pris l'habitude de les voir respecter chez nous.

Le président - J'ai maintenant cinq inscrits, et le débat devrait être terminé à 18 heures.
Je voudrais d'abord savoir s'il y a d'autres camarades qui désirent s'inscrire, pour prononcer la clôture ?
Je donne la parole à Marceau Pivert.

Marceau Pivert

Je voudrais dire un mot sur les exigences d'une pénétration plus grands du Parti, à la fois dans les filiaux d'Union Française, et dans les milieux ouvriers français également.
Je considère que la caractéristique de notre époque est une croissance de la solidarité internationale entre les opprimés. Ceux qui n'ont pas encore découvert cette vérité seront bousculés un jour ou l'autre par telle ou telle explosion inattendue. Il y a, en particulier, des événements que nous vivons, et qui sont douloureux, en Indochine et en Afrique du nord, qui nous rappellent que le Socialisme n'a aucune signification s'il n'est pas aux côtés des peuples qui sont opprimés, s'il doit, d'une manière plus ou moins oblique, justifier le statu quo des classes dominantes qui exploitent des peuples arriérés ; alors, il perd son nom de Socialisme ; j'ai entendu d'excellentes choses dans ce qui a été dit ici. Les camarades qui connaissent les problèmes spéciaux de l'Union Française savent à quel point nous avons, avec toute notre sincérité Socialiste, à vaincre de 3 préjugés qui se dressent contre nous, quand il s'agit de peuples de l'Asie ou de l'Afrique, oui nous confondent avec la politique impérialiste de notre propre

bourgeoisie.
Je veux indiquer ici que cela a comme conséquence la nécessité d'une véritable homogénéité de la politique du Parti, d'une logique interne de cette politique, qu'on ne comprendrait pas las positions excellentes du Parti défendues à propos de la Tunisie, je pense que c'est très progressif, ou à propos de 1'Indochine. Je me réjouis, je l'ai dit tout à l'heure dans une réunion, de savoir nu qu'il y a un Parti Socialiste vietnamien qui a des milliers d'adhérents, et défend notre programme aux élections municipales, qui défend la négociation, et l'arbitrage, par les nations du sud est de l'Asie, qui défend la consultation loyale du peuple vietnamien, qui défend la fin de la guerre. Cela est une victoire du Socialisme, même quand nous sommes dans un état inférieur au point de vue forces physiques, parce que c'est dans cette direction que les peuples d'Europe et d'Asie, et ceux d'Afrique, auront le même langage, et marcheront vers le même objectif.
En Afrique du nord, nous n'avons pas suffisamment défini notre attitude en ce qui concerne la politique Socialiste au Maroc.
J'espère bien que nous arriverons à une précision ne nous aussi rigoureuse, et que nous ne nous laisserons pas influencer par la pression du milieu colonialiste.
Nous avons vu cela dans d'autres milieux ; en particulier, je connais les débats qui ont eu lieu à la CGT FO, et nous avons eu le regret de voir ces fonctionnaires défendre des positions absolument intolérables du point de vue Socialiste.
Nous ne voudrions pas que dans un Conseil national Socialiste, il y ait la moindre divergence de vue à ce sujet. Nous demandons, en particulier, aux camarades qui vivent là-bas, de faire un effort pour considérer qu'ils sont peut-être quelquefois mal placés pour voir l'ampleur du problème très exactement ; bien qu'ils connaissent comme au microscope le détail de la situation, ils ne voient pas l'ensemble de la situation internationale. Nous leur demandons de faire un effort pour que, conformément à ce que le Parti a précisé, la politique du Parti soit partout la même ; pas d'équivoques à propos de l'impérialisme, pas d'hésitation à se porter au secours des opprimés.
Sinon, on ne s'étonnera pas que le Parti Socialiste soit tenu à l'écart, perde ses adhérents, conserve peut-être des fonctionnaires, ou des éléments privilégiés, mais perde complètement contact avec la masse pauvre, qui est actuellement la véritable source de régénéréscence du Socialisme.
Il y a plus d'un milliard de l'humanité, il y a les deux tiers de l'humanité, d'après les théoriciens du Socialisme indien asiatique, qui ne vivent pas normalement, qui meurent de faim, et ce sont ces deux tiers ce l'humanité qui doivent tonner au Socialisme sa véritable régénéréscence. Nous vivons dans des pays qui ont trop longtemps été privilégiés par rapport au reste du monde, et nous avons crée des mentalités nationalistes impérialistes, dont nous devons nous débarrasser.
C'est un effort en tant que Socialistes internationalistes que nous devons faire,

avec la maximum de loyauté ; à l'égard des problèmes qui se posent.
Ceci pour expliquer que je passe à un autre sujet dont il est question précisément, pour ne pas reprendre la parole dans un instant, et qui est notre souhait, en tant que Socialistes, à savoir que les représentants du Parti à l'assemblée de l'Union Française soient vraiment les délégués du Parti, et représentent la politique du Parti. Il y a, en effet, une situation assez délicate, dont les camarades du Conseil national doivent prendre conscience. Vous savez que les délégués du Parti à l'assemblée de l'Union Française ont été désignés pour six ans.
Vous savez que l'année dernière, après les élections générales, on a voulu enlever un certain nombre de sièges aux élus Communistes, et réintroduire des éléments qui n'étaient pas Communistes et avaient été victorieux aux élections. Le Parti n'y a rien gagné, rien perdu, mais s'est prêté à l'opération, qui a consisté à renouveler les délégués de l'Union Française. Je ne sais pas dans quelle mesure cela était conforme à l'opinion du Parti, qui n'a pas été consulté. Il n'est pas possible de considérer que la désignation des délégués du Parti à une assemblée aussi importante que celle de l'Union Française, même quand elle n'a pas les pouvoirs qu'elle devrait avoir, soit une chose sans intérêt. Cette assemblée pose des problèmes, et l'univers entier regarde, et les peuples d'Asie, d'Afrique sont au courant de ce qu'on y dit, de ses projets, des positions prises. Je dis que ce n'est pas digne d'un parti comme le nôtre, de faire en sorte que les délégués n'aient pas l'autorité, la responsabilité qu'ils devraient avoir.
Si on les renouvelle, simplement parce quelques députés, quelques sénateurs, réunis chacun dans leur groupe, le décident, il s'agit là d'une chose assez anormale dans notre Parti.
Je dis tout de suite qu'il ne s'agit pas d'une question de personne, et le souhaite que ces 18 camarades se voient donner l'autorité nécessaire par une élection du Congrès national lui-même, de la même manière qu'on désigne les membres eu Comité directeur, en connaissant ce qu'ils ont fait dans leur fédération, les titres qu'ils ont conquis auprès des peuples de l'Union Française, etc.
Un homme comme Bidet peut parfaitement être présenté par la fédération de Tunisie : tout le monde saura, dans le Parti et dans l'internationale, son action, et rien ne s'opposera à sa désignation à l'Union Française. Il en est de même pour Rosenfeld, il en est certainement de même pour bien d'autres. Mais croyez-vous qu'il soit tolérable que cette désignation soit faite entre deux portes, comme cela s'est fait, en dehors de la direction du Parti, en dehors même de la volonté du Parti ?
Le problème a été posé dans ma fédération, et j'ai souhaité, pour éviter, soit des discussions entre le groupe parlementaire du Sénat et le groupe de l'Assemblée Nationale, soit entre ceux-ci et le Comité directeur, chacun s'arrachant tel ou tel, que ce soit dans la sérénité d'un scrutin secret, sur une liste de candidats, avec les titres de ceux-ci, que le Congrès désigne les camarades.
Camarades, lorsqu'on décide une politique dans un Congrès ou un Conseil

national, lorsqu'on assigne ensuite les camarades qualifiés pour représenter cette politique, on a de l'efficacité, et on donne à chacun de ceux qui sont désignés, avec toutes les garanties, l'autorité suffisants pour représenter le Socialisme international, dans une assemblée quelle qu'elle soit. Voilà pourquoi je souhaite que ce Conseil national ne sa sépare pas sans retenir une suggestion que j'ai faite, il y a un an, pour que les camarades du groupe Socialiste de 1'Union Française soient considérés comme achevant leur mandat au mois de juillet prochain, et soient renouvelés par le Congrès, qui aura lieu avant juillet, sur une liste qui sera étudiée et arrêtée par les camarades du Congrès eux-mêmes.
Voilà la proposition ferme que je porterai devant la Commission chargée de vous présenter une résolution.
Quant au reste, je fais confiance au Parti pour qu'il maintienne la position qui a été défendue, il y a quelques jours, à Rangoon, même, par notre camarade Bidet. C'est parce qu'il y a eu des camarades, comme Bidet, et comme le secrétariat du Parti, capables de comprendre ce genre de problèmes, au moment où ils vont devenir importants pour l'avenir du Socialisme, qu'il y a eu des possibilités de rapprochement entre notre Socialisme da peuples occidentaux, et l'internationale.
Si cette compréhension est maintenant en train de mûrir, pour qu'elle soit vraiment fructueux, et qu'une véritable internationale, prenant en charge les intérêts de tous les exploités, de tous les opprimés, soit vraiment créée dans les années qui viennent, camarades, il faut accentuer encore cette politique, et se porter au secours des peuples qui ont faim et des peuples qui meurent à cause d'un impérialisme qui n'a rien de commun avec la défense de la liberté. Il faut que les peuples puissant disposer de leur sort, et le Socialisme doit être à 1'avant-garde dans cette lutte pour la liberté et pour la paix.

Le président - La parole est à Boutbien.

Léon Boutbien

Camarades, je me bornerai à quelques brèves observations et j'essaierai de rester dans le sujet.
Je crois que la question de l'élection des membres du conseil de l'Union Française est inscrite à un autre débat. Notre ami Savary a fait un exposé très objectif des événements qui se sont déroulés au Vietnam depuis nos dernières assises nationales. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais simplement, dans le cadre des observations que j'ai à présenter, attirer l'attention du Conseil national sur un événement qui me paraît extrêmement important pour l'avenir même du jeune état vietnamien.
Sans doute, on pourra toujours objecter que les conditions démocratiques totales ne sont pas observées et il faut tenir compte de la situation de lieu et de fait pour que des élections municipales puissent se dérouler actuellement librement au Vietnam. Il n'en est pas moins vrai que l'initiative qui vient d'être prise par le

gouvernement de monsieur Tam tendant à la constitution de municipalités élues, est un événement d'une très haute portée pour l'avenir. C'est un peu le triomphe de nos thèses, lorsque depuis des années, nous n'avions cessé de réclamer même dans ce Vietnam en guerre, une consultation populaire.

Il s'agira, pour cette fois, d'une consultation directe et le village vietnamien étant la cellule même de la nation, autour de ce village sont attachées des traditions extrêmement fortes, si bien que nous aurons, dans les jours qui viendront, une première opinion relativement objective des réactions du peuple vietnamien.

Mais ces élections municipales ne sont que le premier terme d'une série d'élections qui vont se succéder, élections municipales d'abord, élections provinciales ensuite, et enfin, vers le mois de juillet de cette année, une convocation d'une assemblée constituante.

Or, voyez-vous, il avait bien été entendu, dans le cadre des accords de mars 1949, que l'avenir constitutionnel du Vietnam restait suspendu aussi longtemps que le peuple n'avait pas été amené à se prononcer.

Pour ma part, j'estime qu'à travers ces élections, se dessine une nouvelle tendance constitutionnelle au Vietnam, et si les partisans d'un système ou d'un régime constitutionnel républicain devaient l'emporter, je pense que, dans le domaine même des négociations à poursuivre, il y aurait là une situation de fait qui serait singulièrement améliorée, par rapport à la situation actuelle.

C'est pourquoi j'attache personnellement une grande importance à ces élections.

Mais notre effort sur le plan intérieur du Vietnam porte également ses fruits dans d'autres domaines. C'est ainsi que le code du travail a été promulgué au mois de juillet de cette année et que la liberté syndicale a été établie. Tous me direz : c'est une évidence qu'il faut établir les libertés syndicales ; jusqu'à présent, tous les gouvernements vietnamiens qui s'étaient succédé s'y étaient refusés. Je considère que, dans la tendance actuelle, il y a non pas une solution, mais un état de fait, qui permet des contacts accrus avec l'opinion populaire vietnamienne, qu'elle soit du côté de la République populaire démocratique, ou qu'elle soit du côté de l'état vietnamien.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention, toujours pour cette question vietnamienne.

Je ne crois pas qu'il soit opportun que ce Conseil national fasse une motion sur l'Indochine. Nous avons fait, il y a à peine un mois, une motion. Je crois qu'il serait difficile que nous en fassions une nouvelle aujourd'hui. Nous ne pourrions rien dire et je crois que, sur ce point, Savary a été prudent. Nous ne connaissons pas encore le résultat de ces élections municipales ; nous ne connaissons pas encore les tendances réelles de la politique américaine vis-à-vis de l'Asie ; nous sommes dans une période d'incertitude et d'hésitation et je crois qu'une motion n'apporterait rien qui ne soit déjà connu, en ce qui concerne la position du Parti.

Par contre, je crois qu'il faut aussi constamment répéter dans nos assises, que lorsque nous parlons de négociations, il faut encore bien s'entendre sur les

termes. Je ne crois pas, dans l'état actuel du problème, qu'une négociation directe avec Ho Chi Min soit possible, pour une raison évidente que, depuis le mois de décembre 1949, et j'en ai encore eu la confirmation il y a quelques jours par un émissaire venant de Chine, Ho Chi Minh n'est plus un homme libre ; Ho Chi Minh ne joue plus aucun rôle pratique dans lavé politique vietnamienne. Donc, c'est une formule qu'il faudra modifier.

Quant à dire que nous pouvons faire des négociations directes avec le Vietminh lui-même, alors là, je crois que c'est sous-estimer les conditions dans lesquelles la démocratie populaire vietnamienne exerce ses libertés propres. Je ne suis pas hostile à une politique de négociations, mais je considère qu'il ne faut pas susciter des illusions dans l'opinion publique qu'on ne serait pas en mesure de satisfaire, si même on avait demain la totalité du pouvoir. Que les négociations directes aujourd'hui avec le Vietminh ne dépendent pas du Vietminh lui-même et qu'en tout état de cause, si une politique peut aboutir à une solution de paix en Asie, il faut avoir constamment présent à l'esprit que les problèmes de Corée et les problèmes d' Indochine, les problèmes de Malaisie, forment un tout, et que l'on ne pourra pas les traiter isolément les uns des autres. Je crois que c'est une nécessité qu'il faut rappeler d'une façon aussi fréquente que possible.

D'un autre côté, l'émotion a été soulevée à l'Assemblée Nationale, par la question du trafic des piastres, question sur laquelle nous avions, depuis des années et des années, attiré l'attention. Je crois que nous pourrions reprendre encore cette condamnation sur les piastres, et surtout obtenir, dans le cadre même d'un allégement, la dévaluation de la piastre qui, incontestablement, au taux actuel, est absolument surévaluée, par rapport à sa puissance d'achat réelle dans le pays. Je crois que ce serait là une manière de moraliser un peu les trafics internationaux, autant que les termes ne jurent pas entre eux. Je fais donc des observations très brèves, en style télégraphique Je m'excuse de ce style oratoire, mais comme j'ai très peu de temps, je voudrais dire maintenant un mot très rapide sur la Tunisie.

Je crois qu'après l'exposé de notre ami Verdier, ce n'est pas sur l'historique que j'attirerai votre attention, mais simplement sur les chances de solution. La motion qui vous a été présentée dans le cadre des papiers distribués par le secrétariat, me paraît singulièrement en retrait par rapport à la motion qui avait été votée le 11 décembre 1949. Je crois que si nous voulons saisir l'occasion qui s'offre à nous, nous sommes dans une situation actuelle je dirai de relative détente.

Après la décision prise à l'ONU, après le fait que le Bey ait signé un certain nombre de décrets, il y a un certain flottement dans l'opinion tunisienne. Il s'agit actuellement, comme on le demande, de restaurer un climat de confiance. Je considère que la motion qui nous est soumise n'envisage qu'un aspect de ce climat de confiance, l'aspect métropolitain, l'aspect français, mais il y a aussi l'aspect tunisien, camarades. Je crois que nous serions bien inspirés si, à travers ce Conseil national, nous pouvions lancer un appel solennel et un appel pratique

en même temps, aux Tunisiens et aux différentes organisations tunisiennes pour que, de leur côté, cesse le terrorisme, car il ne faut tout de même pas oublier qu'ils l'entretiennent, et aussi pour que des conversations puissent avoir lieu sur leurs véritables intentions, en ce qui concerne les réformes. Car, en dehors des affirmations de caractère général, il est extrêmement difficile de sonder la pensée des chefs tunisiens quant à leurs intentions politiques réelles, dans le cadre même d'une restauration d'une indépendance ou d'une autonomie interne de ce pays.

Je pense que, nous, Socialistes, nous n'avons pas pour autant, quelle que soit notre volonté de mettre fin à un régime de domination ou d'exploitation d'un peuple par un autre, nous n'avons pas pour autant à rester aveugles quant aux forces sociales que nous sommes en train d'appuyer ou de protéger. Si nous voulons véritablement dégager une force démocratique valable pour l'avenir de la Tunisie, je crois que, dam les circonstances actuelles, nous avons une chance que nous devrions saisir et qui serait de nous adresser non pas seulement aux colonialistes métropolitaine et à un gouvernement qui pratique là-bas une politique que nous condamnons, mais également de nous adresser aux organisations les plus représentatives du mouvement tunisien, pour les amener à comprendre que leur attitude est aussi stérile que 1'attitude des colonialistes et que si nous cherchons un climat de confiance, il doit être cherché des deux côtés simultanément.

Enfin, j'insiste beaucoup sur ce point, car les progrès que fait actuellement la propagande soviétique dans le monde arabe, qui aboutissent du reste à l'expression sur le plan politique de cet anti-sionisme qui remet en vogue l'anti-sémitisme tout court caractérisent une manœuvre de grande envergure d'encerclement de l'Europe occidentale. Nous avons tout intérêt actuellement à rechercher les conditions d'une restauration d'un climat de confiance avec la Tunisie, mais, je le répète, un tel climat de confiance ne peut être acquis que des deux côtés simultanément. Nous aurions tort de nous voiler la face sur des réalités tunisiennes dont nous ne parlons jamais parce que nous voulons prendre une position purement interne, de politique interne, alors qu'au contraire, notre initiative Socialiste, et je crois, nos intentions, notre sincérité quant au but à poursuivre, ne devrait laisser aucune espèce d'illusion à nos éventuels interlocuteurs tunisiens sur les buts que nous poursuivons.

J'espère aussi que notre ami Bidet pourra nous dire quelques mots d'une conférence qui a une énorme importance, dont je ne peux pas encore tirer de conclusions. Je lis quelques-uns de ses articles dans le Populaire, mais il est évident qu'il nous faudrait avoir un exposé très détaillé de la conférence de Rangoon. C'est un des événements politiques les plus importants de ces derniers mois et pour l'international Socialiste, cette conférence pose quelques problèmes et soulève quelques inquiétudes.

J'insiste pour le moment, à nouveau, pour qu'il n'y ait pas de motion sur 1'Indochine, pour que la motion sur la Tunisie soit étudiée, puisque cela

provient d'une situation de fait, pour adresser un appel à tous les interlocuteurs et que ce soit la Parti Socialiste qui prenne l'initiative de rétablir ce climat de confiance sur une base de discussion qui serait acceptable par les partis.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Max Lejeune. Prochain orateur inscrit, Bidet.

Max Lejeune

Camarades, je voudrais, une fois encore, à propos d'un débat sur l'Afrique du nord, me permettre, devant le Conseil national, un langage et des recommandations de prudence.
La situation en Afrique du nord revêt un caractère critique, avivé par les interventions internationales et j'avoue que, personnellement, j'ai été satisfait, en ayant malgré tout peur pour les lendemains, qu'en Tunisie, la situation s'est apparemment détendue, dans la mesure où le Bey a été amené à signer deux décrets importants.
Nous sommes loin de la réalisation de l'autonomie interne, promise par M. Schuman, mais malgré tôt, nous ne sommes plus dans ce dédale terrible d'il y a quelques semaines, où les attentats réels s'additionnaient à un point tel qu'on pouvait se demander si l'on n'allait pas être sur le plan gouvernemental français amené à prendre des mesures d'extrême rigueur en Tunisie.
Aujourd'hui, je parlerai peut-être avec beaucoup d'aisance qu'au cours du Conseil national précédent, parce que les camarades de l'Afrique du nord ont exposé leur thèse, soit à la tribune, soit par écrit.
La thèse de la fédération du Maroc et la thèse de la fédération de Tunisie ne sont pas sensiblement les mêmes. Il y a beaucoup de nuances entre elles. Je crois qu'il est nécessaire de le souligner aujourd'hui, pour montrer que ce problème est excessivement délicat et que des hommes qui sont tous des Socialistes opposés aux colonialistes, peuvent être amenés à en proposer la solution de façon différente.
La fédération du Maroc voit dans le maintien d'un protectorat assoupli et d'une collaboration musulmane constante avec les éléments européens, la possibilité de donner aux populations marocaines ce qui leur est absolument indispensable, la réforme de la justice, le bénéfice des lois sociales et leur représentation dans les conseils locaux et régionaux.
Elle envisage également comme allant de soi la représentation musulmane marocaine au conseil de l'Union Française. Il est certain que la pensée de la fédération Socialiste du Maroc rejoint la pensée qui a pu s'exprimer dans d'autres milieux, où on insistait pour que les marocains aient de plus en plus une part accrue dans l'économie nationale.
Certains prétendent que nous avons apporté là-bas la sécurité et que s'il est possible d'apprendre aux marocains à voter, à écrire dans les journaux, il est avant tout nécessaire de leur apprendre à mieux vivre, en recevant une part plus

équitable de la richesse de leur pays, donc qu'il y a nécessité à poursuivre un équipement de grands travaux, non pas adaptés aux seuls besoins français, mais amenant la participation du peuple marocain à la réalisation, à l'exploitation, mais aussi au bénéfice de cet équipement.
C'est un langage qui, pour ma part, m'apparaît plein de sagesse, comme devant être tenu d'abord. Nous avons peut-être le tort, en tant que Français, de nous attacher surtout à l'aspect politique des choses et à ne pas nous attarder sur leur aspect pratique et même quelquefois social, ce qui est une grosse lacune pour des Socialistes. Il faut se garder de ressusciter dans ces pays les forces du passé. Quelles sont-elles ? C'est le fanatisme religieux, c'est le racisme et, au moment où nous discutons de la possibilité pour nous de diminuer notre souveraineté nationale, il faut prendre garde là-bas de ne pas aider à la renaissance de certain nationalisme.
Nous marquerions, si nous commettions une telle erreur, un recul dans notre action de toujours.
Quand la fédération du Maroc rappelait les propos tenus soit par Jaurès, mais surtout plus près de nous par Léon Blum, en 1946, je crois qu'il est indispensable de bien comprendre leur valeur.
Le fanatisme s'exprime aujourd'hui, par exemple, en Tunisie, par la voix d'hommes qui ont marché, à un moment donné, à côté de nous sur la même route et qui se prononcent pour l'abandon des écoles françaises, leur préférant la création, la résurrection d'écoles coraniques. On peut respecter la religion musulmane tout en pensant qu'elle n'est pas une religion d'anticipation et qu'elle enseigne des théories telles que, véritablement, on peut se demander si les Socialistes peuvent se boucher les yeux devant son enseignement.
Des événements qui se sont produits au cours de ces derniers mois en Tunisie, qui ont leur responsabilité partagée, car la responsabilité n'est pas unilatérale en la matière… (applaudissements)…, ces événements ont donné de plus en plus à la grande mosquée une influence sur la jeunesse tunisienne, la jeunesse évoluée. Les attentats, les massacres qui se sont produits peuvent inquiéter ceux qui se souviennent qu'avant notre arrivée, le massacre des israélites était quasiment règle courante et l'on peut penser que le racisme pourrait vite reprendre libre coure dans toutes ses outrances et dans ses crimes, dans ces pays. Il faut réprimer tous les assassinats, aussi bien celui de Ferhat Hached que celui des Français.
Je suis d'accord avec le projet de résolution que nous propose Verdier, pour créer un climat de confiance. Je pense que ce climat de confiance sera peut-être rendu possible par la suppression de toutes les mesures exceptionnelles, mais qu'il a également comme conditions le jugement de tous les criminels, quels qu'ils soient, qu'ils soient tunisiens ou qu'ils soient européens, car la justice est de tous les pays.
Maintenant, je voudrais indiquer par ailleurs, que 1'assassinat de Ferhat Hached reste tout de même entaché d'un certain mystère et qu'il n'est pas sûr que Ferhat

Hached ait été en bonnes liaisons et en cour, si l'on peut dire, auprès du Bey de Tunis, dans les jours qui ont précédé sa disparition. Il faudrait se garder de prononcer des paroles qui attribueraient l'assassinat de Ferhat Hached à tel milieu plutôt qu'à tel autre. On est dans un pays où, je crois, la prudence est de rigueur, mais je pense, étant donné ce que nous avons vécu depuis un an qu'il est indispensable d'atténuer les résolutions de nos conseils nationaux antérieurs, qu'il ne faudrait pas reconduire à la lettre les conclusions antérieures qui ont peut-être été longuement étudiées mais qui, quelquefois, aux termes de Congrès nationaux qui ont traité de bien d'autres questions, et surtout de cette politique intérieure qui passionne toujours les délégués, sont passées au vote très hâtivement et parfois, devant un nombre de délégués assez restreint et il faut prendre d'autant plus de précautions qu'il y a depuis un an une ingérence étrangère nettement marquée dans toutes les affaires d'Afrique du nord.
Vincent Auriol, dans son discours de Donzère Mondragon l'a souligné. Maintenant, ces affaires ont été appelées devant l'ONU. C'est peut-être, dans une certaine mesure, une responsabilité du gouvernement français qui doit être établie en la matière. Mais malgré tout, je crois qu'on ne peut pas s'aligner automatiquement sur les résolutions de l'ONU quand elles sont présentées et acquises à la suite des manœuvres d'états, états arabes, qu'ils soient en Asie, qu'ils soient en Afrique, qui sont loin de respecter les droits de l'homme sur leur propre territoire et n'apparaissent guère habilités à certains d'entre nous pour donner des leçons. Il y a, là encore, beaucoup de prudence à observer, et quant aux incursions des représentants des syndicats libres dans certains de nos territoires ou dans certains de nos territoires associés, qu'il me soit permis de penser que leur liberté est toute relative et que certains milieux américains trouvent peut-être par là le moyen d'intervenir en Afrique du nord, dans cette Afrique où, depuis quelque mois, on a trouvé trop de gisements miniers et où l'on a trop suspecté de gisements pétrolifères.
Je crois donc qu'il est absolument indispensable que le Conseil national veille sur cette résolution, d'autant que nous ne sommes pas surs que les états, Maroc et Tunisie aient des souverains prêts à accepter de voir leurs pays entrer dans l'Union Française, ou même contracter un traité d'association avec la France.
Or, quels sont ces souverains ?
Mais, ces souverains, ils n'ont été maintenus que par notre propre présence ! Que demain nous disparaissions et le sultan du Maroc ne pourra pas s'avancer vers Marrakech sans se faire lapider et il n'obtiendra plus de cadeaux que, par la force et la réquisition, il obtient aujourd'hui.
Quant au Bey de Tunis - je m'excuse, mais enfin ! - son pouvoir est encore véritablement plus virtuel ; il est là véritablement par nous et je me permettrai de souligner que sa liste civile coûte bien cher à la République française ! qui, ma foi, est bonne fille ! Et, je vais très loin sur ce plan, car je pense qu'aucun Socialiste qui veut véritablement associer ces pays à l'Union Française ne devrait être effrayé si l'on en arrivait à penser qu'au lieu d'avoir un sultan du

Maroc et un Bey de Tunis, il nous serait peut-être plus facile de traiter avec une république tunisienne et une république marocaine.
(Applaudissements)
Je crois d'ailleurs que pour le Maroc, le cas se poserait d'une façon assez délicate, car on verrait peut-être éclater alors toute la fragilité marocaine, toute la fragilité d'un état bâti de par notre présence, et peut-être que 1'élément berbère demanderait une autre forme de gouvernement que celle d'un gouvernement centralisé ! Je crois qu'il faut revoir le passage de la motion de 1950 qui disait : "Il faut fixer la date de la suppression du protectorat et les étapes successives du passage du protectorat de la Tunisie, au stade d'un état souverain et indépendant." Il faut certes, fixer les étapes successives du passage de la Tunisie au stade d'un état souverain, mais quant à fixer des dates et à parler d'indépendance, il me semble que c'est aller trop vite en besogne, à la lumière des événements qui se sont passés depuis un an en Afrique du nord. Trop de sang à coulé ! Je me permets de souligner que c'est seulement dans les régions d'Afrique du nord, où l'un des nôtres, pendant de longs mois, a eu les responsabilités que la situation a gardé une quiétude relative, que cette quiétude n'a été troublée, dans une certaine mesure que par ce qui se passe aux extrémités de l'Afrique du Nord.
Je crois que faisant le point des événements de l'année dernière, faisant le point des ingérences étrangères il est nécessaire, au Conseil national, de revoir les motions antérieurement votées et ceci, sous le signe de la prudence.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Bidet. Prochain orateur inscrit : Julien.

André Bidet

Camarades, je voudrais donner un certain nombre d'informations en ce qui concerne l'Indochine et, alors que je n'en avais pas du tout l'intention, je me sens, après l'intervention de Max Lejeune, contraint de parler de la Tunisie.
Je m'en excuse auprès de Verdier, qui est le rapporteur, mais il comprendra certainement que j'ai à cœur de défendre une cause à laquelle je suis attaché et pour laquelle, d'ailleurs, le Parti Socialiste avait déjà pris une position assez réfléchie pour qu'il ne veuille pas aujourd'hui se renier.
En ce qui concerne le Vietnam, Savary a dit l'essentiel. Je crois que ce qui serait encore important à noter ce sont les modifications intervenues à l'intérieur du ministère, modifications qui confirment les informations que j'avais données au précédent Conseil national.
Je vous avais informé que, au péril extérieur, il fallait adjoindre le péril intérieur, et je craignais qu'une catastrophe ne survienne précisément, de l'intérieur du pays. Les modifications apportées par monsieur N'Guyen Van Tan en son gouvernement sont la preuve que ce n'est pas un gouvernement d'union nationale et que ce gouvernement est moins uni qu'il ne le prétendait.

Fondation Jean Jaurès

Je le regrette, mais c'est une réalité devant laquelle il faut s'incliner.
On a parlé beaucoup des élections. J'ai reçu hier à la cité Malesherbes un rapport de la fédération du sud Vietnam, et dans ce rapport, il y a tout un passage qui concerne les élections. Nos camarades qui sont sur place sont beaucoup moins enthousiastes que nous en ce qui concerne cet appel à la volonté populaire. Je ne prends pas ce que je vais vous dire à mon compte mais je crois qu'il est utile que je vous le lise.
"Élections du 25 janvier : c'est un bluff à apparences démocratiques, même si l'intention initiale est louable et sincère, l'application sera faussée.
A) Élections au village : uniquement sur le plan administratif et technique.
B) Élections provinciales censitaires.
C) Élections nationales au troisième degré : rien du suffrage universel : c'est revenir au système
d'avant-guerre d'élections des notables, où réussissait le candidat protégé ou riche.
Actuellement, l'action des représentants régionaux des autorités françaises et vietnamiennes et celle des militaires surtout français est telle que ne seront élus que les candidats favorables à la politique du gouvernement en place.
C'est une escroquerie et l'opinion de ces faux élus ne sera pas plus représentative de celle du peuple qu'en Espagne et dans les démocraties populaires.
"Il faut dénoncer la propagande faite autour de la prétendue démocratie qui sortira des urnes du 25 janvier. Aucun parti ne peut s'y manifester. Cela vient à point pour augmenter la popularité de Tarn et déjouer les manœuvres qui devraient servir à sauver la face à Letourneau dans un débat sur sa politique d'Indochine."
"Signé : fédération du Vietnam."
En ce qui concerne le Cambodge, souvenons-nous que ce pays est en pleine effervescence ; non seulement la révolte des Isarac continue, mais elle aurait même tendance à se développer.
Par ailleurs, dans ces derniers jours, vous avez vu que sur un mouvement qualifié d'insurrectionnel des étudiants la constitution a été purement et simplement annulée.
Je suis allé au Cambodge ; je reconnais très volontiers que c'est un pays où la concussion règne à un étage inquiétant et après deux conversations avec le roi du Cambodge, après des conversations avec des éléments dits démocratiques, j'en ai tiré cette conclusion que le plus démocrate c'était encore le souverain.
On m'a demandé de parler de Rangoon.
Camarades, c'est un immense sujet qu'il m'est vraiment impossible de traiter en quelques minutes, fion seulement en ce qui concerne l'Asie, mais en ce qui concerne les rapports de l'Asie avec l'Europe, mais en ce qui concerne la politique mondiale toute entière. J'ai assisté pendant dix jours pleins à des délibérations des Partis Socialistes asiatiques, et des partis qui sont

Fondation Jean Jaurès

incontestablement Socialistes lorsqu'il s'agit de ceux qui sont aussi incontestablement asiatiques.
Je ferai les plus extrêmes réserves en ce qui concerne les pays de partis musulmans. Il est bien sûr que l'égyptien qui était là n'y était pas à sa place. D'abord, l'Égypte, est-ce bien l'Asie ? Et de plus, ce délégué était une ancienne chemise verte. Il avait lui-même conscience qu'il s'était fourvoyé et il a disparu de la circulation en déclarant qu'il ne pouvait pas cohabiter avec les délégués d'Israël ce qui est une singulière position Socialiste !
Un parti du Liban était également représenté, or, pour qui connaît les problèmes de ces pays, il est bien sur qu'il n'y a pas de véritable Parti Socialiste au Liban. Je ferai même des réserves sur ce qui concerne le Parti Socialiste du Pakistan, qui est un pays extrêmement divisé avec ses deux morceaux, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, séparés par 2 000 kilomètres de terres ! Ce pays-là est un pays dans lequel les éléments politiques se cherchent encore et il est assez normal que le délégué pakistanais se soit trouvé le plus rétrograde sur le plan Socialiste ; mais par contre, il y a des partis, comme Parti Socialiste indien, comme le Parti Socialiste birman, comme les deux Partis Socialistes japonais, comme le Parti Socialiste de Malaisie qui sont incontestablement des partis qui connaissent la doctrine et qui demandent à leurs gouvernements, qui exigent d'eux l'application d'une politique Socialiste intégrale, avec cet enthousiasme qui anime des forces neuves.
C'est ainsi que j'ai entendu dans la bouche des délégués indiens des critiques acerbes contre le gouvernement de Nehru ; nous avons pu éviter le vote de motions assez atomiques par considération pour la personnalité de Nehru, mais je crains fort que Nehru connaisse à l'intérieur de chez lui de sérieuses difficultés lui venant des éléments Socialistes mêmes.
La Birmanie, vous le savez, est un pays Socialiste. Le gouvernement, à l'exception du Président du Conseil qui est un homme de lettres, est entièrement Socialiste et c'est ce gouvernement qui avait organisé la conférence.
Si je devais donner une caractéristique à ce Congrès je dirais qu'avant tout, il fut un Congrès anticolonial.
Je me sens incapable de traduire l'intensité de sentiment qu'ils mettent à exprimer leur position anti-colonialiste. Ils ne veulent absolument rien entendre sur ce plan et si l'unité n'a pas pu se faire entre l'internationale Socialiste et la conférence asiatique, c'est parce que les partis asiatiques sont en état de méfiance à l'endroit des partis Socialistes européens à cause des positions que ces partis prennent dans les problèmes dits coloniaux. Je vous dis les choses brutalement, je ne puis pas vous masquer la vérité.
J'ai eu une situation parfois, extrêmement difficile, vous savez, on se sent profondément français lorsqu'on a quitté son pays, et certaines des remarques faites me sont allées droit au cœur.
Malheureusement, si j'étais à mon aise pour répondre pour certaines d'entre elles, j'étais en position beaucoup plus difficile pour m'expliquer sur d'autres. Il

m'était assez difficile d'expliquer toutes les opérations de ratissage du Galdon (?) et lorsqu'il y avait une exposition de photographies comme celle qui était là-bas dans tout le hall du Congrès, c'était assez désagréable pour un Français de passer matin, après-midi et nuit devant des photographies.
N'empêche qu'au cours du séminaire dans lequel mes camarades européens avaient même essayé de me dissuader de me rendre, j'ai pu adresser la situation.
J'y suis allé, car je savais que tous les membres du Congrès connaissant la présence du membre du Parti Socialiste français, et j'aurais considéré comme une lâcheté de ma part, de m'abstenir.
J'y suis allé, j'ai parlé : cela a été assez difficile au début, parce que j'étais péniblement suivi. Il me fallait un traducteur. Je suis quand même arrivé à faire écouter l'auditoire, et à la fin je me suis fait applaudir. Je vous le dis, parce que ce n'est pas moi qu'on a applaudi, mais la position prise par le Parti Socialiste français dans la question tunisienne. J'ai développé là-bas la motion votée en 1950. Est-ce que vous allez m'infliger aujourd'hui l'humiliation d'un retour en arrière alors que ce qu'ils ont applaudi, approuvé, admiré, c'est ce texte que nous avons pris dans la souveraineté de notre conscience ? Et aujourd'hui, nous battrions en retraite ?
Camarades, je vous en prie, réfléchissez bien. Je ne vous demande pas d'aller plus haut, mais je vous conjure de rester sur cette position, car elle est une bonne position. Tous les événements l'ont justifié et je suis sûr que dans quelques mois la France elle-même sera obligée de reconnaître une fois de plus que les Socialistes avaient eu raison et que c'est le gouvernement français qui a eu tort de ne pas suivre le Parti Socialiste.
(Applaudissements)
Camarades, on s'est étonné de la division entre les deux fédérations tunisienne et marocaine. Je m'étonne de cet étonnement ! Mais il se justifie par une quantité de raisons et je regrette de n'avoir pas le temps d'entrer dans les détails mois aussi, mais enfin, il y a des choses qui frappent les yeux, des différences d'abord dans l'ancienneté de présence française : Tunisie, 1881 ; Maroc, 1912. Même dans les traités ce n'est pas tout à fait la similitude. Nous n'avons pas en Tunisie un acte d'Algésiras ; il y a une différence de tempérament, si vous le voulez entre les deux populations : le Tunisien est beaucoup plus doux, beaucoup plus pacifiste ; c'est un mouton que l'on a rendu enragé, mais ses colères ne sont jamais que des colères passagères et je suis assez surpris de la durée de celle-ci !
Au Maroc, deux éléments de population : des arabes et des berbères ; mais en Tunisie, unité de population et les Tunisiens se plaisent à répéter : "Chez nous il n'y a pas de glaoui, différence entre les deux souverains."
Au Maroc, il y a un sultan qui a d'immenses ambitions politiques, religieuses alors qu'en Tunisie, vous avez un brave homme de Bey. Je dis bien que c'est un brave homme qui est un francophile incontestablement et qui ne demande, comme on l'a dit, que de vivre en paix en jouissant à sa liste civile.

Différence aussi dans les organisations politiques : il y a un monde qui sépare l'Istiqulal et le Néo-Destour ! Et sur ce Néo-Destour, il faut bien que je dise quelques mots.
J'entendais avec plaisir, je l'ai applaudi, Max Lejeune dire que nous serions plus à l'aise pour traiter avec une République, mais alors il ne faudrait pas que le résidant général de la République française à Tunis, reproche aux Tunisiens, dans une conférence de presse de nourrir au fond d'eux-mêmes des sentiments républicains ; c'est ce qu'il a fait le 27 mars 1952 : cela a été écrit, imprimé !
Oh ! Je sais bien quelle était l'astuce subalterne qu'il y avait dans cette déclaration ! C'était la volonté de faire peur au Bey. Et il n'a aboutit qu'à ceci c'est que le Bey va le voir et lui dit :
"Mais, si mon peuple veut une République, moi, je suis prêt à disparaître !"
Différence aussi dans l'organisation sociale si vous voulez : au Maroc, vous n'avez pas une organisation syndicale telle que celle qui existe en Tunisie, l'UGTT. Qu'on le veuille ou pas, c'est une puissance. Je me suis dressé contre la constitution de cette UGTT à son origine, parce que je voulais le maintien des Français, des Tunisiens à l'intérieur des syndicats, mais qui ai-je encore trouvé contre moi à ce moment-là ? L'administration : française ! C'est elle qui a suscité la division et cela se retourne contre elle aujourd'hui. Tant pis, pour elle, je le regrette, je le déplore mais c'est un fait contre lequel nous ne pouvons absolument plus rien.
Vous voyez donc les différences qu'il y a entre les deux et que, par conséquent, les différences de position se justifient. Je ne veux pas parler de la position de la fédération du Maroc : c'est une affaire à elle.
On parle aussi du fanatisme. Ah oui ! En ai-je passé des heures de ma vie à lutter contre le fanatisme ! Mais, alors j'étais à mon aise lorsque la France donnait le spectacle d'un pays vraiment laïc, mais au moment où les questions religieuses rebondissent comme elles le font en France, vous croyez qu'il est commode de dire aux Tunisiens : "Sachez donner aux problèmes religieux l'importance religieuse qu'ils doivent avoir." Et ils me l'ont déjà dit. Ils m'ont dit : "Et votre loi Barangé ?"
Alors, soyons là aussi assez prudents. Justice, très bien. Justice intégrale, justice pour tous !
Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe, la prétendue justice frappe toujours du même côté. Il est symptomatique que l'on arrête, que ce soient les coupables ou non, toujours ceux qui sont supposés être les auteurs de l'attentat, mais on n'a jamais arrêté ceux qui auraient pu être découverts comme responsables des attentats contre les Tunisiens : c'est un fait que des quarante signataires du manifeste beylical, huit d'entre eux ont été l'objet d'attentats très graves : on n'aura jamais arrêté un seul coupable ! C'est un fait que la justice piétine en ce qui concerne l'assassinat de Ferhat Hached. Moi non plus je ne veux pas dire ; "les assassins sont de tel ou tel côté". Ce que je demande, ce que j'exige avec ma conscience de Socialiste et de Français, c'est que justice soit

faite et je l'exige pour l'honneur de mon parti et la grandeur de ma patrie.
(Applaudissements)
Ah ! La justice, on la comprend drôlement ! On n'a même pas le droit de la demander !
Marcel Naegelen a écrit un article admirable après la mort de Ferhat Hached. Nous avons voulu le reprendre, la censure tunisienne s'y est opposée.

Marcel Naegelen- J'en ai été très frappé !

André Bidet - J'en étais sûr, c'est pourquoi je l'ai dit.
En ce qui concerne l'Algérie, je me suis toujours élevé contre les solutions standards. Ce sont trois pays différents qu'il faut habiller sur mesure ; ce qui est valable pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre.
Je vous demande encore, avec toute la force de conviction et de pathétique que je puis trouver en moi de demeurer fidèles à la motion de mai 1950 ; elle n'a pas été improvisée elle n'a pas été votée dans la débâcle d'une fin de Congrès ou de Conseil national ; de multiples organismes du Parti, qualifiés pour le faire 1'ont étudiée et par conséquent, cette motion doit rester la charte du Parti.
Voyez-vous, en ce qui concerne l'Outremer, je me suis donné deux grands patrons. Je vous ai parlé de l'un Pierre Viennot ; j'ai été très fier lorsque notre camarade Andrée Viennot m'a dit, et c'est une comparaison qui n'est pas à ma mesure : "Je vous considère comme le successeur de mon mari" ; et je m'évertue à m'imprégner de mon mieux des enseignements de Léon Blum ; mais, ces enseignements, pour moi, il s ne sont pas seulement valables pour figurer sur des calicots décorant une salle de Congrès ou une salle de Conseil national. On n'est fidèle à la pensée de Léon Blum que dans la mesure où on la met en pratique et puisqu'on a évoqué Léon Blum, à mon tour je voudrais finir par une citation qui est de lui, et une citation, celle-là, récente, qui peut presque être considérée comme son testament sur le plan des problèmes d'Outremer.
Cette citation, la voici :
"La colonisation, c'est-à-dire l'appropriation par les hasards de la découverte ou par la conquête armée, le maintien de la domination par la force, l'exploitation des hommes et des richesses naturelles par la contrainte, tout cela est désavoué par le droit et la morale modernes. Tout cela appartient à une période révolue de l'histoire de l'humanité, la détention des territoires jadis colonisés n'est plus admissible que dans la mesure où la fonction colonisatrice se résout en fonction civilisatrice et éducatrice. Elle ne peut être poursuivie contre la volonté du peuple colonisé.
Elle tend à le conduire, jusqu'à la capacité de souveraineté, librement. C'est alors quand elle cesse quelle trouve rétroactivement sa justification politique et morale."
Camarades, je vous en conjure, soyons fidèles à cet enseignement, en le faisant passer dans les faits.

Contribution Jean Jaurès

(Applaudissements)

Le président - La parole est à Julien.

Charles-André Julien

Mes chers camarades, c'est le drame des protectorats qui est au cœur des débats d'aujourd'hui.
Je m'en veux d'apporter ici une vue extrêmement pessimiste : je crains que le temps de la prudence dont on nous parlait tout à l'heure ne soit un temps révolu.
Les événements actuellement vont beaucoup plus vite ; c'est à nous de savoir si le Parti Socialiste les suivra en boitant, ou si au contraire, il prendra la tête de l'évolution.
Je sais qu'il est très difficile de se débarrasser, dans quelque parti que l'on soit des idées qui sont acquises par le milieu dans lequel on vit.
Le milieu colonial pèse plus que tout autre sur le comportement des hommes. Il est singulier qu'aujourd'hui l'analyse la plus pertinente des vices, des faiblesses du colonialisme ait été faite par un métropolitain, par Pineau !
Pineau n'est pas un spécialiste, mais il vit dans un milieu métropolitain avec les habitudes métropolitaines ; il a peut-être ressenti avec plus de forces que les camarades qui vivent Outremer le contraste entre les exigences démocratiques que nous voulons ici et les abus qui existent en réalité.
Or, on nous a parlé eu fait que nous pensions trop au politique et pas assez à l'économique.
Je voudrais savoir comment, en Afrique du nord, nécessairement, on peut séparer le politique de l'économique. Mais, c'est l'économique qui tient entièrement le politique ! Il existe en Afrique du nord toute une conne x ion d'intérêts, aussi bien intérêts financiers, intérêts bancaires, intérêts des colons, intérêts des mines, les journaux, toutes les forces qui peuvent agir dans un petit nombre de mains : elles traduisent les mêmes exigences, et ne croyez pas que ce soit toujours le chef nominal, le chef politique qui ait la réelle influence.
Certains tiennent peut-être plus de place que le résident général ; en tous cas, quand il vient à Paris par l'intermédiaire du jeu des Partis, par l'intermédiaire de toutes les forces économiques qui pèsent sur le gouvernement de la métropole, il exerce une influence plus grande que celle que peuvent exercer les hommes politiques.
Or, cet organisme politique, dépendant de l'économique est tel qu'il est impossible de faire une réforme quelconque et que le cadre du protectorat éclate tous les jours que nous le voulions ou non. C'est un organisme qui a été fait, qui a été conçu en 1881, à une époque où l'on voulait éviter surtout des complications internationales et selon des formules juridiques qui avaient été élaborées sous le second empire.
Cette organisation se fondait à un moment où l'Islam rompait partout sur 1'effort de l'Europe, au moment où la Turquie recevait le plus rude coup, où

l’on pouvait penser que l’occident chrétien viendrait à bout de l’Islam.
Croyez-vous qu’aujourd’hui, où l’Islam s’émancipe graduellement dans tout le monde, où une grande nation, le Pakistan, de 4 millions d’hommes, sert de centre à une nouvelle force, croyez-vous qu’on puisse appliquer les mêmes formules et qu’en s’attachant à des textes plus ou moins vides de sens on arrivera à leur redonner de la vie ?
Je suis persuadé du contraire. Je ne crois pas qu’il faille s’appuyer sur les forces du passé, du fanatisme ; mais, qui s’appuie sur les forces du passé ?
C’est cet organisme politique dont nous parlions tout à l’heure et auquel l’on paraît donner trop d’importance.
Sur qui s’appuyer donc au Maroc, le gouvernement ? Mais il s’appuie sur les grandes forces religieuses les plus archaïques, contre cet Islam modernisé, contre cet Islam qui évolue et qui, contrairement, je le crois à ce que dit Max Lejeune, a des possibilités d’évolution infiniment plus grandes qu’il a paru le supposer.
Sur quoi s’appuie-t-on encore ? Sur les grands caïds. Ce n’est pas le glaoui, qu’on va nous donner quand même comme modèle de démocratie et ce n’est pas l’homme qui exploite cyniquement 3 500 000 habitants du Maroc, faisant suer le burnous à sa guise, emprisonnant qui il veut sans contrôle et renvoyant au résident général les officiers trop curieux en disant : “Je ne veux plus de cet homme-là, reprends-le !“ Croyez-vous que c’est cela qui est le modèle de démocratie et cette aspiration à la République dont on nous parle, comme un idéal ? Et cette République, quelle sera-t-elle ? Sera-t-elle une République comme la rêvent les colons marocains, car le programme des gros colons actuellement est de réclamer une République marocaine, mais une République marocaine qui serait analogue à l’Afrique australe, c’est-à-dire à un régime d’autonomie qui permettrait à la minorité européenne de brimer à sa guise le peuple musulman entier, ou est-ce une République absolument démocratique ?
Mais alors, vous allez très loin ! Et immédiatement, vous envisagez une possibilité de représentation démocratique avec toutes les conséquences qu’elle peut entraîner. tes-vous surs, même, que vous n’arriveriez pas, par des votes dans des conditions immédiates à des résultats réactionnaires beaucoup plus graves dans un régime dit démocratique, mais qui serait une pseudo-démocratie, que même dans les régimes existant actuellement ?
Quant au racisme, on n’aura pas besoin, comme le dit Max Lejeune de le faire renaître ; il existe à plein le racisme ! Il vient de se déchaîner. Il se déchaîne en Tunisie, comme il s’est déchaîné le mois dernier au Maroc et je regrette beaucoup que la fédération marocaine, comme une sorte de test : de ce qu’est le colonialisme, ne nous ait pas exposé largement, comme nous étions en droit de l’attendre, ce qu’ont été ces événements du mois de décembre dernier, car véritablement pour nous tous, ce qui est au cœur de la curiosité, ce n’est pas simplement les considérations abstraites sur le protectorat ou la République, mais c’est ce qu’est actuellement le régime qu’on applique, dont nous sommes

partiellement responsables puisque c'est notre gouvernement qui l'applique et dont nous sommes en droit de nous dire : "Est-ce que nous avons fait tout, nous, Parti Socialiste, pour apporter la clarté sur cet événement de décembre ?"
Eh bien non, nous ne l'avons pas cette clarté, car je voudrais qu'on nous dise et qu'on nous explique à cette tribune, comment les manifestations syndicales du 7 décembre ont pu se faire le matin, dans le calme le plus absolu, comment toute la foule a pu traverser Casa pour regagner Bidon Ville, sans qu'il y ait eu d'incidents ; je voudrais qu'on nous apporte des lumières sur les interventions policières de la nuit du 7 décembre. Je voudrais qu'on nous dise dans tous les détail, comment s'est organisé, car c'est là le cœur du problème colonial, la panique européenne par une campagne de presse dont la force a été telle que j'en retrouve encore des traces dans la motion de nos camarades. Car, nos camarades ont parlé de 7 morts ! Pourquoi ont-ils dit 7 morts ? Ils ont emprunté le chiffre à la presse marocaine ; il n'y a que 4 morts qui ont été légalement trouvés. J'affirme qu'il n'y a que 4 morts et non pas 7 comme il est dit dans la motion qu'on nous a apportée tout à l'heure. Je n'incrimine pas nos camarades, mais je dis que la presse marocaine, qui a parlé des jeunes filles violées, qui a parlé de toutes sortes d'attentats, qui a parlé de gens déchiquetés, à la tête disparue, de gens dont les costumes avaient été détruits ce qui empêchait de reconnaître quelle était leur origine, ce qui permettait de dire qu'ils étaient européens, européens dont aucune famille n'a demandé les membres et dont l'identité n'a pas été établie depuis un mois, joué un rôle terrible et caractéristique et dont j'aurais bien voulu qu'on vienne nous l'analyser aujourd'hui, pour nous montrer exactement quelle était la technique du protectorat, et comment elle a permis, par exemple, le jour où s'est fait la réunion syndicale du 8 ce qui est arrivé !
Car, c'est cela qui est typique, camarades ! Tous les gens, 1 600, comme disent les rapports officiels, sont entrés dans une salle sans qu'il y ait eu aucune manifestation ; à la sortie on a mis une auto mitrailleuse ; on les a pris les uns après les autres, on les a jetés à la foule pour les lyncher et j'ai ici une pétition signée de professeurs dont aucun n'est Communiste, de professeurs qui sont des esprits libres et qui ont vu la scène, de ce lynchage organisé par les autorités de gens qui n'avaient rien fait. Sur les 1 600 personnes, on a trouvé, à la fouille, 50 couteaux, pas une arme à feu. La souricière, comme l'appelait la presse, le mot est de la presse marocaine, la souricière qui avait été tendue a permis d'arrêter des centaines de camarades ouvriers. Croyez-vous que cela ne valait pas la peine d'une analyse devant vous ? Tout autant que toutes les notions dont on nous a parlé au sujet du Maroc ? Je crois que nous sommes là au cœur même du problème de colonisation et que les camarades auraient été très heureux de voir analyser dans le détail toutes les émeutes qui ont coûté la vie à quatre européens lors de la rencontre des Quinconces.
Mais, qu'on nous dise de part et d'autre, comment les choses se sont faites ! Bidet avait raison de dire : "Ou est-elle la justice ?" Ce sont des éléments de justice, comme le rappelait Savary.

On a deux groupes de personnes qui avouent le même crime, si bien que la justice est obligée de relaxer une partie des gens qui se sont discriminés, parce qu'elle ne peut conserver divers criminels pour le même crime. L'affaire du meurtre de Ferhat Hached, c'est une des choses qui m'a le plus attristé de voir portée à cette tribune !

Enfin, admettons qu'il y ait eu conflit entre le Bey et son fils, et Ferhat Hached, mais voyons, si le meurtre avait pu avoir une inspiration de ce genre, quelle admirable occasion pour la police locale qui, je le sais, est en éveil, pour nous en donner la preuve ; et cette police, elle s'est saisie immédiatement de l'automobile et l'a fait disparaître. Il y a 350 Arondes en Tunisie, on n'a questionné aucun propriétaire d'Aronde. Une vingtaine de policiers sont allés piétiner l'endroit où avait eu lieu le meurtre et puis M. Reigner, directeur des informations, a déclaré lui-même que Ferhat Hached avait dit qu'il allait monter dans une auto où étaient des amis.

"Des amis !" Le seul témoin, le camionneur a dit qu'il n'avait jamais prononcé cette parole et monsieur Reigner, directeur de l'information n'a pas apporté de dénégation.

Comment ! Alors qu'on avait des éléments si merveilleux : pour rechercher une piste de responsabilité beylicale, on a effacé tous les moyens possibles de s'informer et on a essayé d'en faire retomber la responsabilité sur ceux qui n'y étaient pour rien !

Quelque prudence qu'on puisse mettre dans les conclusions, permettez-moi de vous dire que des gens, et des gens officiels, des gens extrêmement sérieux, qui ont appartenu à la haute administration tunisienne, n'ont pas sur les conditions de ce meurtre, les doutes qu'a apportés, avec sa conscience habituelle, Max Lejeune, mais que pour ma part, jusqu'à preuve du contraire, je ne peux pas en conscience retenir.

En tout cas, il y a un fait : on ne trouve pas les assassins de Ferhat Hached !

Peut-être même y a-t-il à la résidence, déposée par un haut fonctionnaire particulièrement renseigné une liste de Français ayant participé à des attentats ? Peut-être cette liste a-t-elle été déposée par prudence pour se couvrir dans l'avenir, mais autant que je sache, aucune des personnes qui y figurent n'a encore été interrogée par la justice, et le juge intègre qu'on avait nommé, car il y a des juges intègres, a été remis à la disposition du siège 48 heures après pour qu'il ne s'occupe pas de certaines enquêtes.

C'est cela le régime du protectorat, que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, c'est cette absence de garanties politiques, cette absence de garanties économiques, cette absence de garanties judiciaires.

Peut-on réformer cet organisme ?

Je ne le crois pas.

Je ne le crois pas, parce que la conception du protectorat est entièrement faussée. Le protectorat, c'était une notion de contrôle, nous y avons substitué l'administration directe. Lyautey lui-même, en 1920, a dit que c'était une folie,

mais la force interne de l'administration était telle que même lui, avec les moyens dont il disposait, n'a pas pu empêcher l'évolution de se faire. Et c'est vous maintenant alors que l'organisme est ancré, alors que toutes les habitudes sont prises, alors que les contrôleurs civils dirigent directement, alors qu'ils ont des pouvoirs indéfinis, c'est vous qui pensez que vous allez, dans ce cadre, absolument transformé, absolument faussé, remettre de la réalité ?
Mais c'est totalement impossible !
J'ai posé la question à une cinquantaine de techniciens, de gens qui sont sur le métier, des contrôleurs civils, je leur ai dit : "Pouvez-vous, dans le cadre de l'organisation actuelle, faire du contrôle ?", il n'y en a pas un qui m'ait répondu que c'était possible.
D'autre part, les cadres supérieurs ne le veulent pas. Il est tellement commode d'avoir à la fois ce paravent qui est un souverain, à condition qu'il veuille signer, car lorsqu'on a signé les (traités de protectorat, personne n'avait pu penser, envisager même qu'un Bey ou un sultan pourrait résister à l'influence de l'autorité française, or, nous nous trouvons maintenant devant ce problème insoluble que si un souverain fait la grève des dahirs, ou des décrets, il n'y a pas d'autre moyen d'aboutir que de faire une révolution de palais et de le renverser.
Actuellement, tous les colons, et pas seulement les colons, n'ont qu'un but, c'est le renversement du sultan et quand, à une puissance marocaine qui se traduit par milliards, j'ai demandé, il y a quelques semaines s'il était sûr qu'il n'y aurait aucun trouble, il m'a répondu : "Il suffira d'avoir de très nombreuses troupes et de les montrer pour qu'on soit assuré de la sécurité."
Croyez-vous qu'il soit bien prudent de risquer une pareille aventure dans les conditions actuelles et avec la situation internationale que nous connaissons ? Je ne le crois pas.
Depuis un certain nombre d'années, on a substitué, et les juristes me comprendront, une tutelle à une curatelle, ce qui n'est pas la même chose, on a faussé les textes, on les a faussés au point de vue étranger, au point de vue interne, et vous croyez qu'on peut maintenant les rétablir ? Non.
A l'heure actuelle, le principal juriste d'Afrique du nord, qui est le juriste conseil de la résidence, a fait une étude et il a déclaré qu'il y avait incomptabilité absolue entre la marche vers l'autonomie interne et le maintien du protectorat.
L'autonomie interne signifie une indépendance administrative, elle est incompatible avec les articles du protectorat qui maintiennent un contrôle sur tous les actes administratifs.
Cette étude a fait l'objet de rapports officiels, a fait l'objet d'une parution dans la revue de l'Union Française, et nous, Parti Socialiste, nous allons peut-être être à la droite du juriste de la résidence, en considérant que le protectorat est une chose absolument intouchable, alors que le juriste lui-même conclut en disant que le temps est venu de substituer au protectorat des actes bilatéraux ?
Eh bien, je crois que si véritablement, nous voulons prendre une position qui soit, à la fois modérée et Socialiste, nous devons condamner de la façon la plus

formelle les excès qui ont pu se produire, non seulement en Tunisie, mais au Maroc, et nous devons déclarer que le régime du protectorat a été faussé, qu'il faut essayer, dans les conditions actuelles, d'en tirer le maximum, mais qu'il faut dans le cadre régulier, engager avec des représentants valables des gouvernements marocain et tunisien, des pourparlers pour arriver à des actes bi-latéraux qui permettent de faire évoluer les deux pays, graduellement, vers l'autonomie interne. En dehors de cela, à mon avis, il n'y a que la catastrophe.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Léonetti dernier orateur inscrit, puis Guy Mollet tirera les conclusions.

Jean Léonetti

Camarades, les récents événements de Casablanca ont porté brutalement à l'ordre du jour, tant au Parlement que devant l'opinion publique, la question marocaine.
Après le remarquable rapport que vient de nous présenter, au nom de la fédération du Maroc, notre camarade Roux, arabisant et directeur d'études berbères à l'institut des hautes études marocaines, à Rabat, je voudrais vous faire part de quelques réflexions basées sur l'expérience de la vie dans ce pays et tenter de dégager avec vous les principes directeurs d'une ligne d'action cohérente.
Dans cette recherche, nous nous efforcerons de nous inspirer de la méthode d'investigation Socialiste telle que nous l'enseignèrent nos maîtres, Jaurès et Blum. Aussi, nous est-il apparu nécessaire de prendre un point de vue plus large et de ne pas considérer la crise marocaine comme un phénomène isolé mais, au contraire, comme la manifestation concrète de ce mouvement plus général que constitue actuellement l'éveil de l'Islam et des peuples coloniaux.
Il faudra, néanmoins, nous garder d'uniformiser à outrance les solutions car, malgré un parallélisme apparent, les situations ne sont pas strictement identiques, en Algérie, en Tunisie et au Maroc du fait même des différents degrés d'évolution de ces trois pays. Cependant, l'exigence d'une action plus générale demeure d'autant plus urgente qu'à l'extérieur l'Islam semble, par soubresauts et convulsions successives, tendre à son organisation et à son unification.
Cette tendance vers l'unité et la libération ne doit pas nous étonner, nous autres Socialistes, c'est un processus historique que Marx et Hegel nous ont bien expliqué : je veux faire allusion à cette dialectique "du maître et de l'esclave" qui a eu pour conséquence ce mot d'ordre explosif et précis de Marx : "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous."
Aussi assistons nous donc aujourd'hui, sur le plan international, à la recherche d'une vaste union du prolétariat colonial. Cela, vous le pensez bien, ne peut que nous réjouir ! N'est-ce point pour cela que nous avons toujours lutté ?

Fondation Jean-Jaurès

Mais cette lutte va t-elle toujours dans le sens du Socialisme et de l'émancipation des masses coloniales ?
Il est différentes manières d'envisager cette émancipation. Une erreur grave consisterait à la concevoir à partir des revendications agressives d'un éveil nationaliste et religieux.
Nous vous proposons de développer plus complètement cette conception dont nous savons d'ailleurs qu'elle trouve des défenseurs aussi sincères que décidés au sein de notre Parti.
Mais nous pouvons affirmer tout de suite que le critère de l'action Socialiste tant sur le plan gouvernemental qu'international, ce doit être avant tout la défense des intérêts du prolétariats il y a là en même temps qu'une question de doctrine, une question de tactique.
C'est donc dans cet esprit que nous aborderons à présent le problème marocain.
La guerre idéologique contre les conceptions récentes et totalitaires de l'axe, la conférence de Brazzaville, l'indépendance de la Syrie et du Liban, la charte des Nations Unies, le nouveau statut de l'Inde et celui de la Libye, la constitution française, l'agitation de la ligue arabe, le conflit de Palestine, ce sont là autant de faits qui se devaient de trouver un écho auprès des élites marocaines.
Mais sur un plan plus précis, celles-ci semblent avoir cristallisé leurs idées d1indépendance au lendemain du débarquement des alliés en Afrique du nord, le 8 novembre 1942.
La politique française était encore basée à cette époque sur le prestige. Avec l'armistice de novembre 1942, la France devait prendre figure de double vaincue, car, ne l'oublions pas, c'était là-bas notre second armistice.
Des faits aussi frappants que le défilé imposant du matériel et des troupes américaines, la substitution visible de la police militaire à notre service d'ordre, devaient porter un coup décisif à la politique de prestige. Dès lors, il n'était plus possible de la poursuivre. Pour notre part, nous, Socialistes, nous n'avions jamais cessé au cours de notre action d'en dénoncer les méfaits.
Dès les premières années de sa fondation, en 1924, jusqu'à 1939, nous pouvons dire qu'à chacun de nos Congrès, la question marocaine n'a cessé d'être à l'ordre du jour de nos travaux. En 1936 et 1937, en particulier, nous avions proposé à la résidence générale tout un programme de réformes qui, s'il avait été appliqué, aurait épargné par la suite bien des déboires.
Aussi, fidèles à notre ligne de conduite, dès la libération, nous avons usé de toute notre influence auprès du gouvernement pour lui soumettre de nouveaux projets adaptés à de nouvelles situations.
nous étions en doit d'escompter dans cette tâche, l'aide et l'assistance des élites musulmanes qui militaient au sein du comité d'action marocaine avec lequel nous avions gardé un contact jusqu'en 1939. Mais ce comité d'action marocaine devait, au lendemain de la libération de l'Afrique du nord, se tourner du côté du Parti Communiste et se transformer en parti de l'istiqlal qui veut dire "parti de l'indépendance".

Désormais, il s'agira pour ce parti, d'accord avec les staliniens, de faire échec à toute réforme, dans l'intention de démontrer que rien de profond ne peut tire créé dans le cadre du traité du protectorat.
Toute la plate-forme de ce parti va consister à préconiser la dénonciation de ce traité et à réclamer l'indépendance immédiate et totale. Un fait nouveau allait encore intervenir. Le sultan à partir de cette date devait se lier étroitement à ce parti et lui manifester concrètement son appui en sabotant toutes les réformes projetées par la politique systématique de la grève des dahirs : c'est dans cet esprit que le palais et l'istiqlal mettront tout en œuvre pour faire échouer la magnifique entreprise de modernisation et de progrès d'Érik Laponne, dont le rappel par le gouvernement français constitue à coup sûr leur coup de maître.
Il apparut alors clairement que ce n'était plus le bien être ni l'émancipation de leur peuple que poursuivaient ces élites, mais bien, au contraire, la satisfaction de leurs intérêts de classe féodale et la préparation de la conquête du pouvoir pour exercer leurs dictatures personnelles.
Dès lors, il ne nous était plus permis d'envisager avec eux une collaboration quelconque, obligés que nous étions de renier, en le faisant, nos propres conceptions et de nous aligner sur les mots d'ordre du Parti Communiste.
D'autant plus que cette tactique devait encore se systématiser par la suite, pour aboutir aux premières émeutes de Rabat, de janvier 1944, signes avant-coureurs des émeutes plus sanglantes des récents événements de Casablanca.
Ces dernières marquent le point culminant de l'agitation nationaliste au Maroc.
Ici une grave leçon intervient. Jusqu'à ce jour, la grande masse marocaine n'avait pas encore été séduite par les slogans de l'istiqlal. Les dirigeants de ce parti, de par leurs origines bourgeoises ou nobles se trouvaient sensiblement éloignés de la masse qui, de ce fait, ne les avait jamais adoptés profondément. Avec la mort du syndicaliste Ferhat Hached, il semble qu'il en soit devenu autrement. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au Sénat, Ferah Hached était originaire du peuple et militant populaire, connu autant pour son talent que pour son dévouement désintéressé à la classe ouvrière. Nul doute que les travailleurs marocains n'aient balbutié, lors de la manifestation en son honneur, les premiers rudiments de leur solidarité syndicale.
On sait que les grandes villes marocaines et Casablanca en premier, ont vu en quelques années, par l'exode des campagnes et les nécessités de la vie économique et industrielle modernes, la naissance d'un véritable sous prolétariat indigène.
Celui-ci devait constituer une clientèle rêvée pour les professionnels de l'émeute et de la violence.
Le grand danger et la grande leçon des événements de Casa, c'est que la masse marocaine risque de se solidariser chaque jour davantage avec les mots d'ordre nationalistes. Aussi comment ne pas jeter un cri d'alarme, quand nous voyons certains de nos compatriotes ériger en système l'emploi de la force brutale comme seule solution au problème marocain. Nous disons qu'il est aussi

inhumain qu'irraisonnable d'adopter une pareille solution. En aucune mesure, nous ne devons confondre meneurs et menée, coupables et innocents. Ce serait une grave erreur, car l'on risquerait de se livrer au mépris des agitateurs cette masse inexpérimentée et inéduquée.
Nous ne devons tolérer ni permettre que la bourgeoisie marocaine exerce un pouvoir sans contrôle sur le peuple marocain. L'enjeu de la bataille contre les agitateurs professionnels ce doit être, avant tout, l'amélioration du niveau de vie de ce peuple et la réelle émancipation.
L'heure est venue au Maroc de vouloir les réformes passionnément pour elles-mêmes et non dans le but fallacieux de durer et de maintenir à tout prix la tutelle française au Maroc.
La démocratie sociale est devenue aujourd'hui une sorte de panacée que l'on retrouve dans tous les remèdes proposés. On la retrouve même chez ceux qui la critiquèrent jadis si violemment. En aucune mesure les réformes ne doivent constituer un nouveau déguisement d'un colonialisme honteux qui a fait définitivement faillite. Nous le voyons magistralement démontré aujourd'hui.
C'est notre fierté à nous autres Socialistes d'avoir toujours préconisé dans l'action coloniale la référence à la critique marxiste et aux critères de liberté et d'égalité entre les hommes.
Ces derniers, quels qu'ils soient, sont réductibles à la généralité et à l'universalité humaines.
C'est pour cela que nous sommes résolument démocratiques et humains. Aussi, nous nous élevons contre toute répression aveugle et collective qui viserait à confondre, comme nous l'avons dit, meneurs et menés.
Que l'on mette hors d'état de nuire tous ceux qui poursuivant une fin criminelle, mais que l'on se garde de sévir à l'encontre de ceux dont la responsabilité n'aurait pas été clairement démontrée et dont la ligne de conduite s'inspire à juste titre des légitimes revendications du peuple marocain.
De même, nous ne pouvons tolérer non plus que quelques fanatiques religieux usent de la grande masse marocaine comme d'une marionnette sanglante dont il peut être profitable de tirer les ficelles.
On ne renverra jamais assez dos à dos nationalistes, racistes ou fanatiques religieux et colonialistes avoués ou honteux. Nous n'avons, pour notre part, nullement à choisir entre ces deux pôles.
Ils représentent une nocivité symétriquement égale pour le bien être et 1'émancipation du peuple marocain. Il s'est trouvé certains camarades pour nous conseiller de jouer la carte de l'istiqlal, et cela, nous disent-ils, parce que c'est une nécessité pour tout peuple de passer par une phase révolutionnaire bourgeoise.
Cela était peut-être valable avant l'avènement du machinisme et de la grande industrie. Mais, il n'est pas prouvé à notre époque que les masses marocaines obtiendront plus vite leur libération avec les féodaux autochtones plutôt qu'avec les bourgeois, français ou européens. Il y a là un faux problème et un pseudo

choix. Encore que le capitalisme européen nous semble, de par ses techniques et sa grande expérience industrielle, plus à même de moderniser ce pays que les quelques techniciens autochtones qui seront d'ailleurs obligés de faire appel aux compétences et aux fonds étrangers.
De plus, il y a l'administration. Il est faux de dire qu'elle est au service de la finance internationale. Comme partout ailleurs, elle est au service de l'intérêt général et du bien public, c'est-à-dire aussi bien des marocains que des européens. Et elle offre, croyez-moi, si le gouvernement français veut bien lui donner des directives précises et hardies toutes les garanties d'organisation, de prospérité et de sécurité.
Elle a derrière elle un riche passé de loyauté et de compétence. En tous cas, malgré les critiques dont certaines justifiées, que l'on serait amené d'adresser à l'administration française, nul doute que celle-ci n'ait de leçon à recevoir de la part des administrations de certains pays qui la dénigrent systématiquement et de mauvaise foi, dans le but de nier l'œuvre accomplie.
Il n'y a pas d'indépendance réelle sans préparation technique et sociale. Il n'y a pas d'indépendance politique sans indépendance économique. Aussi, au Maroc, comme partout dans le monde, l'heure est au contrôle de l'état si l'on veut bien ne pas commettre d'erreur d'interprétation à propos de ce mot. Cela, évidemment, n'est pas le Socialisme, mais représente tout de même une marche vers le Socialisme. Il nous appartient d'accentuer d'une manière permanente cette marche.
Le Socialisme, c'est la paix ! et au Maroc, c'est encore la paix dans le travail et le progrès par l'action revendicative ouvrière. C'est pour cela que nous ne pouvons nous faire les complices des émeutiers. Il s'agit là d'une tactique dangereuse qui semble être d'ailleurs celle des Communistes en matière coloniale. Vous savez de quel mépris de l'homme cette tactique est pétrie. Nous ne pouvons jouer aux apprentis sorciers ni aux fins tacticiens. Notre tactique, ce doit être avant tout dans la recherche incessante de l'amélioration du niveau de vie des masses laborieuses et la préparation de leur émancipation et de leur libération.
C'est peut-être une œuvre moins spectaculaire, mais elle n'est pas moins nécessaire. Elle offre en tout cas l'avantage d'être plus profonde, plus sûre et plus efficace.
Aussi, nous ne pensons pas que la dénonciation actuelle du traité de protectorat soit une arme réelle de progrès et d'émancipation. Nous pensons, au contraire, à 1'encontre de l'istiqlal et des Communistes, que le protectorat doit assurer la réalisation de l'indépendance. Mais, l'indépendance se prépare par des réformes sociales, politiques et économiques. En aucune manière, ce ne sont les réformes qui doivent la suivre, elles doivent, au contraire, obligatoirement la précéder si l'on veut faire œuvre utile et durable, Si l'on veut réellement et sincèrement le bien être et la liberté de son peuple.
Voilà pourquoi, camarades, nous rejetons avec toute la force de notre conviction

de Socialiste la carte de l'istiqlal.
De plus, si nous quittons plus précisément l'angle marocain pour replacer à nouveau le Maroc dans le courant général de l'éveil des peuples coloniaux, nous constatons qu'en épaulant l'action de l'istiqlal, c'est à une sorte de complicité avec l'action internationale de la ligue arabe que nous aboutissons. En aucune mesure, ce ne peut être là encore l'action des Socialistes que de prêter leur concours à toute une série de revendications strictement nationalistes et religieuses.
Que l'on nous entende bien : nous comprenons la haute exigence culturelle et spirituelle qui unit par le lien de la langue et du culte toute la mosaïque des peuples musulmans.
Mais, nous ne pouvons en aucune mesure oublier qu'il y a une solidarité internationale des prolétaires qui est en jeu. Nous ne pouvons absolument pas faire passer cette solidarité au second plan, même à titre purement tactique.
Il serait souhaitable que l'internationale retrouve rapidement son influence et son autorité. À ce propos, nous espérons que la récente conférence de Rangoon marquera un pas décisif dans la construction d'une unité de vue Socialiste entre l'Orient et l'Occident.
En tout cas, en l'état actuel des choses, nous ne pensons pas que, sur un plan international, la ligue arabe offre des garanties sérieuses de défense des intérêts prolétariens musulmans. Bien au contraire, je ne veux pas vous resservir l'exemple éculé de la misère et de la tyrannie anarchique des pays de la ligue arabe. Et, ici, il faut le dire tout net, la France, malgré sa politique musulmane que nous, Socialistes jugeons justement trop timorée, n'a aucune leçon à recevoir de la part des gouvernements de ces pays dont on sait l'emploi qu'ils font de leur pseudo-indépendance.
Il est faux de dire que cela ne nous regarde pas. En tant que Socialistes, cela nous regarde de très près. Et d'ailleurs, tout ce qui se passe dans le monde est solidaire de notre action, que celle-ci soit active ou passive.
C'est en restant fidèles aux critères de défense d'intérêts prolétariens que nous avons un droit de regard sur chaque pays comme chaque Socialiste de n'importe quel pays a ce même droit envers nous. Pour notre part, nous sommes prêts à ouvrir le dialogue.
Tout à l'heure, notre camarade Charles-André Julien au sujet des événements qui se sont déroulés à Casablanca, a fait un reproche à notre fédération, celui de n'avoir pas fait une analyse très objective de ces événements.
Or les événements, les émeutes de Casablanca ont été suivis par nos camarades, ont fait l'objet d'un ordre du jour publié à part, et je voudrais demander à Charles-André Julien s'il croit réellement que ces incidents auraient été préparés par les pouvoirs publics, car nous savons, parce que nous avons appris sur place comment se sont déroulés ces événements, nous savons qu'ils ont éclaté dans le quartier des carrières ; nous savons que c'est au moment où les agents du pacha ont été chargés de rassurer précisément les gens qui voulaient continuer à

travailler, alors que l'istiqlal avait envoyé le mot d'ordre de fermer toutes les boutiques et de quitter tous les chantiers, que ceux qui voulaient rester à leur travail ont été menacés et quelques-uns matraqués.
Certains agents du pacha ont été enlevés par les militants de l'istiqlal et la protection s'étant faite auprès du commissariat, c'est là qu'ils se sont réfugiés, et c'est de là qu'est venue l'attaque contre le commissariat et que sont partis les incidents.
Bien sûr, et je l'ai indiqué dans le discours prononcé au Sénat, il y a des choses qui m'inquiètent ; il est difficile après coup et d'aussi loin d'arriver à déterminer les véritables responsables des incidents ; j'ai été troublé autant que vous et croyez bien que nous n'avons aucunement peur de dire ce que nous pensons au Maroc, de la résidence. Nous l'avons montré au cours de l'action que nous avons menée depuis une trentaine d'années : nous sommes aussi libres, aussi fervents, aussi enthousiastes que vous, que toi, Charles-André Julien, mais nous avons plus de mérite car nous étions là-bas et non pas à Paris.
Dans cette circonstance, nous avons été aussi troublé que toi de constater que seulement à Casablanca, ces incidents se sont produits, mais il faut dire qu'à Casa, il y a une masse musulmane beaucoup plus sous-alimentée que dans n'importe quel autre centre, qui vit dans des conditions plus difficiles qu'ailleurs, qui est parquée dans ces sortes de Bidon Villes qui sont la honte, je ne dirai pas seulement de la France, mais surtout la honte des gros industriels qui ont vidé les campagnes pour amener ces travailleurs là, et n'ont pas compris que leur intérêt, pour conserver d'une manière permanente ces ouvriers dans leurs usines, était de leur donner des conditions de vie normales et un foyer, ce qu'ils n'ont pas.
Bien sûr, les Socialistes ont toujours prêché contre cela et le regret que nous pouvons exprimer, c'est de n'avoir pas toujours écoutés à la résidence et même au gouvernement, même quand nos amis étaient au pouvoir. Je me souviens des interventions que j'avais faites auprès du camarade Léon Blum que j'ai faites aussi auprès du camarade Jules Moch, quand je leur ai apporté les revendications formulées au lendemain de la libération. À ce moment-là, nous avons dit : "Voilà comment il faut essayer d'imbriquer les colonies marocaine dans l'économie française de manière que si demain nous sommes amenés à relâcher le lien politique, nous ayons la certitude que les intérêts franco-musulmans seront de plus en plus solidaires les uns des autres", parce que nous comprenions la nécessité d'une collaboration franco-marocaine qui doit se poursuivre dans le calme, la paix et l'ordre.
C'est cela qu'il faut retenir, et c'est pourquoi dans le rapport magistral dont vous a donné lecture notre camarade Roux, on peut dire que l'ensemble du problème a été vu, mûri très largement et dans la mesure où vous voudrez bien nous aider à accomplir cette tâche, et dans la mesure où vous voudrez vous-mêmes nous y aider, je suis sûr que dans très peu de temps, c'est vers une indépendance du Maroc que nous arriverons, mais une indépendance d'un Maroc étroitement uni

à la France. C'est le but que nous, Socialistes, nous poursuivons et c'est ce but là que je vous demande de nous encourager à réaliser.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Je parlerai d'un seul problème : celui du Maroc.
Je voudrais tout de suite donner les conclusions : je suis à fond d'accord avec les conclusions qu'a exposées à cette tribune Robert Verdier. Je me sens aussi complètement d'accord avec ce qu'a dit André Julien, mais je ne vais pas le suivre dans la partie de son exposé qui touche au passé, encore que j'approuve cette partie, mais je préfère me limiter à une rapide esquisse de ce que sont les conclusions.
Quelles sont celles du gouvernement ?
Contenir d'abord les protestations, les revendications, et maintenir ensuite, maintenir l'état de chose existant.
Alors, il faut tout de même que nous nous posions une question : en dehors même de nos préoccupations Socialistes, contenir et maintenir pour combien de temps ?
Pour combien de temps, quand un ami aussi prudent que Léonetti vient, dans ses derniers mots, de nous montrer ce qu'est la vie dans ces Bidons Villes, ce qu'est l'immense détresse et la misère de ce prolétariat de là-bas. Vous avez vraiment l'impression, camarades, qu'ils sauront attendre qu'on leur ait apporté les réformes en question ?
Est-ce que vous avez d'abord l'impression que nous aurons une majorité, quelque jour dans le Parlement français, assez rapidement pour apporter ces réformes ?
Moi, je dis que je vois un immense danger à cela, celui qui consisterait, dans certains milieux, à se dire : contenir, maintenir au moins aussi longtemps que nous ! Après nous le déluge !
Ou alors, est-ce qu'au contraire, nous allons chercher des solutions valables pour l'avenir ?
En un mot, est-ce qu'il nous faut, en ce qui concerne ces solutions, confirmer les propositions que nous avons toujours faites, comme le propose Verdier, ou bien, comme le demandait Max Lejeune, nous allons essayer d'atténuer les résolutions précédentes pour tenir compte des faits ?
Je voudrais dire à celui d'entre nous auquel on doit le plus dans cette connaissance du problème tunisien, notre ami Bidet, que si je pensais qu'une atténuation de la politique du Parti et des positions affirmées par le Parti en Tunisie devait servir la cause Socialiste, voire même la cause française, je n'hésiterai pas à demander au Parti cette atténuation au prix même d'une humiliation pour nous tous. Mais tel n'est pas le cas !

Fondation Jean-Jaurès

La politique officielle française, à l'heure qu'il est, est criminelle, il n'est pas besoin de le dire, mais il est quelque chose de plus grave, c'est qu'elle est stupide, c'est qu'elle est folle, c'est que, non seulement elle crée le drame actuel, mais qu'elle rend chaque jour plus difficile les solutions pour le lendemain, mêmes et y compris les nôtres. Et alors que vous pensez à atténuer, nous sommes nombreux à nous demander si les propositions que nous faisons actuellement seront dans un an, dans deux ans, à la vitesse où vont les événements, des propositions suffisantes !
Ce n'est pas seulement comme Socialistes qu'il nous faut prendre cette position, et pourtant ce serait suffisant.
Je vous assure qu'il y a des propos qui m'étonnent quelquefois quand on discute des problèmes d'Outremer et quand j'entends exprimer, à cette tribune, une sorte de sollicitude des frères supérieurs que nous serions, chargés d'apporter la démocratie, le Socialisme aux autres, avec un manque total de confiance, mais comme français.
Voyons ! Quel est celui d'entre nous qui, s'étant penché sur le problème, n'a pas conscience que le 20ème siècle ne se terminera pas sans que fin ait été mise à toutes les formes de tutelle coloniale dans le monde ? Et qui n'en a pas conscience ?
(Applaudissements)
Qui est assez aveugle sur le déroulement actuel des événements pour ne pas se rendre compte que c'est inscrit dans les faits, non pas parce qu'il y a là une sorte de fatalisme, mais parce que nous-même y avons contribué ? Nous-mêmes, nous avons porté l'élément émancipateur dans ces différents pays et l'exemple de la liberté, du Socialisme, figurez-vous que c'est contagieux, heureusement ! Ces peuples là commencent par voir l'espoir de la liberté, du Socialisme, comme presque tous les peuples du monde, à travers l'indépendance nationale, d'abord, et cela non plus n'est pas quelque chose de nouveau pour nous : je ne crois pas que nous avons oublié les enseignements qui nous ont été donnés !
Alors, camarades, comment ces pays vont-ils, dans les années qui viennent, conquérir leur indépendance ? Contre nous ? Ou grâce à nous ?
Voilà le problème.
Est-ce que nous allons multiplier à travers le monde les Syrie et les Indochine ?
Est-ce qu'au contraire, nous allons nous efforcer d'être pour nos amis d'Outremer des guides aujourd'hui, des associés demain grâce à la reconnaissance qu'ils nous auront d'avoir été aux jours difficiles pour eux des amis compréhensifs ?
Vois-tu, Max, il faut obtenir que quelque chose soit modifié en France, et ce n'est pas la politique Socialiste, mais bien la politique gouvernementale.
S'il y a une vérité à faire triompher dans l'opinion publique, c'est que dans le domaine d'Outremer, comme dans tous les domaines, actuellement, l'heure est venue, urgente, de renverser la vapeur.
Quant à nous, s'il est vrai que l'audace doit toujours être tempérée, pondérée par

un sens exact du possible, il faut nous garder, par contre, d'une soi disant sagesse qui ne serait, en réalité, je le crains, qu'un souci de conserver ce qui existe, souci qui se traduit par le drame actuel et qui, si nous ne sommes pas entendus, se traduira rapidement, camarades, par des catastrophes définitives
(Applaudissements)

Le président - Camarades, il nous reste à nommer la Commission ; je vous propose de la constituer ainsi :
- d'abord les trois rapporteurs qui ont parlé ce matin : Savary, Verdier, Houx,
- ensuite les orateurs qui ont pris la parole ce matin et ce soir : Léonetti, Bidet, Pineau, Boutbien, Julien Lejeune et Marceau Pivert.
Enfin, si vous le permettez, je ferai une suggestion, je proposerai d'ajouter trois camarades qui ont beaucoup travaillé ces questions, dont deux ont gouverné les territoires d'Outremer :
Naegelen et Lapie, le troisième étant Rosenfeld.
Y a-t-il une opposition à ces noms là ?

Charles-André Julien - Je demande de ne pas faire partie de cette Commission, ma présence pouvant empêcher une motion d'unanimité.

Le président - Ce sentiment honore notre camarade, mais ampute la Commission d'un élément de valeur !

Guy Mollet - Je demande au Conseil national de faire à la volonté de compréhension, à la volonté d'unanimité susceptible d'être trouvée chez notre ami Julien plus de confiance qu'il ne s'en fait lui-même !
(Applaudissements)

Le président - Y a-t-il des noms à ajouter à cette liste qui se compose déjà de treize noms ?

Dans la salle - Mauvais nombre !

Le président - Non, non, il n'y a pas de mauvais nombre chez nous.
Pas d'opposition ?
Je mets aux voix ces propositions ; que ceux qui sont partisans de les adopter, le manifestent en levant la main ?
Avis contraires ?
Il n'y en a pas.
La Commission va se réunir immédiatement.
Il est 7 heures et quart, je vais vous proposer de continuer le débat jusqu'à 8 heures, conformément au programme.
La question suivante est intitulée : mode de désignation des conseillers

Fondation Jean-Jaurès

Socialistes de l'Union Française.
La parole est au rapporteur, notre camarade Coffin.

Lucien Coffin

Mes chers camarades, je n'ajouterai qu'un mot au rapport que vous avez entre les mains ; je pose, naturellement, en fait que ce rapport, vous l'avez tous lu et je n'éprouve pas le besoin, par conséquent, de le relire ou de le commenter, je voudrais seulement vous dire dans quel esprit je l'ai fait.
Ne croyez pas que j'ai essayé de trouver une solution qui soit destinée à préserver ou à satisfaire des situations personnelles. Comme je me suis efforcé de le démontrer, j'ai voulu, au contraire, satisfaire des exigences contradictoires de l'intérêt du Parti et c'est dans cet esprit que je vous demande d'examiner et d'approuver mon rapport.
Je voudrais dire aussi à Marceau Pivert qui a soulevé ce problème que la décision de reconduction qui a été prise des conseillers Socialistes de l'Union Française sortants l'a été, quoi qu'il en ait dit dans des formes extrêmement régulières. Naturellement, le Conseil national a le droit de revenir sur cette décision, puisqu'il est chargé de contrôler dans l'intervalle de deux Congrès l'action du Comité directeur et des groupes parlementaires, mais il ne m'était pas possible de laisser dire que cette décision ait été prise dans des formes aussi peu irrégulières que ce soit.
J'ai pris la précaution de relire les procès-verbaux des réunions des groupes parlementaires et de la réunion commune du Comité directeur et du groupe parlementaire, et je puis assurer que toutes les opérations se sont faites dans les formes les plus régulières précisées par les statuts du Parti.

Marceau Pivert - Si le Conseil national considère que 22 camarades sur 192 peuvent déterminer la politique du Parti, alors je serai obligé d'en parler demain !

Lucien Coffin - Je te répondrai que les absents ont toujours tort et que les réunions étaient convoquées de la façon la plus régulière.
Vous aurez, camarades, à vous prononcer sur la motion de la fédération de la Seine, je vous demande de ne pas la retenir.
Demander aux camarades qui ont été reconduits en juillet dernier d'abandonner leur mandat pour que nous puissions procéder à de nouvelles élections serait du plus mauvais effet dans l'opinion publique on l'on accuserait le Parti de divergences qui n'existent pas entre nous, et, d'autre part, je pense qu'il faut respecter la règle légale qui nous est imposée par la loi dans la plus large mesure et après avoir donné un certain nombre d'élus au choix du Comité directeur, le laisser se prononcer librement.
Il n'y a là aucune espèce de violation à la règle démocratique du Parti, il s'agit

d'une élection à deux degrés, et je ne sache pas que jamais le Parti ait banni cette forme d'expression de la démocratie de l'élection de ses organismes ; nous pourrions là-dessus donner de multiples preuves.
Par conséquent, je vous demande d'abord de ne pas passionner ce débat, de considérer qu'il ne s'agit après tout que d'une question secondaire et d'adopter mon rapport qui est je crois, vous me permettrez cette expression, sans vanité un rapport de sagesse.
(Applaudissements)

Le président - Le rapport est peut-être sage, l'orateur est certainement bref !
La parole est à Lapie, seul orateur inscrit sur la question.

Pierre-Olivier Lapie

Camarades, je suivrai l'exemple donné par notre ami Coffin dans sa brièveté et je vous demanderai ensuite de prendre une solution de sagesse.
Je veux au nom de ma fédération, la Meurthe et Moselle et en vertu d'une motion qu'elle a voté l'autre jour, et qui correspond à une de ses préoccupations très anciennes, demander que le Conseil national, sur l'affaire qui lui est présentée, prenne une décision au point de vue de la désignation des Socialistes à l'Union Française qui permette à des fédérations qui ont une lutte très lourde à mener et qui ont ou pas du tout ou très peu d'élus, de pouvoir être représentées à l'Union Française.
On dira, on l'a déjà dit : "C'est uniquement pour pouvoir avoir un membre payé, qui aura sa carte de voyage et pourra aider à la propagande de la fédération et du Socialisme dans tel ou tel département qui a bien besoin de propagande, puisqu'il n'a pas beaucoup d'élus, n'ayant pas beaucoup de votes".
Je ne vous cache pas que c'est assez vrai et que c'est une des préoccupations évidentes de certaines fédérations.
Mais il y a aussi un autre argument : si nous voulons que les problèmes de l'Union Française soit examinés par chacun, pénètrent à l'intérieur des provinces, ne serait-il pas bon que quelques militants s'y intéressent et s'en occupent ? Il y a là un contact, une possibilité de travail, une possibilité d'ouvrir son esprit, d'augmenter par conséquent, la communauté française métropolitaine et Union Française que le Conseil national devrait considérer avec faveur.
Voilà très simplement, au nom de ma fédération et selon les lignes qui m'ont été indiquées, la suggestion que je voulais faire au Conseil national, en espérant qu'il voudra bien, sous une forme ou sous une autre, l'examiner et l'approuver.

Le président - Y a-t-il d'autres camarades qui veulent prendre la parole ?
Personne. La parole est au rapporteur pour répondre.

Fondation Jean-Jaurès

Lucien Coffin

Je voudrais répondre très simplement à notre camarade Lapie que les préoccupations qu'il vient d'exprimer au nom de sa fédération ne m'ont pas échappé. Il est certain que c'est le sentiment qu'éprouve un grand nombre de nos camarades qui partent d'un fait inexact sur lequel je me crois obligé d'insister.

Il est commun d'entendre dire dans le Parti que l'assemblée de l'Union Française ne sert exactement à rien. Vous avez même reçu une notion du camarade Coupé (?) de la fédération de la Manche qui développait assez largement cette thèse, mais je dois vous signaler que cette motion du camarade Coupé est une motion purement personnelle qui n'a été ni présentée, ni adoptée par la fédération de la Manche.

Je crois que les camarades qui se font cette idée que l'assemblée de l'Union Française ne sert à rien commettent une erreur et une injustice. Je l'ai dit assez brièvement dans mon rapport : même dans les circonstances actuelles et dans le cadre des pouvoirs insuffisants qui lui sont impartis, l'assemblée de l'Union Française fait un excellent travail. Ce qu'on peut déplorer, c'est que les assemblées délibérantes, et en particulier l'Assemblée Nationale, ne tiennent pas un compte suffisant, lorsqu'elles ont à prendre des décisions, des travaux de Versailles.

Je dois d'ailleurs ajouter une chose que je n'ai pas mise dans mon rapport, mais que je dois dire à la tribune du Conseil national, c'est que nos camarades Socialistes, à l'assemblée de l'Union Française, ont fait, eux, particulièrement un travail excellent qui a eu les plus heureuses répercussions dans la France d'Outremer pour la cause du Socialisme.

(Applaudissements)

C'est un hommage, camarades, que je tiens à leur rendre, parce que je pense que dans le Parti on ignore trop souvent les charges qu'ils ont assumées.

Par ailleurs, je comprends très bien le sentiment des camarades de certaines fédérations et l'idée que vient d'exprimer Lapie tout à l'heure est d'autant plus naturelle quand il s'agit de fédérations qui n'ont plus d'élus sur le plan métropolitain et si l'on devait s'orienter dans la voie que nous indiquait Lapie, au nom de sa fédération, je pense qu'il faudrait d'abord songer aux fédérations qui n'ont plus d'élus avant de songer à celles qui en ont conservés, surtout quand ces élus sont de la qualité de notre camarade Lapie.

(Applaudissements)

Mais je voudrais, camarades, vous faire observer que rien n'oblige le groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale et au conseil de la République de tenir compte de ces situations dans la désignation de leurs candidats.

Je vous propose une méthode qui consiste à laisser à la disposition du Comité directeur un certain nombre de sièges sur le pourcentage desquels on peut d'ailleurs discuter, mais qui serviront au Parti à pourvoir d'une situation, je le dis très franchement, très loyalement, un certain nombre de camarades dont l'activité est nécessaire au Parti. Songez par exemple à ce que pourrait devenir la

propagande du Parti si les délégués à la propagande, et en ce moment je ne plaide la cause de personne en particulier, pouvaient bénéficier des avantages de transport dont disposent les conseillers de l'Union Française.
Songez, je ne sais pas si notre camarade Provost est dans la salle, à l'économie considérable que cela permettrait de réaliser pour la caisse du Parti, et puis pour le reste, les groupes parlementaires décideront librement dans les conditions exposées tout à l'heure et rien ne leur interdit, je le répète, de tenir compte, pour la désignation de ces candidats des nécessités de propagande que connaissent un certain nombre de fédérations. Il faudra évidemment que les désignations devant les groupes parlementaires soient faites avec le plus grand soin, qu'on tienne compte de l'activité du candidat non seulement sur le plan métropolitain, mais encore sur le plan d'Outremer. Mais je le répète, rien n'interdit au groupe parlementaire de prendre en considération les opinions de la fédération, de notre camarade Lapie, et je suis sûr que le jour où Lapie viendra avec son talent habituel exposer la cause de sa fédération, au nom d'un candidat devant le groupe parlementaire, il l'emportera.
Je pense donc, je le répète, qu'il est de beaucoup préférable de ne pas compliquer le problème et de s'en tenir au procédé simple et, je le pense, efficace, que je vous ai proposé.
(Applaudissements)

Le président

Camarades, il n'y a plus d'orateurs. Je vais vous proposer de décider tout de suite ; je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une Commission. D'une part, notre camarade Lapie a fait une suggestion qui, Coffin vient de le dire, n'est pas contradictoire avec la proposition qu'il a faite lui-même et qui doit trouver sa place sous forme de réflexion au Comité directeur et au groupe.
Mais d'autre part, il y a dans le dossier que vous avez une motion de la fédération de la Seine qui vise un certain nombre de points et à la page 2, troisième paragraphe, en ce qui concerne la désignation des délégués du Parti à l'assemblée de l'Union Française, le Conseil fédéral de la Seine, après des commentaires dans lesquels je n'interviens pas, propose deux mesures : l'une de mettre fin au mandat des délégués actuels en juillet 1953. Je ne crois pas que le rapporteur puisse soutenir cette proposition. Je ne vois pas, d'ailleurs, comment nous pouvons mettre fin à des mandats qui ont été homologués par l'Assemblée Nationale et par le Sénat.
Je crois que nous ne le pouvons pas.
D'autre part, on propose l'élection, par le Congrès national des délégués à l'assemblée de l'Union Française. Cette élection se faisant au scrutin, se ferait selon les modalités employées pour la désignation du Comité directeur.
Il y a donc là deux méthodes : la méthode proposée par le rapporteur : un tiers élu ou plus exactement désigné par le Comité directeur, les deux autres tiers par chacun des deux groupes parlementaires.

Fondation Jean Jaurès

Et la méthode proposée par la Seine : élection par le Congrès au scrutin secret.
Je crois que nous pourrions clarifier la situation en votant tout de suite pour l'une ou l'autre de ces deux solutions. Si vous êtes d'accord, je vous pose une question subsidiaire : désirez-vous le vote par mandat ?
Que ceux qui veulent le vote par mandat le manifestent en levant la main ?

Dans la salle - Je propose le quart au lieu du tiers.

Le président - C'est un amendement.
D'après le résultat du vote qui vient d'être fait, le Conseil national manifestera son avis à main levée.
Maintenant, je suis saisi d'un amendement par Sylvandre. Quel est à ce sujet l'avis du rapporteur ?

Lucien Coffin - Je veux bien camarades, laisser libre le Conseil national de se prononcer sur cet amendement, mais je crois qu'il n'est pas très opportun. Au moment où je le pense une majorité de ce Conseil national va se rallier à ma thèse, je demande à Sylvandre s'il croit très opportun de soulever à nouveau des controverses devant le Conseil national en modifiant le pourcentage qui a été proposé.
Je ne le pense pas ; je pense que les chiffres que j'ai donnés sont satisfaisants.

Le président - Je pense que pour voter très clairement il faut d'abord voter sur le principe : désignation par le Congrès, proposition Seine et Hautes-Alpes, ou désignation dans des proportions que nous discuterons après, si ce projet a la majorité, par le Comité directeur et par les groupes parlementaires, proposition du rapporteur.
tes-vous d'accord sur cette méthode ?
Le rapporteur demande la parole.

Lucien Coffin

Je m'excuse d'insister, mais je pense que c'est important. Dans mon rapport, j'ai donné les textes qui régissent la désignation des conseillers à l'Union Française. Naturellement, nous ne sommes pas obligés de nous conformer strictement à la légalité, pourtant une légalité que nous avons acceptée, que nous avons votée. C'est pourquoi d'ailleurs, nous l'enfreignons dans une certaine mesure, en faisant désigner le tiers des candidats par le Comité directeur, mais si on apprend demain que le Parti Socialiste a décidé que tous ses représentants à l'assemblée de l'Union Française seraient élus par le Congrès et non pas comme la loi le précise par les groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale et au conseil de la République, je crois que, sur le plan politique, nous commettons une faute qui pourra être exploitée contre nous.

Fondation Jean-Jaurès

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai l'impression qu'on se fait parfois dans le Parti, et ailleurs d'ailleurs, une fausse idée de la démocratie. La démocratie, c'est souvent et cela devrait être une sorte de délégation de pouvoir. Or, quand vous confies aux députés ou aux sénateurs le soin d'élire les conseillers Socialistes à l'assemblée de l'Union Française, c'est une délégation de pouvoir qui entre dans le cadre général de leur mandat et qui, par conséquent, n'est pas exorbitante.
Songez, d'autre part, aux considérations d'ordre pratique. Est-ce que vous croyez qu'il est nécessaire de troubler aussi l'atmosphère de nos Congrès par la désignation par un vote à bulletin secret pour l'élection de nos camarades conseillers ? Croyez-vous aussi que nos camarades représentant les fédérations seront mieux informés pour désigner les candidats que ne peuvent l'être les députés ou les sénateurs ?
Il y a là une question de confiance qui, je le répète, entre dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie aux parlementaires qui respectent les règles de la démocratie et même de la démocratie Socialiste. C'est pourquoi je vous demande de repousser la proposition de la fédération de la Seine.

René Schmidt - Camarades, de sa place, pour appuyer ce que vient de dire Coffin, je crois qu'il a omis d'apporter un argument en faveur de sa thèse. Une fois pour toutes, c'est une modification du système électif, non plus avec la proportionnelle, mais avec un système majoritaire, c'est-à-dire… (inaudible)…

Le président - Camarades, je pense que le débat est clos et je mettre aux voix. Marceau a la parole. On vous la donne parce que vous étiez retenus en Commission.

Marceau Pivert - Justement, camarade, je m'excuse mais c'est un travail difficile...

Le président - D'être en deux endroits à la fois ?

Marceau Pivert

Non, mais je croyais comme beaucoup de camarades d'ailleurs, que tous les votes étalent, comme d'habitude, renvoyés à la fin du Conseil national, et que lorsqu'il y avait une proposition, ou deux propositions, on les faisait, on rapportait et on votait à la fin du Conseil national.
Je suis obligé de constater avec regret que, dans ce Parti comme dans le monde et dans la société dans laquelle nous vivons, la démocratie est en train de dégénérer et qu'on prend l'habitude d'engager le Parti avec quelques éléments quelquefois, quelques représentants. C'est un phénomène très grave, et je proteste contre cette méthode.

Fondation Jean Jaurès

Voilà un problème qui est soumis aux sections, aux fédérations, et vous allez ce soir, avant même que la plupart des délégués soient arrivés, car il y a aura certainement demain qui auront une autre opinion… (mouvements)…
Mais enfin, camarades, est-ce que, dans un Conseil national ou dans un Congrès, on n'a pas l'habitude de renvoyer les votes à la fin et de rapporter les propositions ? C'est une chose importante, cela, et c'est une chose pour laquelle, je vous assure, je ne me passionne pas du tout au point de vue personnel ; je ne me présente pas, mais c'est dans l'intérêt de la santé du Parti. Je prétends maintenant, je connais assez bien 1'atmosphère, qu'il y aura des bagarres entre personnalités entre Comité directeur du groupe de l'assemblée, groupe du conseil de la République.
D'ailleurs, cela a déjà existé. Il y a des députés qui ont protesté parce qu'on a désigné, alors qu'on avait simplement à prendre position sur un projet de loi qui devait prolonger leur mandat.
Des camarades étaient en province et sont venus cependant dire : "Ce n'est pas valable, parce que ce n'était pas à l'ordre du jour.", et d'autres ont ajouté :"Si vous voulez continuer dans cette direction, vous n'aurez pas l'argument qui est pour nous très sérieux, de montrer que notre Parti est un parti démocratique où les questions sont traitées au grand jour où l'on décide, en connaissance de cause, entre plusieurs questions, entre plusieurs thèses, après un examen."
Décidez ce soir si vous le voulez, mais ce sera évidemment contre la protestation de la fédération de la Seine, qui considère aujourd'hui que le Parti s'engage dans une voie dangereuse en abdiquant les pouvoirs qui doivent revenir normalement au Congrès lui-même, parce que c'est le Congrès tout de même qui est l'autorité souveraine dans le Parti. C'est le Congrès qui a le droit de dire : "Je délègue un tel à tel endroit, un tel à tel endroit, et les députés ne sont que des délégués du Congrès." Les députés Socialistes sont élus par des électeurs, mais ils ont été candidats devant les électeurs qui avaient un mandat du Parti. Ils ne seraient pas députés Socialistes s'ils n'avaient pas été désignés par le Parti. Par conséquent, on a à consulter le Parti pour savoir s'il délègue à ces députés et à ces parlementaires le mandat de désigner d'autres délégués.
Autrement, vous prenez sur vous de décider...

Le président - Mais je l'ai dit, Marceau !

Marceau Pivert - Eh bien, c'est au Parti qu'il faut poser la question. C'est pourquoi je demande que ce vote soit renvoyé demain à la fin de la journée, avec les autres votes, et ensuite, je maintiens la proposition, pour le Parti, pour la santé du Parti, pour l'autorité mime des délégués à l'assemblée de l'Union Française, que ce soit vraiment la délégation par le Congrès lui-même.
Sinon, nous en reparlerons et vous verrez qu'il y aura un tiers qui seront désignés par le Comité directeur et qu'on contestera. On dira : "De quoi se mêle-t-il ?" Puis, les sénateurs voudront dire leur mot.

Mais la dernière fois, le groupe parlementaire n'a même pas fonctionné. Est-ce qu'il faut que je le dise ? Qu'est-ce que c'est un groupe parlementaire qui fonctionne ? Une partie à la chambre, l'autre partie au Sénat ? Dans quel article des statuts avez-vous vu cela ? Qu'est-ce qui a autorisé le groupe parlementaire du Sénat à dire : "Je siège et je désigne" ? Quel est l'article des statuts qui vous a autorisés à dire : "Il y a deux groupes parlementaires" ? Il n'y en a qu'un dans les statuts, un groupe parlementaire qui contient les députés et les conseillers de la République. Ils doivent siéger ensemble. Si vous trouvez normal qu'il n'y ait que 20 ou 25 sur 140 élus pour prendre des décisions qui engagent en somme la physionomie du Parti, eh bien, c'est que vous n'êtes pas difficiles en fait de démocratie, camarades ! En tout cas, nous sommes plus difficiles que cela !

Le président

Je voudrais répondre à Marceau uniquement en ce qui concerne le rôle du Président.

Je voudrais lui donner ma parole d'honneur que je ne suis pas devenu un suppôt du fascisme …(rires)… Je pense d'ailleurs qu'il s'en est aperçu et qu'il en est persuadé. Nous avons, pour la première fois à ce Conseil national, adopté une méthode qui me paraît heureuse par l'intérêt même des débats, qui consiste à avoir des rapporteurs. Ces rapporteurs se sont acquittés de leur tâche d'une façon que vous tous et pour tous les sujets, vous avez jugé intéressante.

J'ai un programme que je n'ai pas établi et ce programme prévoit, pour les autres questions, la nomination de commissions, mais n'en prévoyait pas pour celle-ci.

La seule question qui pouvait se poser, puisqu'il faut qu'un vote termine un débat, c'est de savoir s'il y a lieu de le reporter à la fin, alors que tout est présent à nos mémoires en ce moment ou si on peut le faire tout de suite. Le seul obstacle pour moi eut été le petit nombre de fédérations représentées, car alors, nous n'aurions pas été démocratiques. Or, on me prévient qu'il y a 71 fédérations actuellement présentes ici...

Mais oui, 71 fédérations. Il y a, par conséquent, une très grosse majorité et le vote peut valablement avoir lieu aujourd'hui, mais je suis tout prêt à consulter le conseil, pour lui demander s'il désire voter maintenant comme conclusion du débat, ou si, par respect pour l'époque où il y avait une commission des résolutions et point de rapporteurs, il veut remettre le vote à demain soir, quand nous parlerons de tout à fait autre chose.

Je pense que tout le monde sera d'accord sur cette méthode et, par conséquent, usant des pouvoirs du Président, je consulte le Conseil.

Que ceux qui veulent voter tout de suite veuillent bien le manifester en levant la main.

Avis contraires ?

Nous allons voter maintenant, camarades.

Je répète, pour Marceau, que ce que je propose comme vote, pour que ce soit

clair, c'est de voter d'abord sur le principe de la motion de la Seine et des Hautes-Alpes, principe de l'élection par le Congrès, ou au contraire, car un des votes entraîne la négation de l'autre, sur le principe du vote selon le système proposé par le rapporteur, qui pourra d'ailleurs être amendé si le conseil en décide ainsi.
Nous sommes d'accord sur la méthode ?
Alors, il a été constaté tout à l'heure qu'il n'y avait pas lieu à vote par mandate. Nous faisons donc un vote feuillet rouge à la main. Ceux qui sont partisans de la désignation des conseillers
de l'Union Française par le Congrès national, sur la base proposée par la Seine et les Hautes-Alpes, quitte à faire des amendements après, sont priés de le manifester en levant la main, mandat rouge à la main.
10 avis pour.
Avis contre ?
Je crois que ce n'est pas la peine de compter. C'est très difficile dans la salle, mais il y a une très grosse majorité.
Je suis maintenant saisi d'un amendement de Sylvandre, auquel Coffin a répondu. Il est retiré ?
Alors, le vote est acquis et, par conséquent, la résolution telle qu'elle figure au rapport est votée. Vous êtes d'accord ?
Le rapport s'est prononcé contre. Je veux bien mettre aux voix, mais en attirant l'attention sur le fait que je ne vois pas comment, en dehors de la démission spontanément accordée par les conseillers en fonction, comment on peut mettre fin à un mandat avant l'époque réglementaire.

Jean Courtois - Mes chers camarades, c'est un peu sur mon initiative qu'il y a déjà au moins trois ans, le Comité directeur a mis à l'ordre du jour de ce Conseil national le problème de la désignation de vos délégués à l'assemblée de l'Union Française.
J'ai été scandalisé, et je ne suis pas le seul, par le fait qu'on pouvait à la légère faire des désignations dans une assemblée dont… (inaudible)…
Je n'ai pas à dire si l'assemblée de l'Union Française est utile ou non, mais je puis dire que, dans la désignation de nos délégués à l'assemblée de l'Union Française, le Parti avait eu l'occasion de placer un certain nombre de militants indispensables au fonctionnement du Parti. Il n'est pas possible de négliger la ressource que constitue l'assemblée de l'Union Française pour placer des militants à un certain nombre de postes, qui rendent au Parti d'éminents services et qui, en particulier, économiseraient des sommes dont je vous dis qu'elles seront considérables.

Le président - Alors, camarades, une nouvelle question est posée. Il est au devoir du Président de la faire régler par le conseil.
Y a-t-il d'autres orateurs ?

Collection Jean-Jaurès

Camarade de la Gironde

Je vous avoue, mes chers camarades, que j'arrive avec mes grosses galoches de paysan du Danube, et que je ne comprends pas du tout 1'émotion qui semble s'emparer de certains camarades du Parti au sujet de la reconduction ou plus exactement de la démission de camarades de l'assemblée de l'Union Française. J'ai l'impression qu'on a oublié pas mal ce que devrait être l'Union Française. Vous ne voulez pas diminuer, bien sûr, cette assemblée, mais dans les propos que voua tenez, vous n'avez pas l'air de croire et de dire que cette assemblée pourrait mener une œuvre utile. Je crois que c'est cela qui devrait être le guide et je ne pense pas, je vous le dis très franchement, que la discussion qu'on entend ici ait eu des échos très importants dans les fédérations.

Je ne pense pas qu'il y ait eu de très grosses protestations, à part quelques protestations personnelles, quelques protestations de fédérations directement intéressées, et qui peut-être, d'ailleurs, ont déjà des représentants à l'Union Française, ce qui fait que leurs protestations apparaît avec certainement moins d'importance que si elles provenaient d'une fédération non représentée.

Vous voulez avoir de bons camarades ? Eh bien, faisons confiance à ceux qui sont connus. Faites confiance pour les désigner à ceux qui les connaissent bien. Il n'est pas vrai que tous nos camarades, quelle que soit 1'attitude qu'ils peuvent prendre certaines fois dans certains Congrès, quelle que soit peut-être la considération qu'ils s'accordent eux-mêmes, soient tellement connus au fond de nos fédérations. Je pense que nos amis parlementaires, nos amis du Sénat, nos amis de l'Assemblée Nationale et nos amis du Comité directeur sont particulièrement qualifiés pour savoir quels sont les camarades qui seront le plus utile au Parti. Quant à vouloir démissionner quelques-uns de nos amis, camarades, est-ce que vous croyez que cela paraît vraiment normal ?

Je vous pose la question en confiance. Peut-être que la désignation a été faite d'une façon maladroite. Peut-être qu'au fond, vous avez raison un peu de protester, mais vouloir, après un an de mandat, dire à ces camarades "Maintenant, nous vous imposons votre démission.", eh bien, camarades, ce n'est pas un acte d'amitié Socialiste. Et puis, il y a peut-être autre chose de plus grave. Ce n'est pas un acte qui portera bénéfice au Parti, c'est cela que je regarde. Je suis absolument persuadé que vous allez dire : "Untel, nous le faisons démissionner, pour le remplacer par un autre camarade.", et vous croyez que ce camarade pourra aussi bien servir le Parti ? Vous croyez que celui à qui vous aurez imposé une démission ne sera pas diminué aux yeux de ceux qui ne seront pas au courant de nos petites discussions ? Allons donc ! Je vous demande de ne pas insister sur cela. Insistez si vous le voulez bien pour qu'à l'avenir, toutes les choses se passent régulièrement, et vous aurez parfaitement raison, mais si vous tenez à l'Union Française, ce n'est pas en voulant mettre absolument des camarades, j'ai entendu Courtois, une expression tout à l'heure qui venait de toi, lorsque tu disais s'il y a des camarades indispensables que

nous pouvions mettre là, des camarades utiles... Mettez des camarades qui sont capables de donner peut-être un renom, un éclat nouveau à l'Union Française. Faîtes cela...
Je t'en prie, camarade, tu prendras la parole si tu veux tout à l'heure, mais laisse-moi parler.
Tu as dit cela. Tu as dit des camarades indispensables. Je vous demande simplement, moi, de choisir des camarades utiles, de le faire en toute confiance et de penser que le Parti, pour nous, militants de base, qui savons ce que c'est que se battre, aussi bien que n'importe qui, qui savons ce que c'est que d'avoir des victoire et de rapporter derrière nos drapeaux, derrière notre Parti Socialiste un membre de voix constamment en augmentation ; c'est autre chose que des discussions autour de certaines places ; ce sont des camarades unis fraternellement et qui ne connaissent dans la bataille, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parti, que l'adversaire capitaliste qui se trouve en face d'eux.
(Applaudissements)

Le président - Le camarade de la Gironde qui s'intitule "paysan du Danube" est véritablement beaucoup plus éloquent qu'il ne le croit.
Y a-t-il d'autres camarades qui veulent prendre la parole ?
Personne ?
La parole est au rapporteur, pour conclure.

Lucien Coffin

Mes chers camarades, je suis confus d'avoir à m'opposer devant le Conseil national à la thèse que vient de soutenir mon ami Courtois avec qui j'en ai d'ailleurs beaucoup discuté.
Vous avez remarqué dans mon rapport un paragraphe intitulé : "désignation des conseillers Socialistes à l'assemblée de l'Union Française." Je rappelais dans quelles conditions nos camarades avaient été élus la précédente fois et je faisais la plus large part aux critiques qui avaient été formées contre cette façon de procéder.
Le paragraphe 1, par exemple, reproduisait très fidèlement, je pense, la pensée que Courtois avait exprimée à plusieurs reprises et qu'il avait développé devant vous, notamment il y a un instant.
C'est dans ces conditions, et à la suite de l'intervention d'une nouvelle loi, sur le mandat des conseillers de l'Union Française, que le Comité directeur et le groupe parlementaire ont eu à se prononcer sur le renouvellement.
Ils n'ont pas voulu trancher à chaud les problèmes qui s'étaient posés à la suite des critiques qui ont été formulées, et c'est dans ces conditions, et je ne rappellerai pas les détails qui sont présents à la mémoire des camarades du groupe et du Comité directeur qui étaient présents, que la décision de reconduire en bloc les sortants a été prise.
Marceau, tu peux évidemment regretter que cette décision ait été prise devant un

Fondation Jean Jaurès

petit nombre de camarades, mais tu ne peux pas dire qu'elle a été prise dans des conditions irrégulières ; tu sais très bien à quels obstacles nous nous heurtions et dans quelles conditions nous avons dû prendre cette décision.
J'ai pris le soin de relire les procès verbaux de la réunion commune du groupe et du Comité directeur. Tu as, à ce moment-là, posé la question de la démission des camarades et Guy Mollet t'a répondu : "Ce sera au Conseil national de trancher", et, au début des cours commentaires que j'ai fait sur mon rapport, j'ai dit que le Conseil national était dans son rôle en prenant cette décision.
Mais maintenant je veux à mon tour, et très brièvement, attirer votre attention sur les inconvénients d'une telle décision et l'intervention de notre camarade Cassagne rendra ma tâche beaucoup plus facile.
Est-ce que vous pensez que si, demain, on demande à nos camarades de l'assemblée de l'Union Française de donner leur démission, ce que tous feront, Courtois, sans exception, je ne veux pas en douter un seul instant, est-ce que vous croyez que cette décision sera interprétée dans l'opinion publique par les considérations qu'on a pu faire valoir à l'intérieur du Parti ? Ne le croyez pas un seul instant. Elle sera interprétée par des motifs politiques et notre camarade l'a dit, elle sera de nature à jeter le discrédit, non pas seulement sur l'assemblée de l'Union Française, mais sur le groupe Socialiste à l'assemblée de l'Union Française.

Jean Courtois - Permets-moi de t'interrompre !
Les arguments que tu donnes là, tout le monde les pensait quand on a fait la reconduction. Il eut été honnête de dire, à ce moment-là : "N'espérez pas que le Conseil national prendra une autre position...", tandis qu'à ce moment-là, on a laissé entendre que c'était possible, sans quoi je ne serais pas là, tu le sais bien !

Lucien Coffin - Bon, Courtois, laisse-moi te répondre que le Conseil national est maintenant encore parfaitement libre de sa décision et que, d'ailleurs, je me permets d'insister, cette question de la démission a été effleurée à ce moment-là, j'en donne ma parole et les procès verbaux peuvent en faire foi, uniquement par Marceau.

Marceau Pivert - Pardon, Léonetti et d'autres parlementaires ont approuvé !

Lucien Coffin - En tous cas, les camarades sont libres de venir ici défendre la thèse contraire et le Conseil national se prononcera, mais je vous dis que, même si vous avez raison...

Le président
Vous permettez… !
Cela devient un peu mesquin, évidemment, mais je suis obligé de constater que j'avais compris qu'un grand nombre de camarades, et peut-être tous, du Comité

directeur et du groupe parlementaire étaient tellement gênés par la manière dont nous avions été écartés qu'ils auraient été eux-mêmes les initiateurs d'une autre méthode plus démocratique et que, précisément, on a tous considéré à ce moment-là que le renouvellement provisoire était pour un an.
Voilà ce que j'avais compris, mais quand je vois que nous nous sommée trompés, je suis tout à fait de l'avis de Courtois et je regrette que les camarades qui à ce moment-là se rendaient compte de la ligne démocratique du Parti n'aient pas été fidèles à ce respect de la démocratie intérieure au Parti et ne soient pas les premiers à dire aujourd'hui : "Appliquons ce que nous avions considéré comme bien à ce moment-là."
J'ajoute qu'il ne s'agit pas de faire démissionner nos camarades ; ce sera probablement les dix-huit mêmes et ci ce n'est pas les mêmes alors cela signifiera camarade que la volonté du Parti sera différente à l'égard d'un, deux ou trois et que le Parti est engagé par les quelques décisions prises il y a un an, c'est ce qui n'est pas correct...
Ou bien personne ne parle de démission, ou bien, considérons que le camarade Untel a démissionné.
Ce n'est pas catastrophique… (inaudible)…
Comme dans les syndicats ouvriers, on peut parfaitement décider qu'un camarade est remplacé par tel autre, mais c'est le Parti qui doit faire cela et non pas des Commissions…
(Le passage précédent a été très difficilement audible)

Lucien Coffin

Marceau, tu me mets dans l'obligation de te redire une fois de plus que la volonté du parti n'est pas engagée et la preuve c'est le débat qui se déroule encore à l'heure actuelle et qui devra évidemment se terminer par un vote. Je te ferai d'ailleurs remarquer que dès le lendemain de la reconduction j'ai dit dans des conversations avec un certain nombre de camarades, et notamment avec Courtois que si la question se posait devant le Conseil national, personnellement je m'opposerai à cette démission en bloc pour un renouvellement total, parce que je pense, et je le pense profondément, que sur le plan politique, ce geste serait interprété contre nos camarades de l'Union Française et à travers eux, contre le Parti.
Voyez-vous, il y a un argument auquel je ne voudrais pas donner trop d'éclat, mais songez à ce qui se passe à l'heure actuelle dans certains autres groupes où l'on vient de démissionner un conseiller de l'Union Française, d'office, et aux répercussions que cela à dans leur opinion publique. Eh bien, je vous dis que je mets en garde le Conseil national contre une pareille décision. Faites-moi l'honneur et l'amitié de croire que vous savez très bien que je ne défends pas ici des situations personnelles, que je suis très capable de dire à nos camarades de l'assemblée de l'Union Française quand ils se trompent ou quand ils ne font pas leur travail, mais je vous dis que ce geste que vous feriez serait un geste

Fondation Jean Jaurès

politique qui serait interprété comme un geste politique et qui se retournerait contre le Parti.

Le président - Alors, camarades, le débat est clos et comme je voudrais qu'il se termine en pleine clarté, je vais faire voter sur le principe de la démission en 1953 des conseillers de l'Union Française.
Ceux qui sont pour la thèse défendue par Marceau Pivert, c'est-à-dire pour la démission en 1953 voudront bien lever la main avec la mandat rose.
Pour : 4
Avis contraires ?
À une forte majorité c'est l'avis contraire qui prévaut.

Dans la salle - Et les abstentions ?

Le président - J'allais les demander. Abstentions ?
4.
Et maintenant, pour que le scrutin soit absolument clair, après avoir fixé les principes, je mets aux voix la proposition de résolution du rapporteur.
Que ceux qui sont partisans d'adopter la proposition de résolution défendue par Coffin veuillent bien le manifester en levant la main avec le mandat rose.
Avis contraires ?
3.
Abstentions ?
Je n'en vois pas. Le texte est donc voté à l'unanimité moins trois voix, et me dit-on une abstention.
La séance de ce soir, camarades, sera présidée par notre camarade Alduy, assesseurs : Paule, Malroux, Roux, Ninine.
La séance est levée, reprise à 21h30.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 24 et 25 janvier 1953
Asnières

Séance du samedi 24 (soirée)

La séance est ouverte sous la présidence de Paul Alduy.
Le bureau est ainsi composé : Assesseurs : la camarade Paule Malroux (Tarn), M. Roux (Maroc), Jules Ninine (Cameroun).

Le président (Paul Alduy)
Le camarade Rosenfeld a la parole sur les problèmes constitutionnels et le rôle

Collection Jean-Jaurès

de l'assemblée de l'Union Française.

Oreste Rosenfeld

Je suis chargé de vous rapporter les problèmes constitutionnels et le rôle de l'assemblée de l'Union Française.

Je vais étudier devant vous les différentes parties de mon rapport. Je me suis rendu à l'évidence que si je vous présentais un rapport aussi complet que celui auquel je devrais me livrer, ce serait un travail tellement volumineux qu'aucun délégué au Conseil national n'aurait certainement le temps de l'écouter. D'autre part, si je développais toutes les parties de mon rapport, la discussion nécessiterait au moins une journée. Je me suis donc borné à vous soumettre par écrit un seul sujet, très limité d'ailleurs, sur la dernière partie, c'est-à-dire sur le rôle et les pouvoirs de l'assemblée de l'Union Française, car dans la conjoncture politique présente, je crois que le Parti doit prendre position sur cette question, le problème étant très controversé.

Cependant, avant de vous résumer brièvement le rapport écrit que vous avez reçu, je vais simplement faire un bref aperçu des autres questions que je viens d'énumérer. Vous savez que d'après la constitution française, l'Union Française est composée de deux éléments, ou plutôt de trois éléments distincts : la République française d'une part comprenant la métropole, les territoires et les départements d'Outremer, et d'autre part les états associés et les territoires associés.

En ce qui concerne les états associés, leur statut n'est pas défini dans la constitution ; il y a seulement quelques vagues indications et notamment l'article 62 de la constitution prévoit que la place des états associés serait déterminée par les accords qu'ils passeraient avec la France. Sous le nom d'états associés, et ça résulte des travaux de la constituante, le législateur et les constituants ont compris les protectorats et notamment les trois états d'Indochine. Ces états d'Indochine ont cessé d'être des protectorats ; ils sont maintenant des états associés et leur statut découle des accords qui ont été conclus entre la France et les gouvernements du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

Il serait intéressant et utile, pour le Parti, d'étudier ces accords. Ce n'est pas le moment ni le lieu peut-être aujourd'hui ; je me bornerai donc à cette simple observation que si la France, par ses accords, a reconnu la souveraineté complète de ces états et leur indépendance dans le cadre de l'Union Française en leur accordant le droit diplomatique de la représentation diplomatique active et passive, ce qui, entre parenthèses, n'était même pas réclamé par Ho Chi Minh, et nous aurions peut-être pu faire l'économie d'une guerre si en 1946 on ne s'était pas obstinés à refuser des éléments même de moindre importance de la part du Vietnam à ce moment-là unifié, en réalité, cette indépendance n'est pas encore entrée dans les faits. Je ne vais pas insister sur ce point, Énau (?) en a parlé aujourd'hui et Savary également, mais il faudrait que dans l'action du Parti, en particulier dans l'action parlementaire, on n'oublie pas que la longue exécution

scrupuleuse, loyale, de la part de nos représentants en Indochine, des engagements pris à l'égard de ces trois gouvernements est certainement un des éléments qui compliquent considérablement la situation et empêchent une grande partie de la population de se ranger du côté des gouvernements que nous avons reconnus parce qu'ils ne croient pas que l'indépendance qui leur a été accordée sur le papier soit déjà une réalité.

La constitution, je vous l'ai dit, parle aussi des territoires associés, et aucun article de la constitution n'a défini le statut de ces territoires. Si on se reporte aux travaux de la constituante, on se rend compte que les territoires associés sont les territoires sous tutelle, les territoires pour lesquels nous avons reçu un mandat international. Il s'agit donc du Togo et du Cameroun. Et là, l'opinion française, même l'opinion Socialiste, je le crains fort, fait une confusion.

On croit souvent que le Togo et le Cameroun, qui sont administrés par la France et doivent être administrés comme les territoires d'Outremer, ont une situation juridique semblable à celle des territoires d'Outremer ; c'est absolument inexact. En administrant le Togo et le Cameroun, la France agit en vertu d'un mandat international. Elle est sous le contrôle de l'ONU et d'une Commission de tutelle, et elle a pris certains engagements, notamment en ce qui concerne l'avenir de ces pays.

Il serait peut-être bon que le Parti se penche sur cette question parce que tôt ou tard le problème se posera ; déjà dans ces pays il y a une tendance très nette pour chercher une issue de la situation actuelle dans la création d'une sorte de "self government" qui est juridiquement justifié par le mandat que nous avons reçu, et je crois que la France a tout intérêt à ne pas attendre que ces aspirations se transforment en mouvement national et séparatiste. Nous avons, je crois, tout intérêt à faire rapidement les réformes nécessaires pour conduire ce pays vers une autonomie qui permettrait aux territoires associés de se transformer, dans un avenir plus ou moins prochain, en états associés dans le cadre de l'Union Française.

Ici peut-être, nous avons plus de temps qu'à l'égard de la Tunisie et du Maroc, mais il serait sage que les Socialistes se penchent sur la question pour présenter des solutions qui pourraient faire et qui pourraient agir sur la coopération dans le sens que nous voulons : c'est que la coexistence et la coopération prolongée entre ces pays et la France se transforment un jour en une véritable collaboration au lieu d'une séparation si nous n'y prenons pas garde.

Et ainsi j'ai parlé de deux éléments de l'Union Française : les états associés qui sont déjà des états souverains et indépendants, les territoires associés qui ont un statut international tout à fait particulier; et maintenant, nous revenons à la République française parce que les territoires et départements d'Outremer appartiennent à la République française. Là encore, le statut de ces départements et territoires n'est pas identique. Les départements d'Outremer sont la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. Les départements d'Outremer sont aussi l'Algérie, mais je dois en parler à part parce que l'Algérie

a un statut encore particulier; ces quatre vieilles colonies sont départements français, c'est-à-dire que théoriquement ils doivent être administrés comme les départements métropolitains, avoir la structure administrative et politique comme les départements métropolitains et jouir de tous les droits et avoir tous les devoirs des départements métropolitains.
C'est donc, dans la pensée des législateurs, l'assimilation complète qui se justifie par la longue coexistence de ces anciennes colonies avec la France.
Je crois, c'est une vérité historique, que les populations de ces départements, qui ont montré toujours une grande fidélité à la France, ont elles-mêmes désiré ce statut des départements et l'ont accueilli avec beaucoup de satisfaction. Seulement, il y a des questions qui se posent : leur éloignement, les conditions économiques dans lesquelles elles se trouvent à l'égard d'un autre monde posent des problèmes qu'il est extrêmement difficile de résoudre si l'on se place uniquement sur le terrain juridique "départements français" dont ils ont un préfet, un Conseil général. Si le préfet des départements d'Outremer n'a pas plus de pouvoir que le préfet des départements métropolitains, si le Conseil général de la Martinique n'a pas plus de pouvoir que le Conseil général d'un département métropolitain, étant donné l'éloignement, les distances, les difficultés de communication, il se produit des retards tels que souvent la vie politique et surtout la vie économique en souffrent beaucoup ; d'autant plus que, tout en disant que ce sont des départements français, c'est-à-dire des départements métropolitains, ces départements d'Outremer jouissent de la législation française, à condition que la loi ne fasse pas une exception, et il se produit des difficultés énormes parce que certaines lois françaises ne sont pas appliquées, d'autres sont appliquées automatiquement sans tenir compte des situations.
Et je crois, pour illustrer, pouvoir rappeler simplement ce que Jules Moch, quand il était ministre de l'Intérieur, m'a dit un jour, c'est que s'il voulait réunir les quatre préfets de ces quatre départements une fois par an, ça devait coûter au budget du ministère de l'Intérieur une somme, je crois, de 5 millions. Voyez donc la difficulté d'un accord entre le ministre de l'Intérieur et ses préfets, et voyez que la simple transposition du régime métropolitain sur ces départements peut ne pas donner satisfaction.
Et je sais que nos camarades qui représentent ces départements soulèvent à chaque instant des questions sur leur statut; ce n'est pas le moment de l'étudier aujourd'hui, si l'un d'entre eux est là, il interviendra peut-être dans le débat, mais ce qui est important je crois c'est que le Parti, un jour, se penche aussi sur cette question et trouve une solution et des statuts particuliers, surtout étant donné la situation économique qui est extrêmement défectueuse là-bas; et il faudra tenir compte du fait que leur économie est souvent dirigée vers un autre continent.
Et maintenant l'Algérie. Là aussi, il y a un problème : l'Algérie est composée de trois départements français, trois préfets, trois conseillers généraux, des députés

à l'Assemblée Nationale, des conseillers de la République; bref, lorsqu'on parle de l'Algérie, on dit : il y a trois départements français, ce sont des départements d'Outremer.
Mais si c'est l'assimilation complète, alors les algériens demandent pourquoi ils ne jouissent pas des mêmes droits politiques qu'en France, pourquoi ils n'ont pas une représentation correspondant à leur population, pourquoi ils ont un double collège qui n'existe pas en France; mais à ce moment là on leur répond : "Oui, mais l'Algérie forme un tout ; l'Algérie a un statut particulier et même, l'assemblée algérienne depuis 1943, une sorte de petit Parlement.", leur autonomie budgétaire, et par conséquent des situations particulières, peuvent être faites en Algérie.
Il y a là une contradiction qui, pour le moment, n'a pas encore pris une forme aiguë, mais qui peut aussi se développer et poser devant nous des problèmes assez délicats. Il faudra qu'un jour ou l'autre, le Parti s'en occupe également.
Enfin, il y a un territoire d'Outremer : ce sont toutes les autres anciennes colonies à l'exception de l'Algérie, des quatre départements d'Outremer dont j'ai parlé, de la Tunisie et du Maroc.
Je dis donc : toutes les colonies qui sont connues sous le nom de l'AOF qui comprend trois territoires, l'AEF qui comprend quatre territoires, Madagascar, la Somalie, et alors dans la Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, l'Océanie et les établissements de l'Inde.
Dans ces territoires d'Outremer, grâce à notre camarade Moutet qui était à ce moment là ministre de la France d'Outremer, de très grandes réformes ont été faites : le travail forcé a été interdit, le code d'indigénat a été aboli, l'égalité est proclamée, égalité des races, et elle est confirmée par la constitution et par l'article 82 de la constitution. Les droits des citoyens sont accordés à tous les autochtones. Le droit de vote a été accordé aux populations pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale et du conseil de la République ainsi que pour l'assemblée de l'Union Française.
On a créé des assemblées territoriales dans chaque territoire et on a coiffé les territoires groupés comme l'AOF, l'AEF et Madagascar d'un autre organisme électif aussi : les assemblées fédérales ou des grands conseils.
Enfin, Moutet, avant de quitter le ministère en 1947, a eu le temps de promulguer par décret le code du travail. Je rappelle à cette occasion que, malheureusement, son successeur, Coste-Floret, MRP, a annulé ou suspendu l'exécution de ce décret, suspension illégale contre laquelle l'assemblée de l'Union Française, à la quasi-unanimité, a protesté à plusieurs reprises; malheureusement, le Parlement ne nous a pas suivis et ainsi les populations des territoires d'Outremer n'ont obtenu le code du travail qu' il y a seulement quelques mois. Il n'est pas encore entré en vigueur et si on n'avait pas saboté l'œuvre de Marius Moutet, elles auraient déjà ce code du travail depuis au moins 5 ans.
Il est vraiment nécessaire de rappeler que le Parti ne saura jamais exprimer

suffisamment sa gratitude à l'action énergique de Marius Moutet qui a fait un travail gigantesque pour sortir ces colonies qui étaient exploitées par la France sans que les populations n'aient bénéficié d'aucune réforme, et si cette œuvre n'est pas poursuivie c'est que depuis le départ de Moutet le gouvernement n'a plus rien fait pour les territoires d'Outremer, et malheureusement le Parlement, occupé comme il l'est par les questions métropolitaines et par les grandes questions de politique, n'a jamais eu le temps de s'en occuper sérieusement.
La constitution a proclamé l'égalité des autochtones avec les hommes blancs et les ressortissants de la métropole. Cependant, il subsiste encore beaucoup de lois qui sont en contradiction avec la constitution ; je ne sais pas si mon ami Siadounbia, conseiller de l'Union Française du Soudan, est dans la salle, je ne sais pas s'il a intention d'intervenir ici, mais je signale que dans un rapport qu'il a fait à l'assemblée de l'Union Française, rapport remarquable au point de vue juridique et des études faites, il a présenté toute une série de décrets et des lois qui doivent être modifiés, qui doivent être harmonisés avec les prescriptions de la constitution, parce qu'on continue à les appliquer et leur application ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de la constitution. Il y a là un effort qu'il faut faire si on veut que la France ne donne pas, dans ses territoires, l'impression que certains droits sont restés sur le papier et ne sont pas appliqués en réalité.
Il reste encore la création de municipalités qu'on a promis à ces populations et qui n'existent pour ainsi dire pas. En dehors de trois municipalités je crois, au Sénégal, il y a quelques municipalités présidées par des administrateurs ; c'est ce qu'on appelle je crois la "commune mixte", et dans toute 1'étendue des territoires d'Outremer, surtout en Afrique et en partie à Madagascar, les populations ne jouissent pas encore des organisations communales des municipalités élues.
Il reste encore à revoir la compétence et les pouvoirs des assemblées territoriales. Nous vivons sous un régime provisoire ; il faut revoir ce statut provisoire. L'évolution montre bien la nécessité de donner à ces assemblées, qui ont fait leurs preuves, des pouvoirs plus étendus, une compétence plus étendue et, en même temps, il faudrait penser aussi à la nécessité de réorganiser le ministère de la France d'Outremer qui, malgré toutes les modifications constitutionnelles, malgré la création des assemblées territoriales, continue à être un ministère de gestion au lieu de devenir un ministère de direction générale et de coordination.
Le problème de l'accord entre le ministère, les territoires et les fédérations est posé. Il faudra le résoudre, il faudra donner davantage de pouvoirs aux commissaires dans les fédérations à l'égard du ministère, davantage de pouvoirs au gouverneur à l'égard des hauts commissaires des fédérations, comme on doit donner davantage de pouvoirs aux assemblées territoriales, aux grands conseils, parce qu'il n'est pas possible, il n'est plus possible, dans l'état actuel de ces territoires, de simplement administrer et de commander comme on le disait dans le temps ; il faut faire une œuvre économique, politique, culturelle, judiciaire, il

faut leur donner davantage d'autonomie parce que le ministère à Paris n'est plus capable de diriger de la rue Oudinot toutes les activités multiples des gouverneurs et des assemblées.
Je ne crois pas qu'on puisse demander au Conseil national, même s'il désigne une Commission de résolution, spéciale, de voter un texte sur tous ces problèmes dont plusieurs sont très techniques.
Je crois que le Conseil national peut faire confiance au Comité directeur qui suit l'avis de la Commission de l'Union Française du Parti, qui travaille avec l'inter-groupe Socialiste de l'Union Française, inter-groupe qui comprend tous les représentants des territoires d'Outremer des trois assemblées, tous les membres du groupe Socialiste de l'assemblée de l'Union Française et les camarades des autres groupes, qui s'occupent de ces problèmes, qui se réunit presque tous les vendredis sous la présidence de Marius Moutet et sous la direction du secrétaire de bureau de 1'Union Française, dont fait partie notre ami Bidet ; cette commission et cet inter-groupe peuvent se pencher sur tous les problèmes ; je crois qu'après avis de cet organisme vraiment compétent, le Comité directeur pourrait fixer les grandes lignes de certaines réformes que nous devons faire entrer dans la réalité.
Voilà un aperçu très bref des questions que j'aurais dû traiter dans un rapport écrit ou développer ici devant le Conseil national ; mais vous voyez leur ampleur, leur caractère technique et vous comprenez pourquoi je me borne simplement à cette énumération.
Maintenant, pour conclure, il faut que je vous parle d'un problème plus spécial, mais sur lequel je me permets d'attirer votre attention parce qu'il devient un problème presque d'actualité.
Nous avons une assemblée de l'Union Française, assemblée qui a été créée en 1946 par la constitution. Elle a, au moment de sa création provoqué les plus grands espoirs. Sa création a été accueillie, dans les pays d'Outremer, avec enthousiasme. Les populations ont vu dans la création de cette assemblée la preuve que la France tient à réaliser, à faire entrer dans les faits les promesses contenues dans la constitution et en particulier, dans le préambule de la constitution.
Lorsque les travaux de la Commission de constitution de la deuxième constituante ont pris fin, notre camarade André Philippe qui présidait cette Commission s'exprimait dans les termes suivants : "En créant ces premières institutions de l'Union Française, c'est une grande œuvre, sans précédent dans aucun pays du monde, que la France a accomplie."
De son côté, le rapporteur général de la constitution monsieur Paul Coste-Floret, MRP, déclarait :
"L'assemblée de l'Union Française, avec l'évolution du temps, des institutions et des hommes, peut devenir ce Parlement fédéral qu'il faudra bien un jour se décider à créer. Voilà ce que nous avons fait à propos de l'Union Française, nous croyons que nous pouvons être légitimement fiers de l'œuvre accomplie."

Lorsque Vincent Auriol est venu inaugurer les travaux de la première assemblée de l'Union Française, le 10 décembre 1947, il a salué les membres de l'assemblée en disant : "Ainsi êtes-vous directement associés à l'orientation ou à l'élaboration de la législation d'Outremer, ainsi êtes-vous désignés pour vous tourner vers l'étude des grands problèmes matériels et moraux que pose l'union dans un monde en perpétuelle évolution, et que posent les techniques modernes par leur évolution en ce qui concerne les communications et les échanges."
L'assemblée de l'Union Française semblait être née sous les meilleurs auspices. Nous nous sommes mis au travail avec beaucoup d'entrain. Nous avons eu l'illusion que nous pourrions rapidement doter les territoires, les départements d'Outremer, tous les pays d'Outremer qui attendaient avec impatience les législations nouvelles, de cette législation.
Nous avons pensé que nous pourrions vraiment apporter un soulagement au Parlement qui n'a pas le temps de se pencher sur tous les problèmes et que l'assemblée de l'Union Française, assemblée consultative, pourrait préparer le travail du Parlement et ainsi, activer l'entrée dans les faits d'une nouvelle législation.
Nous avons pensé que, puisque le gouvernement, d'après l'article 13 de la constitution conserve encore le droit de légiférer pour les territoires d'Outremer, par décrets loi, seul domaine où les décrets loi ont subsisté, que le gouvernement qui devait nous les soumettre pour avis, bien que l'avis ne soit pas conforme d'après le texte, tiendrait compte de notre avis.
La désillusion a été grande. Nous nous sommes aperçus très vite, d'abord, que le gouvernement nous soumettait souvent quelques décrets, mais ne tenait pas compte de notre avis, ou bien même, ne nous soumettait pas du tout ces décrets ; le Conseil d'état lui-même ne peut pas dire quels décrets peuvent être promulgués sans avis de l'assemblée de l'Union Française, et quels décrets doivent lui être soumis.
Nous nous sommes aperçus que lorsque le gouvernement nous demandait notre avis sur des projets de loi destinés au Parlement, il ne faisait rien pour que le Parlement tienne compte de nos avis ou travaille au moins, sur des avis que nous avons déjà donnés.
La plupart de nos avis sont restés dans les cartons de la Commission ou de l'Assemblée Nationale et n'ont jamais vu le jour. Nous avons le droit d'initiative. Est-ce que les conseillers peuvent faire des propositions qui, si elles sont acceptées par l'assemblée de l'Union Française, sont renvoyées au Parlement ou au gouvernement ? Nous avons des centaines et des centaines, je pourrais même probablement dire un millier, d'avis et de propositions de projets de loi ou de décrets sur tous les problèmes qui intéressent directement ces territoires, les pays d'Outremer, et aucun ou presque n'a vu le jour et n'a même été examiné par le Parlement. Dans la législature précédente, c'est-à-dire de 1946 ou 1947 à 1951 il y a, je crois, deux lois seulement qui ont été votées et qui intéressent les pays d'Outremer et le code du travail qui a été terminé, il y a

seulement quelques semaines. Tout notre travail, un travail volumineux, un travail très profond, un travail auquel ont participé aussi bien les représentants de la métropole qui composent la moitié de l'assemblée que les représentants des pays d'Outremer qui composait l'autre moitié de l'assemblée, tout ce travail est perdu. On n'a pas tenu compte de notre travail, on ne l'a pas utilisé et dans la mesure où le Parlement s'occupe d'un problème d'Outremer, il ne se préoccupe même pas de savoir si l'assemblée de l'Union Française a donné un avis là-dessus.

Alors la question se pose très nettement : faut-il conserver cette assemblée ? Si elle est inutile, il faut la conserver, mais si elle est utile, il faut lui donner la possibilité de travailler.

Si elle est inutile, supprimons la, seulement, alors prenons en aussi les risques.

Le premier risque c'est que la suppression de l'assemblée de l'Union Française dont les travaux sont suivis avec beaucoup d'attention dans les pays d'Outremer, dont les comptes rendus officiels sont lus certainement beaucoup plus que le journal officiel, avec le compte rendu du conseil de la République et de l'Assemblée Nationale, puisque nos travaux portent uniquement sur des problèmes qui intéressent ces pays.

Eh bien, si on supprime l'assemblée de l'Union Française, les populations y verront un recul sur 1946, un retour vers le régime colonial, un retour qui indiquerait que la France veut revenir sur les réformes promises, et déjà sur les réformes réalisées.

Supprimer l'assemblée de l'Union Française ? Mais, alors, quelle figure prendrons-nous à l'étranger, parce que, lorsqu'il s'agit de défendre la politique française à l'égard des pays d'Outremer devant les institutions internationales et même devant l'opinion internationale, que ce soit en Angleterre, en Amérique ou dans les pays arabes, eh bien, le gouvernement et ses représentants mettent toujours en avant l'existence de l'assemblée de l'Union Française, comme une assemblée unique dans le monde, unique puisque dans aucun pays dit colonialiste il n'existe une assemblée où, à parité, les représentants de la métropole et les représentants d'Outremer siègent ensemble et travaillent ensemble !

Si l'assemblée de l'Union Française, alors qu'on la supprime mais il faudra prendre le risque d'apparaître devant le monde entier comme faisant marche arrière, comme renonçant à la politique annoncée à grands coups de trompe.

Si l'assemblée de l'Union Française est inutile, on doit la supprimer, mais alors, il y a un autre problème qui se posera, ou plutôt deux problèmes.

Le premier : est-ce que le Parlement aura le temps et la possibilité de faire tout ce travail pour les pays d'Outremer ? Dans ces pays, il y a encore tout à faire, toute une législation à élaborer, énormément de mesures économiques, politiques, sociales, culturelles à prendre : ou bien il faut tout aux bureaux de la rue Oudinot, ou bien il faudra que le Parlement consacre beaucoup de temps à ces questions ; je crois que dans l'état actuel des choses il est impossible

d'attendre du Parlement ce travail et dans ce cas là, nous allons créer dans les pays d'Outremer une véritable déception, avec tout ce que cela comporte comme conséquences. Enfin, n'oubliez pas que lorsque les représentants d'Outremer ont accepté une représentation très mineure de leurs territoires, de leurs pays, dans l'Assemblée Nationale et au conseil de la République, ils ne l'ont accepté que parce qu'en même temps, ils voyaient qu'à l'assemblée de l'Union Française ces pays étaient représentés par moitié.
Le jour où vous supprimerez l'assemblée de l'Union Française il faudra qu'on résolve ce problème.
Les pays d'Outremer, au fur et à mesure de leur évolution, ne se contenteront pas d'être minimisés comme ils le sont actuellement au Parlement français et alors on arrivera, avec l'augmentation de la population qui va beaucoup plus vite, surtout dans les pays islamisés, à une situation
où, si l'on veut appliquer les principes démocratiques de la représentation de la population d'après son nombre, le Parlement français sera beaucoup plus un Parlement d'Outremer qu'un Parlement métropolitain.
Voilà les questions qui se poseront si vous voulez supprimer 1'assemblée de l'Union Française, comme étant une assemblée inutile.
On en parle dans le pays qui ne connaît rien de nos travaux, et la presse ne peut pas s'y intéresser pour une simple raison ; nous ne pouvons pas renverser le gouvernement et du moment que nous ne pouvons pas faire de ces actes spectaculaires, cela n'intéresse pas les journaux, cela n'intéresse pas l'opinion.
Je ne voudrais pas être désagréable aux conseillers de la République, mais ils constatent aussi que l'intérêt de la presse et de l'opinion pour leurs travaux est minime, parce que le conseil de la République ne peut pas renverser le gouvernement. Comme nous ne sommes qu'une assemblée consultative, et que nous sommes relégués à Versailles qui est loin, personne, ni dans la presse, ni dans l'opinion ne s'intéresse à nos travaux et alors, qu'entendez-vous, dans l'opinion publique ? "Une assemblée qui coûte presque un milliard par an, une assemblée inutile ! Il faut la supprimer !"
On nous dit aussi quelquefois : "On ne peut pas gouverner avec trois chambres."
C'est exact, si ces chambres ont la même valeur. Mais si c'est une chambre qui a pour but de travailler dans un domaine particulier et dont les travaux devraient faciliter, alléger le travail du Parlement, eh bien, on peut gouverner même avec trois assemblées !
C'est là que se pose alors le grand problème :
Qu'est-ce que demain devrait être l'assemblée de l'Union Française pour ne pas être inutile, pour pouvoir travailler utilement ?
Je ne veux pas faire ici un examen ou parler ici de perspectives. Personnellement, je suis persuadé que l'évolution de nos rapports entre la métropole et les territoires d'Outremer, si nous voulons qu'aucune catastrophe ne nous arrive, si nous voulons que le développement de ces pays s'accroisse de plus en plus, est une collaboration entre la métropole et ces pays ; un jour où

Fondation Jean Jaurès

l'autre, nous devrons arriver à une construction plus ou moins fédéraliste et à ce moment là l'assemblée de l'Union Française devra devenir ce grand Parlement fédéral qui serait une chambre consacrée aux grandes questions fédérales et aux questions d'Outremer, et le Parlement français serait le Parlement de la République française métropolitaine, dégagé de ses préoccupations d'Outremer.
Mais c'est l'avenir, et on ne peut ne pas avoir, je ne dirais pas cette audace, mais on peut voir l'évolution autrement.
On ne peut pas, je crois, dans l'état actuel des choses délimiter des pouvoirs législatifs entre l'assemblée de l'Union Française et le Parlement français : cela se heurte à un principe constitutionnel que la souveraineté de la République appartient au Parlement, mais on peut tout de même, sans toucher à ce principe, sans enlever la moindre prérogative au Parlement, trouver une solution qui permette à l'assemblée de l'Union Française d'être efficace.
Le statut de l'Algérie nous donne une indication à ce sujet : l'assemblée algérienne a certains pouvoirs en ce qui concerne l'adaptation de certaines lois françaises, en ce qui concerne son budget, etc, et en ce qui concerne certaines délibérations ; cette assemblée algérienne est une assemblée mineure ; certaines délibérations de cette assemblée ont force de loi en Algérie si dans un délai de quelques semaines, c'est je crois un délai de 6 semaines, le gouverneur général ne demande pas une deuxième délibération.
Si après la deuxième délibération de l'assemblée algérienne, le gouvernement général ne s'oppose pas, il promulgue la délibération de l'assemblée algérienne comme loi pour l'Algérie. S'il s'y oppose, il saisit le ministre de l'Intérieur qui défère l'affaire devant le Parlement français. Vous voyez le mécanisme. Il n'y a pas de délégation de pouvoir législatif à l'assemblée algérienne ; il y a, si vous voulez des pouvoirs suspensifs : le contrôle reste au gouverneur général et finalement au Parlement, mais dans la mesure où le gouverneur général accepte les délibérations de l'assemblée, elles ont force de loi.
Et je me demande si nous ne pouvons pas, dans l'état actuel des choses, même avec une toute petite modification de la constitution, en ce qui en concerne les articles 71, 72 et 73, déterminer une procédure semblable pour l'assemblée de l'Union Française ? Dans les limites de sa compétence qu'il faut préciser ; celle-ci, en effet, n'est pas nettement définie dans l'article 71 de la constitution ; elle est même contestée sur certains points en ce qui concerne les départements d'Outremer et de l'Algérie ; ces contestations sont basées sur des interprétations inexactes des travaux de la constitution et du texte constitutionnel ; si on ne peut pas donner à l'assemblée de l'Union Française des pouvoirs analogues à ceux qu'à l'assemblée algérienne, c'est-à-dire, lorsque sa délibération n'est pas conforme aux désirs du gouvernement, que le gouvernement peut demander une seconde délibération ; si le gouvernement n'est pas d'accord, il saisit le Parlement qui tranche le conflit entre l'assemblée de l'Union Française et le gouvernement.
Si par contre, le gouvernement ne s'oppose pas à la délibération de l'assemblée

de l'Union Française, elle est promulguée comme loi pour les pays pour lesquels l'assemblée a délibéré.
L'avantage de ce système c'est que le Parlement et le gouvernement gardent le contrôle sur l'assemblée qui n'a pas de pouvoirs législatifs, que chaque fois que cette assemblée commet des écarts qui ne correspondent pas à l'avis de la majorité et au gouvernement issu de cette majorité, il reste la possibilité de faire arbitrer le conflit par le Parlement.
Mais pour toutes les autres cas, si le gouvernement est d'accord, et le gouvernement est responsable devant l'Assemblée Nationale des cas qui seraient en désaccord avec sa politique, et accepte la délibération de l'Union Française, sa délibération devient une loi.
Ainsi enfin, l'assemblée pourra légiférer pour les pays d'Outremer, sans que ces lois et projets restent des mois et des mois au Parlement qui n'a pas le temps de s'en occuper. Le Parlement serait déchargé sur l'assemblée de l'Union Française pour le cas où il y a divergence entre le gouvernement et l'assemblée et dans ce cas, le Parlement arbitrera.
La souveraineté du Parlement est maintenue ; il se décharge d'une partie de sa tâche sur l'assemblée de l'Union Française, mais il garde néanmoins le contrôle sur son travail.
Ce n'est pas une solution définitive ! D'accord, mais je crois que c'est la seule solution qui permettrait à la fois de donner satisfaction aux pays d'Outremer qui attendent avec impatience les réformes promises et au Parlement qui aurait la possibilité de se consacrer uniquement aux lois contestées ou contestables et de dire son mot, en chargeant l'assemblée de l'Union Française de faire toute la besogne quotidienne, la besogne minime, si vous voulez, mais qui a une grande importance pour les territoires.
Il y a en outre une autre question. Je vous ai dit que le gouvernement peut légiférer par décret loi non soumis au Parlement. Ou bien, il faudrait supprimer cette clause et obliger le gouvernement à déposer des projets de loi devant l'assemblée de l'Union Française, avec la procédure de contrôle du Parlement que j'ai prévue, ou bien il faut donner à l'assemblée de l'Union Française l'avis conforme, c'est-à-dire au cas où l'assemblée ne donne pas son avis conforme au projet gouvernemental, ou bien le gouvernement doit déposer un projet de loi qui suivrait la procédure que j'ai dite, ou bien il doit promulguer le décret conformément à la délibération de l'assemblée de l'Union Française.
Voilà, camarades, les solutions que je me permets de vous proposer, parce que la situation actuelle telle qu'elle est ne peut pas continuer.
Je vous répète ce que je vous ai dit au début de cette partie de mon exposé : laisser l'assemblée de l'Union Française dans l'état actuel, c'est non seulement la paralyser complètement, mais c'est surtout laisser les pays d'Outremer sans législation à laquelle ils aspirent, dans toutes les mesures aussi bien politiques, économiques, culturelles ou d'ordre judiciaire, etc., qui demandent une solution rapide.

Contribution Jean Jaurès

Si on ne peut pas donner ces quelques pouvoirs à l'assemblée, lui permettre d'accomplir sa mission constitutionnelle, eh bien, dans ce cas-là, il faudrait mieux qu'on dise franchement que c'est une assemblée inutile et qu1on là supprime ; mais alors, qu'on prenne tous les risques dont je vous ai parlé !
(Applaudissements)

Le président - Chers camarades, vous venez d'entendre Oreste Rosenfeld qui s'est exprimé en qualité de rapporteur sur les problèmes constitutionnels d'ensemble et sur la réforme de l'assemblée de l'Union Française.
Dans le débat qui est ouvert, je passe maintenant la parole à Sylvandre qui va spécialement traiter des problèmes propres aux départements d'Outremer ainsi que des relations entre l'Europe et l'Union Française.

M. Sylvandre

Mes chers camarades, la Commission nationale pour l'Union Française m'a chargé de vous entretenir de trois questions. La première est celle des départements d'Outremer qui a déjà été examinée en partie par Bégarra ensuite par Rosenfeld. La seconde porte sur quelques considérations générales concernant les rapports entre la France et les pays d'Outremer et la troisième porte sur les problèmes de l'Union Française posés à Strasbourg.
Chers camarades, en ce qui concerne les départements d'Outremer, Rosenfeld dit qu'il y a des questions qui se posent.
Je ne crois qu'il ne faut pas se dissimuler les difficultés et c'est dans cet esprit que certains camarades, après avoir entendu certains de nos amis représentants des départements d'Outremer, m'ont demandé de vous présenter certaines observations pour apporter une contribution à la solution du problème qui s'avère vraiment difficile.
Chers camarades, parmi les principales tendances qui se sont fait jour en matière de colonisation, la tendance à l'assimilation est celle à laquelle les Français semblent le plus attachés. Déjà sous l'ancien régime, on l'avait vu se manifester par l'application dans les colonies, au 17ème siècle, de la coutume de Paris et des lois et ordonnances du royaume. L'application en était faite non seulement aux colons français, mais encore aux indigènes convertis à la foi catholique qui, d'après les ordonnances de cette époque, sont "censés et réputés régnicoles et naturels français".
La tendance à l'assimilation devait trouver sa pleine expression sous la révolution française, où elle reçut sa justification théorique dans le principe de l'égalité des hommes en droit. Le meilleur moyen d'assurer cette égalité pour les populations d'Outremer semblait être de les traiter comme si elles étaient dans la métropole, de manière à leur assurer les mêmes droits et les mêmes garanties.
Après la révolution, la politique d'assimilation est restée très vivace en France, malgré les éclipses qu'elle subit périodiquement au 19ème siècle. Elle a reçu récemment son application la plus poussée par la loi du 14 mars 1946 érigeant

en départements les vieilles colonies des Antilles, de la Guyane et de la Réunion.
Si l'assimilation procède d'une idée généreuse, son application ne va pas sans soulever de très nombreuses difficultés qu'il importe d'avoir à l'esprit si on ne veut pas aboutir à un résultat diamétralement opposé à celui recherché. L'égalité qu'elle créé peut être plus apparente que réelle, surtout dans le cas où elle aboutit à une centralisation administrative. Les colonies ont en effet des problèmes propres qui ne sont susceptibles d'être résolus ni par la législation, ni pas l'administration métropolitaines ; monsieur Henri Brunschwig a pu écrire dans son ouvrage : "La colonisation française" : Du pacte colonial à l'Union Française :
"L'ancien régime a légué à la France l'habitude de ne penser les problèmes coloniaux qu'en termes métropolitains et de ne jamais se placer hors de France pour poser des questions en fait extérieures à la métropole."
De plus, on ne peut pas dire que les populations locales jouissent des mêmes garanties quand l'éloignement des organes centraux de contrôle et des tribunaux administratifs comme le Conseil d'état laisse beaucoup plus de possibilités d'arbitraire aux services locaux que dans la métropole.
Enfin, l'application dans les colonies de lois faites pour la métropole peut sacrifier complètement l'intérêt des pays d'Outremer à ceux de la puissance coloniale et aboutir en fait à un assujettissement étroit.
Le problème de l'assimilation a été clairement posé par monsieur Van Asbeck dans le cours qu'il professa en 1947 à l'académie de droit international de La Haye sur le statut actuel des pays non autonomes d'Outremer :
"La grosse question pratique, disait-il, par rapport à l'incorporation d'un pays colonial dans l'ensemble dont précédemment il a constitué une partie dépendante, revient à celle-ci : signifie-t-elle une libération véritable de tout lien colonial ou bien en fait un nouvel assujettissement travesti.
La réponse a formuler dépend des modalités de cette incorporation : s'accomplit-elle sur un pied d'égalité avec la métropole et avec les autres membres de l'ensemble fédératif et cette égalité assure-t-elle réellement le "self-government" pour toute la population ? Est-elle effectuée par une décision sciemment prise et librement acceptée par toute la population ?
Si ces deux modalités ne se présentent pas, il y aura incorporation sur un pied d'inégalité, c'est-à-dire annexion."
Ce que dit monsieur Van Asbeck montre la gravité d'un changement de statut pour une possession coloniale.
Aussi pareil changement demande-t-il une étude approfondie et des précautions particulières.
La première question qui se pose est celle de la procédure à adopter pour opérer ces changements de statut.
À l'heure actuelle, la plupart des juristes estiment que l'annexion coloniale ne fait pas disparaître l'ordre juridique colonial qui reste distinct de celui de la

métropole, mais est mis en œuvre par les mêmes agents.
Cette opinion a été exprimée notamment par l'éminent internationaliste qu'est monsieur Georges Scelle, dans son traité de droit international public. Quand il s'agit donc de modifier les rapports entre les deux ordres juridiques, on doit, pour éviter de donner un caractère unilatéral à la modification à intervenir, accorder à la colonie une représentation distincte de celle de la métropole et qui pourra discuter sur un pied d'égalité avec cette dernière. Les résultats, de ces négociations doivent être soumis à l'approbation et de la métropole et de la colonie. C'est le système adopté notamment par le gouvernement néerlandais avec les "conférences de la table ronde" et qui assure la sauvegarde des intérêts des populations coloniales.
En France, on s'en tient à la conception traditionnelle, dérivant du droit de conquête et qui fait d'un changement de rapports entre la métropole et les colonies, une affaire purement intérieure à la métropole et dépendant uniquement du Parlement métropolitain. Certes, les populations coloniales sont représentées à ce Parlement, mais on ne peut pas nier que leur position minoritaire rende difficile la défense de leur point de vue ; et rien ne prouve que la mesure adoptée corresponde aux vœux des populations intéressées, même si elle est demandée par un de leurs représentants. Plus grave encore est le fait que ces changements de statut sont votés en la forme de lois ordinaires, surtout en raison fie cette tendance déjà signalée à penser les problèmes coloniaux en termes métropolitains. Il est donc permis de douter que la procédure adoptée corresponde à l'importance des décisions à prendre, et les résultats qu'elle a donnés à propos de l'assimilation des vieilles colonies ne semblent pas particulièrement satisfaisants.
Tout d'abord, il faut remarquer que l'assimilation a été demandée par des parlementaires originaires d'une de ces colonies : la Martinique. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que pareille demande était formulée. Jusque là elle avait toujours été repoussée et, pour être votée, il fallut qu'elle coïncidât avec les préoccupations métropolitaines qui étaient de resserrer les liens entre les différents éléments de l'empire français, particulièrement dans cette région où l'on pouvait craindre des tentatives d'expansion américaine.
La demande d'assimilation n'a pas été seulement, comme on s'est plu à le déclarer, une manifestation d'attachement à la mère patrie ; elle représentait également une revendication d'égalité de droits et de garanties ; singulièrement en 1946, où ne s'était pas encore effacé le souvenir des discriminations raciales et des vexations infligées aux habitants des Antilles sous le régime du gouvernement de Vichy. Étant profondément française de cœur, la population de ces pays ne cherchait pas à rompre tout lien avec la métropole, comme tant d'autres territoires ; dès lors, n'était-ce pas tout naturellement dans la voie de l'assimilation qu'elle devait rechercher cette égalité, conformément à la vieille théorie révolutionnaire que nous avons énoncée ?
Il est évident que ce n'est pas dans le domaine du statut juridique individuel ou

de la représentation politique au Parlement que cette égalité était réclamée, puisque lès habitants des vieilles colonies étaient déjà citoyens français et disposaient d'une représentation analogue à celle des départements métropolitains au sein du Parlement. Les promoteurs de cette réforme n'ont pas caché que leur but était de faire étendre à ces colonies l'application des mesures sociales prises en faveur des travailleurs métropolitains ; peut-être ont-ils, pour ces motifs, quelque peu négligé les autres aspects que pouvait présenter la réforme. Les promoteurs de la loi de 1946, ont cru pouvoir arriver au résultat qu' ils recherchaient par l'application automatique de la législation métropolitaine dans les territoires intéressés, sauf précision contraire ; il est permis de se demander si ce système répond vraiment à l'intérêt des vieilles colonies, car il est plus facile, en cas d'oubli du législateur d'étendre un texte législatif que d'en obtenir l'abrogation.

L'assimilation n'impliquait d'ailleurs pas forcément pareil changement dans le régime législatif.

Tous les juristes sont d'accord pour considérer que, par la loi de 1946, les veilles colonies ont été transformées non en départements métropolitains mais en départements d'Outremer, c'est-à-dire qu'elles sont demeures des entités distinctes ayant leurs intérêts et leurs problèmes propres, mais dont le statut devait simplement se rapprocher de celui des départements métropolitains ; on les appelle généralement les "nouveaux départements d'Outremer", par opposition a l'Algérie ou la départementalisation a été plus ancienne. Or, il faut remarquer que l'extension des lois métropolitaines aux départements algériens devait être faite par disposition spéciale, comme pour les vieilles colonies.

Mais la distinction entre départements d'Outremer et départements métropolitains ne semble pas avoir été nettement conçue lors de l'assimilation des vieilles colonies et la confusion a présidé à cette réforme si délicate à réaliser et qui demandait une étude approfondie.

L'équivoque de cette notion d'assimilation a conduit bien souvent, dans la pratique, à la faire jouer à sens unique et au détriment des vieilles colonies, au moins pendant un certain temps.

Ainsi, une des premières mesures prises a été d'aligner le tarif des hôpitaux des nouveaux départements sur celui en vigueur dans la métropole ; les fonctionnaires qui jouissaient d'un tarif proportionnel à leur traitement se sont vus immédiatement privés de cet avantage que devait compenser l'application de la sécurité sociale. Or, c'est seulement par une loi du 3 avril 1950 que cette institution a été étendue aux nouveaux départements et elle ne fonctionne pas encore, les textes d'application n'ayant pas encore été pris, ce qui n'empêchait pas de retenir les cotisations sur les soldes des fonctionnaires. Comme il est très peu probable que la sécurité sociale consente à partir du fonctionnement de l'institution, à payer tout l'arriéré des prestations dues, et en tenant compte du fait que les fonctionnaires n'ont pas été mis dès maintenant en mesure de constituer un dossier concernant ces prestations, il sera sans doute difficile

d’effacer chez eux l’impression qu’ils ont été victimes d’une véritable escroquerie, je dis ce mot, car je l’ai entendu prononcer là-bas.
La mesure la plus rapidement appliquée a évidemment été l’extension du système fiscal métropolitain, beaucoup plus lourd que celui qui existait dans ces colonies ; pour bénéficier des mêmes avantages que les départements métropolitains, il fallait consentir les mêmes sacrifices. Mais cette égalité n’est qu’apparente, en raison des conditions propres existant dans ces colonies où le revenu moyen par habitant est beaucoup plus faible que dans la métropole, situation aggravée encore par le fait que la quasi-totalité des articles de consommation est importée et coûte beaucoup plus cher que dans la métropole en raison du coût élevé des transports et des droits de douane ou d’octroi de mer qui les grèvent quand ils viennent de la métropole ou de l’étranger.
En dépit de ce fait, les nouveaux départements ont été placés dans la zone de salaires la plus défavorisée, et le supplément colonial accordé jusqu’alors aux fonctionnaires, tant métropolitains que locaux, a été supprimé. La majoration de traitement de 25% dont bénéficient maintenant les seuls fonctionnaires et les quelques adoucissements apportés récemment à la fiscalité, conservent un caractère précaire et ne semblent pas de nature à apporter une solution satisfaisante à ce problème.
Enfin, il faut reconnaître que le droit d’octroi de mer établi sur les marchandises venant de la métropole, établit une discrimination assez fâcheuse pour ces départements ; si les budgets départementaux auxquels ils sont destinés sont insuffisants, c’est simplement que la contribution au budget général demandée à ces colonies est trop lourde par rapport à leurs ressources budgétaires normales et le déficit département pourrait très bien être comblé par une subvention du budget général, quoique celle-ci présente l’inconvénient d’être précaire ; en tous cas, rien ne justifie l’établissement de cette super fiscalité au détriment des populations locales. Et il faut noter que le système du crédit antérieur ayant été maintenu, les habitants de ces départements sont loin de trouver dans ce domaine les facilités existant dans la métropole.
Mais ce sont les mesures prises dans le domaine administratif qui appellent le plus de réserves, car c’est dans ce domaine qu’on a cherché surtout le fondement du système d’assimilation depuis la révolution. Ainsi, pour le défendre Boissy d’Anglas, rapporteur du projet de constitution de l’an 3, avait déclaré très nettement :
“Il n’y a qu’une seule bonne manière d’administrer et si nous l’avons trouvée pour les contrées européennes, pourquoi celles de l’Amérique en seraient-elles déshéritées ?“
Or, il est incontestable que l’administration métropolitaine ne répond plus aux nécessités actuelles et a besoin d’une réforme profonde. Ce point avait été mis en lumière par notre ami Marius Moutet, alors ministre de la France d’Outremer, lors de la discussion de la loi d’assimilation. Il disait en effet :
“Je vous assure que cette question de la réorganisation administrative est un

problème qu'il faut examiner. Nous jugeons tous présentement que le régime des préfets n'est pas dans la métropole, même, des plus satisfaisants et nous en demandons la réforme. Or, vous voulez aujourd'hui prendre chez vous ce qui chez nous est peut-être le plus critiqué."
Et il signalait les inconvénients de la trop forte centralisation en ces termes :
"En France, déjà, nous nous plaignons d'une trop grande centralisation et des difficultés qu'elle entraîne pour les administrations, qu'elles soient municipales ou départementales. Est-ce ce régime que, sous prétexte d'assimilation, nous appliquerons aux vieilles colonies ?"
Notre camarade Valentino, député de la Guadeloupe, s'était également élevé contré cette centralisation en déclarant très nettement :
"Ce qui s'impose, c'est un renforcement des pouvoirs des assemblées locales et non point une assimilation qui aurait pour conséquence une réduction de ces pouvoirs."
Les inconvénients de cette centralisation commencent à se faire sentir fortement, car l'amélioration des moyens de communication n'a pas pu effacer complètement l'éloignement de ces nouveaux départements.
On jugera par ailleurs aisément du résultat de cette centralisation quand on saura, notre camarade Véry le signalait un jour, que les administrations centrales ont fait demander à la Martinique quelle quantité de charbon il fallait pour chauffer les écoles et le nombre de paires de skis que pourrait absorber le marché antillais !
Mais si l'on a étendu l'administration métropolitaine aux nouveaux départements, on n'a pas accordé pour autant à leurs habitants la même protection contre les empiétements de l'administration : les conseils de préfecture qui ont remplacé les anciennes Commissions de contentieux sont différents de ceux de la métropole et ne comprennent qu'un seul magistrat du cadre des conseils de préfecture. Ils sont complétés par un magistrat de l'ordre judiciaire et un fonctionnaire de l'administration active qui sera ainsi juge et partie. Confusion d'autant plus regrettable que la compétence de ces tribunaux est plus lare que dans la métropole. De plus, le Conseil d'état, juge de l'excès de pouvoir, reste très peu accessible aux habitants de ces départements et ce fait encourage singulièrement l'arbitraire administratif : n'a-t-on pas vu réquisitionner au profit des fonctionnaires métropolitains des logements dont les locataires étaient partis pour un mois en villégiature !
Enfin, il faut signaler les mesures absolument inadmissibles de discrimination entre fonctionnaires des mêmes services suivant qu'ils sont originaires de la métropole ou du département.
Pour rétablir par un moyen détourné le supplément colonial qui, comme on l'a vu a été supprimé, mais cette fois au profit des seuls métropolitains, un décret du 8 juin 1951 a accordé à ceux-ci une indemnité d'installation égale à deux mois et demi de traitement pour le conjoint et à un mois par enfant. Un fonctionnaire marié, près de 4 enfants perçoit, au moment de s'installer à la colonie deux

Fondation Jean-Jaurès

années de traitement de prime d'installation.
Tous les deux ans, ces fonctionnaires bénéficient d'un congé pour la métropole, à l'issue duquel ils touchent à nouveau cette indemnité. Cela aboutit donc a ce résultat qu'en deux ans, ce fonctionnaire aura touché cinq années de traitement. Quant aux fonctionnaires originaires des départements, ils ont seulement droit à un congé tous les 5 ans, ce qui était le régime normal de tous les fonctionnaires auparavant ; bien plus, s'ils sont nommés dans la métropole, ils ne bénéficient d'aucune indemnité d'installation.
On comprend aisément le mécontentement qu'a pu susciter pareille mesure quand on a à l'esprit le caractère de revendication d'égalité que constituait la demande d'assimilation.
Des grèves d'avertissement en ont été les manifestations.
Enfin, en ce qui concerne la formule actuelle de l'assimilation, il est une éventualité dont on n'a pas tenu compte et qu'il est nécessaire d'envisager. L'éventualité d'une crise internationale. Dans ce cas, les nouveaux départements d'Outremer se trouveraient coupés des administrations centrales et de ce fait, paralysée. Cette situation pourrait inciter les républiques américaines à prendre en charge l'administration de ces territoires, conformément aux dispositions arrêtées par elles à la conférence de la Havane de juillet 1940.
On connaît en effet, leur hostilité au maintien de la souveraineté européenne dans des territoires d'Amérique et il semble qu'il serait préférable de rendre inutile toute intervention de leur part en établissant une administration capable de mener une vie autonome. Cela paraît d'autant plus nécessaire que les Antillais ne sont certainement pas disposés à subir une seconde fois un régime analogue à celui qu'ils ont eu à endurer sous le gouvernement de Vichy.
Rien n'a été fait, camarades, les années passent ; il semble qu'il faille revoir la structure même de l'organisation existante.
A l'heure actuelle, la loi du 14 mars 1946, mal conçue et mal appliquée, suscite un mécontentement général et l'on peut craindre que notre camarade Valentino n'ait fait preuve d'une redoutable clairvoyance en affirmant au cours des débats ayant précédé le vote de la loi :
"J'ai la conviction intime qu'une assimilation qui remettrait désormais au gouvernement central la responsabilité totale du destin des peuples coloniaux, finirait par porter atteinte aux liens sentimentaux qui les unissent à la métropole."
Ce n'est pas ce que veut le Parti.
Notre programme d'action pour les élections législatives du 17 juin 1951 énumérait les mesures à prendre pour remédier à une telle situation et en soulignait l'urgence. Il n'est que temps d'agir pour résoudre ce grave problème des départements d'Outremer.
Mes chers camarades, l'heure s'avance, je me demande si je dois aborder la deuxième question, et même la troisième, je consulte le Président ?

Le président - Vous pouvez continuer.

M. Sylvandre - En ce qui concerne les rapports entre la France et les pays d'Outremer, j'ai entendu le rapport de notre camarade Rosenfeld, aussi n'y ajouterai je que très peu d'observations.
La dernière guerre, en accélérant l'évolution des possessions françaises dans le monde, devait rendre nécessaire une révision des rapports entre la France et ce que l'on appelait jusqu'à alors son empire.
La plupart des possessions françaises, par suite de l'occupation de la France, durent mener une existence autonome. Leurs habitants contribuèrent activement à l'effort de guerre allié, entrèrent en contact avec d'autres peuples et prirent davantage conscience d'eux-mêmes. Cette évolution fut encore accélérée par le grand courant idéologique qui soutenait les alliés : ceux qui avaient versé leur sang au nom de la liberté devaient naturellement la revendiquer pour eux-mêmes, y prétendre en raison de leur fidélité même dans les jours sombres.
La France devait donc modifier sa traditionnelle politique d'assimilation dont j'ai parlé, à laquelle on pouvait d'ailleurs faire le reproche de méconnaître la culture propre des habitants de ces possessions. Elle devait tenir compte de leurs aspirations et faire une place à la politique dite d'autonomie, en confiant de plus en plus à ces peuples la gestion de leurs propres affaires.
C'est du compromis entre les deux politiques d'assimilation et d'autonomie qu'est née cette politique d'association qui a été à la base de l'idée d'Union Française, la création de l'Union Française devait permettre l'établissement d'une collaboration confiante entre les pays la composant, tout en sauvegardant leurs caractères et leurs intérêts propres.
La France ne voulut pas, en effet, abandonner complètement sa politique d'assimilation, qui présentait l'avantage d'assurer une forte unité politique ; chose particulièrement importante pour un pays affaibli en face des grandes puissances dominant l'après-guerre. Aussi voulut-elle sauvegarder cette unité, tout en faisant place aux légitimes aspirations des populations d'Outremer sur lesquelles elle était obligée de s'appuyer pour conserver sa place dans le concert international.
Cette importance nouvelle des pays d'Outremer se traduisit dans la constitution du 27 octobre 1946, dont le titre 8 fut consacré à l'Union Française, Il convient maintenant de voir de quelle façon fut mise en œuvre la nouvelle politique d'association
et quels facteurs pesèrent sur la création de l'Union Française.
Le problème ne manquait pas de complexité, car la diversité des possessions d'Outremer et de leurs habitants, leur assimilation plus ou moins poussée de la civilisation occidentale, rendait difficile l'application d'une politique uniforme.
La formule d'association, à laquelle on avait pensé le plus naturellement, était celle résultant d'une fédération entre la France et ses possessions. Cette idée avait déjà été mise en avant lors de la conférence de Brazzaville, qui en février

1944 tenta de jeter les bases d'une nouvelle politique coloniale française. Le souci de ménager la souveraineté française dans chaque territoire avait d'ailleurs fait aboutir à une formule de décentralisation poussée, plutôt qu'à une véritable fédération.
Dans une brochure parue en juin 1945 M. Capitant écrivait que "seul le fédéralisme peut nous permettre de résoudre le problème capital de l'Union Française."
Il disait : "L'Union Française sera fédérale ou elle ne sera pas. Voilà ce que la première assemblée constituante n'a pas compris."
Mais le principe d'une véritable fédération ne fut pas retenu. Il impliquait une certaine égalité de droit entre les membres de la fédération et sans doute la France métropolitaine éprouva-t-elle la crainte d'être dominée par ses possessions d'Outremer, disposant d'une population deux fois plus importante que la sienne.
Peut-être ce refus de l'égalité de droit était-il aussi lié à ce qui subsistait de l'ancienne politique de domination qui avait marqué les premiers temps de la colonisation : la colonie était alors établie pour assurer la puissance de la métropole, et ses besoins propres devaient s'effacer devant les impératifs métropolitains. Une égalité quelconque était alors impensable. Il est permis de penser qu'à l'heure actuelle, cet esprit de domination n'est pas seulement qu'un souvenir.
En tous cas, le souci de marquer la prédominance de la France au sein de l'Union Française empêcha la seconde assemblée constituante d'établir des organes fédéraux distincts des organes métropolitains.
Ainsi, la France n'avait pas su établir la subtile distinction entre l'égalité de droit et l'inégalité de fonction qui se révéla si féconde dans l'élaboration du "Common Wealth" britannique.
Elle chercha plutôt une formule d'association autoritaire, formule que les Anglais avaient déjà expérimentée à la fin du siècle dernier et qui avait abouti à un échec. On verra tout à l'heure la gravité de ce choix.
La première chose que l'on remarque dans le titre de la constitution ayant trait à l'Union Française, c'est qu'on a cherché à restreindre le nombre des partenaires en présence dans le cadre de l'Union Française.
L'article 60 de la constitution déclare : "L'Union Française est formée d'une part de la république française, qui comprend la France métropolitaine, les départements et les territoires d'Outremer, d'autre part des territoires et états associés."
Ainsi, dans le cadre de l'Union Française est affirmée l'unité juridique de la France, de ses départements et territoires d'Outremer, le tout composant la République française "la politique d'Union Française ne sera véritablement menée que vis-à-vis des territoires et états associés. Il restera à définir les rapports entre les différents éléments de l'Union Française."
Les organes créés pour la mise en œuvre de cette Union Française n'ont aucun

Collection Jean-Jaurès

pouvoir réel et bien des questions sont laissées en suspens. En fait, les partenaires de la République française peuvent craindre que le Parlement français décidant souverainement, n'entraîne les territoires et états associés dans son sillage, en raison même de cette prépondérance de fonction qu'on n'a pas su apercevoir.
Les résultats obtenus ont été à la mesure de la construction : la Tunisie et le Maroc ont refusé d'accepter le statut d'état associé et on en est à la crise actuelle.
La formule fédérale repoussée, il a fallu, pour arriver à un accord avec l'Indochine, faire des concessions telles que le lien unissant la France à l'Indochine est devenu beaucoup plus lâche que celui envisagé en 1945, et présente plutôt le caractère d'un lien confédéral.
En ce qui concerne les composants de la République française, la politique a été variée.
Nous avons déjà parlé des anciennes colonies des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, devenues des départements.
Quant aux territoires d'Outremer, l'article 74 de la constitution dispose qu'ils sont dotés d'un statut particulier tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République.
Ces territoires ont bénéficié d'une certaine décentralisation par suite de la création d'assemblées territoriales qui ont obtenu d'importantes attributions financières. Ils sont représentés au Parlement métropolitain, mais d'une manière restreinte qui ne leur permet pas toujours de défendre efficacement les intérêts des populations qu'ils représentent.
Dans l'administration coloniale, le principe d'autorité semble en faveur, déclaration du ministre Pflimlin à son retour d'AOF.
Que résulte-t-il de tout cela : que les populations d'Outremer sont mécontentes de voir leurs aspirations non réalisées et de se voir traiter en inférieures. Mécontentement aggravé par certaines maladresses qui choquent leur susceptibilité : déclaration sur la mission civilisatrice de la France vis-à-vis des peuples qui avaient déjà une civilisation souvent ancienne.
Quelles ont été les conséquences de cette politique ? Où que nous tournions nos regards, nous constatons un malaise. Que ce soit en Tunisie, au Maroc, à Madagascar, sans parler des incidents qui se sont produits en Côte d'Ivoire. Je mets à part la grave question de l'Indochine, mais ne pensez-vous pas qu'à l'égard de l'union indienne, la question des états français de l'Inde vaudrait d'être reconsidérée ?
IL ne s'agit pas de traiter d'ingrats, comme on a tendance à le faire, des hommes qui ont montré leur fidélité en venant au secours de la France dans les pires heures de son histoire. Un mécontentement aussi général dénote un vice du système.
Cette situation est grave pour la France môme, car sa puissance ne peut venir que d'une forte cohésion de l'Union Française. Même sans révolte, une simple

Fondation Jean-Jaurès

attitude négative l'affaiblit.
Certes, la France a fait un effort considérable pour améliorer le niveau de vie des populations d'Outremer, mais il faut tenir compte de certains facteurs psychologiques qui ne doivent pas être négligés : seule une collaboration étroite et confiante de peuples unis par des liens fraternels, une véritable Union Française, apportera une solution au malaise actuel.
En raison de l'heure, je vais, chers camarades, écourter la partie de mon rapport qui concernait Strasbourg.
La confiance des camarades m'a valu d'être coopté à l'assemblée ad-hoc et de représenter la France à l'assemblée qui s'appelle l'association chargée d'établir un projet de traité établissant une communauté européenne en même temps qu'à l'assemblée consultative du conseil de l'Europe.
J'ai été amené à prendre certaines positions au sujet des problèmes de l'Union Française qui se sont posés récemment ; ces interventions pourraient utilement, pour épargner le temps des camarades, être publiées en annexe du rapport sur l'Union Française, ce qui me permettrait simplement de conclure en disant que j'ai fait les réserves nécessaires étant donné les liens constitutionnels qui unissent la France aux territoires d'Outremer ; j'ai formulé des réserves expresses en évoquant les termes de cette constitution qui veulent que les assemblées locales et les collectivités soient consultées sur le plan économique.
Lorsqu'il s'est agi de discuter, j'ai évidemment été animés primo, du souci de voir que la France ne soit pas isolée, qu'on ait bien conscience que lorsqu'elle venait dans les assemblées internationales, elle y venait avec tout son poids et avec, notamment, la puissance que lui apportent les territoires que couvre sa législation et son drapeau, mais quand même je crois que les garanties et les précautions sont nécessaires pour que ces questions ne soient réglées que par des accords internationaux compte tenu de l'avis, non seulement des collectivités locales, comme c'est prévu, mais de l'avis de nos assemblées.
Je crois, par conséquent, qu'il faut avoir, dans l'intérêt aussi bien de notre territoire que dans la ligne du Parti, pris position et formulé les réserves nécessaires.
Il faut penser quand même à certains éléments que constituent nos territoires d'Outremer, quand il s'agit de porter un système triangulaire, dont il a été parlé dans les recommandations des assemblées de Strasbourg, parce que je crois que c'est là un élément de prospérité réciproque, mais cela doit être dans l'intérêt réciproque aussi bien de l'Europe que des territoires d'Outremer ; ces précautions étant prises, il est certain que cette symbiose des deux continents - si je puis me permettre cette expression avec la crainte qu'elle ne soit un peu pédante, mais elle répond à l'idée que j'ai de cette association avec les territoires d'Outremer avec la métropole - sous, évidemment les conditions qui sont fixées, arrêtées par la métropole et par les départements et les territoires, cette union, disais-je, cette symbiose ne peut que profiter à la prospérité de l'Europe et de l'Afrique, en même temps également qu'à la cause de la paix.

(Applaudissements)

Le président - Je remercie notre camarade Sylvandre au nom du Congrès, du rapport très documenté dont il vient de nous donner connaissance. Ce rapport sera publié à la suite des exposés dont Rosenfeld,
Bégarra et moi-même vous avons entretenus dans la journée.
Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits, je voudrais savoir s'il y a dans la salle, d'autres camarades qui demandent la parole ?

Charles Okala

J'ai tout s amplement une observation à faire : je constate ce soir, par le nombre de camarades qui assistent à cette séance combien les problèmes de la constitution de l'Union Française intéressent beaucoup les militants !
Mais, lorsqu'il s'agit de définir les grandes lignes du Parti en ce qui concerne 80 millions d'êtres, dans ces territoires, nous voyons que c'est un problème qui est tout à fait secondaire et alors, pour tout ce qui est débat, ils ont du entendre un langage qui n'est pas habituel.
Nous avons peut-être deux sénateurs dans la salle, et cinq députés, ainsi que quelques auditeurs qui veulent bien, parce qu'ils n'ont pas d'autre programme se souvenir !
Mais excusez-moi : cela me fait tout de même mal au cœur, alors que ce Conseil national est consacré à l'Union Française, de voir que les métropolitains ne s'intéressent pas à ces problèmes.
Comment voulez-vous après cela qu'on puisse dire que nous sommes un groupe qui s'intéresse à la métropole, quand on vient nous dire que, depuis 1946, il n'y a eu que deux lois de votées pour nos territoires ! Il n'est pas étonnant qu'on vienne alors nous dire que dans nos territoires, il y a des nationalismes qui sont en train de naître, et qu'on est en train de mettre ces pays devant une chose telle que le problème de l'Union Française sera peut-être, posé avec acuité - capable de compromettre tout l'avenir de l'Union Française ?
Je voulais faire cette remarque. Je regrette que Marceau Pivert ne soit pas là ; j'aurais aimé aussi que d'autres soient là. Je trouve pourtant quelques fidèles qui ont encore confiance dans l'Union Française et qui restent là ; je les remercie et je crois qu'avec eux nous pouvons faire comprendre à ces camarades-là que l'Union Française vaut la peine qu'on en parle.
(Applaudissements)

Georges Brutelle

Je voudrais répondre à l'amertume.
J'aurais presque envie d'exprimer la même amertume que lui, si nous de devions pas faire un effort pour garder le maximum de confiance.
Je lui demande, puisqu'il a cité un nom, de ne pas tenir rigueur à des camarades

Fondation Jean Jaurès

en particulier. Il a cité le camarade Marceau Pivert. Marceau Pivert est malade. Nous savons qu'il a toujours beaucoup de mal à travailler le soir, depuis qu'il a été si malade l'année dernière.
J'en profite pour excuser Guy Mollet qui, lui aussi est malade' depuis quelques jours et qui préférait se reposer ce soir afin de pouvoir être là pour les débats de demain.
Nous nous demandions même s'il pourrait assister à tous les débats. Mais, je voudrais demander à Okala de ne pas avoir trop d'amertume tout de même. Les séances de nuit sont toujours des séances assez peu suivies ; nous en avons vues de très peu suivies alors qu'il n'y avait pas l'Union Française à l'ordre du jour. Je voudrais dire à nos camarades qu'il ne faut pas qu'ils croient que les débats sur les problèmes institutionnels sont placés à 21 heures avec la pensée que c'est un débat mineur ; à l'origine, nous avions pensé le mettre à 18 heures et à mettre en séance de nuit le problème du renouvellement des conseillers qui avait passionné quelques camarades cet après-midi.
Si nous ne 1'avons pas fait, si nous avons inversé l'ordre c'est parce qu'il y avait une conférence de l'internationale Socialiste sur Trieste à laquelle Rosenfeld devait assister aujourd'hui. Nous avons craint que la conférence ne durât jusqu'à huit ou neuf heures ce soir et que Rosenfeld ne puisse rapporter à 18 heures. C'est la raison pour laquelle nous avons mis ce débat ce soir.
Donc, que les camarades ne pensent pas que nous avons mis le débat à cette heure en pensant que c'était inutile : nous avions un autre souci. Et puis qu'il n'ait pas trop d'amertume, parce que tout de même, les débats de séance de nuit ne sont pas toujours très suivis.
Même si Okala a une petite déception pour un instant, il sait bien qu'il y a pas mal de camarades dans le Parti qui apportent ; jour après jour, à la cause de l'Union Française, leur effort, leur temps, une compréhension qu'on ne trouve chez les métropolitains que dans les rangs du Parti Socialiste ainsi qu'une compréhension désintéressée. Je souhaite que, surmontant sa déception, il sache encore insuffler sa foi dans le Parti Socialiste, à nos amis du Cameroun.
(Applaudissements)

Le président - Il nous reste à désigner la Commission des problèmes constitutionnels. On me propose : Lapie, Junion, Sylvandre, Cazelles, Rosenfeld et moi-même.
Y a-t-il des observations ?
Y a-t-il d'autres camarades qui veulent participer aux travaux de cette Commission ?
Personne ne demande la parole ?
La Commission se réunira demain à 11 heures. La séance reprendra demain matin à neuf heure et demie. La séance est levée.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 24 et 25 janvier 1953
Asnières

Séance du dimanche 25 (matin)

La séance est ouverte sous la présidence de Victor Provo (Nord).
Le bureau est ainsi composé : assesseurs : Robert Bailly (Belfort), M. Lebond (Ardennes).

Le président (Victor Provo)

Voulez-vous prendre place, camarades nous ne sommes pas nombreux, assez-vous quand même.
Camarades, hier soir le Congrès s'est séparé en désignant une Commission pour examiner les problèmes constitutionnels en ce qui concerne les régions d'Outremer. Nous vous proposons d'y ajouter le nom de notre camarade Jules Moch.
Pas d'observation ? Il en est ainsi décidé. L'ordre du jour appelle la discussion sur le programme municipal. Je donne la parole à notre ami Dardel.

M. Dardel

Camarades, il est certain que nous voyons à quel point les élections municipales intéressent les délégués du Conseil national ; cependant, si faute de délégués au Conseil national pour déterminer la politique du Parti, il faut également des élus municipaux pour faire de cette politique un programme, pour permettre aux candidats de se présenter aux élections municipales. La fédération des élus a été amenée à bouleverser quelque peu sa tactique en matière de programme et mime ses méthodes de travail puisque c'est en quelques jours, on pourrait même dire en quelques heures, que cette esquisse qui vous est présentée a été faite. Je vais vous en donner les traits essentiels en vous demandant, par la suite, de faire à la fédération les observations que vous aurez découvertes.
Le Parti Socialiste a toujours placé au premier rang de ses préoccupations les importantes questions municipales.
Les résultats de sa gestion communale sont les motifs pour lesquels les électeurs lui ont accordé depuis des décades leur confiance, et qui font que de nombreuses villes et communes de France sont administrées par des Socialistes.
Présenter les solutions Socialistes aux problèmes municipaux et établir le programme municipal de notre Parti sur le plan social correspond, en quelque sorte, à faire la somme tes expériences qui ont été menées à bien par nos amis dans leur action quotidienne. Lorsqu'on effet, les Français traversent une cité riante, aux constructions neuves aux édifices publics importants et hardis, ils savent par avance que cette ville a été administrée depuis de longues années par

Contribution Jean-Jaurès

des Socialistes.
À chaque consultation électorale locale, bon nombre d'indépendants vont répétant que les élections municipales ne sont pas politiques et que la confrontation des idées n'a rien à voir avec le sens de l'administration.
Ce camouflage d'une étiquette politique réactionnaire est démasquée aisément par les faits.
Ce n'est pas par pure coïncidence que les cités administrées par les Socialistes sont à 1'avantgarde du progrès.
Ce n'est pas par pure coïncidence que les grandes réalisations municipales des Sellier, Blancho, Lebas, Salengro, Dormoy, ont vu le jour.
C'est parce qu'il existe un Parti Socialiste et parce que de nombreux programmes locaux Socialistes ont été appliqués dans le pays.
Les mêmes bons apôtres qui, sur le plan local, se déclarent seulement des administrateurs indépendants et veulent tout ignorer des grandes questions de la politique de notre pays, se déclarent partisans du retour à l'ancien Sénat élu par les conseillers municipaux qui, représentant une majorité d'administrateurs locaux neutres politiquement, appliquent sur le plan national la politique de réaction sociale que nous avons connue avant cette guerre.
La disparition progressive des libertés communales qui fait qu'à l'heure présente l'autonomie municipale est un leurre, oblige le Parti Socialiste, ardent défenseur de ces libertés, à demander sur le plan de la politique générale au Parlement l'abrogation des lois et décrets qui entravent la libre administration des collectivités locales. C'est donc un programme politique que nous vous présentons.
L'étude des problèmes municipaux et des solutions que nous voulons y apporter feront l'objet de deux parties principales : d'abord et en premier lieu, ce qui nous tient le plus à cœur : les problèmes sociaux et culturels ; ensuite, la recherche des solutions financières, économiques et administratives nous permettant la mise en application rationnelle et efficace de ce programme.
Les problèmes sociaux et culturels : la commune, où maires et conseillers municipaux sont en contact direct avec la population, est le cadre idéal pour la mise en application de réformes profondes en matière de logement, d'organisation des loisirs, d'hygiène, de la santé publique, des sports, de la protection de la femme et de l'enfant, d'aide aux vieux travailleurs et de la diffusion de la culture populaire.
À tous les stades de la vie de l'individu, la sollicitude du pouvoir local doit se faire sentir. À aucun moment, les Socialistes ne limiteront leur action à distribuer des secours aux indigents, à l'administration pure et simple des propriétés municipales et au bon fonctionnement de l'état civil.
Pour la facilité de notre étude, après l'évocation du problème vital pour l'ensemble des Français : le logement, nous traiterons de l'activité de nos élus auprès de nos administrés aux différents stades de leur vie : l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et la vieillesse.

Le logement - La construction

En matière de construction, les Socialistes, contraints d1évoluer actuellement dans le cadre des lois du régime capitaliste, veulent remédier de la manière la plus rapide et la plus efficace à la crise du logement.

En dépit de l'imperfection de certaines solutions, nous encouragerons toutes les initiatives pouvant donner un résultat : initiatives privées qui aboutissent souvent à la construction d'appartements trop onéreux pour les petites bourses, initiatives de co-propriété qui demandent de lourdes avances avant la construction, des mois d'un loyer élevé ensuite, jusqu'à l'amortissement complet de la dette ; initiatives patronales pour le logement du personnel, offrant cet inconvénient d'aliéner souvent les libertés de ce dernier.

Mais regrettant profondément que les pouvoirs publics n'aient pas aidé plus efficacement l'édification des habitations à loyer modéré, nous lutterons avec énergie pour faire prévaloir cette solution.

Les Socialistes trouvent, dans ce domaine, tout un passé riche d'enseignements. Des Sellier, des Lebas, des Cordonnier, pour ne citer qu'eux, parmi les grands urbanistes que le Parti a donné au pays, ont laissé derrière eux une œuvre féconde.

Ces HLM assurent un logement salubre et agréable aux travailleurs ; elles respectent le droit social à l'habitation pour les familles nombreuses.

Toutes garanties sont données aux locataires qui participent, par le truchement de leurs délégués, aux travaux du conseil d'administration, à la gestion des immeubles. Ceux-ci peuvent faire entendre leur voix, relativement aux attributions et mutations, et ont la possibilité, dans leurs amicales, leur mutuelle, de jouer un rôle social important.

Les Socialistes défendront donc une politique de logements moins chers pour des intérieurs ensoleillés et gais, des installations hygiéniques et sanitaires modernes, car ils savent que ces éléments réunis constituent un instrument vraiment parfait de rééducation sociale.

En matière de construction, nous avons réduit au maximum en ne nous étendant pas trop sur les détails, de manière à éviter que les différentes opinions qui se font jour à l'intérieur du Parti ne soient pas en contradiction quelquefois avec la brochure-programme qui doit être faite pour l'ensemble des élus du Parti.

La reconstruction

Les Socialistes, devant l'ampleur des désastres subis, auraient désiré voir les pouvoirs publics aider davantage les travailleurs à relever leurs ruines.

Ils sont, certes, attachés à la conservation, à la reconstruction du patrimoine culturel et artistique de la France, mais ils ont vu surgir ça et là des palais, des châteaux, des églises, qui auraient dû venir au second rang, après les maisons ouvrières.

Les Socialistes ne sont pas, à priori, contre la reconstruction de certaines vieilles

Collection Jean Bruas

cités historiques, mais placent au premier rang de leurs préoccupations l'hygiène et la salubrité. C'est pourquoi ils se félicitent de la disparition des foyers de maladies, et lutteront pour l'édification, à leur place, de constructions saines destinées aux familles, et d'organisations indispensables telles que crèches, écoles et centres de santé. C'est dans ce sens que les édiles municipaux de notre Parti porteront tous leurs efforts.

L'enfance, les tout petits - La protection maternelle et infantile

La loi du 15 février 1902 a réglé la protection de la santé publique ; celle du 23 décembre 1874 a pris les premières mesures (et combien timides !) pour protéger la santé de l'enfant de moine de 2 ans ; mais ce n'est qu'en 1930 que les pouvoirs publics se penchèrent un peu plus sérieusement sur ce que l'on nomme maintenant la protection maternelle et infantile.

Le bon combat contre la mortalité du tout jeune âge a été tout d'abord confié à la sécurité sociale mais on a vite compris que l'organisation de la lutte pour préserver l'enfance devait être menée sur le plan de la commune.

Les élus municipaux Socialistes joueront donc loyalement un rôle important pour que soit assurée la sauvegarde du premier capital humain que représente l'enfance.

En liaison avec les organismes centraux intéressés, en exécution du plan national, ils voudront posséder l'instrument indispensable : le centre de PMI, rationnellement organisé. Toutes les opérations nécessaires devront y être permises facilement : visites, mensurations, interrogations. La radiologie, la chirurgie dentaire, le laboratoire y auront accès. Des cours de puériculture y seront tenus par des pouponnières diplômées.

Sages-femmes, gynécologues, médecins spécialistes, pédiatres y exerceront dans les meilleures conditions. Les assistances sociales joueront leur rôle de conseillères et de guides. Toute l'aide nécessaire sera fournie et apportée aux familles pour la perception des indemnités qui leur sont dues.

Les Socialistes voudraient que, depuis la conception de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans, ses premiers pas dans la vie soient suivis avec l'attention particulière qu'ils méritent ; que la mère, elle aussi, soit, dès la constatation de la grossesse, visitée systématiquement, suivie, conseillée, aidée; que tous les conseils d'hygiène lui soient donnés.

Ainsi, sera définitivement enrayée la mortalité infantile, d'ailleurs heureusement en régression depuis quelques années.

La crèche

Nos élus connaissent les difficultés de vie des travailleurs qu'ils défendent.

Combien de mères de famille doivent, en raison des difficultés d'existence, travailler tout le jour pour apporter l'appoint nécessaire au salaire insuffisant du chef de famille, pour assurer une vie décente au foyer.

Ils créeront, multiplieront les crèches qui permettront aux mamans de partir sans

inquiétude accomplir le labeur quotidien.
Dès le matin de bonne heure jusqu'au soir fort tard, les enfants sont remis entre des mains expertes. Toute la journée, selon un horaire rigoureux, les bébés sont nourris, changés, promenés, amusés et choyés en un lieu placé sous surveillance médicale.
Les Socialistes s'attacheront, pour les participations familiales, à appliquer un barème peu élevé, basé sur les moyens d'existence et tenant compte des charges de famille.

La maternelle
Après chaque guerre, il se produit généralement une recrudescence de la natalité. Nous en subissons encore les effets. Et les maternelles déjà réduites, sont encore nettement insuffisantes.
Les municipaux Socialistes voudront voir les enfants de 2 à 6 ans, évoluer dans des locaux particulièrement hygiéniques, vastes, clairs, aérés, attrayants, conformes à leurs besoins, aux aspirations de leurs cerveaux naissants.
L'effort Socialiste est également connu sur ce point ; combien de communes de grandes villes sont déjà dotées d'établissements spacieux, dont certains sont de véritables chefs-d'œuvre admirés par les visiteurs étrangers.
Mais ce n'est pas suffisant ; nos élus iront encore de l'avant en dotant les quartiers déshérités d'écoles où des soins maternels pourront être donnés aux bébés, où un personnel spécialisé pourra guider leurs pas hésitants, les intéresser, leur faire aimer cette vie qui commence pour eux.

Les primaires
Bien entendu, pour les classes primaires la question des effectifs se pose également avec acuité et il y aura à résoudre le plus rapidement possible la construction de locaux suffisants.
Les élus Socialistes n'auront garde de sous-estimer le péril qu'il y aurait pour l'école laïque à ne pas donner à la "communale" les moyens de lutter contre les écoles se réclamant de confessions variées.
Il faut donner au personnel enseignant la possibilité de diriger des classes à effectifs normaux, si l'on veut que les enfants acquièrent des bases solides d'instruction, deviennent des citoyens éclairés, capables de lutter contre les forces de l'obscurantisme, et tiennent leur rang honorablement dans la société.

Caisses des écoles
Les Socialistes sont depuis toujours les animateurs convaincus des caisses des écoles.
Ils sauront les utiliser au maximum pour donner aux enfants le secours qu'ils sont en droit d'en attendre ; la nourriture de l'esprit, en leur accordant gratuitement les fournitures scolaires, manuels judicieusement choisis, livres de lectures saines, textes impartiaux. Ils lutteront pour assurer une véritable gratuité

Confédération des Jours

de l'enseignement.
Ils organiseront les loisirs scolaires par la constitution de patronages laïcs, et l'organisation des colonies de vacances, à la montagne, à la mer, à la campagne ; sorties, promenades, visites dans les musées; séances de cinéma culturel, théâtres universitaires.
Une bibliothèque sera constituée dans les écoles où il n'y en a point; des récompenses annuelles, des distributions de prix, seront organisées ainsi que des expositions des travaux d'élèves.
La caisse des écoles remplira ainsi effectivement le rôle pour lequel elle a été créée.

Le patronage laïc
Nos élus s'attacheront à]a création et au bon fonctionnement de patronages laïcs dans chaque ville qu'ils auront à administrer.
Aux enfants de familles ouvrières trop souvent livrés à eux-mêmes, le jeudi, on doit éviter les dangers de la rue, des mauvaises fréquentations.
Dans des locaux appropriés, les enfants, encadrés par des surveillants, moniteurs spécialisés, pratiqueront le chant choral, se livreront à des jeux dirigés : grands jeux de plein air l'été, jeux de société pendant la mauvaise saison; là aussi, le cinéma éducatif sera de règle.
On s'efforcera de parfaire l'éducation des enfants et leur instruction tout en les amusant, et on évitera ainsi que ceux-ci se dirigent vers les patronages confessionnels.

La santé des enfants - La médecine préventive
Il est plus facile de prévenir que de guérir, mais de toute façon la prévention coûte moins cher à l'intéressé comme à la société, que les soins que l'on doit apporter la maladie une fois déclarée.
C'est pourquoi seront encouragés les examens systématiques, les vaccinations.
La liaison sera rendue de plus en plus étroite avec les offices publics d'hygiène sociale spécialement conçus d'ailleurs et outillés pour effectuer les examens médicaux cliniques ou radiologiques.
Le service social, dans chaque commune, sera organisé de manière à donner aux assistantes sociales le maximum de possibilités pour effectuer leurs dépistages. Chaque fois qu'un enfant sera reconnu justifiable d'un établissement de cure, il y sera envoyé aussitôt.

L'aérium
Il est de toute nécessité d'augmenter dès qu'on le pourra les possibilités en matière d'aérium.
Ces établissements constituent le complément nécessaire et indispensable dans les communes de l'équipement scolaire. Les enfants déficients doivent avoir la possibilité de continuer leurs études en même temps que, grâce à des soins

Fondation Jean-Jaurès

avertis, dans un climat approprié, ils reçoivent les soins que nécessite leur état.

Les cours de gymnastique

Une question qui ne saurait échapper à nos élus, c'est celle de la nécessité de palier aux nombreuses déficiences osseuses qui se manifestent par trop fréquemment depuis que nous avons subi les méfaits de l'occupation.

Dans les écoles, les médecins inspecteurs décèlent des déviations ou autres malformations qui, souvent, peuvent être corrigées facilement avec un traitement approprié. On ne manquera donc pas d'instituer des cours de gymnastique médicale, gymnastique corrective.

Les colonies scolaires et maternelles

Les dirigeants locaux Socialistes, personne ne le niera, ont une certaine expérience des colonies de vacances.

Encouragés par les succès obtenus, ils ne peuvent que persévérer et agrandir encore leur rayon d'action.

C'est ainsi que ces colonies devront être mises sur pied en tenant compte des indications médicales. La mer est néfaste aux uns pour lesquels la montagne est préférable, pour les autres la campagne est seulement indiquée.

Après une année d'étude, les organismes fatigués des enfants ont grand besoin d'être revigorés.

Ils ont tous besoin de leur provision d'air pur, mais tous ne sont pas issus de familles dont les ressources permettent des déplacements toujours coûteux, d'où la nécessité de prévoir un prix de journée peu élevé.

Du point de vue strictement social, les Socialistes restent pénétrés de cette nécessité de procurer à tous les enfants sans exception les moyens de prendre le repos nécessaire, indispensable pour la continuation de leur cycle d'étude.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'attrait qu'ont pour les enfants les vacances en groupes, les grandes randonnées, pas plus qu'il n'est utile de démontrer les bienfaits que ces séjours ont apporté à leurs heureux bénéficiaires.

La nécessité s'imposera également pour les dirigeants locaux Socialistes de prévoir l'aménagement de la colonie maternelle. Les enfants de trois à six ans ont aussi besoin de vacances, mais les mamans n'osent pas toujours se séparer de leur progéniture, même lorsqu'il s'agit d'une distance relativement courte.

Elles le feront cependant d'autant mieux qu'elles sauront qu'avec nos organisations elles auront toutes garanties que des soins vraiment maternels leur seront apportés, qu'ils seront suivis médicalement et qu'ils effectueront un séjour dans des conditions parfaites de climat, d'hygiène et de salubrité.

Les cantines

On est assuré à l'avance du soin qu'apporteront nos amis Socialistes responsables dans l'organisation et le fonctionnement des cantines scolaires.

Les menus seront confortables, ils comporteront des mets reconstituants : viande

Contribution Jean-Jaurès

rouge, fromages et fruits, seront choisis, ce qui est susceptible de procurer le plus de vitamines.
La cantine aura l'aspect accueillant qu'il se doit : le matériel propre, la vaisselle agréable d'aspect stimuleront encore s'il est possible l'appétit qui, en général chez les enfants, reste grand. Là encore, un barème tenant compte des ressources et des charges de famille permettra à tous ceux qui en ont besoin de pouvoir bénéficier de l'œuvre

L'adolescence
C'est l'âge critique qui doit retenir tout particulièrement l'attention des éducateurs et des parents.
C'est aussi la période pendant laquelle doit se former l'esprit civique des citoyens, qui donnera à la collectivité locale une base solide.
La plupart des maires "administrateurs apolitiques" se désintéressent complètement de ce problème.
Voici nos solutions

A) L'école
a) L'instruction générale
Elle ne peut pas toujours être prolongée au-delà de l'âge normal de cessation des études primaires, en raison de l'impécuniosité des familles. C'est ainsi qu'il est indispensable d'organiser des cours publics et gratuits le soir pour parfaire l'instruction de ces jeunes, les perfectionner.
b) Le préapprentissage
Il est indispensable et nous l'envisagerons, de faire fonctionner dans les écoles de garçons et de filles des sections complémentaires, des sections commerciales et cours de préapprentissage.
Outre que cela permet de déceler les aptitudes de chacun de ces jeunes et facilite par conséquent l'orientation professionnelle, ces sortes de cours préparent l'existence de travail de la jeunesse sans transition trop brusque.
c) Les cours ménagers
Nous n'aurons garde d'oublier que s'il faut penser, dans une société bien organisée, à préparer la main-d'œuvre nécessaire, il faut aussi songer aux nombreuses ménagères qui auront la charge écrasante de diriger un foyer, d'entretenir une famille.
Les écoles de filles devront donc voir inclure dans leur programme des cours d'enseignement ménager.
d) L'orientation professionnelle
Tout l'intérêt de ce service n'échappera pas à nos amis. L'utilité des tests à la fin des études scolaires est indéniable. Dans ces conditions, il sera dans nos préoccupations de fournir aux centres d'orientation professionnelle des locaux suffisants et de faciliter la liaison entre l'école et cet important service.

Fondation Jean-Jaurès

B) La maison des jeunes

Plusieurs expériences hésitantes et partielles ont été faites. La maison des jeunes telle que les Socialistes la comprennent commence à être à peu près au point, dans certaines villes de la région parisienne.

Elle est le fruit de l'évolution de la démocratie dans la société contemporaine, évolution qui a engendré, par exemple, sur le plan du travail, les comités d'entreprise, sur le plan de l'entraide, les mutuelles, puis l'institution de la sécurité sociale.

Sans mettre en cause les droits et les responsabilités des parents, on a senti la nécessité de veiller plus totalement au développement autant physique que moral de la jeunesse. On a voulu suppléer matériellement et intellectuellement aux impossibilités qu'ont souvent les familles dans la vie moderne. On a voulu leur donner le sens de leurs responsabilités, leur apprendre leurs droits et leur faire connaître également leurs devoirs.

La maison des jeunes devra disposer d'un local spacieux, pratique, d'une salle de spectacles, d'emplacements où les jeunes gens pourront pratiquer le sport.

Enfin, et c'est là l'essentiel, ils construiront une communauté solide du coude à coude, l'expérience commencée par nous dans maints endroits continuera.

C) Les vacances

Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité, a dit notre regretté Léo Lagrange.

D) Les sports

Il n'est plus possible, dans la vie moderne, d'ignorer le sport, mais les Socialistes, s'ils ne sont pas partisans des compétitions spectaculaires et commerciales du sport bourgeois ou le chauvinisme est exaspéré, où le sport n'est considéré que comme un spectacle, encouragent le sport amateur, élément de santé.

Une grosse part dans le budget sera donc réservée aux sociétés sportives locales, groupées au sein d'un office municipal qui les coordonnera, les dirigera, les animera et les contrôlera partout où des espaces libres pourront être utilisés comme terrains de sport, partout où des stades pourront être créés, ainsi que des piscines, les élus Socialistes œuvreront pour donner à leur ville un équipement sportif indispensable.

Il n'y a pas que le sport bourgeois qui puisse connaître l'engouement des foules ; des rencontres sportives de ville à ville pourront être organisées qui connaîtront un réel succès.

Outre l'intérêt sportif qui se dégage de pareilles rencontres, celles-ci permettent à la jeunesse française de se mieux connaître et de s'apprécier, à l'occasion de déplacements qui constituent pour eux, en leur faisant découvrir certains coins ignorés, la récompense de leurs efforts sportifs.

Contribution Jean-Jaurès

L’adulte - La santé

Pour des raisons déjà énumérées, vie chère et soins trop onéreux, beaucoup attendent pour se soigner qu’il soit trop tard, tombent dans la misère et sont à la charge de la collectivité. Cependant, les bienfaits de la médecine moderne sont hautement appréciés. Ils ont fait reculer l’âge de la mortalité. Les communes que les élus du Parti Socialiste auront la charge d’administrer devront procurer à leur population le moyen de se conserver en état de santé excellent. C’est pour eux un devoir moral. Les dispensaires, organismes de prévention seront complétés par des centres de diagnostic et consultations générales et de spécialistes, en un mot chaque fois qu’il sera possible, un centre de santé devra être envisagé.

Le travail

Le régime capitaliste que nous subissons provoque périodiquement des crises économiques. Le marché du travail ne répond plus aux demandes présentes des salariés, le chômage s’étend et les municipalités doivent prendre des mesures de solidarité.

Aux allocations de chômage, qui ne sauraient être qu’un palliatif insuffisant, l’action de la municipalité se traduit par l’octroi de secours en nature ou en argent pris sur son propre budget ; mais il y a également, pour les Socialistes, d’autres mesures à prendre, d’ordre matériel mais aussi d’ordre moral.

Les Socialistes n’oublieront pas qu’ils sont des syndicalistes par nature et ils soutiendront, par une solidarité agissante, l’action des syndicats libres qui n’ont en vue que la défense des intérêts corporatifs devant un patronat rapace et exigeant.

Les conseils municipaux Socialistes n’omettront jamais de demander au gouvernement de la République d’appliquer une politique respectant les dispositions constitutionnelles, notamment en ce qui concerne le droit au travail ; soutiendront les travailleurs en chômage dans leurs revendications, tout en faisant tout ce qui sera en leur pouvoir pour soulager les familles injustement frappées par une crise dont elles ne sont aucunement responsables.

Ils prendront l’initiative de la création de bourses du travail dont les dirigeants seront assurés de leur appui vigilant.

Les loisirs

a) Le centre municipal d’éducation populaire

Dans ce cadre entrent les cours que consentent à donner pendant les périodes de loisirs, des professeurs qualifiés tant dans la partie commerciale qu’industrielle. Il s’agit là d’une organisation dont le but essentiel est le perfectionnement de l’instruction, l’éducation populaire.

b) Le centre municipal d’éducation par le film

L’éducation populaire peut prendre des formes variées. Le cinéma, si souvent employé dans des conditions qui n’ont rien à voir avec la moralité et la décence, peut être judicieusement utilisé au point de vue éducatif. Le rôle de ce centre

Collection Jean Jaurès

sera de savoir choisir et d'intéresser en amusant. Il présentera des productions délaissées par les circuits de distribution parce que jugées non rentables et qui sont pourtant souvent des films remarquables de technique ou d'originalité. C'est ainsi que des courts métrages, documentaires, des reportages sur le folklore, des films faisant connaître l'histoire du cinéma par exemple, compléteront le bagage intellectuel des ouvriers tout en leur faisant passer des soirées agréables.

c) Les sorties-promenades collectives

Une autre sorte d'utilisation des loisirs, chère à nos cœurs Socialistes, est celle qui consiste à grouper dans une atmosphère familiale un certain nombre de personnes et à leur faire admirer au cours d'une excursion ou d'une promenade, les visages si riants et si divers de la France.

C'est au cours de ces sorties que naissent et se développent des sentiments de sympathie, d'amitié même et que se constituent une solide collectivité dans une communauté de vues et d'idées.

d) La bibliothèque

Le livre est le meilleur moyen de propagande et d'éducation en même temps qu'il constitue une distraction.

Les Socialistes savent qu'il est nécessaire de lutter contre les idées néfastes que certains volumes diffusent. Ils apporteront donc le plus grand soin dans le choix des écrits que l'on mettra à la disposition des lecteurs de la localité.

e) Le camp-village de vacances

Il a fallu de longues années de luttes revendicatives pour que les classes laborieuses de notre pays obtiennent en 1936 grâce à l'action de notre Parti, le vote de la loi des congés payés. Il s'agit maintenant de les organiser pour permettre à tous les ouvriers de pouvoir en bénéficier.

Les salaires anormalement bas ne permettent pas, la plupart du temps, de penser aux vacances. C'est pourquoi l'activité municipale se manifestera également dans ce domaine. Les villages de toile ou de bungalows permettent la tenue de séjours d'un faible prix de journée si, sur le plan communal, ils sont rationnellement organisés.

La preuve en a été faite. Le mouvement d'organisation des loisirs est lancé. Il ne doit pas cesser de s'amplifier, car le droit aux vacances est sacré ; il doit être respecté au même titre que le droit à l'instruction et le droit au travail.

Les vieux travailleurs

Trop souvent, les administrateurs locaux se contentent de distribuer des secours du bureau de bienfaisance aux plus nécessiteux. Pour les Socialistes, la sollicitude, vis-à-vis des anciens, doit se concrétiser par une solidarité tant matérielle que morale.

La détresse de nos vieux des villes et des campagnes est telle que de gros efforts doivent être tentés pour qu'ils trouvent enfin, dans la société qui les a usés au travail, le repos et la sécurité dans la dignité.

Collection Jean Jaurès

Pour cela, il nous faut pallier les besoins les plus urgents :

a) Le foyer des vieux travailleurs

Les Socialistes ont créé partout des foyers de vieux travailleurs qui doivent être des locaux agréables entourés d'arbres et de fleurs, tandis qu'à l'intérieur tout aura été fait pour le confort et l'agrément.

Il faut que le soleil entre dans leur maison et dans leur cœur.

b) La maison de retraite

Elle doit être le prolongement du foyer. Elle ne devra ressembler en aucun cas aux hospices si souvent décriés. Les pensionnaires vivront là en famille avec une très grande liberté ; nos vieux seront soignés par un personnel dévoué qui leur évitera toute tâche ménagère pénible. Leurs loisirs devront, pour eux aussi, être organisés. Promenades, excursions, ou jeux de société selon leurs goûts, leurs aptitudes et surtout selon leur âge, seront mis à leur portée.

Il faut que tout soit fait pour leur adoucir leurs vieux jours, et leur éviter la souffrance d'une pénible fin d'existence.

c) Les vacances

Nous avons parlé plus haut des vacances pour tous, et il ne faut pas que les vieux travailleurs soient oubliés. Ils ont eux aussi droit à ce congé nécessaire. Des municipalités Socialistes se sont penchées sur le problème et l'ont résolu de la manière la plus simple, parce qu'elles possédaient leur maison de retraite municipale.

Par périodes de quinze jours, à tour de rôle, les vieux fréquentant les foyers, qui désirent se retremper un peu à la campagne, goûter les joies des vacances, connaissent moyennant un prix de séjour établi en fonction de leurs ressources quinze jours d'heureux repos. Ils retrouvent à la maison de retraite leurs vieux camarades y restant à demeure.

Partout où les Socialistes le pourront, ils auront à cœur d'apporter aux vieux ce chaud réconfort moral et physique.

d) Leur santé

La qualité de vieux travailleur donne le droit au bénéfice de la loi. du 15 Juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Ce n'est pas suffisant. Là où nos amis exercent leur sollicitude auprès de nos aînés, le centre de santé est ouvert gratuitement à ces derniers. Ils sont suivis médicalement dans leurs foyers comme dans leur maison de retraite. Leur état est décelé par le service social, des infirmières iront soigner les vieillards de la localité à leur domicile. Mais ce qui fait davantage plaisir à nos pauvres vieux défavorisés, c'est lorsqu'ils sentent que non seulement les travailleurs qui les suivent ne les oublient pas, mais encore que les jeunes groupés dans leurs organisations pratiquent à leur égard, l'entraide que nos élus Socialistes ne cessent point de susciter.

Voici, longuement énuméré, peut-être, l'ensemble du programme de la première partie en ce qui concerne le programme social et culturel. Bien entendu, cette énumération qui a été établie en quelques heures est forcément incomplète. Pour certains, elle pourra paraître trop importante, mais je signale que nous avons

Fondation Jean Jaurès

pensé en l'établissant plus à l'électeur qui le lira qu'à l'élu qui a déjà fonctionné dans une ville et connaît les questions d'une façon très précise.
Il s'agit de livrer aux électeurs une brochure dans laquelle ils trouveront quelques lignes qui les intéresseront particulièrement, qui les accrocheront et c'est pourquoi nous avons fait un très vaste tableau de la question.
Certes, nous aurons, dans les jours qui vont venir, de nombreuses rectifications à y apporter et de nombreux points à y ajouter, qui nous viendront des expériences qu'ont vécues les maires Socialistes dans les localités.
Voici maintenant, la deuxième partie, qui est le programme financier, administratif, que nous avons voulu plus court, non pas parce que nous nous refusons à traiter de ces problèmes, mais parce que nous pensons que dans une brochure destinée à la masse, cela paraît tout de même être un point qui accroche moins les électeurs, car, un certain nombre de rappels juridiques et de textes administratifs sont nécessaires et ce n'est pas une chose très digeste pour le commun des lecteurs !
Depuis la libération, la 4ème République n'a fait qu'exagérer le servage des municipalités ; la constitution du 27 octobre 1946 avait annoncé le retour aux principes anciens : la République française reconnaît l'existence de collectivités territoriales et elle précisait : "les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel." L'article 89 est clair et précis ; des lots organiques stipulent que les libertés communales et municipales seront étendues.
Bien entendu, cet article est resté lettre morte. Les multiples abus de la tutelle, la malfaisance du centralisme bureaucratique n'émeuvent pas les pouvoirs publics.
Le Socialisme doit agir pour obtenir la réalisation de l'obligation inscrite dans le texte de l'article 89 de la constitution. Les Socialistes veulent que soit réalisée rapidement une réforme des finances locales, qui sépare nettement les finances de l'état de celles des communes et qui assure par une réforme globale du système fiscale les ressources dont les communes ont besoin.
Le Parti Socialiste exige que le régime des tutelles administratives soit révisé. Il s'insurge fort utilement contre la multiplicité de ces tutelles ; le contrôle préfectoral devrait suffire et devrait être exercé a posteriori pour la plupart des décisions municipales.
Telles sont les principales revendications.
Il est urgent, répétons-le, qu'elles soient prises en considération : il y va de la renaissance ou non de la vie locale, du développement ou de l'appauvrissement. Il y va, on peut l'affirmer sans crainte, de l'avenir tout entier de notre pays en tant que nation moderne.
Là, on veut que soient bousculées quelques habitudes, quelques situations acquises, quelques idées toute faites. On veut la réforme des finances locales.
Dès avant 1914, au moment où a été envisagée l'institution des impôts sur le revenu destinés à être substitués aux "quatre vieilles", la question de la transformation des impositions locales avait été envisagée. Si la réforme des

impôts d'état a été réalisée, celle des impôts locaux est restée en suspens. Depuis des années, les municipalités Socialistes se sont penchées sur ce problème délicat. Des impôts plus que centenaires doivent être supprimés pour être remplacés par une fiscalité s'intégrant mieux dans le cadre de l'évolution économique. Les finances locales sont les parentes pauvres de la science financière et de l'économie nationale. On pourrait ajouter que sur le plan pratique de cette économie, les communes jouent le rôle de dépotoirs des dépenses de l'Etat.

Le municipalisme Socialiste doit donc s'attacher à trouver son autonomie pour la couverture de son budget de fonctionnement. Il doit l'étendre au financement des investissements.

Pour cela, il lui faut poser des formules claires et simples ; la réforme pourrait s'inspirer des principes suivants :

a) Simplification, par la suppression de la multitude des taxes et impôts existants,

b) Création d'une fiscalité plus souple et plus table ayant l'avantage d'être assise à la fois sur des impôts stables et sur des impôts en relation avec l'économie par l'institution de taxes sur la propriété, sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession.

c) Transfert à l'état de certaines charges, telles que les dépenses d'assistance qui constitueront un problème de solidarité nationale. Les conseils municipaux devraient continuer à désigner et à contrôler eux-mêmes les bénéficiaires, des secours.

d) Création d'une caisse nationale d'équipement aux communes pour permettre aux collectivités d'entreprendre les travaux d'entretien et d'équipement qui s'imposent : travaux de réfection, d'entretien différé, réalisations diverses tant en matière d'hygiène et d'assainissement qu'en matière transport, de logement, d'adduction d'eau, etc.

Il est certain que l'institution de cette caisse apporterait une facilité aux municipalités, du moment que les souscripteurs régionaux seraient convaincus que l'investissement leur profiterait sous une forme ou sous une autre. Les Socialistes ont donc le devoir de mener cette action qui petit à petit amènera sur un plan d'égalité tous les contribuables, en fonction de leur position sociale, et fera disparaître la surcharge fiscale que supportent les travailleurs constituant, sans conteste, le corps des contribuables intégraux. Les services publics :

Parmi les attributions multiples du conseil, nous distinguons la création, l'organisation et le fonctionnement des services publics communaux.

Un service de ce genre est une section, une branche de l'administration communale : tantôt, il en fait partie d'une manière intégrante, tantôt, il n'y est que rattaché. Bien des juristes se sont penchés sur cette question et se sont efforcés de lui apporter une définition exacte en différenciant les services publics proprement dits (assistance, hygiène, enseignement, police, etc) de ceux qui ont un caractère industriel ou commercial.

À l'heure actuelle, à côté de leurs fonctions classiques qui intéressent la collectivité tout entière et qui se retrouvent dans toutes les législations, car elles répondent aux fonctions originaires de tous les groupements humains et aux attributions de toutes les autorités, les communes se chargent d'une foule d'autres attributions extrêmement variées.
Elles se livrent à une véritable activité économique ayant pour objet la satisfaction des besoins de la collectivité.
La question s'est souvent posée à savoir si les communes ont le droit de faire du commerce ou d'exploiter une industrie en régie ?
Actuellement, le décret du 28 décembre 1926 réglemente le fonctionnement des organismes que les communes peuvent être appelées à créer en vertu des pouvoirs que leur accorde le décret du 5 novembre 1926.
Deux modes de participation des communes à la vie économique sont fixés :
1) l'exploitation des régies municipales à caractère industriel et commercial,
2) la participation financière des communes à des entreprises privées ayant pour objet l'exploitation des services communaux.
La commune se trouve donc assimilée à une personne physique et morale, et le décret, à. dessein, donne une acceptation très large puisque les exploitations pouvant faire l'objet d'une mise en régie de sont pas limitativement énumérées.
Toutefois, bien que la création d'une régie municipale soit affaire du conseil municipal, la délibération ne devient valable qu'après approbation de l'autorité supérieure, à laquelle il appartient d'apprécier, selon les circonstances, si les initiatives des communes sont justifiées par l'intérêt public.
En fait, le décret de 1926, est freiné par l'autorité tutrice, alors que les régies présentent certains avantages :
• La régie permet la meilleure adaptation du service public au service du public.
• Elle permet la modernisation de l'outillage et du matériel, des tarifs mieux mesurés.
• Elle met au service de la collectivité des moyens d'exécution immédiatement à sa portée.
• Elle permet un contrôle rigoureux de l'administration.
Pour réaliser son programme économique, le Socialisme doit s'attacher à faire disparaître la tutelle qui engendre le servage des communes.
ta magistrature municipale est surveillée, plus sérieusement qu'aucune autre, par ceux qui l'ont désignée et qui gardent avec elle un contact quotidien.
Les libertés de nos communes, cellules essentielles de la nation, sont broyées par l'engrenage bureaucratique.
Encore le mal serait-il moindre, il faut le noter tout de suite, si les préfets demeuraient les seules autorités de tutelle ?
En conclusion, le Socialisme doit pénétrer dans l'exploitation de tous les services à caractère public.
En donnant à l'exploitation une forme autonome, en partageant les responsabilités, en un mot en instituant au sein de chaque exploitation la

Collection Jean Jaurès

compétence, la responsabilité, la protection du personnel, le Socialisme démontrera son souci de donner à toute organisation une forme démocratique qui satisfera les aspirations de tous.

Pour les communes rurales :

Concernant plus particulièrement les ruraux, nous proposons une série de réformes à réaliser avec le concours de notre groupe parlementaire :

Le vote de la loi sur l'enseignement agricole qui permettra aux jeunes ruraux de s'initier aux méthodes modernes de production.

La réforme des grands marchés des fruits et primeurs qui devra apporter aux producteurs la garantie d'un prix justement rémunérateur.

L'abaissement de 30 à 15 ans des délais d'expropriation des terres et maisons abandonnées, les communes étant substituées au service des domaines dans le droit de propriété, à charge pour elles de concéder les terres sur propriétaires les plus aptes à les mettre en valeur ou à procéder au reboisement.

La suppression des droite pour les échanges de parcelles ayant pour but de faciliter le regroupement des terres.

La création d'assurances mutuelles sous forme de syndicats intercommunaux afin de réduire sensiblement les dépenses relatives aux assurances communales.

Le perfectionnement de la loi sur les syndicats de communes facilitant les associations de communes pour toutes les questions d'intérêts communs.

Amélioration de la délégation en faveur des communes les plus déshéritées.

Donner l'autorisation aux communes rurales de créer une taxe sur les logements occupés moins de 3 mois par an. Les ressources provenant de cette taxe devront être affectées à un fonds communal d'amélioration de l'habitat.

Une aide plus directe et plus constante de l'administration des ponts et chaussées pour l'amélioration des chemins ruraux.

Le plan d'aménagement du territoire devra tenir compte de l'intérêt des communes rurales inséparable de l'intérêt de la nation. Toutes mesures devront y être incluses pour éviter le dépeuplement des villages, la dispersion des industries devra être portée au plus haut point possible afin d'arrêter l'exode vers les grands centres : économie d'immeubles, d'écoles, de viabilité, maintien de la jeunesse au village, etc.

L'organisation méthodique des loisirs ruraux, musique, théâtre, sports, culture générale. Aide aux foyers ruraux. Création de tournées artistiques, etc.

Le personnel communal La loi du 28 avril 1953 a doté d'un statut général le personnel des communes et des établissements publics communaux.

Les maires Socialistes veilleront à ce que les droits des agents communaux, qui sont leurs dévoués auxiliaires, ne souffrent pas des interprétations qui, pourront être données par les circulaires ministérielles, en particulier, nous continuerons notre action en faveur des garanties statutaires pour la stabilité de l'emploi.

De même,il convient de doter ce personnel d'un régime de retraite qui soit autre chose qu'une aumône, notamment pour les petites catégories formant la majorité des travailleurs de la fonction publique.

Collection Jean Jaurès

Voici, non pas le programme, mais je le répète un projet de programme qui a été bâti hâtivement pour le Conseil national et sur lequel la fédération nationale des élus aimerait que de nombreuses réflexions surgissent, ce qui amènerait des modifications, pour que le programme puisse voir le jour, complet, bien équilibré, qu'il permette à. notre parti d'aller à cette campagne électorale qui remue plus que toute autre les masses de notre pays, avec une âme qui nous prépare les victoires !
Et enfin, je le répète, nous avons essayé de faire quelque chose d'un peu nouveau, en nous étendant beaucoup sur ce qui peut paraître aux élus, aux gens avertis comme du bla-bla-bla, mais qui a été fait, je le répète, en tenant compte de l'électeur, de l'ouvrier, du paysan qui seront amenés à y chercher et à y trouver ce qui les intéresse.
(Applaudissements)

Le président

Je veux remercier en votre nom certainement notre ami Dardel du bel effort qu'il vient de fournir et remercier aussi les camarades qui, avec lui, ont travaillé aux grandes lignes du programme qui vient d'être développé devant vous, un programme qui touche à toutes les activités, à l'enfance, à l'adolescence, à l'adulte, aux vieillards.
Cette esquisse de programme, ce projet, devra recevoir sans doute, quelques adjonctions ; il devrait probablement être modifié sur quelques points. Tout à l'heure Brutelle vous fera une proposition à ce sujet.
Je veux également en profiter pour remercier et féliciter la fédération Socialiste des élus. Autour de Marzaux et hier, autour de Denis Cordonnier, dont je salue la mémoire en votre nom, il y avait une pléiade de camarades, qui existe encore d'ailleurs, pour travailler en vue de donner à tous nos élus des moyens indispensables. Cette fédération des élus, hélas, ne dispose pas de beaucoup de fonds? Les camarades ne font pas toujours les efforts nécessaires pour payer leur cotisation. Malgré de multiples appels, elle ne parvient pas à obtenir des maires et des élus la modique cotisation qui leur est demandée et l'abonnement au journal "L'élu Socialiste".
C'est une fédération qui mérite pourtant le concours de tous les élus ; j'insiste à nouveau auprès des camarades, pour que, dans leurs fédérations, ils fassent la propagande nécessaire autour de la fédération des élus, que je remercie une fois de plus pour les efforts qu'elle a faits en faveur des élus.
Et maintenant, je donne la parole à Marzaux pour qu'il développe les travaux de la Commission qui a travaillé sur la tactique électorale.
Auparavant, Brutelle va faire une communication.

Georges Brutelle

Bien sûr, je m'associe aux remerciements de Victor Provo pour les camarades qui ont fait un gros travail, mais mon rôle n'est pas toujours spécialement de

Fondation Jean-Jaurès

dire ce qui va bien, mais il est aussi de dire un peu ce qui va mal.
Je regrette à cette occasion que la fédération des élus municipaux et cantonaux ne trouve pas suffisamment de concours dans le Parti et dans les fédérations particulièrement.
Je regrette aussi que l'organisation de ces travaux ne soit pas encore parfaite et que ce soit en quelques nuits à la veille du conseil que nos camarades ont accompli la tâche dont vous venez de voir le résultat intéressant à travers le rapport de Dardel.
À l'avenir, c'est un peu plus tôt qu'il faudrait nous y prendre pour préparer le travail, et ce qu'il faudrait surtout c'est une collaboration plus active des camarades des fédérations afin que nos camarades de la Commission administrative des élus aient des éléments de travail fournis par les camarades des fédérations eux-mêmes.
Je souhaite, d'après le rapport de Dardel que ne s'institue pas de débat sur le programme aujourd'hui ; le rapport de Dardel vous sera communiqué avant la sortie de la séance ; je voudrais que vous l'emmeniez, que vous l'examiniez de près dans vos bureaux fédéraux, dans vos Commissions administratives fédérales, que très rapidement vous adressiez vos observations sur ce programme à la fédération des élus afin qu'une nouvelle étude puisse être faite par la Commission administrative et que le Comité directeur jugeant le rapport, d'après vos observations, puisse mettre au point assez tôt avant les élections une brochure programme qui aidera tous nos camarades dans la bataille.

Le président - Cette proposition de Brutelle convient-elle au conseil ?

Georges Brutelle - La Commission sur les problèmes constitutionnels d'Outremer se réunit à onze heures.

Le président - La parole est à Marzaux.

M. Marzaux

Camarades, à mon tour je vous adresse un appel pour que très rapidement vous nous communiquiez vos observations sur le programme qui a tout à l'heure été développé par Dardélie. Je voudrais que dans la semaine qui vient, vous communiquiez à la fédération dont vous avez l'adresse sur la couverture, car tous hélas ne la connaissent pas, vos observations afin que nous puissions dans l'autre semaine, faire une réunion de notre bureau et mettre au point définitivement ce programme en tenant compte de vos remarques.
Nous devons faire un gros effort comme les autres partis. Je voudrais vous signaler, certains d'entre vous le savent, l'effort considérable qui est fait par le MRP qui a déjà tenu un Congrès de deux jours consacré aux questions municipales et qui tiendra la semaine prochaine un Congrès de trois jours entiers uniquement consacré aux questions municipales. Je regrette de voir le MRP

faire ce qui, je le crois serait impossible pour notre Parti, à savoir tenir un Congrès de trois jours consacré aux questions municipales. Personnellement, je crois que les membres e la fédération des élus en seraient enchantés.
Je compte donc sur vous pour nous adresser le plus tôt possible vos observations quant aux modifications ou suppressions que vous jugerez nécessaires quant au texte qu'on vous a remis.
En ce qui concerne la tactique électorale, je soumets à vos méditations le texte suivant, qui est d'ailleurs très court.
"Le Conseil national recommande aux sections de faire l'effort maximum afin que des listes complètes de militants du Parti soient présentées aux élections municipales, aussi bien dans les communes où le système majoritaire est en vigueur que dans celles où l'assemblée communale est élue à la proportionnelle.
En cas d'impossibilité de constituer des listes composées uniquement de membres du Parti, il sera demandé aux citoyens appelés à les compléter, l'acceptation du programme municipal Socialiste.
Au second tour de scrutin, toute coalition nécessaire pour faire échec à toutes les formes de réaction sera autorisée.
Les sections Socialistes n'accepteront en aucun cas d'alliances dans lesquelles la défense de la laïcité ne serait incluse."
Voilà la motion que nous vous proposons. En ce qui concerne le second paragraphe, "en cas d'impossibilité de constituer des listes composées uniquement de membres du Parti, il sera demandé aux citoyens appelés à les compléter, l'acceptation du programme municipal Socialiste", nous entendons qu'il faut, quand nous mettons sur nos listes des personnes, je dis des personnes et non pas des personnalités obligatoirement, car j'ai remarqué dans certaines motions, ou dans certains textes soumis à l'approbation de nos fédérations de province qui se sont déjà penchées sur la question, le terme "personnalité" et je crois qu'il ne faut pas s'axer uniquement sur la personnalité de quelque citoyen en dehors du parti, qu'il faut chercher, quand on est obligé de faire appel à d'autres personnes comme membres du Parti à avoir des citoyens ou sympathisants ou appartenant peut-être à d'autres partis ; du moment qu'ils acceptent notre programme, nous considérons qu'ils sont liés à notre programme et nous considérons que cela implique en ce qui les concerne, qu'ils devront, par exemple, s'engager à voter pour les candidats du Parti lors des élections sénatoriales.
Cela ne figure pas dans le texte de la motion, mais nous considérons que c'est implicite et qu'un citoyen que nous acceptons sur notre liste doit non seulement approuver notre programme, mais qu'il est engagé à voter pour nos candidats aux élections sénatoriales.
Voilà le texte que je vous propose. Il rappelle beaucoup le texte que le Parti avait accepté aux dernières élections municipales. Il reprend les mêmes termes, c'est-à-dire que les coalitions nécessaires au second tour devront avoir pour but de faire échec à la réaction de droite et de gauche, à la réaction des staliniens.

Je crois qu'il était nécessaire que nous remettions cette phrase; nous l'avons remise en la précisant davantage.
C'est là-dessus que pourrait utilement s'instaurer un débat, si débat il y a.
(Applaudissements)

Le président - Merci à Marzaux d'avoir entamé le débat.
Un débat sur la tactique électorale va donc s'engager maintenant, à la suite duquel nous devrons nommer une Commission de résolutions.
Je donnerai la parole à ceux qui la demanderont. Auparavant, je dois vous dire que la Commission de vérification des mandats vous demande d'approuver son rapport.
Pas d'observations ?
Adopté.
Qui demande la parole sur la tactique électorale ?
La parole est à Pic.

Maurice Pic

Mes chers camarades, j'avais noté un certain nombre d'observations et de points particuliers sur lesquels je me proposais d'attiré l'attention du Conseil national et du rapporteur en ce qui concerne le programme électoral du Parti pour les élections municipales.
Je me rallie à la proposition faite par Brutelle à savoir que les observations faites par les camarades plus particulièrement intéressée et ayant plus particulièrement travaillé sur les questions municipales, seront envoyées à la fédération des élus et que nous pourrons au bureau de la fédération des élus, terminer la mise au point de ce programme.
Il y a un point sur lequel je voudrais attirer l'attention du Conseil national et c'est pourquoi j'ai demandé la parole.
C'est une question qui est infiniment délicate, et je dirais même gênante pour le Parti. Si je fais la brève intervention que je fais maintenant, c'est parce que nous sommes entre nous dans un Conseil national et je ne le ferai certainement pas dans un Congrès.
Il s'agit de l'application de la loi Barangé. Je ne vous cache pas que celui qui vous parle a été tout à fait d'accord, étant lui-même universitaire, avec la position du Parti contre la loi Barangé, et cette semaine passée, encore, c'est moi qui, du haut de la tribune du conseil de 1a République, suis intervenu pour protester contre l'augmentation de 1 000 à 1 300 francs de l'allocation trimestrielle de la loi Barangé, C'est une position de principe, il n'est pas question d'y revenir. Elle est excellente. Mais, je veux attirer l'attention du Parti et du Conseil national sur le danger très grave que représente la loi Barangé sur le plan municipal. Au lendemain même de son vote, et après les batailles sensationnelles, dont vous avez le souvenir, que le Parti a menées dans chacune des deux assemblées parlementaires, invité dans mon département par la

Fondation Jean-Jaurès

fédération départementale des œuvres laïques, à. un meeting de défense laïque, j'y suis intervenu au nom du Parti, j'ai mis les instituteurs, mes camarades de profession et les parents des élèves des écoles laïques, en garde contre l'attrait que la loi arrangée ne manquait pas de présenter pour les administrateurs locaux. Et ce danger que nous avons signalé, depuis un an d'application de cette loi, il se vérifie chaque jour davantage.

Il n'est même pas sûr que des camarades maires Socialistes ne voient pas très favorablement tomber dans l'escarcelle de la commune, les sommes qui lui reviennent de par le jeu de la loi Barangé ! Et nous avons, il faut le dire parce que c'est la vérité et que nous sommes entre nous, toutes les peines du monde à faire comprendre à nombre de nos collègues maires et même à nombre de nos camarades maires, qu'ils doivent avoir, dans l'application des crédits mis à leur disposition par le jeu de cette loi, une position qui ne soit pas en contradiction avec la ligne de politique générale que nous avons sur cette question.

La tentation est trop forte, vous le pensez bien, pour un maire de commune rurale ou de petite commune de ne pas profiter de cette manne céleste, c'est bien le cas de le dire, pour soulager les dépenses que la loi met obligatoirement déjà à la charge des communes pour l'entretien des, écoles, et, au lieu d'utiliser ces crédits, comme le voulait l'esprit de la loi pour l'amélioration du service scolaire en général, et surtout pour le mobilier ou le matériel d'enseignement, en administrateurs économes des deniers de leur commune, les maires ne désirent qu'une chose c'est pouvoir profiter de ces crédits pour diminuer d'autre part les charges financières qu'une école représente pour une commune !

J'administre une commune de 1 100 habitants. J'ai fait, depuis la libération, tout ce qu'il m'était honnêtement possible de faire pour les écoles et j'ai chaque année où fonctionnent quatre classes aux écoles publiques, un million de crédits inscrits au budget de mon Conseil municipal pour les écoles publiques.

Malheureusement, tous les maires ne sont pas dans cette situation, somme toute aisée et favorable et alors l'attitude est proclamée tous les jours, et en toute occasion, de l'hostilité de principe du Parti à la loi Barangé : c'est très bien et nous devons la continuer, mais je voudrais demander à nos camarades des deux groupes parlementaires, et j'en vois dans la salle qui ont fort bataillé sur la loi Barangé, n'est-ce pas Rachel Lempereur ?, de présenter à l'Assemblée Nationale avant les élections municipales une proposition de loi dont nous savons bien qu'elle ne sera pas votée mais dont nous nous servirons pour la campagne électorale, une proposition de loi très simple, qui dirait simplement que le total des crédits de la loi Barangé sera affecté aux écoles publiques.

Je sais bien que la chose a été faite ; elle a été faite par voie d'amendement au cours des discussions du budget du ministère de l'Éducation nationale, nous l'avons fait aussi bien à l'assemblée qu'au conseil de la République; mais, voyez-vous, le dépôt d'un amendement n'est pas assez spectaculaire pour le public ! Ce qu'il faudrait, c'est une proposition de loi dont nous pourrons nous servir par la suite, de façon à ce que nous puissions dire aux maires que nous ne

voulons pas enlever aux écoles publiques ce qu'on leur donne, que le seul but que nous poursuivons, c'est d'enlever ce qu'on donne par le biais de la loi Barangé aux écoles privées.
Croyez-moi : il y a la un terrain de propagande très facile pour nos adversaires sur le plan municipal !
Ils vont partout, dans toutes les communes, et je le vérifie partout dans mon département, disant par la parole, par des circulaires, par leurs journaux que l'argent qu'ont les communes par la loi Barangé, c'est à eux qu'ils le doivent et que s'il n'y avait que des Socialistes, ils ne toucheraient pas un seul centime.
Il y a là un grave danger, une conciliation à faire dans les faits et dans l'exposé de notre position entre, ;je le répète, notre opposition irréductible d'aide à l'enseignement privé : il ne faut pas que nous apparaissions aux maires de ce pays comme des gens qui, du jour au lendemain, s'ils arrivaient au pouvoir, enlèveraient purement et simplement aux maires, le bénéfice des sommes qu'ils touchent pour l'amélioration de leurs services scolaires dans les écoles publiques.
(Applaudissements)

Le président - Je pense que pic sera d'accord avec nous pour demander le renvoi de sa proposition à la Commission nationale des élus du Parti, en ce qui concerne l'enseignement.
On ne peut pas faire autrement d'ailleurs. Nous sommes d'accord ?
Entendu.
La suite de la discussion va porter sur la tactique, cette fois.
Mosse ?

M. Mosse

Camarades, en ce qui concerne la tactique électorale aux élections municipales, c'est aussi sur la loi Barangé que je voudrais présenter quelques observations ou plus exactement, vous apporter des informations.
Dans le département de l'Isère, depuis quelques semaines, nous voyons se dessiner une opération électorale ou pré-électorale, qui me semble avoir une certaine envergure et qui me paraît pouvoir avoir des effets assez importants sur les élections, je dirai plus précisément, à notre détriment et à l'avantage du Parti Communiste.
Comme vous le savez, dans beaucoup de départements, pour l'application de la loi Barangé ou en liaison avec la loi Barangé pour son application, se sont constituées des associations de parents des élèves des écoles publiques, associations qui se sont réunies en fédération départementales.
Dans le département de l'Isère, cette fédération départementale des parents des élèves des écoles publiques, constituée depuis peu, a adressé, il y a quelques jours, au parti Socialiste, une lettre rédigée en termes véritablement comminatoires.

Fondation Jean Jaurès

Dans cette lettre il est dit - et je ne peux pas citer toute la lettre car elle a trois pages ! - que la fédération des parents d'élèves réunit dans le département 30 000 familles. Il est possible que le chiffre soit exagéré, mais en tous cas, l'ordre de grandeur n'est pas invraisemblable et par conséquent, il est très possible, en effet, que cette fédération réunisse, groupe un nombre d'électeurs de l'ordre de 40 000 à 50 000 ; il est bien évident que si vous comparez les chiffres de l'effectif de cette fédération, même si elle comporte beaucoup d'éléments passifs, mais qui, justement parce qu'ils sont passifs, au moment d'aller aux urnes, se laisseront peut-être guider assez facilement avec les effectifs des formations politiques et avec notre propre effectif en particulier, vous pouvez constater que c'est une masse qui nous déborde et nous domine de beaucoup dans une proportion nue je ne voudrais pas chiffrer, mais qui, enfin, est très considérable, vous devez le sentir.

Eh bien, dans cette lettre, donc, à caractère comminatoire, il est dit que la fédération des parents d'élèves demandera aux candidats du Parti Socialiste, à titre individuel et d'autre part en tant que Parti, des engagements très précis, non pas seulement en ce qui concerne leur action municipale, une fois élus, ce qui serait parfaitement normal mais des engagements écrits, en ce qui concerne la tactique électorale, et l'on prétend par avance nous demander de prendre l'engagement de ne faire aucune alliance électorale, de n'accepter même aucun désistement au second tour à l'égard de partis qui n'offriraient pas absolument toutes les garanties possibles au point de vue de la laïcité.

Or nous savons bien, car il faut être réalistes, qu'aux élections municipales, dans un certain nombre de communes, au moins au deuxième tour, sinon au premier, il faudra, pour écarter le danger de la réaction stalinienne, que je n'ai jamais accepté de placer à gauche, mais à l'extrême droite, ou autres pour se défendre aussi contre les réactions cléricales ou autres plus vigoureuses ou plus dangereuses, il faudra bien faire des alliances dans un certain nombre de cas ou accepter des désistements à l'égard de certains groupements qui auront des noms divers, qui s'appelleront, républicains de gauche, de défense démocratique, ou autrement !

Eh bien, ceci serait très dangereux, vous le comprenez, si on devait d'avance accepter cette espèce de chantage que l'on essaie de faire peser sur nous, car alors, évidemment, dans un certain nombre de cas, ce seraient les staliniens qui se trouveraient avoir le bénéfice d'une majorité en nous ayant isolés, et en ayant isolé également d'autres éléments.

Il est aisé, en quelque sorte, d'enfoncer un coin entre ceux qui pourraient se coaliser contre le plus grand danger !

Il me semble qu'il y a une concordance remarquable entre l'attitude prise par cette fédération et ce qui est l'intérêt ou mettons, la stratégie générale du Parti Communiste.

Naturellement, je n'ai pas de preuves précises en ce qui concerne l'intervention des Communistes, intervention agissante au sein de cette fédération, mais je

tenais à vous donner ces renseignements et je souhaiterais que chacun d'entre vous communique aussi les renseignements qu'il peut avoir, les lettres du même genre qu'il peut avoir reçu dans sa fédération, et je suggérerais, pour être pratique et constructif que toutes ces ; lettres que l'on pourra recevoir ou que l'on a déjà reçues, soient envoyées au secrétariat du Parti à notre camarade Pierre Commin, qui alors, aurait tous les renseignements, qui pourrait, par conséquent, diffuser à tous ceux qui seraient intéressés les textes ; il serait alors facile de confondre, en quelque sorte, ceux qui prétendent agir d'une façon purement indépendante, en leur montrant qu'ailleurs aussi, l'opération a été la même.
Je crois qu'il serait important, non seulement de faire connaître de fédération à fédération ce qui se passe à cet égard, mais je crois qu'il serait important aussi de dénoncer et de déjouer la manœuvre qui, je le répète, est de grande envergure et qui a commencé à se manifester chez nous.
Voilà tout ce que j'avais à vous dire à propos de la tactique électorale.

Marceau Pivert

Chers camarades, les problèmes de tactique et de programme ne semblent pas, a priori, soulever de grandes discussions entre nous. Nous sonnes tous Socialistes et les camarades spécialisés dans l'administration municipale ont montré suffisamment leur capacité pour que nous puissions, avec fierté, affronter le suffrage universel.
Cependant, comme le précédent orateur vient de l'indiquer, il peut y avoir, sur la campagne électorale, des répercussions provenant de l'atmosphère générale et de coalitions plus ou moins malveillantes qui pourraient être dirigées pour exclure le Parti des municipalités.
Ceci pose donc un problème que je m'excuse de devoir traiter maintenant à. la fin de cette discussion, mais qui, je vais le démontrer, est en plein dans le sujet.
Tout le monde est d'accord pour dire que c'est le problème des finances municipales qui, par exemple, va demander le plus d'explications aux électeurs. Ils vont demander : "Avec quel argent allez-vous pouvoir réaliser ce programme ?"
Nous ne sommes pas des démagogues et nous sommes obligés de fournir des explications.
J'ajoute même que ce serait une erreur considérable, à la fois pour les résultats immédiats et pour les résultats lointains, que de nous cantonner, comme Dardel l'a dénoncé tout à l'heure, lui-même, excellemment, dans une conception purement administrative de la commune. Il a bien fait de marquer qu'il y a des partis qui considèrent l'administration municipale sous l'angle administratif, sans considération de classe, de politique, d'intérêts particuliers.
La politique du Parti a toujours dénoncé cette hypocrisie, car dans la gestion municipale aussi, il y a des intérêts de classe qui sont en jeu, et il y a une certaine manière de favoriser ou d'alléger les classes privilégiées : une manière

Fondation Jean-Jaurès

qui est celle des Socialistes et qui consiste à soulager dans la mesure du possible les classes pauvres.
Tous les administrateurs municipaux savent qu'il y a un frein mis à leurs initiatives, qu'il y a une limite imposée par les autorités de tutelle, par le pouvoir central, par les finances de l'état dans la marge de leurs possibilités financières. Il ne serait pas digne d'un candidat Socialiste de ne pas signaler cet aspect du problème et naturellement, cela conduit à des solutions Socialistes qui sont celles de la péréquation des charges, entre les caisses des départements, des communes, de l'état, de manière que les 30 ou 31 000 communes qui ont des ressources insuffisantes, qui paient 100 francs, à peu près pour les centimes additionnels, puissent être aidées par la collectivité. Et alors, j'arrive à cette liaison nécessaire entre le programme municipal du Parti et le programme général du Parti.
Je pense bien que dans chaque réunion électorale, il y aura les camarades qui rendront compte de leur mandat ou qui désirent briguer les mandats des électeurs pour prouver qu'ils feraient mieux que ceux qu'ils seraient chargés de remplacer ; mais il y aura toujours la propagande générale du Parti et l'orateur qui fera voir, à l'occasion des élections municipales, le lien indissoluble qui existe entre l'activité municipale et générale sur le plan national et international du Socialisme ; c'est ici que je suis obligé de porter à la connaissance du Conseil national, en soulignant cette liaison - au nom d'un certain nombre de fédérations, une décision qui a été prise hier, dans des conditions, disons malheureuses, par, d'une part, le groupe parlementaire et le Comité directeur, et d'autre part, par le Comité directeur lui-même.
Ces deux décisions vont amener le Parti à prendre position dans un problème qui est au cœur des difficultés financières : celui des crédits militaires.
Je ne voudrais pas que le Conseil national se sépare sans avoir au moins réfléchi à cette sorte de cadeau gratuit que nous allons faire aux candidats communistes qui, à toutes les tribunes de France vont vouloir évidemment, c'est leur rôle, mettre en contradiction nos affirmations et notre attitude politique réelle; alors, camarades, je ne sais pas si j'ai ici l'assentiment de beaucoup de camarades, ou de peu de camarades, cela m'est absolument égal, mais je crois en tous cas parler au nom de l'intérêt du Parti et au nom d'un certain nombre de fédérations qui ont mis leur signature au dessous de ce texte, et il y en a assez pour que nous allions à un vote par mandat, pour que nous arrivions à une décision :
"Considérant que le groupe parlementaire et le Comité directeur ont décidé le 24 janvier 1953 à 15 heures, par 33 voix contre 19, c'est-à-dire 41 présents sur 193, de voter les crédits militaires proposés par le gouvernement René Mayer."
"Considérant que le Comité directeur, par 10 voix contre 4 a ensuite refusé de se saisir de ce vote pour déterminer une attitude politique plus conforme a l'orientation générale du Socialisme démocratique international, les fédérations ci-dessous élèvent une protestation contre la validité de ce douteux vote qui n'a pas réuni le quorum, et décide d'en saisir le Conseil national, organisme de

contrôle statutaire, en vue d'une nouvelle décision : "Fédération de la Savoie, de la Seine, des Ardennes, de la Haute-Savoie, de l'Ain, de Maine-et-Loire, de la Vienne, de l'Aisne, de l'Oise, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, du Puy de Dôme et du Rhône".
Je suis désolé d'avoir à rectifier cette attitude, mais j'estime que je devais le faire.
J'ajoute qu'on a proposé l'abstention dans le vote : ceci peut se justifier, mais il est déplorable qu'on ne tienne pas compte de l'atmosphère générale au milieu de laquelle le Parti se trouve pour aborder la campagne municipale. Il faut que nous fassions preuve de bonne foi à l'égard de nos militants.
Si le conseil est de notre avis, il prendra sas responsabilisés et contrairement à ce qui se passe dans le cas que je souligne ici, on saura qui : il y aura en effet le vote par mandat imprimé au bulletin et les camarades des fédérations qui ne seront pas d'accord, pourront faire procéder à des rectifications et ainsi, on se retrouvera dans le concret, tandis que actuellement, tout cela se fait d'une manière anonyme !
Nous sommes en Conseil national ! Je me félicite que ces événements se produisent juste au moment d'un Conseil national !
(Applaudissements)
Je veux dire au Congrès…

Le président - Mais, tout s'est passé très régulièrement ; à la veille d'un vote important que le groupe parlementaire Socialiste doit émettre, le groupe a été convoqué avec le Comité directeur pour se prononcer sur ce sujet.
Il y a d'abord eu un premier vote et je crois qu'il n'y a eu qu'une seule voix qui s'est prononcée contre.

Marceau Pivert- 4 voix.

Le président - Peut-être, par conséquent, tout s'est passé d'une manière très régulière et aujourd'hui, à propos d'un débat sur la technique municipale, évidemment, à cette occasion, on peut parler de tout et on n'a pas le droit d'empêcher un délégué de prendre la parole sur ce point, vous avouerez que ce n'est pas la question ! Le problème politique est introduit par Marceau Pivert uniquement pour revenir sur la décision d'hier.
Je sors peut-être de mon rôle de Président, mais pas de celui d'informateurs.

Un camarade - Je ne dis pas que les choses ne se soient pas passées correctement dans le cadre de la réunion qui s'est tenue hier mais ce que je nie, c'est qu'elles se soient passées correctement dans le cadre de la discipline du Parti.
En effet, il est inadmissible que pour un problème de cette importance nous n'ayions été convoqués que la veille à une réunion qui se tient aux portes de Paris alors qu'un certain nombre de parlementaires étaient retenus par les

Fondation Jean Jaurès

travaux de l'assemblée et étaient dans l'impossibilité d'être présents pour manifester l'opinion de leur fédération !
(Applaudissements)

Le président - Marceau, tu as la parole.

Marceau Pivert - En ce qui me concerne, j'ai constaté que la radiodiffusion française avait émis une information quant à la réunion commune des groupes parlementaires et du Comité directeur, annonçant à l'avance au public de la France entière les amendements qui seraient développés par le groupe Socialiste au cours de la discussion sur les crédits militaires.
Il y a là quelque chose qui m'a profondément heurté. J'étais à la réunion et ce n'est pas contre elle que je me révolte. Je signale qu'à mon avis les décisions de groupe ne sont pas faites pour être publiées à la radio, d'autant plus que nous ne savons pas encore si au cours de la discussion des crédits militaires n'interviendront pas des faits nouveaux qui obligeront le groupe parlementaire et la Comité directeur à revoir leur position et notamment la position prise à l'assemblée à l'égard des amendements même anodins que nous avons décidé de déposer en faisant connaître à la France que nous voterions quand même les crédits militaires.
Il y a là quelque chose d'anormal et je considère qu'il était de mon devoir de le dire au Conseil national.

Le président - Brutelle demande la parole pour une motion d'ordre, on ne peut pas la lui refuser, je crois.

Marceau Pivert - Je considère qu'on m'enlève le droit à la parole.

Le président - Tu as autorisé tout le monde à t'interrompre.

Georges Brutelle

Je suis obligé de déposer cette motion d'ordre, sans nier q u"il ne sera peut-être pas utile tout à l'heure, puisqu'une certaine émotion est soulevée, d'avoir un échange da vues sur ce que sont aujourd'hui les pouvoirs du Conseil national et sur la validité de la proposition qui nous est faite par Marceau.
Il faudra peut-être attendre tout à l'heure pour savoir si le Conseil national a le droit de se saisir et si le problème qui nous est posé par Marceau est celui de la réponse à des convocations régulièrement faites, des camarades du Comité directeur ou du groupe parlementaire.
C'est un problème dont il faudra peut-être discuter tout à l'heure si le conseil en décide ainsi.
Mais pour l'instant, je voudrais que nous ne gâchions par le problème sur la

Fondation Jean Jaurès

tactique électorale.
Je voudrais que nous nous y limitions et nous verrons, si en fin da séance, il conviendra d'ouvrir un débat sur la question soulevée par Marceau.

Le président - Est-ce que la proposition de Brutelle qui est d'ailleurs conforme à l'ordre du jour accepté vous agréé ?

Marceau Pivert - Alors je dois considérer que le Conseil national est d'accord pour que j'achève ici mon intervention ?

Le président - Sur 1a tactique, oui.

Marceau Pivert - S'il est entendu que j'aurais, à l'occasion de la tactique, l'occasion de donner quelques informations que je n'ai pas encore données, alors je me retire immédiatement pour me soumettre au sentiment exprimé par Brutelle et par le président.

Le président - D'ailleurs, la question sera posée au Congrès de savoir si, à l'issue de ce débat, il entend instituer un débat sur la question soulevée par Marceau.
Mais, tout d'abord, terminons en avec la tactique électorale municipale.

Marceau Pivert - Et sur les fonctions du Conseil national qui, jusqu'à. nouvel ordre est chargé de contrôler ce que font, et le Comité directeur, et les groupes parlementaires.

Le président - J'ai défendu cette thèse contre toi Marceau et je la connais bien.
La parole est à Cassagne.

René Cassagne

Mes chers camarades, je voudrais indiquer au début, mon accord parfait, complet, avec la motion qui a été présentée par notre ami Marzaux et mon intention n'était pas d'intervenir dans ce débat si des camarades n'avaient pas soulevé quelques problèmes.
Voyez, au point de vue de la loi Barangé, je n'interviendrai pas bien longuement, parce qu'il nous a été promis que cette question serait étudiée à fond en Commission municipale ; je voudrais simplement dire que lorsqu'on parle de la loi Barangé et qu'on insiste peut-être un peu trop longuement sur les attributions qui sont données pour nos écoles communales laïques, on oublie que, à mon avis, ce n'est pas cela la loi Barangé.
Ce n'est parce qu'on a donné des attributions, et parce que peut-être on vient de les augmenter maintenant, que nous sommes en principe contre la loi Barangé : c'est parce que la loi Barangé a été instaurée dans notre pays poux venir d'une

Fondation Jean Jaurès

façon officielle, en aide aux écoles libres et à l'enseignement libre : c'est surtout cela qu'il faut dire !
Lorsque je t'écoutais, tout à l'heure, j'étais un peu nerveux ; puis, au fond, j'ai constaté que la fin de ton discours ne ressemblait pas au commencement, et c'est pourquoi je t'ai applaudi.
Nous considérons l'éducation nationale comme un service vraiment national et non pas comme un service municipal ; il y a tellement de différences entre nos 36 000 communes en France !
Vous ne savez pas qu'il y a des communes excessivement riches et qui justement, par l'intermédiaire des taxes locales, à l'heure actuelle, ont des budgets d'une aisance invraisemblable, alors qu'à côté dans la banlieue immédiate nous trouvons de petites communes qui ne savent pas comment faire pour équilibrer leur budget, et cela malgré l'effort que les Socialistes et laïcs pour la plupart font - et tais, lorsqu'ils sont Socialistes le font ; ils ne peuvent pas apporter le même effort en faveur de leur école que l'effort que l'on apporte à la commune voisine.
À ce compte-là, en Gironde, voyez-vous, si vous voulez marcher uniquement sur ces données, le maire le plus laïc de la Gironde serait le citoyen Chaban-Delmas, RTF de Bordeaux.
À Bordeaux, on fait un effort incontestable important en faveur des écoles laïques et pourtant dans ma commune voisine, où nous dépensions le sixième de notre budget nous n'arrivons pas à donner ce que donne Bordeaux !
Alors, ce que je souhaite, c'est que le Parti n'oublie pas qu'il avait inscrit une aide sur le plan national à l'éducation nationale, et qu'on puisse nous aider d'une façon précise, claire, et que l'on puisse alors remettre complètement en cause la loi Barangé, la démolir, lorsque nous aurons la majorité, que nos camarades se battront bien partout pour revigorer un peu cet idéal laïc qui, cela nous fait bien de 1a peine, part de tous les côtés, s'effiloche !
Je voudrais vous demander autre chose ; est-ce que vraiment las gens qui ont fait les circulaires d'application de la loi Barangé sont devenus laïcs à partir du moment où ils faisaient la circulaire, alors que c'étaient les mêmes qui l'ont voté, cette loi ! On nous demande d'appliquer la circulaire aveuglément comme on l'a prévue ? Pourquoi ?
Est-ce que se serait plus laïc d'obéir à une circulaire d'application alors que celui qui a fait la loi, qui l'a déposée, qui l'a votée, serait considéré par nous comme quelqu'un qui n'est pas laïc et ne défend pas l'école laïque ?
Je voudrais revenir très brièvement sur notre tactique.
Voyez-vous, je crois que je ne commets pas d'erreurs en vous disant que le programme qui vous a été présenté tout à l'heure ne présente pas une grande innovation. C'est au fond le programme traditionnel du Parti Socialiste, mais ce que j'ai peur, c'est qu'au fur et à mesure que l'histoire avance, le programme administratif qui nous présentons soit exactement 1e même que celui présenté par le Parti Communiste d'une part, et par le MRP !

Contribution Jean Bruas

Vous parlez des crèches, vous parlez d'organisations sportives, vous parlez d'une aide qui s'étendra de l'enfant même avant sa naissance jusqu'au vieillard ; j'ai l'impression que les Communistes, d'un côté, font exactement la même chose et présenteront à peu près le même programme.
C'est cela qui est le drame. Il fut un moment où nous étions les seuls à pouvoir dire cela et notre programme pouvait simplement par sa force être un élément d'attirance vers nous ! Et à ce moment-là, nous n'avions peut-être pas besoin de parler beaucoup de tactique, il suffisait de présenter notre programme Socialiste.
Maintenant, sous prétexte de faire du social, tout le monde va présenter à peu près la même chose.
Ce qu'il faut, c'est que ce programme change, à-la fois par les hommes et la conviction profonde des hommes qui le défendront et aussi par la manière dont on le présentera.
Je suis quelquefois, très souvent d'accord avec notre ami Marceau Pivert, mais je vous assure que vraiment il a raison, lorsqu'il indique que c'est dans la manière dont le Parti Socialiste se comportera qu'on pourra avoir une audience plus ou moins favorable du côté des masses. C'est dans la mesure où le Parti Socialiste montrera vraiment qu'il est le défenseur des faibles, des opprimés et qu'il présente non seulement des formules brutales de réforme, mais des formules de revendications réalisatrices, capables d'apporter à tous ceux qui souffrent, qui peinent, qui veulent voir des lendemains meilleurs, quelque chose de nouveau et de supérieur, que nous pourrons entraîner les masses.
Je crois, camarades, que notre tactique doit être d'aller au combat avec la conscience que vraiment, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres solutions que celle du Parti, que l'équipe que nous devons constituer et qui portera le drapeau Socialiste doit être une équipe d'hommes capables de faire ce qu'ils promettront et qu'ils le feront avec foi et dévouement.
Voyez-vous, il y a au fond deux tactiques, et je dis cela en plaisantant un peu : la tactique pour se faire élire au Conseil municipal et la tactique pour prendre quelques responsabilités au sein du Conseil municipal.
Je voudrais que nous utilisions, partout où c'est possible, les contradictions du monde politique bourgeois que nous connaissons, pour essayer de placer nos camarades à des postes de responsabilité parce que j'ai 1' impression que là où un Socialiste fait œuvre de Socialiste et ne se contenta pas d'être l'élu Socialiste, parce que choisi, un Socialiste de cœur, de formation, mais qui peut, chaque fois que cela est nécessaire, se mettre en contacts directs avec la population, il fait une œuvre utile.
Je dis quelquefois, en plaisantant que j'entends souvent des camarades qui n'ont presque plus rien derrière eux, parler de masse, et ils indiquent cela en ouvrant la bouche tellement grand que j'ai l'impression, que le mécréant que je suis a l'impression de voir les portes de l'enfer s'ouvrir devant lui !
Eh bien, la masse, camarades, j'ai l'impression que ce n'est plus dans les meetings ou dans les grandes manifestations que vous la toucherez : vous la

toucherez par vos réalisations, par votre contact permanent avec elle, chaque fois que les ouvriers seront en peine quelque part ; même s'ils ont tort, votre devoir, j'en suis persuadé, c'est d'aller avec eux, et de leur dire qu'ils ont tort.
Je connais une commune très bien, où au moment des grèves des dockers bordelais, on a lancé dans la bagarre des ouvriers Communistes ou communisants pour la plupart, sans que les fonds de grève soient réunis, sans que la caisse puisse se permettre autre chose qu'une manifestation platonique ; on y a lancé en même temps les ouvriers très nombreux (2 000) d'un akantier très important de la banlieue bordelaise ; on ne lance pas ainsi 2 000 ouvriers, sans argent et après 28 jours, ils sont rentrés battus, la rage au cœur.
Je connais un maire Socialiste qui a réuni non seulement les dirigeants de la grève, mais qui est allé voir les ouvriers et leur a dit :
"Avant même que la catastrophe arrive, faites attention ; on vous a amenés sur un mauvais terrain où il y a de fortes chances que vous soyiez battus. Ne recommencez pas ces erreurs tragiques. La grève est une arme qui vous a été donnée, mais une arme dont tous devez vous servir pour vaincre et non pas pour être battus."
Camarades, je crois que c'est comme cela qu'on est d'accord avec la masse ; j'ai d'ailleurs 1'impression que la masse l'a prouvé, puisque ces maires Socialistes qui n'avaient que 27% des voix en ont eu 54%.
Camarades lorsque vous ferez cela, lorsque partout, dans toutes las fédérations vous suivrez le magnifique exemple que vous donne la fédération du nord, vous serez dans la bonne voie. J'ai mal au cœur, chaque lundi matin, lorsque j'ouvre le journal et que. je constate que partout nous perdons des voix : mais des lueurs d'espoir nous viennent en constatant que dans le nord, on ne perd pas des voix mais qu'on en gagne. On gagne, partout où on travaille !
La meilleure tactique pour nous, c'est de noms mettre au travail et d'aller, fraternellement unis pour les élections. Si nous faisons cela, nous aurons la victoire, tandis que si nous partons battus et avec au cœur, il faut bien le dire, un peu de désenchantement qui peut se voir chez pas mal de nos militants, nous serons battus.
J'ai l'impression que la meilleure tactique pour le Parti, c'est de se regrouper lui-même, de se reformer lui-même, de se faire une volonté toute neuve, toute brutale, même dans l'action, d'aller de l'avant. Je suis alors persuadé, camarades, que nous ne nous disputerions, dans nos Congrès et que nous aurions la victoire.
(Applaudissements)

Le président - Notre camarade Berthe Fisher demande la parole pour une invitation.

Berthe Fisher

Camarades, au nom de la Commission nationale féminine, je me permets

d'insister auprès des délégués du Conseil national pour qu'ils demandent à leurs camarades des fédérations et des sections de prévoir sur les listes, en vue des élections municipales, une représentation féminine ; nous ne le demandons pas parce que les femmes sont des électrices et qu'elles représentent un pourcentage important du corps électoral, mais parce que nous avons la certitude qu'elles peuvent avoir sur le plan municipal une activité très efficace en particulier dans le domaine du logement, de l'hygiène, de la protection de la femme et de l'enfant. Nous vous demandons donc de ne pas oublier que vous avez dans vos sections et fédérations des militantes qui par leurs compétences, leurs qualités personnelles et leur propre rayonnement, sont capables de faire d'excellentes candidates aux élections municipales.

De tous les grands partis, le Parti Socialiste est celui qui compte le moins de conseillères municipales.

Toutes les femmes Socialistes qui ont des postes de responsabilité dans les Conseils municipaux ont toujours été à la hauteur de leur tâche ?

Je pourrais citer quelques noms ; nous sommes ici à Asnières et je pourrais citer notre amie Parquot (?) qui a exercé une activité sociale très importante.

Je parlerai également de notre amie Noublache (?) une militante très connue de la fédération de la Seine, qui par son dévouement, son travail intelligent et ses initiatives particulièrement heureuse sur le plan da l'entraide et de la solidarité sociale a contribué grandement à augmenter l'influence du Socialiste dans la commune de Pré Saint Gervais où elle est adjointe au maire Socialiste.

Je citerai aussi une autre camarade qui est maire adjointe d'une grande ville de la Marne, notre amie Berbard qui a assumé à elle seule la responsabilité des œuvres sociales d'une grande commune de 30 000 habitants.

Notre amie, par sa compétence, par son sens pratique très évident, par un don social extraordinaire est considérée, avec juste raison comme une grande administratrice municipale.

Camarades, nous pensons que les femmes peuvent très bien réussir sur le plan municipal.

En général, les femmes sont plus pratiques, plus réalisatrices que théoriciennes ; elles sont attirées particulièrement par des réalisations et nous pensons que leur sens pratique incontestable peut s'exercer avec beaucoup d'efficacité et beaucoup d'utilité pour le Parti sur le plan municipal.

Et ce sera ma conclusion : vous savez, et vous le savez parce que vous êtes des Socialistes que le Parti a besoin de conquérir la femme s'il veut accroître son rayonnement et développer sa propagande dans l'ensemble du pays.

Les communistes pour leur part, ainsi que le MRP n'ont jamais méconnu cette nécessité, or la femme joue dans le monde et la société un rôle, sur le plan économique, de plus en plus important.

Il faut lui donner la possibilité, par une activité municipale d'aider à cette conquête de l'âme féminine.

Les conseillères municipales, par leurs contacts directs avec la famille et avec

l'enfant peuvent, précisément, contribuer grandement à la diffusion des idées Socialistes dans les masses féminines qu'un parti révolutionnaire doit s'attacher à conquérir.
Je voudrais que de ce Conseil national, sorte pour les fédérations une indication très précise, que ces fédérations prévoient dans las listes une représentation féminine, dans la mesure, bien entendu, où ils trouveront, chez nos camarades femmes, la compétence, la qualité nécessaire pour faire des conseillères municipales.
(Applaudissements)

Le président - Cet appel peut et doit être entendu. Toutes nos fédérations et sections en feront leur profit.
La parole est maintenant au dernier orateur inscrit, car je pense que vous êtes d'accord pour la clôture, au délégué des Basses-Alpes.

Le délégué des Basses-Alpes

Mes chers camarades, je voudrais simplement évoquer devant vous deux ou trois problèmes pratiques.
En étant d'accord sur le programme qui nous est présenté par notre ami Marzaux, je voudrais tout d'abord insister sur l'insertion dans ce programme d'une question qui est particulièrement importante et douloureuse pour le représentant d'un petit département, à l'étendue très vaste, où les problèmes, pour les maires et les municipalités des petites communes sont souvent très pénibles, voire même insolubles à réaliser.
Je veux parler d'une formule qui est inscrite dans l'espèce de code des lois municipales donnant aux communes le bénéfice de ce qu'on appelle les communes économiquement faibles.
C'est une formule qui a certainement été réalisée à Paris et, je le dis tout doucement, parce que dans cette salle il s'y trouve peut-être un "X" ou un polytechnicien, cette formule a surtout été trouvée par des polytechniciens qui sont assez loin de la réalité !
Cette formule des communes économiquement faibles est ainsi réalisée que certains facteurs sont en réalité absolument détruits par le diviseur qui est le chiffre de la population.
Dans un département comme le mien, comportant 241 communes, et dirigées dans la proportions de 202 par des Socialistes, puisque notre Conseil général comporte 21 conseillers généraux sur 30 qui sont Socialistes et que nous avons deux représentants sur trois au Parlement, nous sommes chaque fois battus pour 1'application de la formule des économiquement faibles, parce que chaque fois, alors que nos communes ont un centime qui évolue entre 10 et 30 francs, ce qui est l'extrême pauvreté, étant donné que l'exposant en est toujours de quelques 50, 60, 100, 110 habitants dans les Basses-Alpes, ce chiffre "N" ne permet jamais l'application de la formule des économiquement faibles.

Fondation Jean-Jaurès

Nos maires, nos camarades, qui pour se déplacer font souvent plus de 50 kilomètres dans des chemins de montagne que vais connaissez peut-être, pays déshérité, savent eux, quelle que soit 1a formule, que leur commune est économiquement faible et désireraient que le Parti se penchât sur ce problème et fasse précisément modifier cette formule.

Tout à l'heure, on a parlé de la loi Barangé et je veux répondre avec le sourire à mon ami. Il était décidé à livrer son combat ; je voudrais simplement, moi, lui dire, et c'est le deuxième problème que je voulais évoquer, que j'ai été très heureux de ce qu'a dit notre ami Pic au sujet de la loi Barangé. Nous avons eu une réunion, il y a un mois, lors de la session du Conseil général de décembre dernier, et nous nous sommes trouvés en difficulté, et en particulier celui qui vous parle, le secrétaire de la fédération est décidé à livrer un combat que vous menez partout contre la loi Barangé - nous nous sommes donc trouvés en difficultés, disons-le, avec certains de nos camarades, d'excellents camarades administrateurs qui attendaient depuis des années, car, bien que nous ayons eu à un certain moment les rennes du pouvoir, nous n'avons pas donné à ces maires et à ces camarades ce que la loi Barangé, dans un département, je le dis tout de suite pour les camarades de l'ouest, où la majorité absolue est Socialiste, permet de donner. Que répondre au maire de Forcalquier, où il y a 382 élèves, qui a bénéficié par les crédits alloués intégralement à l'école publique d'une somme de 1 140 000 francs, et dont les bancs de l'école ont été changés cette année ?

Toutes les écoles que nous avons, filles ou garçons dans cette commune et dans ce canton, toutes les écoles, par le fait de la loi Barangé par le fait que non s avons une Socialiste et par le fait, je dois le dire et l'avouer que nous sommes un département privilégié, nous n'avons pas d'établissements d'enseignement libre dans ce département, ont pu être augmentées.

Il est difficile de faire comprendre à certains de nos amis qui attendaient depuis des décades quelques crédits pour améliorer leurs écoles, que la loi Barangé est un danger pour l'école publique.

Vous critiquez, vous autres, et vous avez raison, vous représentants de certains grands départements où la question de l'enseignement libre se pose avec acuité, vous critiquez les circulaires d'application ; il sera difficile pour moi de faire admettre que ces circulaires qui vont permettre de remettre quelques tuiles, quelques carreaux, d'installer des waters ou d'amener l'eau à l'école publique, il sera de difficile pour nous de défendre de fait et de dire : la loi Barangé ainsi appliquée trahit l'école publique, car elle va apporter des améliorations à mon département qui n'était pas bénéficiaire l'année dernière !

Que nos camarades parlementaires, que les membres du groupe parlementaire sachent que nous n'avons eu qu'un million 350 000 francs pour toutes les écoles publiques dans les Basses-Alpes au titre des grosses réparations ! Tenez-vous bien : il faut que vous sachiez que nous n'avons eu pour le département que 14 millions pour les constructions nouvelles et quand vous saurez, je connais peu la question bâtiment que monsieur le nouveau ministre de la reconstruction vous

dit aujourd'hui que les écoles ne devront pas coûter plus de 4 millions, je vous dis que c'est de la démagogie de dire qu'un programme va être ainsi réalisé ! Et j'attends au pied du mur de cette fameuse école qu'on voudra construire avec les quatre millions, de pied ferme, monsieur André Marie ou monsieur Pierre Courant ! Pour notre département qui a tant besoin de relever ses ruines, nous avons eu 14 millions ! Que voulez-vous que nous fassions avec 14 millions alors que la plus modeste construction de classe ou de logement d'instituteur atteint facilement 30 ou 33 millions !

Alors, camarades, et vous surtout, camarades parlementaires, penchez-vous sur ces questions : elles sont importantes !

Je vous ai parlé de ces communes économiquement faibles ; je voudrais terminer par la question des finances locales et je voudrais vous dire que sur le plan tactique, là, nous avons peut-être un excellent terrain de bataille.

Nous n'avons pas manqué l'occasion, depuis les trois dernières sessions de notre Conseil général de déposer chaque fois un vœu qui a été voté à l'unanimité, y compris par ceux qui sont actuellement à la tête du gouvernement, c'est-à-dire les radicaux, déplorant la suppression des crédits, déplorant la suppression de l'aide qui doit être apportée aux collectivités locales. Et croyez-moi, cela ça porte, parce que le maire qui veut entreprendre son adduction d'eau, le maire qui veut entreprendre la réfection du groupe scolaire, il a besoin d'argent ! Lorsqu'on lui dit qu'il n'y a pas de crédits et qu'il faut qu'il se tourne vers les caisses locales, et comme très souvent le maire est Socialiste et en même temps administrateur de sa caisse d'épargne locale, l'administrateur répond au maire, et la population le sait, que s'il n'y a plus d'argent sur le plan local c'est parce que monsieur Pinay a donné des instructions aux trésoriers payeurs généraux pour imposer aux caisses d'épargne et de crédit agricole le versement des réserves qui pourraient être appliquées aux emprunts locaux et que ces réserves ont été englouties dans le fameux emprunt Pinay !

Là je crois que nous sommes forts et que c'est sur ce terrain-là que nous devons nous battre.

J'en terminerai alors, par la constitution des listes. Les décisions que nous allons prendre sont.

Croyez-moi, des décisions de principe. Ce que nous allons essayer, nous autres, responsables départementaux, c'est de conserver nos municipalités et de les conserver par tous les moyens.

Nous allons essayer. Dans les municipalités où nous sommes forts, le drapeau Socialiste sera largement déployé, ce sera la liste SFIO et chaque fois que je pourrai rendre ce que le Parti Radical nous a joué tout au long de la dernière législature et au commencement de celle-ci, je le ferai avec une conscience de Socialiste tranquille, afin de conserver les rennes du pouvoir dans ces municipalités ; dans quelques mois ou dans quelques années, car alors il y aura le renouvellement du conseil de la République, nous aurons besoin à ce moment-là de tous nos Conseils municipal et surtout des majorités que nous

nous y serons faites.
Voilà ce que je voulais vous dire, les questions pratiques que je voulais exposer devant votre Conseil national.

Le président - Partout où on peut tout prendre, il faut tout prendre, et on a raison. Le Parti doit toujours, partout où il se trouve, mener la bataille, de façon à donner à son organisation le maximum d'élus, comme l'a dit notre camarade, dans un bon état d'esprit que le Congrès partage, j'en suis sûr. La discussion générale est close : la parole est à Brutelle.

Georges Brutelle

C'est uniquement pour vous proposer la Commission : Provo, Delage, Ernest Cazelles, Rougemont, Cassagne, Dardel, Mireille Osmin, Marzaux et Coutrot des élus.

Le président - Pas d'observations ?
La composition de la Commission est adoptée. Elle se réunira à 15 heures.
La parole est à Brutelle.

Georges Brutelle - Je voudrais maintenant revenir à la question posée par Marceau Pivert.
Marceau Pivert pose aujourd'hui, une question qui n'est pas du ressort du Conseil national. Je le dis d'autant plus librement que, quoique personnellement, je ne pense pas le problème des crédits militaires de la même façon que lui, j'étais arrivé dans les débats d'hier aux mêmes conclusions que lui-même.
Le Conseil national est convoqué aujourd'hui dans une session prévue par le dernier Congrès, pour les problèmes de l'Union Française ; il a pouvoir de Congrès sur ce sujet.
Il est convoqué également pour discuter de la tactique aux élections municipales : un point c'est tout.
Ce n'est pas un conseil ordinaire de contrôle. Je dirais à Marceau que, autant je pouvais être contré la proposition de Métayer hier matin, qui consistait à dire : "On ne peut pas prendre de décision dans un conseil parce qu'il n'y a pas assez de monde.", autant j'étais contre cette position de Métayer, par le fait que le conseil avait été convoqué sur un ordre du jour, qu'il avait été convoqué à une certaine heure et que les gens qui n'étaient pas là avaient pris la responsabilité de ne pas être là, autant on ne peut pas dire que nous agissons démocratiquement en saisissant le conseil d'une question pour laquelle il n'est pas convoqué, car c'est alors que des camarades qui sont absents pourraient protester à juste titre en disant : "Vous vous êtes saisis d'une question dont vous ne deviez pas vous saisir ; nous n'étions pas prévenus qu'elle était à l'ordre du jour."
Je crois qu'il n'est pas de bonne méthode, lorsqu'une décision a été prise, de

Fondation Jean-Jaurès

vouloir la remettre à un Conseil national qui n'est pas convoqué pour cela !
Le bureau du conseil pourrait même prendre sur lui, à l'heure actuelle de décider qu'il ne peut pas être discuté de la question parce qu'elle n'est pas à l'ordre du jour.
Toutefois, je pense que pour la bonne entente entre nous, et pour l'avenir, il est préférable que ce soit le conseil lui-même qui nous dise maintenant si oui ou non il entend ouvrir un débat sur les conditions dans lesquelles le groupe et le Comité directeur ont pris une décision hier.
Je demande au conseil s'il entend ouvrir un débat, et je pense que sur cette question, un vote par mandat est nécessaire.

M. Leenhardt

Je voudrais apporter un argument qui me paraît extrêmement important au moment où nous avons à nous prononcer.
Dans la presse de ce matin, qu'est-ce que nous lisons ? Dans le "Journal du dimanche", en titre : "Au Conseil national SFIO, majorité pour le vote du budget militaire avec certaines réserves."
D'autre part, il y a eu les communiqués à la radio, de sorte qu'à l'heure actuelle tout le pays sait que nous sommes réunis en Conseil national et la responsabilité de la décision prise hier est placée sur les épaules de ce Conseil national.
Je veux ajouter une précision complémentaire à savoir qu'il était inévitable que cette responsabilité, dans l'opinion, soit placée sur le dos du Conseil national, puisque suivant une procédure, tout à fait inusitée, d'ailleurs, la réunion du Comité directeur et du groupe parlementaire s'est située hier, dans les locaux mêmes du Conseil national.
C'est la raison pour laquelle il ne me paraît pas possible que le Conseil national ne se saisisse pas de cette question.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Marceau Pivert.

Marceau Pivert

Mes chers camarades, je ne veux pas insister longuement, mais tout de même, je pense que c'est un problème particulièrement délicat pour le Parti.
Je crois que tout s'est passé régulièrement ; je n'ai jamais contesté cela, je le répète à Provo, mais j'aimerais bien que le Parti, que les sections du Parti puissent se rendre compte de ce que font exactement les parlementaires. Car, il y avait très peu de parlementaires hier ici mais il n'y en avait pas plus à la chambre où une poignée de camarades ont défendu les amendements jusqu'au soir très tard : ce sont d'ailleurs toujours le mêmes et il serait tout de même utile de savoir où étaient les parlementaires du Parti hier !
C'est une information qui pourrait renseigner sur la manière dont fonctionne le

Fondation Jean-Jaurès

Parti et son efficacité politique pourrait peut-être être améliorée en ce sens !
Je veux maintenant souligner que vous ne pourrez pas échapper aux questions du corps électoral et qu'il faudra bien lui répondre : par conséquent, il serait plus courageux pour le Parti de donner une réponse nette !
Si la volonté des délégués au Conseil national est qu'il faut voter les crédits militaires, nous nous inclinerons, mais nous ne voulons pas rester sur cette équivoque qu'il y a eu engagement du Parti qui a été pris dans des conditions un peu particulières, je le répète, par 33 camarades, dont 13 parlementaires seulement.
Et j'ajoute qu'administrer c'est prévoir !
Par conséquent, ce débat, on sait qu'il devait venir ! On s'étonne qu'il ne soit venu que dans des conditions aussi pénibles !
J'ai aussi le sentiment que cela combiné avec la propagande extérieure qui a été faite sur ce résultat donne le sentiment que les militants ne sont pas tout à fait libres de déterminer leur politique.
Je ne veux pas préciser aujourd'hui, mais si on m'y oblige je serai peut-être amené à préciser qu'il y a des engagements qui ont été pris par le Parti, alors que le Parti, ne les connaît pas et que le Parti n'a demandé l'avis de personne pour les prendre, car s'il y a des engagements du gouvernement, cela se comprend, mais des engagements du Parti, je n'en connais qu'à l'égard de l'internationale et à l'égard de la masse.
Actuellement, nous constatons que les crédits militaires vont passer de 430 milliards, en 1949 à 1 379 milliards en 1953, dont 173 qui sont payés par les États-Unis. En Indochine, les États-Unis font un effort de plus en plus considérable, mais je répète ce que j'ai dit hier et je veux que précisément, les camarades y réfléchissent : ou bien nous acceptons dans notre économie un volume de crédits militaires qui dépassent nos possibilités économiques, et dans ce cas là nous écrasons les caisses et nous sommes les responsables, ou bien on nous aide à payer ce volume de crédits, et si on nous aide à payer ce volume de crédits, nous aliénons une partie de notre indépendance.
Vous n'échapperez pas à ce dilemme ; il a été exposé à la tribune de la chambre des communes par Bevan. Aujourd'hui même, monsieur Churchill a trouvé qu'il était plus politique de diminuer les crédits militaires prévus de 30%. Il n'y aura pas d'augmentation des crédits militaires, en Angleterre cette année, tandis qu'en France il y aura 43 000 soldats de plus. On ne sait pas encore comment on les payera !

Le président - Marceau, permets-moi…

Marceau Pivert - Je sais bien que cela gène, mais je veux dire ce que je veux !

Le président - Cela ne gêne pas !

Collection Jean Jaurès

Guy Mollet - Cela ne nous gêne pas, mais je dois dire que les paroles de Marceau, suivant lesquelles il pourrait y avoir des engagements pris, entre partis ou entre hommes avec le gouvernement, ou dépassent la pensée de Marceau ou ne peuvent pas être acceptées par le Conseil national ni par personne.
Mais nous ne sommes pas ici maintenant pour aborder le fond du problème.

Marceau Pivert - Je ne suis pas d'accord pour 1a question des crédits militaires…

Le président - Mais non, nous devons décider si oui ou non, nous allons aborder le fond de la question. Et toi, Marceau, tu abordes déjà le fond. Je voudrais que tu cesses !

Marceau Pivert - Je cesse, chacun prendra ses responsabilités ; j'en ai dit assez !

Le président - Bien sûr !
La parole est à Jeanne Marzier (?).

Jeanne Marzier

Le camarade Marceau Pivert a posé une question à laquelle je voudrais répondre. Je sais d'ailleurs qu'il l'a posée dans une excellente intention et qu'il n'a rien voulu dire de désagréable pour les parlementaires.
Mais, il a posé la question suivante : "Il y avait peu de parlementaires ici, peu à la chambre ; où étaient les parlementaires ?"
Je lui réponds, au nom, non pas des parlementaires, car je ne suis pas parlementaire, mais mon mari l'est et je puis dire où ils étaient. Je puis dire où étaient les parlementaires des côtes du nord et où étaient sans doute pas mal de parlementaires, hier.
Lorsque des parlementaires ont des délégués dans un Conseil national, comme c'est le cas pour les côtes du nord , les délégués représentent la masse et les parlementaires n'ont pas besoin d'être au Conseil national.
Leur devoir de militants est d'être dans leur département, c'est pourquoi je crois savoir qu'Antoine Mazier a envoyé un mot hier au camarade Lussy, pour protester contre cette réunion qui était un peu une réunion à la sauvette, parce que pas mal de parlementaires ont demandé, depuis quelque temps, que cette question des crédits militaires soit discutée en toute sérénité et assez longuement pour ne pas qu'une décision soit arrachée au dernier moment.
C'est pourquoi je tenais à répondre ceci à Marceau Pivert et je suie certaine que les camarades qui sont ici présents comprendront très bien que le rôle des parlementaires et surtout des parlementaires de la base, des militants, qui sont obligés en 24 heures de faire trois ou quatre réunions ne peuvent pas toujours être présents dans les Conseils nationaux, et que, d'ailleurs, il est souhaitable que ce soit les camarades de la base qui soient délégués aux Conseils nationaux

Fondation Jean-Jaurès

et nous nous félicitons, dans les côtes du nord, qu'il y ait toujours eu des camarades pour remplir ce rôle. C'est tout ce que j'avais à dire.

Le président - La parole est à Diétel.

M. Diétel

Je voudrais simplement faire remarquer la surprise du Conseil national d'être appelé éventuellement à émettre un vote sur la question des crédits militaires.
Je pense que tous les secrétaires fédéraux qui se trouvent dans cette salle sont dans la même situation que moi : les fédérations n'ont pas discuté de ce problème si important et il ne serait pas sérieux pour nous d'émettre un vote personnel ici.
Nous devons, sur une question aussi brûlante, qui engage la politique extérieure du Parti, être très prudents.
Maintenant, j'aimerais toutefois que le Comité directeur ou un représentant du groupe parlementaire, nous indique brièvement les raisons qui ont poussé le groupe à décider d'émettre un vote favorable pour les crédits militaires, car je me méfie de toutes ces bombes explosives !
La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Camarades je voudrais essayer de faire disparaître un certain nombre de confusions.
On parle de décisions prises au Conseil national ; Jeanne Marzier vient de dire pourquoi son mari n'est pas au Conseil national, et cela avec des arguments très pertinents. Elle trouve que des représentants à un Conseil national ne doivent pas être des parlementaires il est même bon que ce soit un délégué de fédération.
Je m'excuse, mais le Conseil national n'a pris aucune espèce de décision en ce qui concerne les crédits militaires : cela n'a rien à voir avec le Conseil national.
On nous a souligné le fait que cela avait eu lieu dans un local ici. Oui, par une coïncidence, à laquelle nous ne sommes pour aucune part. En effet, le groupe et le Comité directeur devaient, depuis toujours, prendre une décision en ce qui concerne les crédits militaires ; cependant l'un et l'autre, groupe et Comité directeur, étaient tombés d'accord pour dire que cette décision serait prise le plus près possible du vote, de telle façon qu'il soit possible d'apprécier les raisons que l'on pouvait avoir, compte tenu des succès ou des échecs de nos amendements, de voter pour, contre ou de s'abstenir étant donné que nous ne pouvions pas voter pour ou contre, pour des questions de principe, mais que cela devait toujours être relatif à l'appréciation du contenu.
Nous devions tenir cette réunion, elle a même été convoquée, la réunion commune groupe et Comité directeur, pour vendredi soir, 21 heures, à la chambre ; quand tous nos camarades ont reçu par téléphone l'ordre de venir à

Collection Jean Jaurès

cette réunion d'urgence, ils étaient prêts à y venir lorsque nous avons appris, dans l'après-midi de vendredi, que les représentants de la Commission de la défense nationale, en particulier, ne pouvaient pas être présents, et que, par conséquent, il fallait faire la réunion commune dans la journée du samedi.
Et c'est pour une raison de convenance uniquement, et pour ne pas retirer d'ici un certain nombre de camarades qu'il a été décidé que cette réunion se tiendrait, non plus à la chambre, mais dans une salle d'Asnières, et elle a été pratiquement tenue ici dans la salle du théâtre.
Voilà exactement comment les choses se sont passées, cela n'a donc rien à voir avec le Conseil national.
Vous me parlez de la presse ! Oh ! Là, la, on en dit d'autres dans la presse, et d'aussi désagréables dans tous les sens, à certains jours !
Que la presse ait cru ou ait essayé de faire croire qu'il s'agissait du Conseil national, c'est une chose qu'il est facile de réparer, et nous allons le faire dès demain dans le "Populaire" ?
Le problème posé est le suivant : est-ce que le Conseil national doit se saisir de la question ? Est-ce qu'il doit la trancher ?
Et je réponds : "Non, le Conseil national ne le doit pas.", et je le fais avec d'autant plus d'aisance qu'hier moi aussi, j'étais dans la minorité, puisque sur le fond je suis de ceux qui pensent qu'on eut mieux fait, dans le Parti, de ne pas se prononcer en faveur du vote des crédits militaires.
Nous avons défendu nos arguments, j'ai défendu les miens dans la réunion commune du groupe et du Comité directeur, et j'ai été battu.
C'est peut-être surtout parce que j'étais de cet avis que je me sens fort pour dire aux camarades :
"Je vous en prie, ne faites pas de bêtise, ou il n'y a pas de vie possible dans le Parti. Si chaque fois qu'une décision est prise par l'organisme compétent, c'est vous qui avez décidé que c'était l'organisme compétent, c'est vous qui avez dit que l'organisme qui était habilité à prendre la décision là-dessus c'était la réunion commune groupe et Comité directeur, c'est vous qui l'avez dit, si après l'avoir dit, sous prétexte que cette décision n'est pas conforme à vos désirs, sous prétexte que vous avez été dans la minorité que nous avons été dans la minorité, vous estimez qu'il y a immédiatement un droit d'appel devant un autre organisme, alors camarades, la vie du Parti n'est plus possible."
Il y a un organisme habilité à dire si le groupe et le Comité directeur ont bien interprété, dans leur majorité, la volonté du Parti ; cet organisme, c'est le Conseil national ordinaire. Nous ne sommes pas devant le Conseil national ordinaire. Vous savez bien que nous avons ici, aujourd'hui, hier, un Conseil national décidé par le Congrès avec pouvoirs de Congrès sur un problème très particulier : celui des territoires d'Outremer. Nous n'avons pas la possibilité, dans celui-ci, d'apprécier la façon dont vit le Comité directeur.
On peut appliquer les décisions du Parti.
Si vous en décidiez autrement, camarades, et s'il devait y avoir, dans le Conseil

national, une majorité différente de celle qui s'est prononcée hier dans le groupe et dans le Comité directeur, je vous demande de réfléchir au précédent terrible que vous allez créer. Ça va vouloir dire que n'importe quand maintenant, quand une décision sera prise par un organisme quelconque du Parti, les camarades auront le droit, à cause de ce précédent, de dire : "Doucement ! On fait appel à l'organisme suivant."
Et parce que j'ai le souci que, dans d'autres cas, lorsque nous aurons réussi à faire prévaloir notre point de vue, on puisse faire appel à la discipline, on puisse se reposer, on puisse se refuser à un appel éventuel contre un organisme.
Je demande instamment au Conseil national, plus particulièrement à ceux qui étaient sur le fond d'accord avec nous, de dire que la décision a été prise, que nous verrons cela dans un prochain Conseil national pour savoir s'ils ont eu raison ou tort de la prendre dans ce sens-là, mais qu'aujourd'hui nous ne vous reconnaissons pas le droit de revenir sur une décision régulièrement prise par l'organisme compétent du Parti.
(Applaudissements)

Le président - Leenhardt demande la parole ; le Coutaller (?) l'avait demandée avant, mais puisque nous allons voter nous allons prononcer la clôture tout à l'heure.
(Protestations dans la salle.)

Un délégué

Je comprends la difficulté de la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés par le fait de cette décision prise hier, mais je rappelle tout de même qu'il y a plusieurs semaines, plusieurs membres du groupe parlementaire ont demandé à ce que le groupe et le Comité directeur discutent de cette question militaire.
Guy Mollet vient de nous indiquer une raison que je considère comme valable, à savoir que le Parti, que le groupe ne devra pas se décider par principe, devait attendre de savoir le sort qui serait fait aux amendements avant de prendre une décision ; mais alors je ne comprends pas que nous ayons attendu jusqu'à la veille de la discussion pour prendre une décision, sans attendre de connaître le sort fait à nos amendements, et que demain, lorsque nous le connaîtrons, que le groupe parlementaire et le Comité directeur se réunissent à nouveau pour savoir si vraiment nous devons voter pour ou contre, ou nous abstenir.

Le président - Nous demanderons tout à l'heure de rappeler cela au groupe parlementaire lundi après-midi.

Guy Mollet

Il y a quelque chose que nous pouvons retenir dans ce que vient de dire le

camarade tout à l'heure, pas le Conseil national mais les membres du Comité directeur et du groupe peuvent très bien le retenir.
Ce qu'il a dit là c'est d'ailleurs ce qu'hier soir j'ai, eu le souci de dire à deux ou trois représentants de la presse qui, bien sûr, ont mal traduit ; mais j'ai eu très peur, quand la décision a été prise hier, qu'il y ait de nouveau des indiscrétions. Hélas ! nous y sommes habitués aux indiscrétions quand il y a des réunions de ce genre-là, et quelqu'un qui se considère comme un vainqueur dans un débat ou comme un vaincu donne à la presse des renseignements erronés. J'ai eu très peur que la décision ne soit présentée comme une décision formelle définitive, à savoir, en tout état de cause : on votera pour. Et moi-même qui étais, je vous l'ai dit tout à l'heure, contre, je me suis dit : "C'est de la folie !", car à ce moment-là, les camarades qui vont aller déposer des amendements, ce n'est plus la peine qu'ils les déposent, ce n'est plus la peine puisque les adversaires savent à priori que quel que soit le sort fait aux amendements, en tout état de cause on votera l'ensemble.

Marceau Pivert - C'est pourquoi je ne prends pas le Parti au sérieux, c'est de la démagogie.

Guy Mollet - Je t'en supplie, même quand tu n'es pas d'accord, ne dis pas que le Parti ne prend pas les choses au sérieux, ou ne dis pas comme tu as dit tout à l'heure : "Ça nous fait mal.", eh bien ce n'est pas vrai, pas plus à toi qu'à nous; nous sommes tous aussi sérieux les uns que les autres. C'est la raison pour laquelle, hier, j'ai dit aux journalistes : "La décision prise est un préjugé favorable."
En réalité, le groupe a le mandat de se prononcer pour le préjugé favorable, mais ceci compte tenu du sort fait à ces amendements et l'interprétation qu'on doit faire alors de la décision d'hier et que je demande aux camarades parlementaires de traduire à l'intérieur du groupe demain ou cette nuit - car c'est susceptible de venir cette nuit, c'est celle-ci : actuellement, la réunion commune groupe et Comité directeur nous a donné un mandat, une invitation ; il y a préjugé favorable. Mais ça n'empêche pas que si le groupe demain estimait, dans sa majorité, que le sort fait aux amendements est tel que vraiment ce serait un camouflet pour le Parti, il aura le droit de dire qu'il n'avait tenu aucun compte de ces amendements ; mais c'est la seule chose que nous puissions faire, c'est la seule décision que nous puissions continuer un peu dans le sens pas nous d'ailleurs, le groupe et le Comité directeur, de ce que dit le groupe.
Mais moi, c'est pour des raisons formelles que j'insiste auprès du Conseil national. Je vous en conjure ! Ne permettez pas que nous prenions une décision quelle qu'elle soit, aujourd'hui sur cette question, faute de quoi il faut modifier de nouveau le règlement que nous avons eu tant de mal à élaborer l'année dernière, faute de quoi il n'y a plus lieu à réunion commune groupe et Comité directeur, et quand dans quinze jours, sur un autre sujet plus grave, nous aurons

à prendre une décision, nous ne saurons pas si nous avons le droit d'imposer la décision à tous les camarades, car il suffit à l'un d'eux de dire : "Je demande une réunion du Conseil national immédiatement.", ce n'est pas possible.
Je vous en conjure. Dites maintenant que la règle, c'est la règle, et qu'elle reste la règle, et qu'une organisation comme la nôtre a comme premier devoir de respecter les règlements qu'elle a elle-même tenu à se donner.

Le président - Leenhardt, tu insistes encore ; alors on ne va plus en finir ! Leenhardt.

M. Leenhardt - Je suis très respectueux des statuts du Parti et par conséquent, pour ma part, j'accepte qu'on se situe dans le cadre défini par Guy Mollet de ne pas être une instance d'appel, de ne pas dessaisir les organismes compétents, et c'est pourquoi je souhaiterais que le vote qui va intervenir n'ait pas le sens que lui donnait jusqu'à présent le Président de la séance.
Je souhaiterais, il me semble qu'un Conseil national est toujours habilité à exprimer au moins un vœu, car il est habilité à juger de l'intérêt du Parti et il mesure la résonance que peuvent avoir des décisions improvisées, étant donné que ce soir, en séance de nuit, commence la discussion générale, je voudrais que le vote ait lieu simplement sur la question de savoir si le Conseil national souhaite ou ne souhaite pas qu'une nouvelle délibération ait lieu sur cette question avant le vote final, nouvelle délibération du groupe parlementaire et du Comité directeur.
(Applaudissements)

Le président - Mireille Osmin.

Mireille Osmin

Je n'interviendrai pas longtemps car notre camarade Leenhardt vient de faire la proposition que je voulais soumettre aux camarades du Conseil national.
Je pense qu'en effet il serait peut-être maladroit, surtout après la publicité faite dans les journaux et par la radio au vote indiqué par le groupe parlementaire et le Comité directeur, que le Conseil national ait l'air de prendre une autre attitude. Mais d'un autre côté, notre camarade Guy Mollet nous a indiqué qu'il s'agissait dans ce vote d'une sorte d'indication générale, que le groupe parlementaire et le Comité directeur en majorité étaient favorable à ce vote, mais qu'en réalité il était peut-être indispensable de connaître quel était le sort réservé à nos amendements pour prendre une attitude définitive.
Je demanderai que le Conseil national demande à nos camarades du groupe parlementaire, du Comité directeur, de se réunir le plus rapidement possible, aussitôt que l'on connaîtra l'attitude prise vis à vis de nos amendements, et que la décision soit prise maintenant non pas simplement par 41 voix alors que nous

Collection Jean Jaurès

aurions dû avoir 90 représentants, mais que ce jour-là le Comité directeur et le groupe soient réunis sérieusement, car si nous protestons bien, quelle que soit notre opinion personnelle, contre le vote, ça n'est pas sur le fond lui-même mais sur la manière dont le vote a été enlevé.

Le président - Parole à Guy Mollet.

Guy Mollet

Quelle que soit la décision que vous proposiez, je crois qu'elle est dangereuse.
Le Conseil national ne peut pas demander aujourd'hui sur ce sujet, ni au Comité directeur, ni au groupe, soit une nouvelle délibération, soit une prise de position dans tel ou tel sens. C'est là que vous allez à l'encontre des règlements que nous avons adoptés.
Seulement il y a une chose que je demande : c'est que personne ne se trompe sur la signification du vote que je propose.
Je ne propose pas que le Conseil national entérine quoique ce soit. Le jour où nous aurons Conseil national régulier, je dirai toutes les raisons pour lesquelles je considère que c'est une erreur la décision prise hier.
Je répète que je suis contre la décision prise hier. Il y a des raisons pour lesquelles je crois que c'est une erreur, que le groupe et le Comité directeur réunis ont mal interprété l'intérêt du Parti.
Seulement aujourd'hui, si vous prenez une semblable décision, je répète : c'est fini pour les semaines à venir. Jamais plus nous n'allons pouvoir réunir le groupe et le Comité directeur, et quand vous parlez des conditions irrégulières dans lesquelles ça a été pris, d'abord pour avoir un peu l'avantage des chiffres, vous les forcez un tout petit peu. J'entends parler de 192 qu'on aurait dû être ; révisez vos chiffres. Ne comptez pas deux fois les mêmes. Ne les comptez pas à la fois comme membres du Comité directeur et comme parlementaires, vous allez arriver un peu à moins. Oui, ça ne fait pas mal, ça fait 181, mais ça ne fait pas 192 !

Marceau Pivert - Ils votent deux fois.

Guy Mollet - Mais nous savons bien que non ; allons, Marceau, mais non, voyons !

Marceau Pivert - Quand ils ont voté devant l'assemblée commune, ils revotent devant le Comité directeur.

Guy Mollet - Mais non. Comme il n'y a qu'un seul vote, c'est celui de l'assemblée commune ; ils ne votent qu'une fois, et ils ne sont appelés à voter une deuxième fois tout seuls, et ça ne fait pas 192.

Collection Jean-Jaurès

Enfin, ça n'a pas d'importance.
(Protestations.)

Mireille Osmin - 41 sur 180, ce n'est tout de même pas beaucoup !

Guy Mollet - Mais en tous cas, la décision, comme beaucoup d'autres, a été prise dans les conditions réglementaires, et il y avait 20 membres du Comité directeur et 25 ou 26 parlementaires, ce qui fait un total de 41 malgré les apparences. La décision est régulière. Quantité d'autres ont été prises.
Que vous posiez le problème au prochain Conseil national du contrôle des élus, aussi bien des élus du Parti dans le Comité directeur que des élus parlementaires ; j'ai regretté hier soir qu'on ne le fasse pas. Je n'ai pas voulu beaucoup intervenir dans le débat d'hier soir sur le mode de désignation des conseillers de l'Union Française, mais je peux bien profiter de 1'occasion pour vous dire que j'ai eu l'impression d'une splendide injustice. On était en train de discuter pour savoir si les conseillers de l'Union Française étaient des élus nationaux faisant bien leur métier ou ne le faisant pas bien, ne prévoyant d'ailleurs aucun mode de contrôle de la part du Parti, et on ne pose pas la question pour les autres élus nationaux soit du Comité directeur, soit du groupe à l'Assemblée Nationale ou au conseil de la République; mais enfin ceci est en aparté.
Je dis que la décision a été prise régulièrement, que si vous voulez aujourd'hui juger les chiffres ou même apprécier, vous commettez une erreur; ce n'est pas votre mission. Nous ne devrions pas être réunis aujourd'hui s'il n'y avait un conseil extraordinaire sur les problèmes de l'Union Française.
Attendez le prochain conseil national. Et alors que les membres du groupe, que les membres du Comité directeur en tant que tels essayent d'obtenir une réunion de la délégation exécutive du groupe et du Comité directeur. pour avoir une réunion commune ce soir, ça c'est une autre chose ; mais je ne demande pas au Conseil national de décider, je demande au Conseil national de ne pas décider, car si c'est le Conseil national qui le décide, ça donne l'impression d'un appel, ça donne l'impression que le Conseil national demande une révision de la position prise, et j'insiste surtout auprès des camarades qui sur le problème pensent comme moi. Si vous faites cela, c'est fini, il n'y a plus de décision possible dans les semaines qui viennent et dans les mois qui viennent.
Alors le vote que je demande au Conseil national, c'est de dire, puisqu'on l'appelle à voter, je le regrette, j'estime.

Marceau Pivert - Je crois qu'étant donné ta position, et pour ne pas compliquer la situation, le plus sage est de ne pas demander un vote puisque toi-même tu reconnais que nous sommes ici pour autre chose, que nous ne sommes même pas comme un conseil d'arrondissement autorisé à émettre un vœu ; alors nous renonçons à demander quoique ce soit au Conseil national qui n'a pas à connaître du problème posé. Advienne que pourra !

Collection Jean Jaurès

Guy Mollet - Si accepte ta conclusion, je n'accepte pas ton pessimisme.
Je propose que le Conseil national constate simplement que ce n'est pas dans ses attributions parce qu'il est un Conseil national extraordinaire sur les problèmes de l'Union Française, et qu'il se fasse confiance à lui-même pour apprécier le jour où il sera élu comme un Conseil national ordinaire et que d'ici là il laisse continuer régulièrement les organismes normaux du Parti.
C'est tout ce que je demande au Conseil national et j'insiste auprès de Leenhardt. Une semblable décision n'implique pas, dans mon esprit, approbation de la décision prise. Ni approbation, ni désapprobation ; ce n'est pas notre rôle, un point c'est tout.

Le président - Bien, nous avons entendu les explications de Guy Mollet.
Est-ce que vous êtes d'avis de les admettre ? Je crois d'ailleurs que nous ne pouvons pas faire autrement, et en ce sens j'avais bien traduit, par conséquent, tout à 1'heure.
Alors le Conseil national ne demande pas un vote, ne peut pas demander un vote pour lequel il n'est pas mandaté ; par conséquent, il n'y a plus de problème.
Nous sommes d'accord ? Et moi je ne dis pas "Advienne que pourra." Marceau Pivert. On ne doit jamais dire cela. Les camarades du Parti ne sentent jamais peser sur eux les décisions, même quand ils ne les admettent pas ; on doit toujours se secouer et on doit toujours travailler. On ne dit pas "Advienne que pourra." Non.
(Protestation de Marceau Pivert.)

Le président - Mais qu'est-ce que tu veux, mon vieux, je te le dis tel que je le pense !

Marceau Pivert - "Advienne que pourra.", chacun fait ce qu'il peut ; c'est la devise de l'honnête homme : "Fais ce que tu dois, le ciel t'aidera."

Le président - C'est ça.

Marceau Pivert - Faisons ce que nous pouvons, si vous préférez.

Le président - Alors nous sommes d'accord. Une nouvelle interprétation du président qui n'est pas la bonne, je m'en excuse.

Marceau Pivert - Nous faisons ce que nous pouvons.

Le président - Demande la parole, pourquoi ?
Ne te mets pas un camarade en colère, Marceau, ça ne sert à rien !

Cdt. Fondation Jean Jaurès

Marceau Pivert - Tu es moins sympathique en tant que président que comme collègue.

Le président - Je savais que j'étais un mauvais président ; quand on m'a demandé pour présider, j'ai dit que je ne ferais pas bien ; j'en étais sûr.

Un délégué de l'Oise

Camarades, je suis un militant de la base appelé par le Conseil national. Mandaté par mon Secrétaire général de l'Oise et tant qu'il n'y a pas d'élus, je le regrette d'ailleurs pour lui et pour le Parti, c'est-à-dire que je ne rentrerai pas à la fédération devant les camarades et je ne peux pas me présenter devant eux, à la fédération, en leur disant : "Voilà, on a parlé des crédits militaires, mais… mais… je n'ai rien dit."

Je dois intervenir et je dois dire qu'en tant que militant nous ne pouvons pas faire comprendre aux camarades dans nos Congrès, et surtout à nos camarades qui ne viennent pas aux Congrès, car il y en a qui ne viennent pas, et dans un département où nous ne pouvons pas nous expliquer, il y en a qui ne comprendront pas pourquoi un Conseil national s'est tenu et qu'au moment où un vote très important a été émis le Conseil national ne s'est pas prononcé.

Et je suis très sensible à toute l'argumentation du camarade Guy Mollet ; je suis très sensible également à l'observance des statuts. J'ai été moi-même, en maintes circonstances, appelé à les faire observer. Je suis un défenseur acharné des statuts.

Ce conseil est un conseil extraordinaire, mais il y a une coïncidence, on n'y peut rien ; et nous ne pouvons pas l'écarter cette coïncidence. Il se produit qu'il y a un vote qui est tout de même extrêmement important, et dans quelques mois, dans quelques semaines, nous allons nous trouver en pleine campagne électorale, et il ne faut pas s'écarter de cette campagne électorale. Eh bien nous fournissons à nos adversaires, si le Conseil national ne prend pas position, un argument de poids.

Je ne prélude pas des décisions qui pourront être prises par la suite par le Comité directeur et le groupe parlementaire à nouveau réunis, car je pense tout de même qu'ils sentent que la décision prise n'a pas l'oreille du Conseil national dans son ensemble, n'est-ce pas ? Je crois pouvoir dire qu'il y a tout de même quelque chose qui se dégage de ce Conseil national. Eh bien quand même, même si on revenait sur le vote, on ne comprendrait pas que le Conseil national composé de militants, on l'a fait observer ne se soit pas préoccupé de la question.

Au nom de la fédération de l'Oise, je reprends la proposition qui a été déposée d'un vote en ce qui concerne les crédits militaires.

(Applaudissements)

Le président - Je croyais que le Congrès, à son silence, avait accepté la

proposition car nous allons être saisis alors de propositions inverses et on n'en finira plus. Je croyais que le Congrès avait compris les explications données par Guy Mollet et qu'il avait admis sa position ; c'est pourquoi je ne mettais pas cette proposition aux voix.
Parole à Commin.
(C'est Guy Mollet qui demande la parole.)

Le président - Guy Mollet.

Guy Mollet - Je demande au camarade qui vient de déposer de nouveau la même motion de se rendre compte de la situation dans laquelle il va nous mettre.
Un certain nombre de camarades ont semblé sensibles à ce que j'ai demandé quant au respect du règlement.
Il faut donc voter contre la proposition faite par notre camarade de l'Oise qui sera ainsi probablement repoussée, c'est-à-dire que l'interprétation du vote ne manquera pas d'être approbation d'ores et déjà de la décision prise par le groupe et le Comité directeur.
C'est parce que je ne suis pas d'accord que je demande qu'on ne fasse pas de bêtise pareille.
Que l'on retire une semblable proposition.

Le président - Notre camarade n'insiste pas ?
Le délégué de l'Oise, la déclaration de Guy Mollet me permet de retirer la proposition que j'avais faite.
Je remercie notre camarade.
Alors je lève la séance.
Prochaine réunion à 15 heures sous la présidence de notre camarade Ramadier.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 24 et 25 janvier 1953
Asnières

Séance du dimanche 25 (après-midi)

La séance est ouverte sous la présidence de Paul Ramadier assisté de M. Moyer, M. Cazagne et M. Baraton.

Le président (Paul Ramadier)
La parole est à Bidet, pour son rapport sur les formes d'organisation du mouvement Socialiste dans les pays d'Outremer.

Fondation Jean Jaurès

André Bidet

Camarades, je m'excuse auprès du Conseil national de n'avoir pas établi, comme je comptais le faire, un rapport écrit; les multiples voyages que le Parti m'a imposé, dans ces trois derniers mois, expliquent, je pense, ce retard, car ce n'est qu'un retard.

Je crois pouvoir vous donner l'assurance que d'ici peu, vous recevrez trois documents, un document concernant l'Indochine, un autre concernant la Tunisie et un troisième concernant les forces Socialistes d'Outremer.

Ces documents paraîtront dans la documentation politique, dans un bulletin intérieur, et seront adressés à chaque Secrétaire de la fédération.

Je vais donc me borner à vous présenter, en débutant, la situation des forces Socialistes dans l'Outremer.

Il est bien évident que s'il ne fallait entrer dans les détails, je serais contraint de tenir la tribune quelque trois heures. J'irai donc très vite. Je vais commencer par les pays les plus lointains, et d'abord par l'Indochine.

En Indochine, nous avions, autrefois, une fédération qui embrassait les trois pays d'Indochine : le Tonkin, l'Annam et le Cambodge. À la suite des événements, nous avions conservé une section à Hanoï, une section dans le sud du Vietnam à Saigon. Ces sections ne comprenaient que des éléments métropolitains, tous les éléments vietnamiens nous avaient complètement abandonnés.

La section de Hanoï vivait surtout sur le papier, il était très difficile d'avoir avec elle des relations, même épistolaires; la section de Saigon manifestait un peu plus d'activité, mais c'était, parfois, pour se manger à l'intérieur. Il m'a même fallu faire un voyage pour essayer de mettre d'accord les deux douzaines de Socialistes qui étaient à Saigon.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que les choses vont beaucoup mieux, les deux sections manifestent de l'activité et voient, leurs rangs grossir.

Ce qui est, beaucoup plus important, c'est qu'un Parti Socialiste vietnamien vient, enfin, de voir le jour et je dis bien : "un Parti Socialiste vietnamien", c'est-à-dire exclusivement composé de Vietnamiens et vivant à coté de la Section métropolitaine. Ce Parti compte actuellement 5 000 membres, il a déjà montré sa physionomie au grand jour, dans une fête organisée à Saigon, dans des manifestes parus dans les journaux.

Le manifeste annonçant sa naissance a paru dans le plus grand journal vietnamien de Saigon qui tire à 20 000 exemplaires, et ce journal, est-ce une coïncidence ?, ces 20 000 exemplaires se sont enlevés en quelques heures.

C'est donc, par conséquent, un début extrêmement prometteur.

Ce Parti ne doit, pas être affilié à la SFIO, pour plusieurs raisons que vous devinez, sans doute.

Dans l'état d'esprit qui existe là-bas, un Parti Socialiste, affilié à la SFIO serait immédiatement frappé de discrédit, on dirait : "C'est un Parti formé à l'instigation des Français."

C'est donc un Parti qui doit être rattaché à l'internationale Socialiste. Je pense

aussi, et c'est cela qui me paraît particulièrement intéressant, qu'il devrait l'être également à la conférence asiatique.
Nous aurons ainsi une possibilité d'avoir un allié supplémentaire à l'intérieur de cette conférence.
Ce sont, évidemment, là, des choses qui sont encore à l'état un peu embryonnaire, mais il est sûr que si la section de Saigon continue sa tâche comme elle l'a si bien commencée, à bref délai nous pourrons compter sur un Parti Socialiste vietnamien, comptant plus de 20 000 adhérents.
Au Laos, le bilan est vite fait : nous n'avons rien.
Au Cambodge, nous avons une section à Phnom Penh qui ne comprend qu'un cambodgien. Je vous l'ai dit, hier, et je vous le répète, le Cambodge est un pays en pleine effervescence, et il est extrêmement difficile aux quelques camarades qui osent se présenter comme Socialistes à Phnom Penh, de faire quoi que ce soit.
Je voudrais, ici, ouvrir une parenthèse, en ce qui concerne l'Indochine, et dire combien j'ai été frappé comme en Birmanie, à Rangoon, de constater qu'il y avait là-bas un représentant du Vietnam mais que, par contre, il n'y avait point de représentant du Vietnam.
J'estime qu'un représentant du Vietnam serait plus utile dans ces pays asiatiques qu'à Washington ou à Londres.

Dans la salle - Rumeurs : très bien, très bien.

André Bidet - Je m'en suis ouvert aux ministres birmans, je leur ai exprimé ma surprise de trouver là un délégué du Vietminh m'ont répondu : "Il est là à titre officiel et à titre officieux, nous savons qu'il est là, de temps en temps nous le voyons et cela ne va pas plus loin."
J'ai posé la question : "Est-ce que vous accepteriez, alors, la présence d'un représentant du Vietnam ?"
Ils m'ont répondu : "Mais pourquoi pas ?" Bien entendu, il serait accueilli comme l'autre ! Nous resterions dans notre position de neutralité, cela ne nous amènerait pas pour autant à reconnaître ni Ho Chi Minh ni Bao Daï, mais nous verrions très volontiers un vietnamien venir représenter son gouvernement à Rangoon." Je ferme la parenthèse.
Je continue mon analyse des forces Socialistes, en m'excusant de sa simplicité, mais vous trouverez des détails dans la brochure à laquelle je travaille.
En Nouvelle Calédonie, jusqu'ici, nous n'avions rien ; après deux ans d'efforts, je souligne le temps pour vous montrer la difficulté, nous avons enfin pu constituer une section à Nouméa. Elle comprend 24 camarades qui sont en train de prospecter l'île, pour créer des sections dans les autres parties de cette île.
À Madagascar, il existe une fédération Socialiste, mais cette fédération ne comprend que des malgaches et les européens se tiennent à l'écart. Il paraît qu'il y a quelques Socialistes, mais comme cela arrive, malheureusement, trop

Fondation Jean-Jaurès

souvent, ces Socialistes, une fois l'eau franchie, oublient un peu leurs convictions et craignent de les manifester. Il faut dire aussi, pour être objectif, qu'il est bien souvent dangereux de se déclarer Socialiste de l'autre côté de l'eau !

Côte française des somalis : nous n'avions rien jusqu'à l'année dernière. Une section s'est constituée à Djibouti ; cette section commence à marquer son emprise mais elle a peu le succès auprès des arabes, ce qui ne doit pas vous surprendre ; cette section manifeste son activité à la fois sur le plan politique et sur le plan syndical, c'est à son initiative qu'est due la création a'un syndicat force ouvrière à Djibouti.

Je passe aux territoires associés, vous les connaissez, on en a parlé hier soir, le Togo et le Cameroun ; au Togo, nous avions autrefois deux sénateurs, avant le dernier renouvellement l'un d'eux nous avait quittés de lui-même, un autre nous était resté fidèle, c'est notre ami Gustave (?), il a été battu au renouvellement par l'administration et par l'administration seule. Si bien que maintenant nous n'avons plus personne, et que par conséquent, la propagande Socialiste s'est éteinte au Togo, ce qui, je le crains, ne facilitera pas le calme dans ce territoire, où les problèmes revêtent une importance particulière qui retentit sur le plan international.

Au Cameroun, situation assez complexe, mais il y a des forces Socialistes intactes : nous avons un député, notre camarade Minime (?), nous avons deux sénateurs, nos bons amis OKALA et Racalaroja (?), nous avons des conseillers de l'Union Française, l'un d'eux est, dans une Commission de conflits ; nous avons un élu au conseil économique, le camarade Montet (?). À l'assemblée territoriale, nous avons également plusieurs élus Socialistes, et j'espère bien que nous arriverons à faire réparer l'injustice commise au détriment de Minime et que Minime sera bientôt un élu à l'assemblée territoriale, en attendant peut-être qu'il en prenne la présidence.

(Applaudissements)

J'ai dit : "situation complexe", parce que nous avons un petit différend, il existe là-bas une section SFIO, comprenant surtout des métropolitains, c'est une formule qui, dans ce pays, est absolument périmée, et qui ne répond à rien.

Les autochtones sont en train de mettre sur pied un groupement qui sera en rapport, bien entendu, avec la SFIO, et qui portera la dénomination "d'alliance démocratique camerounaise". Il faut espérer que nos camarades réussiront leur opération, c'est la seule façon de redonner force eu vigueur au Socialisme dans ce territoire ; et implanter le Socialisme au Cameroun, c'est travailler pour le bien de ce pays.

Il faut dire que la tâche de nos amis est difficile, parce que trop longtemps il y a eu là, un personnage qui était le véritable maître du pays, monsieur Aujoula (?).

Monsieur Aujoula était à la fois le député, le président de l'assemblée territoriale, le Secrétaire d'état à la France d'Outremer, si bien qu'il coiffait littéralement le haut commissaire et qu'il agissait là-bas en souverain maître.

Des départements d'Outremer, on en a parlé hier soir, je n'insiste pas, nous avons des fédérations qui comptent des élus : Guadeloupe, Martinique, Guyane ; je m'arrête un peu sur la Guyane.
Jusqu'à ces derniers temps, nous n'avions pas une organisation Socialiste, encore que nous ayons compté des élus Socialistes, nous y avions un député, ce député était Damas (?). Il a été battu par les divisions internes et battu aussi un peu par l'administration. Je ne sais pas d'ailleurs, si l'on doit considérer comme une perte, la défection de Damas.
Ce qui est beaucoup plus grave, à mon sens, et ce qu'il faut déplorer, c'est l'échec de notre excellent camarade Bassian (?), au dernier renouvellement sénatorial, échec qui est dû aussi à l'ingérence de l'administration, dans les élections ; c'est un mal que vous retrouvez partout lorsqu'il s'agit de l'Outremer.
Bassian a été battu, nous avons, depuis, pu constituer une fédération qui compte maintenant six sections, qui dispose d'un journal, qui a, tout récemment, pu faire élire un Conseiller général ; malheureusement, l'élection de ce Conseiller général a été immédiatement contestée par l'administration, si bien qu'il faudra peut-être retourner aux urnes. Mais nous avons la certitude que l'élection sera confirmée à un chiffre de voix accru.
La fédération de la Guyane connaît des difficultés, parce qu'elle est aux prises avec l'administration préfectorale dont on vous disait tuer qu'elle n'avait pas plus de pouvoirs que les administrations préfectorales métropolitaines, sur le plan légal, mais dans le détail des réalités il est sûr qu'un préfet de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane ou de la Réunion est en vérité un potentat qui fait à peu près ce qui lui plaît dans ces pays qui sont si loin de la métropole.
Au sujet des territoires d'Outremer, AEF, je ne vais pas prendre pays par pays, je préfère le faire pour l'AOF, cela m'entraînerait trop loin, mais nous avons en AEF une fédération qui est solide, qui marche, qui ne compte pas beaucoup d'adhérents, c'est vrai, mais qui représente une grande force morale, parce que se trouve à sa tête un camarade qui n'est contesté par personne, pas même par l'administration, c'est notre ami Cassava (?) lorsqu'il est arrivé au terme de son mandat nous avons pu le faire renouveler, et nous espérons après ce délai, enregistrer un succès Socialiste en AEF notamment aux prochaines élections municipales.
En AOF, les mauvaises nouvelles d'abord : au Dahomey : rien, rien !
J'avais découvert deux Socialistes, ils viennent de rentrer en France, il n'y a plus personne.
Au Niger, un seul Socialiste, mais il se trouve que c'est un élu, il est conseiller de l'Union Française, c'est le groupe de Versailles qui l'a agrippé et amené à lui. Sera-t-il réélu, au renouvellement de la fin de cette année ? C'est un point d'interrogation que je pose.
En Haute-Volta, rien. Tout est entre les mains du MRP. Il est assez fâcheux que

ce soit nous qui ayons lance le mouvement en Haute-Volta, pour faire élire des hommes dont on a dit qu'ils devaient rester neutres et qui ont été, finalement, accaparés par d'autres partis politiques.
En Guinée, la situation sur le plan Socialiste, est bonne, deux députés, un conseiller de l'Union Française, élu d'ailleurs au deuxième collège, plusieurs élus à l'assemblée territoriale, et pourtant, la fédération Socialiste ne va pas, absolument pas, mais il y a là un Parti local qui est solide, qui est animé par notre camarade Liasim-Yalo (?), évidemment il supplante complètement la fédération ; ce qu'il vaudrait, ce serait raire une fusion des deux, sous une dénomination à trouver, de manière que toutes les forces Socialistes soient rassemblées.
En Côte d'Ivoire, il existe une fédération, c'est certain, les camarades ont même remarqué que cette fédération avait disposé, pendant un certain nombre de mois, d'un nombre de mandats considérable, qui s'élevait à 135 et que ce nombre de mandats avait dégringolé ensuite à 12, c'est vrai ; mais il n'empêche que les forces sont toujours là ; ce qui a mal fonctionné, c'est la trésorerie de la fédération, et les cartes n'ont pas été prises; il est entendu que le Secrétariat général ne tenant compte que des effectifs correspondant à la prise de cartes, a distribué le nombre de mandats conformément à cette prise de carte.
Il me faudrait entrer dans les détails, car en Côte d'Ivoire la situation est particulièrement complexe, vous savez que la Côte d'Ivoire est le pays de monsieur Aufoued (?) Le président du RDA, vous avez souvenance des incidents qui ont éclaté dans ce pays il y a quelques années, incidents marqués par des faits sanglants. Monsieur Aufoued a été amené à abandonner sa politique de coalition avec les Communistes, et, depuis, il a pris une attitude conformiste ; ce qui m'inquiète maintenant, c'est de savoir jusqu'où il ira dans son conformisme. Il ne peut pas venir vers la SFIO parce que la SFIO est dans l'opposition ; ce qu'il veut, c'est affirmer au grand jour sa position gouvernementale, mais cette position qui lui vaut les bonnes grâces du gouvernement et du gouverneur, lui permet, dans le même temps, à l'intérieur du pays, d'organiser ses forces, de les regrouper, et je ne sais pas quelle utilisation il pourra faire au prestige qu'il aura ainsi retrouvé.
C'est d'autant plus inquiétant que le RDA peut devenir la base d'un rassemblement africain qui s'étendrait sur l'ensemble de l'Afrique noire.
Il y a là un sujet sur lequel je vous invite à méditer, il faut suivre de très près les agissements de monsieur Afoued et de ses lieutenants.
Au Soudan, nous n'avons pas 1e fédération Socialiste, il existe un parti progressiste soudanais, qui rassemble toutes les forces Socialistes. Vous avez remarqué que tous les élus, sans aucune exception, du parti progressiste soudanais, appartiennent aux groupes des différentes assemblées ; le parti progressiste soudanais vient de connaître dans toutes les élections de magnifiques résultats.
C'est ainsi qu'il dispose de trois députés sur quatre, qu'il compte deux sénateurs

sur quatre, et deux sénateurs sur trois africains, qu'il compte 7 élus à l'assemblée territoriale sur 60, et sans le lâchage de l'un d'eux il est sûr que le Parti Progressiste soudanais aurait eu la majorité absolue à l'intérieur de l'assemblée territoriale.
Le parti progressiste soudanais compte aussi deux conseillers de l'Union Française.
Je crois qu'il y a lieu d'adresser des compliments au Parti Progressiste soudanais, et en particulier,
et je le dis parce que je sais l'affection que les siens lui portent, à notre ami Philidaco Sisoco (?).
(Applaudissements)
Il est difficile de parler du Sénégal sans un sentiment de tristesse, de peine, en raison de l'ingratitude, on peut le dire, donc ce pays a fait preuve envers celui qui a consacré toute sa vie à son service, notre ami Lamendé (?). Je ne veux pas entrer dans l'analyse des causes de la défaite Socialiste au Sénégal, mais les résultats sont là, hélas !
Nous n'avons plus de député Socialiste au Sénégal, nous n'avons plus de sénateur Socialiste au Sénégal ; nous avons perdu, et de loin, la majorité dans l'assemblée territoriale, nous l'avons perdue au grand conseil dont Lamendé n'est plus le président ; nous risquons de perdre les trois conseillers de l'Union Française Socialistes de ce pays. Voilà le bilan.
Mais il ne faudrait pas que ce bilan vous influençât par trop. La fédération reste forte, elle peut encore redresser la situation.
J'étais au Sénégal, en décembre dernier, et j'ai pu constater l'allant qui règne encore parmi les membres de la fédération qui compte notamment beaucoup d'éléments jeunes qui représentent les forces de l'avenir.
Je crois que de grosses épreuves attendent encore nos camarades Socialistes du Sénégal : ce sont les élections municipales, élections qui vont surtout être caractéristiques en ce qui concerne Saint Louis et Dakar.
Saint Louis est un bastion, il est sûr que les Socialistes l'emporteront.
À Dakar, les informations que j'ai rapportées font espérer une victoire aussi.
Mais, je le dis à mes amis sénégalais, ils n'ont pas à s'endormir, car je sais que le BDS, le Bloc démocratique sénégalais va faire porter son maximum d'effort sur Dakar, car dit-il, "Dakar enlevé, c'est le pays tout entier conquis par lui."
Il faudra donc que le Parti épaule de toutes ses forces, dans cette lutte, nos camarades du Sénégal.
Il faut absolument que nous arrivions à redresser la situation, sinon c'est l'avenir Socialiste qui est compromis au Sénégal, avec son retentissement possible sur toute l'Afrique occidentale française.
En Mauritanie, plus de député, nous gardons un conseiller de l'Union Française. Là aussi, l'action va être extrêmement difficile pour nous.
Comme vous le constatez, dans l'ensemble de l'Afrique occidentale française, il y a des forces Socialistes, mais ces forces Socialistes rencontrent de grandes

difficultés, en raison de la naissance d'autres partis qui ont consenti, parfois, des alliances monstrueuses, dont je vous parlerai tout à l'heure.
En Algérie, trois fédérations, vous les connaissez : Constantine, Alger et Oran.
Nous avons perdu le député de Constantine, notre ami Boramet (?), au premier collège, nous avons gagné un député au deuxième collège ; nous gardons un conseiller de l'Union Française, notre ami Piéru ; nous avons encore là-bas des conseillers généraux et des conseillers municipaux, il y a là aussi, possibilité d'action Socialiste, mais une action devenant de plus en plus difficile, il ne faut pas se le dissimuler.
À Alger, il paraît qu'il existe une fédération, elle passe son temps à renouveler son bureau fédéral, et je crois que c'est là sa plus grande preuve de vitalité.
À Oran, il faut saluer la fédération Socialiste, les deux autres ne seront pas jalouses du compliment que je veux adresser aux oranais, qui compte un député élu sans aucun apparentement, avec les seules voix Socialistes. Un conseiller de l'Union Française, Pécra (?) qui a su se faire, dans cette assemblée, une place de premier plan, puisqu'il en est le premier vice-président. Plusieurs élus à l'assemblée algérienne, ce qui est quelque chose d'extrêmement considérable, les métropolitains ne le conçoivent peut-être pas, mais pour nous, nord africains, nous avons bien conscience de ce que cela représente de possibilités d'action à l'intérieur du département d'Oran.
Dans les protectorats, nous n'avons pas de députés, et pour cause !
Si la Tunisie n'a personne, le Maroc a la chance d'avoir un sénateur Socialiste ; compliments à l'ami Léonidé (?).
Voilà un bilan très sommaire, il aurait fallu vous montrer la différence entre 1951 et les élections antérieures, tout cela sera dit et les chiffres seront donnés dans le document en préparation.
Je veux maintenant passer au mode d'action en examinant, d'abord, quels sont les adversaires que nous rencontrons Outremer d'abord, tous ceux que nous connaissons dans la métropole, mais deux d'entre eux font montre d'une activité particulière, ce sont le MRP, et (pour si stupéfiant eue cela paraisse) l'UDSR qui est presque inexistant en France.
Pourquoi l'UDSR ? Précisément parce que c'est monsieur Mitterrand qui a fait l'opération de dédouanement de monsieur Aufouat et il l'a faite donnant-donnant. Monsieur Mitterrand tient monsieur Aufouat, qui, par conséquent, est obligé d'envoyer ses hommes dans les groupes, dans le groupe USDR, à l'Assemblée Nationale.
Je ne sais pas si cela pourra tenir longtemps ! Je ne le pense pas, personnellement, mais cela tiendra aussi longtemps que l'USDR sera dans la coalition gouvernementale.
En ce qui concerne le MRP, il a des alliés puissants Outremer, ces alliés ce sont les missions ; le MRP, on peut le dire, a cléricalisé l'Outremer, c'est remarquable notamment au Cameroun, et monsieur Aujoulat qui n'était plus du MRP, tout en y demeurant par l'alliance entre MRP et indépendants d'Outremer,

a surtout servi le MRP.
Un ennemi encore, le RPF, qui fait une propagande intense, qui s'exerce tout particulièrement en AEF, en côte française des Somalis, où il jouit du prestige qu'avait acquis le général de Gaulle et l'on feint de croire que le général de Gaulle d'aujourd'hui est le général de la bonne époque ou de la mauvaise.
Il y a parmi nos adversaires, tous ces gens-là qui se sont liés entre eux, parfois avec les forces du RDA ou avec le BDS, par exemple, et quand je parlais d'alliances monstrueuses, je pensais surtout à cette alliance entre Singorre (?) et le RPF local ; quand on connaît la pensée de Singorre il est bien sûr que c'est une alliance qui ne peut pas durer longtemps ; et puisque je parle de Singorre, je suis sûr que ceux qui, en ce moment, le soutiennent, se préparent de très dures désillusions, car Singorre sera un séparatiste en raison de son ambition personnelle sur le plan local.
Qui, d'ailleurs, à ce moment-là, pourra l'emporter, de lui ou de monsieur Boiset-Balin (?) ? Cela est un problème strictement sénégalais, sur lequel je ne puis pas m'arrêter, du moins pour le moment.
Adversaires encore : les Communistes ; adversaires sur le plan politique, mais à un degré beaucoup moindre qu'autrefois. Ce qui est grave, c'est que maintenant, le Parti Communiste exerce surtout sa force d'action à l'intérieur du mouvement syndical.
J'ai glané dans mon voyage un certain nombre de faits qui sont particulièrement inquiétants. Je vais vous lire le passage de la lettre que j'adressais, il y a quelques jours, à notre camarade de Dakar, Secrétaire général du Sénégal.
Je demandais à nos amis de là-bas d'examiner le problème de l'appartenance d'un certain nombre d'entre eux à la CGT. C'est un danger. Je ne dis pas qu'ils y soient des otages, mais je crains qu'ils soient une caution des Communistes, et cela est extrêmement fâcheux, quand on connaît les arrières pensées des staliniens qui ne pensent qu'à fomenter des désordres.
Voici donc ce que je lui écrivais :
‘‘Nos camarades risquent de se trouver, à brève échéance, dans une situation délicate, la CGT ayant la volonté bien arrêtée de susciter partout des désordres qu'elle exploite à des fins politiques.“
“Il suffit de lire les articles de Marcel Dutrich ; membre du comité central du Parti Communiste, pour s'en convaincre.“
“Les brochures distribuées à l'occasion de la prochaine conférence internationale de Vienne sur la sécurité nationale édifiantes ; cette conférence aura d'ailleurs lieu sous l'égide de la FSN.
“L'envoi de délégués africains à toutes les manifestations internationales n'est-il pas aussi significatif ?
Lazare Koulibali (?) est allé est allé à Pékin ; Bruno (?) s'est rendu à Vienne en novembre dernier, il va suivre un stage de longue durée à la FSN.
Toute une liste de noms a assisté à Vienne au Congrès des peuples pour la paix.
Qui a payé leur voyage ? L'agence de Vienne fut directement créditée en dollars

du prix des passades.
Il y aurait beaucoup à écrire sur les voyages faits en AOF en fin septembre par le Secrétaire général de la fédération internationale syndicale de l'enseignement. Cette fédération a pris contact avec les Communistes de la CGT et du RDA qui étaient désignés pour créer un comité chargé de coordonner l'action des divers syndicats africains de l'enseignement.
Or, Badierno (?) est à notre connaissance un adepte le Tarussié (?) très attaché lui-même au Parti Communiste, qui a écrit en AOF au nom de l'union internationalle des syndicats de travailleurs agricoles et forestiers FSN pour obtenir des documents insérés dans les publications de cette union."
Je pourrais citer encore un ensemble de faits.
Je signale que périodiquement la CGT fait venir de l'Afrique occidentale des fournées de travailleurs des fournées de 50, elle leur fait subir un stage, et elle les réexpédie ensuite ; ces gens-là ne sont plus seulement les propagandistes de la CGT, niais ils ont également des propagandistes du parti Stalinien.
Voilà un danger redoutable sur lequel nous devons veiller.
J'ai parlé de nos adversaires et j'ai déjà signalé administration ; je n'insiste pas ; ce qui est grave, c'est que l'administration, par ses agissements, donne une sorte de caricature d'une véritable vie démocratique.
Il y a, enfin, dans tout cela, une inconnue, c'est le RDA, je vous ai signalé le problème de la Côte d'Ivoire, en Côte d'Ivoire les Socialistes ont essayé de s'entendre avec le RDA ; au Sénégal, ils sont adversaires, au Soudan aussi, et en AEF également.
Que doit être l'action Socialiste dans tous les domaines ?
Ce n'est pas nécessaire de le préciser devant un Conseil national.
Triple action :
• Action politique, dans le sens même du préambule de la constitution.
• Action économique.
• Action sociale, nous l'avons montré hier.
Il faut aussi une action intellectuelle et morale pour préparer précisément les esprits à l'évolution constante dans le sens démocratique, et pour cela, il faut surtout s'adresser aux jeunes, c'est indispensable.
Il faut très vite essayer de rassembler autour du Parti Socialiste toute la jeunesse africaine, qui reste dans les territoires, et davantage encore celle qui vient étudier dans les universités métropolitaines.
Il y a là toute une organisation à mettre au point, à laquelle nous avons pensé, à la cité Malesherbes, nous essaierons de traduire les projets que nous avons conçus dans la réalité.
(Applaudissements)
Reste un dernier point : la structure même du parti d'Outremer. Nous y avons presque toujours des fédérations.
Est-ce que cette structure est maintenant adaptée aux nécessités de l'action ?
Oui et non.

Fondation Jean Jaurès

Oui, dans certains territoires, non pour d'autres.
Je crois qu'il faut admettre la constitution de partis locaux qui répondent au désir des autochtones, partis locaux qui s'affirmeront Socialistes, qui pourront, être affiliés à la SFIO, mais dont les autochtones sauront qu'ils ont une racine profonde dans le territoire.
Nous avons des exemples qui sont tout à fait caractéristiques, et les meilleurs sont celui du parti progressiste soudanais, le Parti Socialiste du Tchad rattaché à la fédération de l'AEF, et les choses vont très bien ; le Parti Socialiste indépendant du Tchad compte plus de 50 000 adhérents ; l'alliance démocratique camerounaise est une espérance, et je suis certain que les espérances ne seront pas trompées.
Partout il faut que le Socialisme apparaisse comme le terrain d'union, le ciment de l'entente entre les européens et les autochtones.
Ce qui m'effraie, dans le comportement du RPF, par exemple, c'est que ce comportement a pour résultat de dresser une cloison entre les deux et de faire surgir un séparatisme qui, jusqu'alors, n'existait pas.
Quiconque est Socialiste trouve immédiatement une possibilité d'entente, de compréhension et d'affection avec tous les autres hommes.
C'est cela qu'il faut dire aux africains, et ce qu'il faut dire aux membres du BDS : "Lorsque vous aurez quitté le Sénégal, quand vous arriverez en Europe, quand vous irez en Asie, avec qui trouverez-vous à parler ? Vous direz : "Je suis BDS.", on vous demandera ce que cela veut dire. Mais si vous dites : "Je suis un Socialiste.", immédiatement vous trouverez autour de vous des frères avec lesquels la conversation sera possible et qui vous accueilleront avec affection.
Voilà un argument qui, je crois, peut porter, qui a, en tout cas, son importance.
Je pense qu'au moment où, en Asie, nous assistons à la montée de forces Socialistes, nous n'avons pas le droit de risquer de perdre l'Afrique ; pour cela il faut que tout le Parti se mette au travail, apporte à nos camarades d'Outremer le maximum d'appuis, le maximum de solidarité et le maximum d'affection ; il faut que dans nos conseils et dans nos Congrès les débats sur les problèmes d'Outremer soient suivis, que nous n'entendions plus personne se plaindre que lorsqu'on parle de ces problèmes la salle se vide.
Vous savez que le Parti Socialiste a été à l'avant-garde, c'est lui qui a tout créé Outremer, il ne faut pas, par conséquent, qu'au moment de faire la moisson il soit absent, et que ce soient d'autres qui recueillent les fruits de la moisson.
(Applaudissements)
J'ai confiance dans le Socialisme et j'ai l'espoir que le Socialisme affirmera partout sa grandeur et sa grande force d'humanité.
(Applaudissements)

Le président - Je vais au Conseil national faire deux communications de la part de nos camarades d'Asnières :
Les cercles artistique et gymnique de l'enfance ouvrière d'Asnières organisent

une fête dans cette salle le dimanche 1er février à 14 heures 30.
Le mouvement de l'enfance ouvrière organise à Puteaux une grande soirée artistique, avec le concours du foyer Léo Lagrange de Versailles, samedi 7 février à Puteaux, salle des fêtes, à 20 heures 50.
Un appel est adressé à tous les camarades du Parti pour qu'ils prennent part à ces deux fêtes.
Je donne maintenant la parole à notre camarade Ninine.

Jules Ninine

Camarades, dans le débat qui vient de s'ouvrir, dans l'intervention de notre camarade Bidet, je veux apporter le point de vue d'un représentant d'un territoire où n'existe, jusqu'à maintenant, aucune organisation politique.
Notre camarade Bidet vous a fait le tableau de la situation politique dans les territoires d'Outremer, d'une part, et d'autre part il a défini ce que pourrait être la structure de ces territoires d'Outremer.
Sans doute, il existe un peu partout des fédérations, mais également nous nous trouvons maintenant en présence de situations qu'il a définies lui-même, comme particulièrement complexes, c'est le cas a-t-il dit, du Cameroun.
Je regrette que notre camarade dont nous admirons tous l'activité inlassable, pris ailleurs par des quantités de déplacements, notamment par le Congrès de Rangoon, qui l'a retenu loin de Paris pendant longtemps, n'ait pas pu coucher sur le papier des observations qu'il devait nous faire et que dans ces conditions les rapports en question n'aient pas pu être communiqués plus tôt aux fédérations des territoires d'Outremer, qui auraient pu faire quelques suggestions.
Ce n'est pas un reproche que j'adresse à Bidet, loin de là, au contraire, je dis cela uniquement pour fixer nos positions, pour les camarades qui viennent à cette tribune prendre la parole, afin qu'ils puissent apporter des solutions constructives et positives.
Au contraire, Bidet, je rends hommage à tout ton dévouement, à tout ce que tu fais constamment, pour les territoires d'Outremer.
(Applaudissements)
C'est un hommage qui est dû, un hommage légitime parce que tous, autant que nous sommes, toutes les fois que nous avons une difficulté, c'est au centre, à la cité Malesherbes que nous nous adressons, et toujours c'est le camarade Bidet que nous trouvons à nos côtés, dévoué, prêt à nous soutenir, à nous réconforter, à nous donner courage.
Si j'ai fait cette remarque, c'est uniquement pour notre gouverne, parce qu'aujourd'hui, dans le débat qui vient d'être ouvert, nous aurions peut-être pu apporter des suggestions encore, plus positives, plus utiles.
Que se passe-t-il Outremer ?
Bidet vous l'a dit, il vous l'a défini, il vous a montré comment nous étions forcés de mener le combat sur tous les fronts, contre de redoutables adversaires.

Fondation Jean Jaurès

Ces adversaires, il faut les énumérer, les définir, et je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans les détails.
Ce que je voudrais simplement, c'est insister sur un point, sur le mode d'action dont Bidet a parlé tout à l'heure.
Dans ce territoire au Cameroun que j'ai l'honneur de représenter, nous n'avons pas encore, pour l'instant, d'organisation politique valable.
Il y a quelques années, sous l'initiative d'un de nos camarades, le camarade Sacsas (?) le Cameroun avait vu fleurir une fédération Socialiste qui, très rapidement, avait compté un grand nombre de membres, 20 000, peut-être davantage, à l'époque c'était peut-être la fédération la plus, importante, une de celles qui rivalisaient avec les grandes fédérations du nord.
Malheureusement, nos adversaires, tout de suite, ont mis tout en œuvre pour faire disparaître ce travail, et petit à petit, tout est allé en s'effritant, tout est tombé en quenouille, et actuellement, nous n'avons pas d'organisation.
Que se passe-t-il ?
Nous sommes en butte aux difficultés de toutes sortes, nous n'avons pas d'organisation parce que nos adversaires, très astucieux, très habilement sont venus dire partout à ces populations des territoires d'Outremer et du Cameroun en particulier, que des partis métropolitains n'avaient nullement leur place dans les territoires d'Outremer, et qu'il fallait créer des mouvements spécifiquement locaux qui s'adressent plus directement aux populations des territoires d'Outremer.
Ils faisaient remarquer également que les dirigeants métropolitains, si, parfois, ils s'intéressaient aux populations des territoires d'Outremer, étaient réellement par trop éloignés, pour pouvoir se pencher sur leurs besoins, sur leurs desiderata, et que dans ces conditions, il n'était pas nécessaire de marcher avec ces gens-là.
Voilà comment, petit à petit, nos positions se sont trouvées amenuisées et que nous avons eu à faire face maintenant à des difficultés importantes.
Mais il faut le dire également, à coté de cette situation, il y a encore autre chose, il y a le fait que l'administration n'a pas toujours été de notre côté, au contraire, elle nous a, elle-même, très souvent combattus. Quand ce n'était pas la haute administration elle-même, c'étaient d'autres fonctionnaires, émanation de l'administration.
Pour eux, le Socialisme apparaît trop souvent comme quelque chose de redoutable, comme quelque chose de comparable à un mouvement révolutionnaire, à un mouvement subversif, alors qu'il n'en est rien.
Pendant très longtemps, nous avons été au gouvernement, et ces mêmes fonctionnaires qui nous ont combattus récemment, venaient au contraire s'agenouiller, se prosterner à nos pieds. La situation s'est trouvée inversée du fait de notre départ de la rue Oudinot, et jamais nous ne regretterons trop ce départ ci a eu lieu avec la retraite de Marius Moutet.
Il est certain, chers camarades, que le pouvoir est quelque chose qui compte Outremer, il compte peut-être davantage Outremer que dans la métropole, parce

qu'à partir du moment où une organisation politique a un représentant au gouvernement, on voit dans les territoires d'Outremer ce représentant prendre une position particulière, cette organisation monter très rapidement au firmament politique.
Nous avons, perdu cette situation au ministère de la France d'Outremer, il faudra u'un jour, lorsque le Parti Socialiste se décidera à revenir au gouvernement, que nous revendiquions hautement la place que nous avions à ce ministère, parce qu'il n'est pas possible que nous qui avons travaillé à la grandeur au Parti Socialiste d'Outremer, nous puissions perdre ce poste.
À coté de la propagande de nos adversaires, il y a également quelque chose qu'il convient de signaler.
Hier, Pineau indiquait comment, bien souvent, des Socialistes, une fois qu'ils avaient quitté la métropole, prenaient, Outremer, un visage différent.
Le fait est malheureusement trop vrai ; les Socialistes qui viennent sur les territoires ont peur, d'autre part, ils sont imbus, parfois, de préjugés raciaux, il faut lire 1es choses telles qu'elles sont. Tout cela n'échappe pas aux autochtones, et souvent ils dénoncent l'attitude de certaines personnes qui sont autre chose que des camarades Socialistes ; et cela est fort regrettable.
Différence de milieu, différence de position, cela ne devrait pas être ; c'est pour cela qu'hier, j'ai applaudi de toutes mes forces au discours courageux qu'a prononcé Pineau, parce que les Français en question, non seulement ne représentent pas la France Outremer, ne représentent pas le vrai visage de la France, mais ils ne représentent pas davantage le visage Socialiste.
Il faut parler également de la situation des autochtones eux-mêmes ; ils ont bien souvent perdu la foi, ils se sont trouvés découragés, du fait, d'abord, de la campagne de dénigrement et également du fait que le Parti Socialiste s'est retiré du pouvoir, le Parti Socialiste n'avait plus du tout la force, la puissance dont il pouvait bénéficier du fait d'une participation au gouvernement.
Autre chose encore, et fait beaucoup plus grave, c'est également que les populations n'ont pas toujours cet idéal, cette foi, qui devraient intervenir ; trop souvent, elles s'arrêtent à des considérations matérielles, et tout cela par le fait qu'au cours des campagnes politiques qui ont eu lieu récemment dans ces territoires, fraude et corruption se sont étalées sur une vaste échelle.
Actuellement, les gens sont devenus matérialistes et pour agir, pour adhérer à un mouvement, ils demandent avant tout d'en retirer quelque chose.
Nous ne désespérons pas, malgré tout, d'arriver à reprendre le dessus, à faire comprendre aux hommes de là-bas, qu'il faut un idéal, et que sans idéal rien n'est ici bas possible.
Mais alors, pour agir, comment faire ?
Quelles positions peuvent être envisagées ?
Ou une fédération comme celle qui existait précédemment, ou alors, tout simplement un Parti local ?
La fédération, nous en avons eu un exemple, puisque comme je le disais tout à

l'heure, le Cameroun est passé tour à tour par les deux formes qu'esquissait, il y a un moment, notre camarade Bidet, nous avons eu la fédération Socialiste au Cameroun, avec Sacsas (?), aujourd'hui, nous faisons un autre essai, nous voulons tenter de mettre sur pied le mouvement qu'on nous a défini tout à l'heure, qui devrait s'appeler l'alliance démocratique Camerounaise.
Il nous faut, dans la campagne que nous menons dans ce territoire, adopter les méthodes de nos adversaires, il nous faut faire exactement comme eux, calquer notre conduite sur la leur, sinon nous serons battus, impitoyablement battus, et nous disparaîtrons de la scène politique.
Voilà pourquoi, à l'instar de ce qui a pu avoir lieu dans d'autres territoires, particulièrement au Soudan et au Tchad, nous entendons mettre sur pied cette alliance démocratique camerounaise.
La tâche n'est pas facile, mais néanmoins, avec un peu de foi, avec un peu de bonne volonté, nous pensons quand même arriver à nos fins.
Un parti politique local est actuellement absolument indispensable. Nous devons faire en sorte que ce mouvement naisse, se développe et grandisse, le plus rapidement possible.
On pourrait croire qu'une telle organisation pourrait affaiblir notre position, nullement.
Tout à l'heure, Bidet vous a démontré le bref épanouissement du parti progressiste soudanais ; le parti du Tchad également connaît actuellement, auprès des populations, la même faveur ; c'est à leur exemple que nous devons agir, c'est sur eux que nous devons conformer notre action.
D'ailleurs, dans ce domaine, il faut être avant tout pratique. Nous avons un idéal, mais l'idéal ne doit pas empêcher de rechercher le réel ; il ne faut pas nous éloigner des contingences matérielles, des contingences de ce monde, sinon il n'y aurait ; pour nous, plus de place dans ces territoires.
Nous avons longuement débattu de ce problème au cours de ces 18 derniers mois.
Récemment encore, au Cameroun, et plus tard encore en France, tous les élus du Cameroun se sont, trouvés rassemblés et d'accord pour admettre qu'en dehors de ce mouvement, de cette alliance démocratique camerounaise, il n'était, pour nous, Socialistes de ce territoire, pas de salut.
Je vous demande, par conséquent, d'autoriser la création de ce Parti local, en pleine conformité de vue avec le Comité directeur.
La fédération n'est plus appropriée à notre territoire, il nous faut autre chose, il nous faut quelque chose de plus souple.
Ce faisant, nous ne ferons qu'imiter nos adversaires, qu'emprunter leurs armes déguisées ; ce qui leur a, parfois, bien réussi, doit nous réussir également à nous-mêmes.
Mais nous demeurons fidèles à la pensée de Jaurès lequel déclarait que l'action révolutionnaire et internationale (entendant par là le Socialisme) doit porter même sur la moindre de toutes les responsabilités nationales.

Contribution Jean-Jaurès

Dans ces partis locaux, les populations des territoires d'Outremer auront le sentiment de se retrouver davantage elles-mêmes, avec leur particularisme, leurs traditions originales, leur originalité, leurs traditions.
Imbus d'un même idéal et imprégnés d'une même doctrine, poursuivant un même objectif : l'émancipation de l'homme, sa libération des servitudes traditionnelles, le relèvement de sa condition matérielle et sociale, ces partis locaux constitueront, dans ces territoires d'Outremer, autant de petits bastions et de remparts vigilants de la démocratie naissante.
Il nous appartient simplement d'établir le système approprié des apparentements.
Malgré l'unité de sa doctrine et de son objectif, le Socialisme doit être divers et varié dans ses moyens, dans ses modes d'action ; il doit s'adapter au milieu où il s'applique, se conformer aux particularismes locaux, sous peine de perdre toute efficacité pratique.
En cherchant à assurer le libre épanouissement de l'homme, sa libération du triple fléau de la misère, de la faim, et de l'ignorance, il faut éviter soigneusement tout ce qui pourrait conduire à des formes figées et inertes des principes, soit au corporatisme stalinien.
Le Socialisme doit tendre à réaliser au sein de l'unité fondamentale, les diversités d'expression, dans le cadre d'une doctrine qu'il appartient aux instances nationales et internationales de définir et d'exprimer, en tenant compte, à la fois, d'une part, des réalités, d'autre part, de la tactique des adversaires.
Je vous demande, par ailleurs, et c'est le corollaire du premier point que je viens de vous développer, de décider un assouplissement de la discipline actuellement trop rigide, au sein du groupe parlementaire, discipline qui, dans la personnalité des élus d'Outremer, annihile toute volonté d'effort, de travail constructif et original.
Les intéressés devraient bénéficier d'une plus grande latitude de mouvement, particulièrement en ce qui touche les problèmes, les questions d'Outremer.
Il est surprenant de constater que pour des questions qui nous touchent directement, nous n'avons pas toujours le dernier mot.
Si l'on continuait d'opérer, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, naîtraient, non seulement les schismes et les sécessions, mais les nationalismes aveugles et exacerbés ; tâchons d'y prendre garde.
D'autre part, conséquence logique de ce qui précède, les élus d'Outremer ne devraient pas être non plus voués à jouer éternellement le rôle de modestes seconds et de parlementaires de second ordre, tout devrait être mis en œuvre pour leur permettre d'affirmer davantage leur personnalité et se faire valoir.
Le Comité directeur a fait la guerre pour une question essentielle, il a demandé d'abord que les délégations constituées en période 1e crise comprennent au moins un député d'Outremer, que dans les votes d'investiture et de questions importantes débattues au sein du Parlement, il y ait constamment intervention

Collection Léon-Laurat

des élus d'Outremer.
Nous aimerions, quant à nous, qu'on donne à ces recommandations une importance capitale.
L'attitude adoptée, à notre égard, par le groupe parlementaire, a partout laissé l'impression, dans les pays d'Outremer, comme en France même, que les intérêts d'Outremer n'étaient défendus à l'Assemblée Nationale, tout particulièrement, que par le groupe des indépendants d'Outremer, et ce n'est pas la vérité.
Hier, on a mis l'accent sur le travail effectué dans une Assemblée Internationale, comme celle de Strasbourg, par ses membres ; il est vrai également qu'à l'Assemblée Nationale tous les représentants de ces territoires, tous quels qu'ils soient, et particulièrement les représentants Socialistes, ne manquent aucune occasion de faire leur travail et de faire du bon travail.
Aux recommandations formulées par le Comité directeur, j'en ajouterai une autre, il serait souhaitable à tous égards, que l'élu d'Outremer du groupe, fût désigné pour faire partie de toutes 1es Commissions du Parlement, non pas seulement, comme maintenant, dans des Commissions mineures, et sans importance, mais aussi dans les grandes Commissions, comme la défense nationale, les affaires étrangères, les finances.
J'ai exposé très rapidement, très brièvement, un programme d'action, en ce qui concerne ces territoires d'Outremer, j'ai dit qu'il était à peu près indispensable que dans ces territoires on abandonnât la forme de fédération, pour se cantonner, au contraire, dans des partis locaux ; cela est absolument indispensable, pour toutes les raisons que j'ai indiquées, pour toutes celles également sur lesquelles notre camarade Bidet vient de mettre l'accent.
En agissant, comme il vient d'être dit, nous aurons, non pas affaibli le Parti, mais fortifié la position du Socialisme Outremer, nous lui aurons restitué aux yeux des populations en cause, son vrai visage de Parti du peuple, hautement démocratique, travaillant en étroite communauté d'idée et de pensée avec le parti central ; les partis locaux, par leur action courageuse continueront de faire rayonner Outremer les idées et la foi Socialistes.
Ils auront seulement le choix de leurs moyens et de leurs méthodes.
En luttant pour la sauvegarde de l'idéal qui nous est cher, à tous, ils témoigneront, n'est-il pas vrai, de la façon la plus authentique, de notre doctrine, et assureront, finalement, le triomphe de
la pensée Socialiste su milieu des populations d'Outremer.
L'exemple de tous les camarades du Soudan et du Tchad est le gage le plus sûr qu'aucun danger n'est à craindre et que le Socialisme ne peut dégénérer, même quand il est répandu et diffusé Outremer dans les partis locaux autonomes.
Par ailleurs, et c'est par là que je voudrais terminer cette brève intervention, Jaurès, dans une page célèbre déclarait ce qui suit :
(Cette page nous pourrions nous l'approprier.)
"Préparez l'unité du Parti Socialiste, disait-il, et il ne s'agit pas d'une unité

despotique et inerte. Les diverses organisations Socialistes peuvent et doivent subsister, mais il faut qu'elles puissent toujours se concerter et délibérer cordialement, pour l'action commune."
Eh bien, camarades, ce que je vous demande de faire n'est pas autre chose. Il est certain que les partis locaux continueront, dans la vie du Socialiste, qui correspond d'ailleurs, à la véritable vocation les populations les territoires d'Outremer où existe depuis longtemps le régime communautaire que nous connaissons tous, c'est pour cela que je vous demande de déléguer les pouvoirs nécessaires au Comité directeur, pour que l'on puisse créer ou développer les partis locaux qui existent ; nous assurerons ainsi incontestablement le triomphe du Socialisme, nous développerons les idées qui nous sont chères, et nous arriverons à maintenir, à fortifier, les positions que définissait tout à l'heure notre camarade Bidet.
(Applaudissements)

Le président - Il n'y a pas de camarades qui soient inscrits dans cette discussion ; nous allons donc passer au point suivant de l'ordre du jour.
Je vais mettre aux voix le rapport de Bidet.
Que ceux qui sont partisans d'approuver les conclusions au rapport de Bidet le manifestent en levant la main ?
Baissez les mains.
Avis contraires ?
Il n'y en a pas.
Nous allons passer aux rapports des Commissions sur l'Union Française ; le premier rapport est le rapport sur les problèmes économiques et sociaux d'Outremer ; je donne la parole au rapporteur Sylvandre.

M. Sylvandre

Camarades, les conquêtes réalisées dans le domaine politique demeurent précaires, sans l'évolution parallèle des conditions économiques et sociales.
Ce sont ces aspects économiques et sociaux qui ont été évoqués hier, par les trois rapporteurs, nos excellents camarades Alduy, Cazelles, Bégarra.
Dans son intervention, Alduy s'est attaché particulièrement à la question de l'industrialisation des territoires d'Outremer. C'est à juste titre qu'il a insisté sur cette nécessité de développement économique et social des territoires d'Outremer, auquel restera attaché le nom de notre camarade Moutet, et celui de notre ancien Président du Conseil, celui qui préside aujourd'hui.
Ce développement amorcé a été malheureusement retardé par la situation financière ; mais nous devons reconnaître les résultats déjà acquis.
Je signale que ces réalisations ne profitent pas qu'aux territoires d'Outremer, elles profitent aussi à la métropole. Celle-ci qui a su s'imposer des sacrifices importants pour les financer, en a certainement retiré des avantages incontestables.

Fondation Jean-Jaurès

En effet, le resserrement des liens économiques entre les différentes parties de 1'Union Française, liens qui avaient pu être rompus au cours du dernier conflit mondial, lui ont permis, en effet, d'asseoir ses propres programmes de production sur un marché de consommation plus vaste, et c'est ainsi que le pourcentage moyen des exportations des territoires d'Outremer vers la métropole est passé de 49% à 72%, celui des importations des territoires d'Outremer en provenance de la métropole est de l'ordre de 53% en 1938 et passe à 66% en 1949.

En outre, ce développement économique est un instrument de progrès social.

Il a été souligné que c'est le but de la loi de 1945, votée à l'initiative de Marius Moutet, de satisfaire aux besoins aux satisfactions des autochtones et de généraliser les conditions favorables à leur progrès social, de concourir à l'exécution des programmes de reconstitution et le développement de l'économie de l'Union Française, tant sur le plan métropolitain que sur celui des échanges internationaux.

Nous avons examiné ce point de vue des échanges internationaux et la motion qui vous sera présentée tout à l'heure tient compte de cet élément.

Nous estimons que l'on doit favoriser, dans nos territoires, aussi bien les industries de transformation que les industries de biens de consommation, permettant de satisfaire au meilleur compte les besoins des populations, et susceptibles de leur assurer de meilleures conditions d'existence, dans le domaine de l'habitat et de l'alimentation, notamment.

Après le rapport de notre camarade Alduy, notre camarade Cazelles, dans une remarquable intervention, a appelé l'attention du Conseil national sur la vocation agricole de l'Afrique et sur quelques intéressants problèmes qui méritent d'être résolus dans l'immédiat, afin de coordonner les forces publiques et privées nationales et internationales, pour faire progresser cet immense continent vers le progrès moderne.

Cazelles a eu soin de préciser qu'il ne s'agissait pas d'opposer les deux thèses : industrialisation d'une part, et mise en valeur agricole, d'autre part.

L'industrialisation ne servirait pas à grand chose dans un pays où la densité de la population est faible, ou celle-ci manque encore certainement de formation technique, où elle est mal nourrie, si l'arrière pays ne peut satisfaire aux besoins alimentaires au prolétariat industriel.

La motion présentée tient compte des indications et des observations de notre camarade Cazelles.

Cazelles a évoqué également, sur le plan social, la nécessité du développement culturel.

Nous n'avons pas expressément mentionné cet aspect du développement social, cette nécessité du développement culturel, mais il est certain que nous, Socialistes, nous le savons et nous le sentons, que le premier besoin du peuple, après la santé et le pain, c'est l'instruction.

Il est certain que les lycées, les facultés, les grandes écoles sont des créations qui

sont nécessaires.
Il est indispensable, certes, d'avoir des licenciés, des agrégés, des docteurs, mais si dans le même temps on ne fournit pas à la masse, les moyens les plus élémentaires d'évolution dans le domaine culturel, à quoi aboutira-t-on, sinon à couper d'elle-même une élite restreinte ?
Ce qu'il faut, ce sont des écoles primaires, des centaines, des milliers d'écoles primaires, dans chaque village de quelque importance, si modeste soit l'installation, il faut une école primaire ; et pour cela il faut former des milliers d'instituteurs, auxquels soit faite une situation convenable.
Nous n'avons pas mentionné dans la motion cet aspect du problème social, mais il va sans dire que ce commentaire s'imposait.
Dans la motion qui va vous être présentée tout à l'heure, il est sous-entendu que le développement social doit accompagner le développement économique et l'organisation des organismes de sécurité sociale.
Dans un troisième rapport, aussi remarquable, notre camarade Bégarra a insisté sur la nécessité du rétablissement ses divers organismes d'assistance sociale aussi bien dans les départements d'Outremer qu'en Algérie et dans les territoires associés.
Avant le 1er janvier 1948, date d'entrée en vigueur du régime départemental, puisque les anciennes colonies sont devenues des départements, les fonctionnaires et leurs familles aux Antilles, en Guyane et à la Réunion, jouissaient du système d'hospitalisation basé sur la seule présence du fonctionnaire, qui pouvait, selon son échelon, bénéficier de 50, 80 ou 100% des frais d'hôpital ; les ouvriers avaient droit à l'hospice communal et payaient le quart ou le tiers ou la moitié du prix de la journée, selon le montant journalier de leur salaire.
Depuis janvier 1948, ce régime qui donnait satisfaction à tout le monde a été supprimé, sous le prétexte que la colonie est devenue département et que la population allait bénéficier de la sécurité sociale ; or, les textes ne sont pas appliqués jusqu'à ce jour ; les cotisations sont bien versées, perçues avec régularité, depuis le 1er janvier 1948, mais seule l'allocation aux vieux travailleurs salariés est payée.
L'assurance maladie ou longue maladie, qui, normalement, devrait remplacer le système d'hospitalisation, n'est pas payée, à ce jour, ce qui provoque un mécontentement croissant dans les milieux de fonctionnaires et dans le monde ouvrier.
On a invoqué la possibilité d'un déficit des caisses de sécurité sociale des départements d'Outremer, mais cet argument n'est pas valable, car, en 1951, il s'est tenu une réunion annuelle, à Paris, rue du Coq-Héron, avec les responsables des caisses de sécurité sociale des départements d'Outremer, et il a été exposé que la caisse de sécurité sociale des Antilles disposait de 300 à 400 millions de francs, celle de la Guyane 85 millions.
Cette masse de liquidités permettrait le fonctionnement immédiat de l'assurance

Fondation Jean-Jaurès

maladie, qui importe davantage aux ouvriers d'Outremer que l'assurance vieillesse.
Ensuite Bégarra a parlé de la nécessité de la mise en place en Algérie de la législation sociale, c'est ainsi qu'à ce jour, la législation des accidents du travail ne joue pas, elle n'est pas valable.
Bégarra a parlé du code du travail d'Outremer, et le Parti qui a beaucoup bataillé pour l'adoption de ce code du travail comprendra combien il faudra être vigilant pour l'application rapide de ce code du travail, qui a été récemment adopté par le Parlement.
C'est dans ces conditions que je soumets, au nom le la Commission, unanime, les deux motions suivantes :
Le Conseil national estime que pour assurer la disparition des régimes colonialistes et impérialistes, il importe de leur substituer et de promouvoir un plan mondial d'aide mutuelle dans les pays, dont l'objet essentiel doit être l'accroissement de la production, la recherche des richesses et des matières premières, avec la préoccupation principale d'élever le niveau de vie de ces populations et spécialement de la paysannerie et des travailleurs d'Outremer, notamment dans le domaine de l'alimentation et de l'habitat.
Ce programme comporte la transformation des conditions de la production agricole, amélioration des sols, des méthodes et des moyens de culture, et d'échange des produits, extension de l'enseignement technique et agricole, création de secteurs d'amélioration rurale, organisation des marchés, les moyens de communication et des transports.
Avant tout, il importe de déterminer et de préciser le régime domanial et de la propriété foncière, le statut de la coopération, notamment par transformation nécessaire des sociétés indigènes de prévoyance en coopératives gérées par les intéressés, ainsi que du crédit agricole et artisanal, sans perdre de vue l'importance capitale des industries de transformation et des biens de consommation, on doit partout où c'est possible, créer des industries de base, adaptées aux conditions économiques et sociales et démographiques de chaque région, après une planification générale de l'économie industrielle des pays d'Outremer.
Pour ces réalisations, il convient d'amorcer des circuits complets de production, ainsi au lieu d'établir une dangereuse division des économies d'Europe et d'Afrique, susceptible de subordonner cette production aux seuls besoins européens, on réalisera de ce fait une solidarité complète entre 1'économie métropolitaine et celle d'Outremer.
Il importe aussi d'activer les travaux de recherches et la mise en œuvre de ces recherches sur les richesses du sol et du sous-sol, notamment par l'activité et sous la direction des bureaux miniers et missions de prospection, et la création d'organismes d'exploitation, dans lesquels l'intervention et la participation des collectivités locales et de 1a puissance publique doivent être prépondérantes, la participation des autochtones à la gestion devant être toujours effective.

Deuxième paragraphe :
À tout progrès économique doit correspondre une amélioration sociale sensible et exposée dans une motion distincte.
Voici cette motion sur la réforme sociale d'Outremer :
Le développement économique doit marcher de pair avec le progrès social.
Dans les départements d'Outremer, le retard apporté à l'application de 1a législation sur la sécurité sociale, ne saurait être aggravé davantage, l'assurance maladie doit être immédiatement appliquée ; pour ces réalisations, il convient de faire jouer la compensation de ces départements à la surcompensation, dans le cadre national et d'accepter le principe des subventions des collectivités locales ou se l'état.
En Algérie, il convient de procéder à la refonte complète de l'organisation de la sécurité sociale, en mettant en œuvre les mesures suivantes :
• Associer les trois branches : allocations familiales, assurances sociales et accidents du travail.
• Unifier les caisses de sécurité sociale et les organiser comme en France, sur le plan territorial
et non sur le plan professionnel.
• Étendre les allocations familiales à l'agriculture.
• Introduire dans l'agriculture un système de sécurité sociale valable.
• Incorporer la gestion du risque accidents du travail à la sécurité sociale, comme cela existe en
France.
• Enfin, il importe d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs en relèvent le salaire minimum interprofessionnel garanti, en le rattachant à cet effet au salaire métropolitain.
J'ouvre une parenthèse, on a fait ressortir que le minimum interprofessionnel garanti ne se trouvait pas en harmonie avec le salaire réel, il y a quelque chose à faire et c'est à cette situation que remédiera le paragraphe dont je viens de donner lecture.
Dans les territoires d'Outremer et les territoires associés, il importera de veiller à l'application du code du travail, qui vient d'être voté.
La nécessité de lois sur les accidents du travail et des maladies professionnelles s'inspirant de la loi au 30 octobre 1943, s'impose de toute urgence.
À cette occasion pourrait être amorcée l'organisation de la sécurité sociale dans ces territoires, en confiant la gestion de ce risque à des caisses autonomes qui seraient l'embryon de caisses de sécurité sociale.
Telles sont, mes chers camarades, les deux motions que j'ai l'honneur de présenter au nom de la Commission des problèmes économiques que présidait notre camarade Moutet.
(Applaudissements)

Le président - Personne n'étant inscrit, je mets cette résolution aux voix.

Fondation Jean-Jaurès

Ceux qui sont d'avis de l'adopter sont priés de le manifester en levant la main.
Avis contraires ?
Il n'y en a pas ; la résolution est adoptée.
La parole est à Jules Moch, concernant la résolution sur les problèmes constitutionnels et législatifs
de l'Union Française.

Jules Moch

Camarades, le rapport que j'ai à faire sera court et courtes aussi les explications qui le précéderont.
La motion qui vous est soumise a, ce mérite de la brièveté, et cet autre mérite d'avoir été unanimement adoptée par la petite Commission que vous aviez désignée. Elle a un défaut, c'est qu'elle n'apporte pas de solution immédiate au problème posé.
En effet, en l'étudiant sérieusement, nous avons été tous d'accord pour constater qu'il était immense, qu'il était même beaucoup plus vaste qu'il ne nous avait paru lorsque nous suivions avec intérêt l'exposé de notre ami Rosenfeld, et que l'on peut discuter fort longtemps sur l'organisation constitutionnelle de l'Union Française, sur les diverses tendances qui s'expriment actuellement, de même sur le rôle de l'assemblée de l'Union Française dont nous sommes unanimes à dire qu'elle doit être maintenue.
Des thèses assez diverses méritent une étude détaillée, notamment en ce qui concerne sa compétence.
Doit-elle s'occuper des départements d'Outremer et de l'Algérie, comme des territoires, d'Outremer, ou non ?
Notamment en ce qui concerne ces pouvoirs, l'on peut admettre, suivant la thèse exposée par notre ami Rosenfeld, qu'elle pourrait jouer, pour 1'ensemble de l'Union Française un rôle analogue à celui de l'assemblée algérienne, pour l'Algérie, c'est-à-dire disposer d'une délégation conditionnelle de pouvoirs, subordonnée à la décision du Parlement en cas de conflit entre le ministre et elle, ou au contraire, on pourrait la concevoir comme on en parle dans certains milieux, comme ayant pour 1'Union Française, les pouvoirs qu'a, par rapport à l'Assemblée Nationale, le conseil de la République, actuellement. Même dans ce cas, il faudrait peut-être envisager de la diviser en deux sections : une section des états associés, une section le la France d'Outremer.
Tout cela mérite une étude complète, importante, intéressante ; et c'est pourquoi nous vous proposons la motion suivante que je lis, et à laquelle je n'ajouterai qu'un très bref commentaire :
Le Conseil national, fidèle aux principes proclamés dans le préambule de la constitution de 1946, et à l'esprit dans lequel a été voté le titre 8 de celle-ci, charge le Comité directeur de désigner une Commission spéciale, ayant mission de préparer et de soumettre, pour avis, à l'intergroupe Socialiste et à la Commission de l'Union Française du Parti et pour décision au Comité directeur,

Fondation Jean-Jaurès

un plan d'ensemble de réforme constitutionnelle et législative, assurant :
a) la souveraineté et l'indépendance effectives dans le cadre de l'Union Française, des états associés,
b) l'évolution des territoires associés vers le statut d'états associés,
c) le maintien du statut des départements d'Outremer, en facilitant l'adaptation de ceux-ci,
d) l'élargissement des pouvoirs des assemblées de groupes des territoires et des assemblées territoriales des territoires d'Outremer, ainsi que la création de municipalités élues, la modernisation et la déconcentration du ministère de la France d'Outremer, les modifications constitutionnelles nécessaires, notamment aux articles 71 et 72, pour doter l'assemblée de l'Union Française de pouvoirs définis en fonction de l'état actuel de l'union, dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée Nationale.
Deux mots seulement d'explication : la formule sur le maintien du statut des départements d'Outremer, avec adaptation à leur situation générale, vous a paru à tous, une nécessité, d'abord pour ne pas donner à ces départements l'impression d'un retour en arrière, et ensuite en raison des revendications des états américains et sud américains en particulier, relatives à la suppression de toute espèce d'installation européenne dans notre hémisphère.
Je rappelle que j'ai eu l'occasion d'installer, comme ministre des Travaux Publics, les préfets des trois départements américains et que, parlant devant la chambre vénézuélienne, j'ai pu faire remarquer à cette chambre qui était très dressée contre notre présence là-bas, que nous n'avions plus de colonies en Amérique, que la France était devenue un état partiellement américain et quasiment limitrophe du Venezuela, à la suite de quoi, d'ailleurs, la campagne contre notre installation là-bas, qui blessait nos camarades français comme nous, des deux îles et de la Guyane, avait cessé au Venezuela.
Il ne faut donc pas, du point de vue international, donner l'impression que l'on touche aux départements ou aux statuts des départements d'Outremer, ce qui n'empêche pas que toutes les adaptations du genre de celles qui ont été signalées sont visées par la formule que nous vous proposons.
En ce qui concerne les assemblées de territoires et la création de municipalités élues, je crois que c'est une revendication sur laquelle nos camarades des territoires intéressés sont d'accord. Par contre, nous ne visons par les assemblées de régions pour lesquelles il va y avoir discussion entre nous, et pour lesquelles la solution valable, pour un territoire, ne peut l'être pour un autre.
Modernisation et déconcentration du ministère de la France d'Outremer, cela va de soi, je n'ai pas besoin d'en parler.
Enfin, le paragraphe important, qui traduit une grande partie de l'exposé de notre ami Rosenfeld, est ainsi rédigé :
Nous devons étudier les modifications constitutionnelles nécessaires, notamment aux articles 71 et 72, pour doter l'assemblée de l'Union Française de pouvoirs (donc la doter de pouvoirs qu'elle n'a pas en ce moment) définis en fonction de

l'état actuel de l'union.
Cette phrase vise le scrupule d'un certain nombre de nos camarades qui, songeant aux formes fédérales de l'avenir, ne désirent pas que l'assemblée de l'Union Française puisse recevoir actuellement des attributions faisant obstacle aux attributions locales que pourraient avoir, par la suite, les conseils élus de territoires ou de groupes de territoires.
Ces pouvoirs doivent être insérés (je cite la fin) dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée Nationale, cette formule que nous avons cherchée un certain temps, traduit, dans notre esprit, que toutes les hypothèses sont possibles, ou bien que, comme le proposait hier Rosenfeld, on donnerait à l'assemblée de l'Union Française, des pouvoirs analogues, mais sur le plan de toute l'union ou d'une partie de l'union, à ceux de l'assemblée algérienne, en Algérie, c'est-à-dire qu'en cas d'accord du pouvoir central, le texte voté par elle est promulgué et qu'en cas de désaccord, il est fait appel au Parlement, première hypothèse qui est visée par notre texte, et deuxième hypothèse qui n'est pas exclue non plus ; mais là aussi une longue étude est nécessaire.
Peut-être arriverons-nous à une formule étudiée, une formule laissant au Conseil de la République ses attributions métropolitaines et donnant à l'assemblée de l'Union Française les attributions du conseil de la République pour tout ou partie des territoires d'Outremer ; elle serait alors la seconde Assemblée, en navette avec l'Assemblée Nationale. Ceci est aussi formulé par la formule que nous vous suggérons.
Voilà pourquoi nous vous proposons la création de cette Commission dont je puis vous assurer une fois qu'elle se penchera sur les textes constitutionnels et législatifs actuellement en vigueur, et qu'elle étudiera les revendications des différents territoires, elle aura un travail sérieux, intéressant et utile a accomplir dans l'intérêt du Socialisme et de l'Union Française.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Okala.

Charles Okala

Camarades, je ferai une brève intervention. La résolution qui nous est présentée ne nous satisfait pas entièrement et pleinement, mais elle constitue quand même une amélioration par rapport au passé.
Elle constitue une amélioration parce que jusqu'ici dans toutes les discussions qui se sont déroulées sur les territoires associés, personne n'a pu définir quel sera demain le statut de ces territoires.
Pour ma part, je salue l'idée Socialiste qui, aujourd'hui, demande qu'on puisse faire de ces territoires des états associés, dans le cadre de l'Union Française.
Seulement, je voudrais attirer l'attention des camarades ici présents, sur le fait que pour les peuples d'Outremer, nous devenons de plus en plus défiants, nous devenons de plus en plus méfiants, parce que les gouvernements vont de plus en

plus à droite, et le fait que les Socialistes ne sont plus au gouvernement constitue, pour nous, une lourde menace.
Tout ce que les peuples d'Outremer ont pu enregistrer de bien n'est venu que des ministères où étaient les Socialistes, tel le Front Populaire, telle la constituante, avec ce que nous avons connu connue suppressions, abolition du travail forcé, puis avec le décret de novembre 1947, instituant un code du travail d'Outremer.
Mais tout ceci est perdu et nous n'avons enregistré aucun avancement depuis que les Socialistes ne sont plus au gouvernement, plus exactement depuis que les Socialistes ont abandonné la rue Oudinot, et c'est là que je voudrais attirer l'attention des camarades.
Dans les groupes parlementaires Socialistes, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au conseil de la République, les questions d'Outremer, les questions de l'Union Française semblent être des questions de seconde zone ; je m'excuse de montrer encore, une fois de plus, mon amertume.
Ainsi, à l'Assemblée Nationale, nous remarquons que aes camarades comme Jules Moch, s'intéressent aux problèmes de l'Union Française, en dehors des élus mêmes de ces territoires, par contre, au Sénat, nous ne voyons aucun élu métropolitain qui s'occupe sérieusement des questions de l'Union Française.
Moutet s'en occupe, parce que c'est une passion, pour lui, et pour nous Moutet représente quelque chose, parce que Moutet, quand il a été au ministère, a laissé un souvenir pour nos territoires, aussi nos ne considérons pas Moutet comme un métropolitain, nous l'avons adopté puisque lui-même est élu dans nos territoires.
(Applaudissements)
Nous venons d'assister à ceci au Sénat : le groupe des indépendants d'Outremer, composé de douze éléments vient de se voir octroyer quatre places à la Commission des territoires d'Outremer, pourquoi ?
Parce que les Socialistes du Sénat ont troqué les places de la Commission d'Outremer contre d'autres places dans les Commissions comme celle de l'intérieur, comme celle de l'agriculture, comme celle des affaires étrangères.
Vous permettrez à l'élu d'Outremer que je suis de dire que c'est une curieuse façon de concevoir l'idée Socialiste des problèmes et l'avenir de l'Union Française.
J'estime qu'un groupe comme le groupe Socialiste ne pas au Sénat ne peut pas ne pas être représenté, dans une Commission qui pour nous est la Commission la plus importante, la Commission des territoires d'Outremer où nous sommes exactement représentés par le même nombre de délégués qu'un petit groupe de douze membres.
Je tiens à protester ; et si je tenais au pareil propos au sein du groupe du conseil de la République, il se perdrait dans le silence, je ne dirai pas un autre mot, plus fort, mon vocabulaire est parfois très acerbe, je m'en excuse, c'est le langage de celui qui a appris à souffrir depuis son jeune âge, et vous ne pouvez pas lui reprocher d'avoir un langage très acerbe parfois.

Je me contenterai de dire tout simplement qu'au Sénat nous aurions souhaité que dans toutes les assemblées on puisse avoir des spécialistes et des gens qui s'attachent vraiment à ces problèmes.
Après ce que nous savons du Sénat, s'il n'y avait pas l'Assemblée Nationale, les problèmes de l'Union Française auraient été traites au sénat par la bande Durand-Lévy et compagnie, et nous, Socialistes, nous aurions été toujours absents.
Lorsque les Socialistes participent au gouvernement ils préfèrent avoir le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Intérieur, et autres encore ; nous estimons que le Socialisme doit maintenant se porter vers les continents nouveaux que forme l'Union Française. Le ministère de la France d'Outremer est pour nous un ministère-clé, et chaque fois que les Socialistes ont participé au Gouvernement, ils ont abandonné ce ministère au profit d'autres ministères.
Et nous avons connu ce fait, que le MRP qui a goûté le gâteau ne veut plus le laisser. Quand Moutet était rue Oudinot, il avait des facilités, (nous ne devons pas craindre la vérité ici) avec les facilités dont pouvait disposer le Socialisme dans nos territoires qu'avons-nous vu ?
Nous avons vu que dans presque tous les territoires il y avait des élus Socialistes, et ces élus Socialistes, vous n'êtes pas sans les connaître, au moment où. il e. fallu porter quelqu'un à la première magistrature de la République française, la presse française de droite a dit : "C'est un président qui a été élu par les députés et les conseillers de la république venant d'Afrique, c'est l'Afrique maintenant qui viendra arbitrer les conflits français."
Je crois que tous vous avez lu ce qui a été dit au lendemain de l'élection de notre camarade Vincent Auriol.
À l'heure actuelle, le MRP s'il n'avait pas eu quelqu'un rue Oudinot, ne saurait pas faire plus de propagande que nous dans ces territoires, il ne nous aurait pas partout battus, le MRP n'aurait pas pu avec la coalition Bétholaud (?) nous enlever tous les mandats que nous avions à Dakar et partout ailleurs.
Au Cameroun nous sommes aujourd'hui six Socialistes au Parlement sur 12, je crains fort qu'avec les élections à venir, si les Socialistes ne participent pas, il y aura encore d'autres coalitions comme celle que nous venons de voir lors des élections au Conseil général où notre camarade Ninine, connu de tous, a été battu, parce qu'il a fallu qu'un administrateur transporte l'urne dans sa maison, dans sa résidence, et qu'il la dépouille, avec autour de lui quelque vingt domestiques, avec des amis seulement, sans aucun contrôle, c'est ainsi que notre camarade Ninine a été évincé.
J'estime que c'est un scandale.
Que nous reste-t-il, dans notre désespoir ?
Il nous reste seulement l'Union Française ; et comme élu des territoires associés je dirai que pour nous nous abandonnerions bien volontiers nos mandats, notre représentation à l'Assemblée Nationale, au conseil de la République, s'il nous était dit formellement que l'assemblée de l'Union Française jouera le vrai rôle

qu'elle doit jouer.
Que pouvons-nous attendre d'une assemblée de 600 et quelques députés où il n'y a que 50 élus d'Outremer ? Quelle majorité pouvons-nous en tirer ? Qu'est-ce que les Socialistes peuvent obtenir contre une coalition de 600 membres ?
À l'heure actuelle, c'est le désespoir qui nous prend. Au Sénat, il y a une quarantaine d'élus d'Outremer, sur une assemblée de 320 membres. Admettons que les 50 Socialistes veuillent faire quelque chose de constructif, quelle majorité aurons-nous, que pourrons-nous obtenir pour ces territoires ?
Alors, nous sommes contraints de dire que pour nous, territoires associés, l'assemblée de l'Union Française reste encore le garant de l'espoir que nous pouvons avoir d'appartenir encore à la famille française, parce que nous estimons que c'est une assemblée où nous sommes en représentation égale, où l'on peut s'occuper de nos intérêts, le mieux possible.
Vous savez très bien qu'au lendemain de la libération, les territoires du Togo et du Cameroun ont refusé du fait de leur statut, d'envoyer des députés à l'Assemblée Nationale, et s'il n'y avait pas eu les événements de septembre 1945, nous n'aurions pas envoyé un député à l'assemblée constituante.
Nous avons envoyé des députés à l'assemblée constituante, espérant que les Socialistes nous aideraient à franchir les étapes successives que nous pouvions espérer, du fait que nous étions territoire associé.
Les Socialistes n'ont jamais eu la majorité, mais lorsque les Socialistes ont aboli le travail forcé, ils n'avaient pas la majorité non plus, mais ils étaient dans le gouvernement, ils avaient un ministre rue Oudinot qui préparait les choses. Je crois que les Socialistes doivent mettre ce point dans leur tactique.
La tactique Socialiste ne doit pas consister simplement à faire une cure d'opposition dans la métropole ; il faudrait que vous puissiez aussi penser à nous, parce que tous les espoirs des peuples des territoires associés, que ce soient des britanniques ou autres territoires, tous les espoirs de ces peuples sont dans le Socialisme.
Le mois dernier, à New York, j'ai entendu un pakistanais faisant le procès de la France, en ce qui concerne l'affaire de Tunisie et du Maroc, dire :
"Eh bien, nous aussi, on aurait connu de tels événements si, en Grande Bretagne, il n'y avait pas eu le gouvernement travailliste."
Cela, a été le meilleur éloge rendu au Socialisme international.
Nous aussi nous disons : Quand il y aura des Socialistes au gouvernement, cela nous inspirera confiance, et nous pourrons espérer que les motions que vous êtes en train de voter ne seront pas des vœux pieux, mais seront suivies.
Tant que vous n'aurez personne pour les suivre, pour les faire mettre en exécution, pour ma part, je les prendrai comme des vœux pieux.
J'ai dit que je n'ai aucune confiance et le fait que vous n'êtes pas au gouvernement, camarades, fait que maintenant il y a un nationalisme qui est né, du fait du désespoir ; et plutôt que de faire une cure d'opposition dans la métropole vous serviriez mieux les intérêts français et les intérêts de l'Union

Française, en cherchant une majorité républicaine, en la discutant, mais en revenant au gouvernement, parce que pour nous cela semblerait être une ère nouvelle, cela nous donnerait l'espoir d'être sur la voie d'obtenir ce que nous sommes en droit de réclamer.
Tant que vous resterez absents du gouvernement nous dirons tout simplement que le Socialisme reste une doctrine métropolitaine.
Lorsque les Socialistes auront besoin d'avoir quelques places en plus au Conseils municipaux ou bien à l'Assemblée Nationale, ils feront une cure d'opposition, et nous abandonneront, ils ne tiendront pas compte de nos intérêts.
Mais lorsque nous verrons que vraiment vous voulez que pèsent dans la balance du Socialisme les points de vue et les programmes des territoires d'Outremer, à ce moment-là, c'est un sacrifice qui vous coûtera, mais il nous coûtera aussi, et ce que vous pourrez perdre dans la métropole vous le regagnerez dans ces territoires nouveaux, ou le Socialisme doit faire son chemin.
C'est là, camarades, ce que je voulais faire comme remarques, en terminant en disant qu'il faudrait faire preuve l'un peu plus de sérieux.
Depuis 1945 nous avons connu des lois diverses dans nos territoires, nous venons de connaître une loi qui est sortie seulement en décembre 1952, qui est le code du travail ; pendant cinq ans, on n'a pas parlé, ou presque pas, de l'Union Française, sauf à l'occasion du vote du budget, où l'on a fait des voeux pieux, ou chaque fois qu'il y a eu des votes concernant l'Union Française, c'est donc qu'il y a des camarades de l'Union Française qui veulent intervenir, pourquoi ? Parce Qu'ils n'ont jamais l'occasion d'intervenir.
Nous ne pouvons pas parler des finances, nous ne pouvons pas parler de l'alcool, du blé, parce que nous estimons que nous ne pouvons parler que de choses que nous connaissons bien, et ces choses que nous connaissons le mieux sont les problèmes de nos territoires, nous ne sommes pas des passe-partout.
Si l'on avait étudié un peu plus nos problèmes, comme on l'a fait à l'Union Française, nous aurions été satisfaits, peut-être aurait-on évité beaucoup de choses, c'est pour cela, camarades, que non seulement cette résolution que vous allez voter ne doit pas rester lettre morte, pour ce qui concerne l'assemblée de l'Union Française, mais pour ma part je souhaiterais que vous puissiez mettre en œuvre tous les efforts voulus, faire tous les efforts possible pour que l'assemblée de l'Union Française devienne l'assemblée des peuples qui attendent encore tout de la civilisation française.
L'assemblée de l'Union Française est une assemblée dont les débats, dont les résolutions sont suivies dans ces territoires, plus que les débats, les résolutions de l'Assemblée Nationale et du conseil de la République.
Si vous voulez vraiment que nous puissions continuer à avoir confiance, à dire aux nôtres de patienter, car on ne peut se construire en un jour, il faut que l'assemblée de l'Union Française puisse jouer son rôle.
Camarades, en tout cas, faites tout ce que vous pourrez faire pour que l'assemblée de l'Union Française devienne la vraie assemblée de la fédération

des peuples qui forment l'Union Française ; c'est la seule garantie qui nous reste, à nous, désespérés, afin que demain, lorsque nous serons états associés, nous puissions continuer à travailler dans la famille française, dans cette assemblée de l'Union Française, parce qu'autrement nous ne pourrions rien contre le nationalisme naissant.
Le Communiste qui est allé à New York vient de faire une conférence, il y a seulement cinq jours au Cameroun, où il y a eu 10 000 personnes à venir l'entendre, alors qu'il représente un petit parti qui ne comporte que 4 000 mécontents, avec des gens qui ont été battus à toutes les élections, alors que nous, Socialistes, nous obtenions tous les sièges ; il est allé à New York, il a fait de la démagogie, il est revenu et on le prend comme héros national, il a suffi qu'il revienne pour qu'on le porte en triomphe ; l'administration lui a refusé la salle des fêtes de Douala, il est allé sur un terrain de sports, il a réuni immédiatement 10 000 personnes, et les 4 000 de son parti.
Aussi je vous dis : redonnez-nous la confiance, faites que nous puissions avoir encore foi en l'avenir, en l'avenir Socialiste, en l'avenir de la France, et dire qu'il y a encore une France et des gens qui pensent à nos territoires.
Je sais, camarades, que vous pensez toujours à nos territoires, mais il faut hurler avec les loups ; revenez au gouvernement et vous verrez que le Socialisme redeviendra comme il a été autrefois, parce qu'en restant en dehors du gouvernement, vous nous laisserez aux prises avec nos pires ennemis pour qui le Socialisme signifie tout ce qu'il y a de subversif, et ils n'hésitent pas à faire alliance avec les Communistes pour nous combattre.
Camarades, c'est tout ce que je voulais dire, et je vous prie de m'excuser si j'ai abusé de vos instants, mais il fallait que nous puissions dire tout ce qui nous tenait à cœur.
Pour ma part, je voudrais que l'assemblée de l'Union Française ait plus de pouvoirs que le conseil de la République, parce que ces pouvoirs rejaillissent sur nous, car le conseil de la République est devenu maintenant un bastion du colonialisme, où tout ce qui est fait à l'Assemblée Nationale est détruit, vidé de sa substance, de sa substance la plus humaine ; l'assemblée de l'Union Française reste encore l'espoir que les peuples d'Outremer peuvent placer en la France et en l'Union Française.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Jules Moch pour répondre.

Jules Moch

Camarades, théoriquement, il n'y aurait pas lieu de répondre à notre ami Okala, puisqu'il n'a pas déposé d'amendement, ce dont je le remercie ; mais je voudrais lui dire que nous avons écouté avec attention cet exposé qui partait du cœur, même dans les parties qui n'avaient pas un lien direct avec la motion actuellement en discussion, que nous connaissons l'importance du ministère de

la France d'Outremer pour nos amis des territoires d'Outremer ou des territoires associés, comme d'ailleurs le MRP la connaît dans l'intérêt de ses missions lointaines, et qu'au demeurant, je lui demande de n'être pas pessimiste quant à l'action du groupe parlementaire au conseil de la République, où il y a, en la personne de notre ami Marius Moutet, un homme aux efforts duquel Okala et tous ses camarades ont toujours rendu hommage.
Je voudrais ajouter aussi que nous devons être reconnaissants à Okala, du rôle qu'il a joué, récemment, à New-York, auquel il a fait une allusion très modeste, à un moment où la France était en butte à des attaques dont certaines, nous le savons bien, justifiées, mais dont d'autres s'étendaient à tous les territoires où vivent des Français ; il a su présenter de la France une image fidèle à la réalité et qui honorait la France.
(Applaudissements)
Il me permettra d'ajouter, pour terminer, que ce qui fait notre fierté d'être Socialistes, c'est précisément ce qu'il a pu dire tout à l'heure, en parlant avec son cœur, à la fois du rôle de nos camarades travaillistes anglais, dans l'évolution le l'Inde, du Pakistan, de Ceylan, de la Birmanie et d'autres régions, et du rôle joué par les Socialistes français quand ils étaient au pouvoir; cet hommage qu'il a lui-même rendu au Socialisme se résume en cette phrase :
Le Socialisme est sans doute le seul mouvement d'opinion qui puisse résoudre, dans la justice et dans la paix, le problème de la libération des peuples hier colonisés et opprimés.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Léonetti, pour une rectification.

Jean Léonetti

Je voudrais faire une très brève mise au point à la suite des critiques que notre camarade Okala a apportées, contre le groupe Socialiste du conseil de la République ; je pense qu'il a été injuste et je voudrais dire que je lui demande, ici, devant le Conseil national de reconnaître, comme il a eu l'occasion de le faire souvent, ce qu'on fait nos camarades du conseil de la République.
Il a affirmé, tout à l'heure, que nos camarades du conseil de la République se désintéressaient, la plupart du temps, des problèmes de l'Union Française, il a indiqué aussi que le bureau du groupe du conseil de la République avait troqué les mandats du conseil de la République pour avoir une représentation plus large dans d'autres Commissions ; je tiens, sur ce point, à lui donner un démenti, parce qu'il sait très bien que ce n'est pas exact ; l'effectif des Socialistes dans les différentes Commissions a été arrêté d'un commun accord, au sein du groupe et aucune protestation n'a été élevée au moment où nous avons fait cette discussion au sein du groupe Socialiste ; alors, je ne vois pas pour quelle raison on vient porter ainsi, devant le Conseil national, les critiques qui auraient pu naître normalement devant la séance plénière du groupe.

Je voudrais également indiquer à notre camarade OKALA que nous avons, les uns et les autres, notre propre mandat à assumer, à représenter les territoires pour lesquels nous avons été désignés, cependant certains de nos camarades n'ont pas hésité à prendre en plus de leur charge, celle des territoires d'Outremer, et OKALA sait bien qu'en ce qui me concerne, personnellement en plus de la Commission des affaires étrangères, en plus de la Commission de la marine marchande, j'ai accepté de représenter des territoires d'Outremer pour des membres qui n'assumaient pas leur mandat de façon régulière, à la Commission ces territoires d'Outremer, j'ai accepté, avec Singorre, de vous y suppléer ; c'est un travail supplémentaire, qui est tombé sur nous, et je vous assure que nous nous efforçons de l'assumer dans les meilleures conditions possibles, évidemment pas avec autant de compétence que toi-même, parce que nous ne connaissons pas tes problèmes aussi bien que toi-même, mais nous nous efforçons de te suppléer quand tu n'es pas là.
Enfin, je voudrais pour terminer, indiquer que depuis le mois de juin, il est regrettable, et je l'ai dit à différentes reprises aux représentants des autres territoires d'Outremer, il est inadmissible qu'ayant été mandatés pour représenter vos territoires au conseil de la République, vous en soyez, la plupart du temps, absents. Depuis juin dernier, sur 11 réunions de la Commission des territoires d'Outremer, j'ai constaté que notre collègue Aroulin (?) a eu trois présences, Okala également, notre camarade Bosc (?) zéro, notre camarade Doucoré (?) zéro.
Je dis que nous avons pris la détermination de vous faire suppléer par des suppléants permanents, qui devaient assumer ce rôle, ce n'est pas pour recevoir ensuite, devant le Conseil national, des reproches, que je considère comme immérités.
(Quelques applaudissements.)

Le président - Okala a la parole pour un mot rapide.

Charles Okala

Camarades, le camarade vient de dire une chose à laquelle je ne souscrirai pas, il a dit que nous avons assisté, certains, trois fois à la Commission des territoires d'Outremer, certains pas du tout ; mais il oublie que lorsque nous sommes, dans nos territoires, en face de nos ennemis, il faudrait que nous y soyons en permanence.
Si nous ne sommes pas allés aux réunions de la Commission ce n'est pas parce que nous étions à Paris, en train de nous amuser à Pigalle ou ailleurs, en train de danser au lieu de travailler, car lorsque nous sommes à Paris nous ne manquons jamais une séance où l'on parle des questions de nos territoires, ni même celles où l'on parle de questions qui ne nous intéressent pas au même titre, nous assistons à toutes les séances ; mais quand nous n'y assistons pas, c'est que nous sommes obligés d'aller dans nos territoires.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - La question n'a aucun rapport avec le projet de résolution, il appartiendra au groupe du conseil de la République de la trancher.
Pour le moment, nous allons statuer sur la proposition de notre ami Jules Moch ; ceux qui sont partisans de l'adopter sont priés de le manifester en levant la main.
Avis contraires ?
Il n'y en a pas, la proposition est adoptée.
La parole est à Rosenfeld, sur le problème marocain.

Oreste Rosenfeld

Mes chers camarades, c'est avec une profonde satisfaction, une véritable joie que je peux vous soumettre ici la motion sur le problème marocain, motion acceptée par la Commission, à l'unanimité.
Je tiens à déclarer que la Commission a pu mieux comprendre et apprécier la position et l'action de notre fédération Socialiste du Maroc, et le conseil voudra certainement s'associer à l'hommage que nous rendons aux courageux camarades qui luttent pour notre idéal commun, dans les conditions les plus difficiles, pour ne pas dire tragiques.
Je tiens aussi à exprimer aux représentants de la fédération, les remerciements émus de la Commission, pour leur collaboration au texte que je vous présente.
Dans l'intérêt du Parti, de sa propagande, de son action, ils ont fait un très grand effort de compréhension et de conciliation. Aussi avons-nous pu arrêter ensemble les termes d'un texte qui fixera, si le Conseil national l'approuve, une position claire du Parti, dans la difficile et très délicate question marocaine.
Je croyais devoir vous faire cette déclaration au nom de la Commission, et maintenant je vais vous donner lecture du texte, je ne crois pas devoir le commenter, vous avez tous assisté au débat d'hier, débat de haute tenue, et vous trouverez dans cette motion, je crois, l'expression de cette idée Socialiste permanente, en matière coloniale.
Voilà le texte :
Le Conseil national du Parti Socialiste constate que les négociations entre le gouvernement français et le sultan du Maroc commencées depuis deux ans, sont dans une impasse, le gouvernement s'en tient à la méthode de réformes insuffisantes, partielles, échelonnées, sur une période indéterminée, le sultan, d'accord avec son entourage et avec les représentants des partis nationalistes, demande la révision générale du statut du protectorat.
Le Parti Socialiste attire l'attention de l'opinion publique et du gouvernement, sur les dangers que la situation actuelle, si elle devait se prolonger, présenterait pour l'avenir des relations franco-marocaines.
D'accord avec sa fédération du Maroc, le Parti n'a cessé de réclamer, des avant la guerre, et avec une insistance accrue, depuis la libération, la réalisation rapide d'un ensemble de réformes sociales, économiques, judiciaires, et politiques, de nature à doter le Maroc d'institutions démocratiques et à l'acheminer dans les

Fondation Jean-Jaurès

meilleures conditions, vers la capacité de s'administrer démocratiquement.
Le gouvernement n'a pas entendu le Parti, et en ce qui concerne les réformes fragmentaires, proposées par lui, il s'est heurté à la résistance du sultan.
Or, à présent, avec l'éveil du sentiment national, dans le monde arabe, en général, et au Maroc en particulier, le temps des réformes partielles est dépassé, c'est l'ensemble du problème du Maroc, en tant qu'état, et de ses rapports avec la France, qui se pose et qui exige une solution rapide.
Le Conseil national invite, par conséquent, le gouvernement à prendre l'initiative d'une négociation avec les représentants qualifiés des divers éléments de toute la population du Maroc, afin de :
1°) Déterminer d'un commun accord le caractère et l'ampleur des réformes à réaliser dans les délais les plus rapides pour créer au Maroc, les institutions démocratiques d'un état moderne et pour y introduire notamment, une législation sociale et économique, protégeant les travailleurs des campagnes et des villes, autant contre l'exploitation capitaliste de toute origine, que contre une résurrection du régime féodal.
2°) Fixer les étapes du passage du régime du protectorat è autonomie interne de l'état marocain démocratique.
3°) Conclure un accord d'association entre le Maroc et la France, dans les domaines militaire, diplomatique, économique et culturel.
Le Conseil national est persuadé qu'une telle négociation portant simultanément sur tous les aspects du problème marocain, et conduite avec loyauté, sincérité, de part et d'autre, créerait un climat favorable pour rendre possible l'adhésion du Maroc à la communauté humaine qu'une véritable Union Française doit constituer.
Le Conseil national est profondément convaincu qu'une association ainsi établie pour une union durable entre les deux pays est seule susceptible de garantir pleinement les intérêts bien compris du Maroc et de la France.
Voilà le texte que la Commission unanime vous propose ; j'espère que le Conseil national sera également unanime pour l'accepter.
J'ajoute seulement un mot : dans le texte qui vous a été distribué, au quatrième alinéa, il y a une ligne qui a sauté ; c'est dans l'alinéa qui commence par les mots : "D'accord avec sa fédération du Maroc, le Parti n'a cessé de réclamer…"
Il faut ajouter "avant la guerre et avec une insistance accrue depuis la libération."

Le président - Quelqu'un demande-t-il la parole ?
Nous allons voter.
Ceux qui sont partisans d'accepter la résolution le manifestent en levant la main ?
Avis contraires ? Il n'y en a pas ; la résolution est adoptée.
La parole est à Rosenfeld, concernant la résolution sur les événements de Casablanca.

Collection Jean Baby

Oreste Rosenfeld - Sur les événements de Casablanca nous proposons également, à l'unanimité, le texte suivant :
Évoquant les récents troubles à Casablanca, qui ont eu pour conséquence un nombre considérable de morts et de blessés, condamnant tout appel à la haine et à tout recours à la violence, le Conseil national exige que toute la lumière soit faite pour déterminer l'origine et le déroulement de ces douloureux événements.
Les responsables quels qu1 ils soient, doivent être recherchés et traduits devant les tribunaux.
Le Conseil national s'élève avec force contre l'arbitraire policier, contre la répression collective et contre toute politique de représailles.
Il n'admet pas l'expulsion du Maroc, sans jugement, de Français, pour délit d'opinion, en vertu d'un édit de Louis 16.
Il n'admet pas l'expulsion de France, sur une simple demande de la résidence, de marocains contre lesquels aucune poursuite judiciaire n'est engagée.
L'ordre étant rétabli, le Conseil national demande la levée de toutes les mesures d'exception, notamment de l'état de siège, de la censure, et le rétablissement des libertés essentielles.

Le président - Personne n'étant inscrit, nous allons voter.
Que ceux qui sont partisans d'adopter le projet de résolution le manifestent en levant la main ?
Avis contraires ?
Il n'y en a pas, la résolution est adoptée.
La parole est à Boutbien, sur le message aux peuples de l'Union Française et de Tunisie.

Léon Boutbien

Camarades, la Commission des résolutions a étudié, d'une manière particulière, les aspects actuels du problème tunisien, et compte tenu de la situation dans laquelle nous vivons, elle a essayé d'inscrire, d'une manière valable, l'effort du Parti, en vue d'aboutir à ce qui a été le but constant de notre mouvement, à travers ses différentes initiatives, interventions et vote expriment ce désir d'aboutir à la conclusion l'un traité d'association qui consacrera l'interdépendance stratégique et culturelle inscrite dans les faits et dans l'histoire.
Nous étions tentés de faire une motion politique, mais des motions, nous en avons fait déjà beaucoup, et je pense qu'aucun événement majeur n'est intervenu depuis notre décision du Congrès national de mai 1950, pour que nous modifiions notre orientation politique.
Nous continuons, et nous travaillons dans la même voie.
Par contre, il apparaissait important, dans les circonstances actuelles, que ce Conseil national puisse lancer un appel solennel aux populations et à la France

Fondation Jean Jaurès

de l'Union Française et de la Tunisie, en vue d'aboutir à une reprise rapide des négociations, afin que notre but soit atteint.
Plutôt que de refaire une motion, la Commission des résolutions a préféré, unanime, adopter la formule d'un message, message qui porterait au-delà, des mers, la pensée profonde des Socialistes de France, qui sont essentiellement préoccupés d'une solution pacifique et honorable des problèmes franco-tunisiens.
Certains passages de cette résolution ont été pris directement dans les textes eux-mêmes des leaders les plus écoutés de certains mouvements nationalistes tunisiens, ce sont précisément les passages qui paraissent le plus en retrait sur l'ensemble du texte.
Mais il est important de savoir que ces passages sont rédigés par les intéressés eux-mêmes.
Je pense que si une controverse doit s'ouvrir, je ne manquerai pas de vous rappeler les textes et citations, références, qui permettront de faire une appréciation sur les raisons pour lesquelles notre message est conçu dans la forme qui vous a été présentée et distribuée.
Je crois que le texte se suffit à lui-même, que vous êtes tous avertis de cette question d'une manière suffisante, pour qu'il ne soit pas nécessaire de reprendre une explication.
Je vais me permettre de vous lire ce message qui a été, je le répète, adopté par la Commission des résolutions, à l'unanimité :
Le Socialistes de France et de l'Union Française, réunis en Conseil national, à Asnières, les 24 et 25 janvier 1953, ont délibéré à nouveau, sur les rapports franco-tunisiens; ils ont travaillé, avec le souci de la vérité, la franchise de l'amitié, et la volonté d'aboutir à restaurer un climat de confiance réciproque.
Il n'est que temps de poursuivre les négociations de part et d'autre, en vue de l'accession des Tunisiens à la capacité de s'administrer eux-mêmes, compte tenu des dispositions pertinentes de la charte des Nations Unies.
Le Parti Socialiste n'aura que fierté à verser au dossier de l'histoire de la période difficile que nous traversons, la somme de toutes ces initiatives, de tous ces efforts, en vue de réaliser une union sincère et durable entre le peuple de France et le peuple de Tunisie.
Dans ses diverses résolutions de ses Congrès nationaux, notamment en mai 1950, dans ses écrits dans sa presse, dans l'action de son Comité directeur comme de ses militants, dans ses initiatives et ses votes au Parlement, le Parti Socialiste a toujours été, et reste, le fidèle ami du peuple de Tunisie.
Il a, en effet, dénoncé, sans faiblesse, toutes les erreurs qui ont créé la situation actuelle, toutes les mesures arbitraires d'éloignement, de répression ou de contrainte, les campagnes d'excitation à la haine, les actes de violence criminelle, individuels ou collectifs.
Le Parti Socialiste a toujours demandé, quels que soient les auteurs, que toute la lumière soit faite sur les responsabilités de cette lutte fratricide, et qu'une justice

sereine recherche et châtie tous les coupables.
Il n'a pas craint de dire au gouvernement français et aux parlementaires de la majorité actuelle, la gravité d'une décision politique qui, sous le fallacieux prétexte de maintenir un état de fait, méconnaîtrait les aspirations les plus légitimes du peuple tunisien.
Il a dénoncé les fautes commises à tous les échelons, par certains représentants de l'administration française, en Tunisie, qui croient encore à la vertu d'une politique de coercition et ainsi ne font, par leurs actes quotidiens, qu'aggraver la situation actuelle.
Le peuple tunisien, ses organisations politiques et syndicales, ses représentants les plus qualifiés, ne peuvent donc ignorer tout ce que le Parti Socialiste a fait pour eux et tout ce qui l'autorise, aujourd'hui, à leur exprimer en toute amicale franchise, sa pensée.
De même que le peuple français, instruit par sa propre histoire, sait que l'évolution du monde moderne amène les peuples jusqu'alors dépendants, à exprimer, avec une force accrue, leurs aspirations à l'indépendance, de même les faits vécus le conduisent à constater l'interdépendance croissante des nations et l'obligation chacune se trouve à s'intégrer dans des ensembles de structures diverses, mais toujours dominés par les impératifs géographiques, les nécessités économiques et les circonstances historiques.
Les Socialistes savent que la Tunisie avec ses trois millions d'habitants, a une situation économique encore précaire, doit importer son énergie, construire ses routes et ses ports, irriguer ses plaines, électrifier ses villes et ses campagnes, acheter au delà de ses frontières trois fois plus qu'elle n'exporte, et acheter de libérer de l'ignorance tous ses enfants.
L'aide apportée par la métropole n'a pas été négligeable, le contact entre deux civilisations, même dans les heurts d'une collaboration imposée, il y a 70 ans, a, en définitive, réalisé un enrichissement de la Tunisie sur le triple plan matériel, intellectuel et social, comme le reconnaissait Habib Bourghiba lui-même.
C'est pourquoi les Socialistes estiment que toute exaltation d'un chauvinisme raciste ou fanatique, toute action terroriste individuelle ou collective, loin de servir la cause tunisienne, se retournent contre elle, entraînent des mesures répressive et fournissent aux puissances féodales du passé, comme aux propagandes démagogiques étrangères, l'illusion de pouvoir ainsi rompre l'amitié franco-tunisienne qui n'a pourtant jamais été démentie sur les champs de bataille communs, et qui reste vivace au cœur de nos deux peuples. Ils souhaitent donc que toutes les organisations tunisiennes évitent cette erreur et n'attendent pas d'actes aveugles et criminels l'amélioration de leur sort.
De son côté, le Conseil national Socialiste demande au gouvernement de la République, la reprise rapide et loyale des négociations pou que les promesses faites au peuple tunisien deviennent réalité.
Si le plan de réforme peut paraître à certains représentants tunisiens insuffisant, rien ne s'oppose à le parfaire, à la condition que les parties exposent, sans

réticence, leurs vues et leurs buts.
Pour assurer la transition politique nécessaire, Français et Tunisiens doivent coopérer dans un climat de détente et de liberté.
Il s'agit d'aider la Tunisie à s'insérer dans le circuit de la vie moderne et de la doter d'une constitution démocratique qui, dans le régime constitutionnel de son choix, associera les populations de Tunisie à la gestion des affaires publiques.
Nos efforts doivent aboutir, dans l'égalité des deux états, à la conclusion d'un traité d'association qui consacrera l'interdépendance économique, stratégique et culturelle, inscrite dans les faits.
Voici, camarades, le texte que la Commission des résolutions vous propose, comme un projet de manifeste, et qui a été adopté, je le répète, à l'unanimité.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Guy Mollet, pour présenter un amendement.

Guy Mollet

Camarades, j'ai à vous présenter un amendement, c'est presque une contre-proposition, tendant à substituer à l'ensemble du texte qui vous est proposé le projet de résolution qui figurait dans le rapport de notre ami Verdier (?).
Si j'ai employé ce moyen, c'est parce que j'ai l'intention que nous ayons une discussion, et je souhaite même que la Commission des résolutions siégeant au complet, ait à connaître à nouveau de la question.
Je ne souhaite pas qu'on oppose un texte à un autre, si c'est possible, car je considère, d'une part, que la volonté de faire un appel, au lieu de faire un projet de résolution est bonne, et je souhaiterais qu'il y ait un appel, et d'autre part, un certain nombre des préoccupations manifestées dans le message qu'on nous propose sont bonnes, à mon avis, et constantes, et je souhaiterais qu'elles soient incorporées au texte définitif.
Mais l'ensemble du texte qui nous est proposé est tel que je souhaite qu'on ne le retienne pas ; d'une part, j'estime que ce texte, dans sa forme est trop long, ensuite qu'il s'adresse à des Tunisiens, et qu'alors il manque de clarté. Il y a un certain nombre de notions, et je dirai lesquelles, qui ne sont pas exprimées. Enfin, et surtout, car c'est pour moi l'argument essentiel, c'est que ce texte est, dans son esprit, entièrement différent de tous les textes jusqu'ici adoptés par le Parti.
Au cours des débats, hier, il a été question, à plusieurs reprises, du souci de quelques-uns de nos camarades de voir atténuer la position du Parti, en ce qui concerne le problème de la Tunisie. Si tel est le souci du Conseil national et du Parti, nous nous inclinerons tous, mais il faut que le Conseil national et le Parti le disent en clair, et non pas dans le truchement d'un message qui semble ne pas contredire ce qu i a été dit jusqu'alors, mais qui est d'un esprit tel qu'il va exactement en sens inverse.
Si, par contre, il y a seulement un appel au peuple tunisien, parce qu'on a déjà

Fondation Jean-Jaurès

fait trop de motions et il est bon que l'on fasse connaître au peuple de Tunisie quelle est notre position, alors je dis que cet appel doit être très simple et très clair, qu'il doit comporter nettement la condamnation, sans ambages, de la politique gouvernementale française jusqu'ici suivie.
(Applaudissements)
Ensuite, qu'il doit reprendre, en clair, les propositions du texte de 1950, sur les buts que se propose le Parti Socialiste ; vous allez me dire qu'il y a bien une référence à 1950 dans les diverses résolutions de ses Congrès nationaux, dans le message :
"Dans ses diverses résolutions de ses Congrès dans sa presse, dans l'action de son Comité directeur comme de ses militants, dans ses initiatives et ses votes au Parlement, le Parti Socialiste a toujours été et reste le fidèle ami du peuple de Tunisie."
Mais nous connaissons, ou nous sommes supposés connaître la résolution de 1950. Un événement récent, l'obligation qui m'a été faite de tenter de définir, à la tribune de l'Assemblée Nationale française, le programme du Parti, m'a démontré que des quantités de camarades ne connaissaient pas la résolution de 1950, puisque lorsque j'en ai lu le texte intégral, sans en modifier une ligne, à ma descente le la tribune on a été assez gentil pour me dire que j'avais improvisé.
Je suppose que les camarades du Parti connaissent tous le texte de 1950. Il y a un fait certain, c'est que les Tunisiens ne le connaissent pas, et si l'on fait appel aux Tunisiens et que l'on maintienne les dispositions de 1950, sauf si vous êtes décidés à les modifier, il est nécessaire de leur dire ce qu'elles comportent.
Enfin, c'est seulement dans la mesure où l'on aurait agi ainsi que l'on pourrait, alors, se tourner vers eux et leur dire :
Nous, Socialistes français, qui faisons de semblables propositions, nous nous tournons vers vous, Tunisiens, et nous vous disons : "Pour permettre à ces solutions d'aboutir, nous avons besoin de vous, nous avons besoin que vous fassiez renoncer, sur votre sol, à certaines activités criminelles, nous avons besoin que vous vous déclariez vous-mêmes prêts à reprendre les conversations."
Je suis d'accord avec cette partie du message, mais dans la mesure seulement où l'on commence par dénoncer les activités et la responsabilité de ceux qui agissent là-bas au nom de la France.
Je m'excuse, je vais procéder à une analyse, non pas sur la forme, cette fois, il y aurait des choses à dire sur la forme, je ne crois pas que l'on puisse dire que dans les résolutions on a été et que l'on reste unanimes, je ne crois pas qu'il faille parler du Conseil national Socialiste, il vaut mieux éviter la formule, amis sur le fond.
Au deuxième paragraphe, je vous invite à vous reporter au texte :
"Il n'est que temps de poursuivre les négociations…"
J'ai l'impression qu'il vaudrait mieux les reprendre que de les poursuivre, j'ai

l'impression qu'il n'y en a pas, pour l'instant, ou qu'elles se font sous une forme différente de ce que nous voudrions. Je ne discute pas sur"... les faits versés au dossier de l'histoire de la période difficile... etc."
Je passe à ce qui est sérieux, page 2 :
"Le Parti Socialiste a dénoncé les fautes commises à tous les échelons, par certains représentants de l'administration française."
Comment ? Ce n'est pas le gouvernement français qui est responsable ? Ce sont certains représentants de l'administration française ; ces représentants n'ont pas traduit la volonté du gouvernement, à l'occasion ?
Je continue, plus grave ! Toute la page 3, elle se résume à peu près à ceci : "Tous savez, citoyens Tunisiens, nous, Socialistes, nous avons toujours été gentils, nous avons dénoncé les fautes, alors, à cause de cela nous sommes habilités à vous dire de renoncer à vos crimes et à vos erreurs."
Toute la page 3, c'est cela ! Il y a même des mots étonnants. Je croyais qu'il s'agissait d'un état auquel nous étions liés par un traité, or, il est question à la huitième ligne de "l'aide apportée par la métropole".
Cela continue sur le même ton. On dit : "Vous savez bien ce qu'on a fait pour vous, et Habib Bourghiba lui-même est obligé de le reconnaître."
Et l'on continue : "… alors que nous savons que certaines fautes commises par le gouvernement français avaient été faites avant qu'il n'y ait eu encore de manifestations violentes en Tunisie, nous demandions que ces manifestations n'aient pas lieu, en disant que cela allait donner lieu à des manifestations.
Nous leur disons le contraire, car c'est comme cela qu'ils l'interpréteront, même si ce n'est pas votre esprit.
"... C'est pourquoi les Socialistes estiment que toute exaltation d'un chauvinisme raciste ou fanatique, toute action terroriste, individuelle ou collective, loin de servir la cause tunisienne, se retournent contre elle provoquent de nouvelles mesures répressives, écoutez bien le mot, et fournissent aux puissances, etc. (Lecture).
Je suis convaincu que les mesures répressives ont été prises antérieurement aux mouvementé en question. J'ajoute que si même elles avalent été prises simultanément ou postérieurement, comment peut-on faire la comparaison entre ce peuple et nous, qui avons la prétention de le protéger ? Comment pourrait-on établir sur un pied d'égalité les responsabilités en question ?
Toute la page est de la même tenue.
Et on conclut en disant :
"... que nous souhaitons que toutes les organisations tunisiennes évitent cette erreur et n'attendent pas d'actes aveugles et criminels, l'amélioration de leur sort."
Camarades, le Conseil national est absolument souverain, il peut dire qu'il modifie sa politique intérieure, que nous n'avons fait qu'erreurs, jusqu'à présent mais s'il veut le dire qu'il le dise en clair ; il va envoyer aux Tunisiens un message qui va nous représenter à leurs yeux comme plus ou moins complices,

ou tout au moins comme acceptant la politique gouvernementale, actuelle.
Je dis que ce serait là une grande faute que le Parti n'a pas le droit de faire.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Marceau Pivert.

Marceau Pivert

J'aurai peu de choses à dire, exactement les mêmes observations qui viennent d'être faites, déposer un amendement, et si possible revoir ce texte.
Comme membre de la Commission des résolutions, je m'excuse de n'avoir pas pu participer, ce matin, vous savez pourquoi, à l'élaboration du texte.

Une voix - Il n'a pas participé aux travaux !

Marceau Pivert - Je confirme l'impression tout à fait fâcheuse que m'a produite ce texte, et je pense qu'il n'est pas sérieux, pour un Parti qui a, depuis des années, une politique bien définie sur les événements de Tunisie, d'apparaître aujourd'hui, dans ce texte, comme une sorte de super arbitre entre deux hommes qui sont en train de se disputer, qui sont plus ou moins méchants, mais qui sont placés sur le même plan.
Quand j'ai vu qu'on "poursuivait des négociations" j'ai bondi.
Est-ce qu'on considère comme des négociations le fait d'entourer avec des tanks le palais de la résidence et d'aller imposer au Bey, sous menace d'ultimatum, ou de déposition, une mesure qui a été faite par la violence ?
Est-ce cela que l'on considère comme des négociations qui doivent être poursuivies ?
Et qui doivent être poursuivies avec qui ?
Les hommes qui doivent, aujourd'hui, être considérés par nous comme qualifiés pour représenter le peuple tunisien, sont en prison, sont déportés, sont en exil, comme de vulgaires Dreyfus, tout simplement parce qu'ils représentent la volonté de leur peuple.
Y aurait-il dans un Parti Socialiste un seul camarade qui ne serait pas indigné et qui ne se placerait pas immédiatement au côté des victimes, qui serait là à essayer d'apporter de la guimauve sur les événements en disant : "soyez gentils, vous" ?
Comment ! On ne sait pas que les événements que nous condamnons, les explosions, les assassinats, sont la conséquence d'un conflit politique qui a été voulu par les gouvernements successifs qui n'ont pas accepté notre politique, qui ont cherché les relations de force ?
Il y a encore quelques jours, des généraux eux-mêmes nous disaient, et cela vaut pour la Tunisie autant que pour le Maroc, "Tout vient d'une question d'autorité, si l'on n'avait pas mis en cause l'autorité de la France à l'ONU, tout serait réglé."

Fondation Jean-Jaurès

Réglé, en effet, réglé à coups de sabres, à coups de dynamite, réglé en imposant la volonté de l'impérialisme français à un peuple pacifique qui n'est pas stalinisé et que nous avons le droit de considérer comme notre frère.
Alors, camarades, je pense que le Secrétaire général du Parti a eu raison, il a, en la circonstance, permis au Conseil national de ne pas, par un vote trop rapide, s'engager dans une situation qui ne serait plus comprise.
Il est encore temps de revenir en arrière et je demande à notre camarade Boutbien lui-même de considérer que les textes votés doivent être considérés comme une ligne politique claire.
C'est justement vis-à-vis du monde entier que le Parti peut largement montrer son drapeau politique ; si l'on veut essayer de l'abaisser ou de l'édulcorer, je crois qu'on ne travaillera pour personne, ni pour le peuple tunisien, ni pour ses relations avec nous, ni pour le Socialisme, ni pour la paix.
Camarades, il est encore temps : ne faites pas de bêtises !

Le président - La parole est à Savary.

Alain Savary

Camarades, c'est l'intervention de Guy Mollet, avec toute l'autorité qui s'attache à ses propos, qui m'amène à intervenir aussi brièvement que possible.
Dans l'analyse qu'il a faite du texte, il est des critiques valables que je reconnais et des corrections que l'on peut apporter. Ce que je n'accepte pas, et qui est parfaitement pénible pour des camarades appartenant à la Commission des résolutions qui, depuis des années, se sont penchés sur le problème tunisien avec l'espoir, non pas de le résoudre, mais de défendre sur le plan parlementaire et dans les assises du Parti ainsi qu'à l'extérieur toutes les positions que le Parti a prises, c'est d'entendre ce procès d'intention qu'on nous fait en nous disant qu'à la faveur d'un texte, nous avons voulu pervertir les intentions du Parti, violenter le Parti en lui présentant une résolution qui serait en deçà des résolutions antérieures.
Je m'excuse auprès de Guy Mollet, mais c'est une accusation que je ne peux pas accepter et que d'autres membres de la Commission des résolutions qui ont étudié ce texte de bonne foi, avec un effort, tendant non pas du tout à sacrifier l'essentiel, mais à arriver à un texte qui rappela, au contraire, les décisions du Parti, certainement ne peuvent pas accepter plus que moi.
(Applaudissements)
Sur la procédure qu'il propose, je n'élève aucune objection, que nous ayons pu nous tromper, qu'il y ait eu une aberration collective de la Commission, c'est possible, nous sommes tous faillibles, mais je demande à Guy Mollet de ne pas mettre en cause nos intentions de la façon qu'il l'a fait.

Le président - La parole est à Verdier.

Fondation Jean-Jaurès

Robert Verdier

J'ai d'abord à faire mon autocritique !
(Rires.)
Exactement celle qu'a fait tout à l'heure Marceau Pivert pour lui-même : j'ai commis une faute, je' n'étais pas, moi non plus, à la Commission des résolutions.
(Rumeurs.)
Eh bien oui, il y avait un certain nombre de raisons sérieuses qui m'en empêchaient. Et, par conséquent, je suis dans une position assez délicate pour venir critiquer un texte qui a été adopté à l'unanimité de ceux qui n'ont pas commis la faute de n'être pas présents.
Mais je suis peut-être, ici s'arrête mon autocritique, mieux placé pour juger ce texte avec quelque sérénité et je dois dire franchement qu'en le relisant, ou plus exactement, en le lisant avec un état d'esprit différent de celui qui avaient travaillé à le faire, il m'est apparu que si l'on pouvait, en effet, soutenir que dans le détail chaque paragraphe ne contient en soi rien de choquant, je pense, comme Guy Mollet, que la tonalité générale risque de donner l'impression aux Tunisiens et à beaucoup de français que nous sommes aujourd'hui en retrait des positions que nous avions adoptées, défendues jusqu'ici dans les assemblées du Parti ou à la tribune de l'Assemblée Nationale.
Je ne veux pas, puisque cela a été fait tout à l'heure, entrer dans le détail de l'examen du texte, mais je veux simplement demander à Guy Mollet de ne pas insister pour opposer un texte à l'autre, de ne pas faire prendre une décision tout de suite par le Conseil national et de proposer ce qui, je crois, serait le plus sage, de renvoyer l'examen à une nouvelle réunion de la Commission des résolutions en espérant que cette fois nous y serons tous présents.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Boutbien.

Léon Boutbien - Camarades, je suis un peu surpris de la passion que l'on a mise à vouloir réfuter un texte à cette tribune, texte qui avait été voté tout de même par l'unanimité des présents qui représentaient 9 camarades sur 12 ou 13 qui avaient été désignés et qui ont participé aux travaux de la Commission.
Je ne fais pas grief aux camarades absents, mais comme ils l'ont été pour certains de bout en bout des travaux, il est difficile d'apporter un jugement sur un texte élaboré par Savary et moi-même, et voté par Julien, Rosenfeld, Bidet, Le jeune, Lapie, Pineau, Savary...

Oreste Rosenfeld - Je n'ai pas pu participer au vote !

Fondation Jean Jaurès

Léon Boutbien

Écoutez, si véritablement… (protestations dans la salle)…

Si Rosenfeld retirait maintenant son vote, je dirais que le texte a été voté par 8 camarades sur 9, il aurait tout de même recueilli la majorité à la Commission des résolutions et je crois que sur ce point précis, même en tenant compte de la valeur nominative absolue des membres composant la Commission, ce n'est pas un texte de minorité que nous vous présentons.

Mais je pense que ce n'est pas sur des arguments de forme que vous entendez que je rapporte actuellement, étant donné le caractère, le ton et le contenu des critiques qui ont été apportées à cette tribune par la personne la plus autorisée du Parti : notre Secrétaire général.

Je dois dire que pour une fois je ne suis pas d'accord avec le jugement porté sur mon travail, sur notre travail collectif, et je tiens à m'en expliquer quant au fond.

Ce texte est trop long, c'est exact, c'est en effet une observation qui a été faite à la Commission et il a déjà été considérablement raccourci. Mais ce n'est pas une motion au sens exact du mot, c'est une proposition, c'est un message et il est bien évident que nous sommes obligés, pour un message, d'employer un ton différent, un style différent de celui que nous employons habituellement pour une proposition de résolution proprement dite, et, de ce fait, nous sommes amenés à faire quelques développement dans lesquels nous avons voulu surtout justifier l'action du Parti et rester fidèles aux décisions conclues.

Donc, la notion de longueur est peut-être un argument, mais, en tout état de cause, je ne sache pas que la longueur d'un texte ait suscité de si vives passions dans le passé !

Son manque de clarté ? Il faut croire qu'il était assez clair pour susciter tant de passion et de polémique, car s'il ne l'avait pas été, tout le monde aurait pu l'interpréter d'une manière contradictoire !

Je veux bien accepter que je ne sois pas un professeur de français, je ne suis pas dans l'enseignement, que j'ai pu commettre des erreurs de conjugaison avec certains verbes, et je suis d'accord pour des amendements tendant à corriger ces erreurs, mais vous me permettrez tout de même de vous dire que j'aborde cette tribune avec une certaine ironie.

On nous dit tout d'abord que nous ne condamnons pas d'une manière suffisante l'action menée par le gouvernement ; je tiens à faire remarquer que la première réaction de la Commission a été de dire que ce texte avait un ton trop polémique et trop violent. Nous avons donc essayé de l'atténuer dans certains aspects, mais je vous en prie, relisez les paragraphes que nous avons rédigés !

"Il a, en effet, dénoncé sans faiblesse, toutes les erreurs qui ont créé la situation actuelle, toutes les mesures arbitraires d'éloignement, de répression ou de contrainte, les campagnes d'excitation à la haine, les actes de violence criminelle, individuels ou collectifs. Le Parti Socialiste, etc."

Qu'est-ce que nous avons dit à la tribune du Parlement, si ce n'est cela ? Qu'a dit Savary ? Qu'a dit Verdier, si ce n'est cette dénonciation des erreurs

commises ? Nous n'avons fait que le rappeler.
"... Le parti Socialiste a toujours demandé que toute la lumière soit faite sur les responsabilités de cette lutte fratricide et qu'une justice sereine recherche et châtie tous les coupables quels qu'ils soient."
N'était-ce pas l'intervention de Savary quand, à la tribune du Parlement, il avait évoqué le meurtre du syndicaliste Ferhat Hached ?
Je crois que nous ne sommes pas en retrait, mais peut-être au-delà des différentes résolutions préalables en ce qui concerne le gouvernement !
Nous avons aussi lancé à la majorité actuelle cet avertissement solennel, avertissement que Guy Mollet lui-même, et j'ai le texte de son intervention, l'autre jour lançait de la tribune du Congrès ; c'est en fonction des notes que j'ai prises sur son discours que j'ai réalisé cette deuxième partie, à savoir qu'il fallait ne pas craindre de dire au gouvernement français, aux parlementaires de la majorité, la gravité d'une décision politique qui, sous le fallacieux prétexte de maintenir, il avait parlé de contenir et maintenir, j'ai pris le deuxième terme qui était extrême, un état de fait, méconnaîtrait les aspirations légitimes du peuple tunisien.
C'est vous dire que je n'ai pas été payé de retour, puisque pour avoir tenu compte de l'appréciation faite à cette tribune par le Secrétaire général, c'est contre ses propres propos qu'il se retourne aujourd'hui !
Alors, il faudrait se mettre d'accord !
Il y a peut-être des points qui ont pu hérisser votre sensibilité, par exemple le passage, dans ce texte, où l'on dit que l'aide apportée par la métropole n'a pas été négligeable, mais alors, là, mes chers camarades, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est au discours de monsieur Habib Bourghiba lui-même, prononcé avant son départ de France, que j'ai fait référence, et s'il y a une partie du texte qui rend hommage à l'apport français en Tunisie, ce n'est pas sous la plume de je ne sais quel droitier du Parti que j'ai été le chercher, ou de je ne sais quel réactionnaire larvé qui se cacherait parmi nous ; c'est sous la plume du leader néo-destourien, qui a écrit :
"Le régime nouveau a apporté à la Tunisie des bienfaits incontestables. Il a eu pour résultat, si non pour but, de sortir la Tunisie de son isolement séculaire, de l'insérer dans le circuit de la vie moderne, il a établi le contact entre deux civilisations, et, dans les heurts d'une collaboration imposée par la force, il a, en définitive, réalisé un enrichissement de la Tunisie sur le triple plan matériel, intellectuel et social."
Donc, c'est monsieur Bourghiba lui-même qui parle ainsi, et je peux encore vous dire que lorsqu'il parle de la présence française dans son pays, il dit ceci :
"Peut-on maintenir la présence française en Tunisie autrement que par la contrainte ? Peut-on dissocier le concept de coopération franco-tunisien du concept de domination de la France sur la Tunisie ? La réponse s'impose par elle-même : dès lors que le peuple tunisien admet que cette présence est nécessaire, non seulement pour sa défense, mais pour son progrès, il devient

stupide de vouloir l'étayer par la force brutale qui, en dressant contre elle la conscience nationale d'un peuple, ne peut que l'affaiblir et la rendre insupportable."
Autrement dit, les propos qui font référence au texte de monsieur Bourghiba viennent de susciter ici une controverse qu'il faudrait régler avec lui, mais pas avec le rapporteur de la Commission !
(Protestations.)

Marceau Pivert - Mais, tu permets…

Léon Boutbien - Je suis mal placé pour t'entendre, tu as eu la possibilité de t1expliquer, laisse moi finir ; si tu as des observations à faire tu les feras après. Cette Commission des résolutions a travaillé toute la nuit, toute la matinée, je veux expliquer aux camarades pour quelles raisons nous sommes arrivés à ce texte, sans me contenter de quelques jugements sommaires qui laisseraient planer dans l'idée du Conseil des pensées erronées.
Alors, camarades, j'en arrive à dire : est-ce que nous avons transgressé les dernières décisions du Congrès ?
Quelle était, en quelque sorte, la proposition de résolution que Guy Mollet nous demande de reprendre comme texte en refusant celui de la Commission ?
Que nous disait notre camarade Verdier dans un texte de proposition de résolution qui a été son œuvre propre, et qu'il a bien voulu reconnaître lui-même qu'il avait été obligé de jeter hâtivement sur le papier en raisons de diverses circonstances ? Ce que nous vous disons, puisque nous avons respecté d'une manière scrupuleuse, sinon les formes d'expression, du moins l'essentiel du contenu de sa pensée.
Qu'avons-nous demandé ? Nous avons demandé qu'on aboutisse le plus rapidement possible à des rapports franco-tunisiens sincères, loyaux, entre le gouvernement français et les hommes représentant l'opinion publique tunisienne.
Pour quelle raison nous fait-on le reproche de demander ces négociations, puisque c'est dans le texte même du camarade Verdier qui affirme "que seuls peuvent conduire à un règlement satisfaisant des rapports franco-tunisiens, des négociations sincères et loyales" ?
Si nous relisons point par point la texte de Verdier, nous retrouverons notre proposition actuelle, car je puis vous dire qu'en tant que rédacteur, j'ai eu scrupule d'avoir sous les yeux d'une manière permanente la motion rédigée par Verdier pour insérer toutes ses pensées dans ce texte qui vous a été lu et sur lequel, du reste, on n'a pas fait de contestations.
L'idée essentielle, l'idée de fond, celle qui marquait l'originalité du Parti Socialiste par rapport aux autres, c'était cette idée exprimée dans la motion de mai 1950 : "Conclure simultanément un traité d'association entre la République française et la Tunisie pour coordonner sur un pied d'égalité leur action sur le

plan de la défense nationale, de la politique extérieure, des relations économiques et culturelles.“
C’était cela le centre même de la résolution du Congrès de mai 1950, et vous le retrouvez dans notre résolution de la manière suivante :
“Nos efforts doivent aboutir dans l’égalité des deux états, à la conclusion d’un traité d’association qui consacrera l’interdépendance économique, stratégique et culturelle, inscrite dans les faits.“
Alors ?
Si véritablement on était en désaccord avec ce texte, je trouve que la critique a dépassé l’objectif largement, on aurait pu reprendre certains points, certains paragraphes, mais voyez-vous, nous devons avoir entre nous la fierté de la franchise et, pour ma part, je n’y manque jamais.
On nous dit que nous condamnons certains administrateurs. Mais nous avons condamné certains actes de fonctionnaires français en Indochine qui, par leur conception psychologique dont parlait Pineau hier, sont, précisément, les acteurs même de l’aggravation quotidienne de nos rapports, ceux qui les envenimes, qui les détériorent, nous l’avons admirablement compris quand Pineau parlait hier, et, en effet, nous l’avons dénoncé ici aussi, mais nous avons précisé “à tous les échelons“, ce qui voulait dire une condamnation irréductible de monsieur de Haute-Cloque lui-même.
Or, nous devons avoir cette franchise, Guy Mollet, de dire que lorsque monsieur de Haute-Cloque a été résigné, j’ai été de ceux qui ont fait quelques observations, mais on m’a répondu que c’était un citoyen d’Arras, un garçon sérieux, qu’on pouvait lui faire confiance avant même qu’il ne parte en Tunisie !
(Protestations)
Dans ces conditions, moi je veux bien aborder tous les problèmes, mais je vais les aborder au fond ; qu’est-ce qui choque dans le fond, et je demande au Conseil national d’être véritablement juge, de cette résolution ?
Un appel, un appel fait par des Socialistes français qui aiment le peuple tunisien et qui en sont ses amis pour les mettre en garde contre l’utilisation du terrorisme, sur le plan politique, comme une méthode d’action et de lutte.
Eh bien, cela, voyez-vous, c’est notre devoir d’amitié qui nous impose aujourd’hui de le faire !
Nous devons dire aux organisations néo-destouriennes qui pourraient croire, comme l’ont cru nos bourgeois au 19ème siècle, que par des actions anarchies, que par des actions individuelles, que par des attentats ou des crimes, ils pourraient modifier la situation, que ce qui distingue l’action ouvrière, l’action collective, l’inspiration même du marxisme de tout cela, c’est que plutôt que de faire fond sur des actions individuelles, isolées, elle fait confiance à une défense collective.
Et quand nous dénonçons le terrorisme tunisien et que l’on nous reproche de dire qu’une telle action terroriste entraîne des mesures répressives, je vous assure que je n’avais pas, en rédigeant cette phrase, l’idée, ou même l’arrière-

pensée qu'elle pouvait susciter un tel commentaire !
C'est bien la réalité de tous les jours ! Lorsqu'un Tunisien quelconque, un peu fanatisé, lance sur un magasin une bombe qui, du reste, ne touche que ses propres amis, est-ce que, véritablement, la riposte automatique n'est pas de maintenir un certain ordre, dans un certain système ?
Tant que vous n'aurez pas fait la révolution, vous serez bien insérés dans un certain ordre, les mesures répressives coulent d'elles-mêmes, ce qui ne veut pas dire que j'apprécie le geste de celui qui lance des bombes sur la tête de gens qui peuvent être ou sont ses amis !
Tous savez, la mise en garde que nous faisons, et que nous faisons d'une manière solennelle, dans les circonstances actuelles, après que la Tunisie a subi un échec à l'ONU dont elle a ressenti très directement les conséquences chez elle, nous avons été de ceux qui avons dénoncé la position du gouvernement français vis-à-vis de l'ONU nous aurions voulu que la France discute et participe à ce débat, nous ne l'avons jamais caché, est articulée sur la résolution de l'ONU, lorsque dans les premiers paragraphes, nous disons :
"... en vue de l'accession des Tunisiens à la capacité de s'administrer eux-mêmes, compte tenu des dispositions pertinentes de la charte des Nations Unies."
Vous savez que ce n'est pas notre style habituel d'employer l'adjectif "pertinente", c'est le texte transposé de la déclaration votée par une majorité, à l'assemblée générale des Nations Unies, et c'est, parce que nous, Socialistes, nous appuyons sur des organisations internationales, que nous avons pris ce système de référence.
Alors, camarades, véritablement, honnêtement, sincèrement, regardez bien ce texte, et dites nous, à moins que vous ne vouliez pas sentir qu'aujourd'hui, alors que le Bey vient de signer des réformes et que le climat peut s'améliorer, si une conscience, et une conscience Socialiste, ne doit pas s'élever pour dire : "Ce n'est pas la peine de continuer les attentats, terroristes individuels, vous savez très bien que la réaction humaine est simple : si vous aviez des enfants en Tunisie qui recevaient des bombes sur la tête d'une manière aveugle et criminelle, votre réaction de pères de famille serait de protester et de réagir."
Vous devez bien comprendre que si vous voulez, maintenant, sur le plan théorique, justifier le terrorisme, vous reculez de cent ans en arrière, et vous revenez sur le plan de la bourgeoisie romantique du 19ème siècle qui croyait se libérer ainsi.
Ce texte a une portée politique précise, ce texte est honnête. Il dit la vérité au peuple tunisien. Il l'a dit aussi au gouvernement français.
Vous ne nous reprochez pas, tout de même, d'avoir tiré comme conclusion "qu'en cette période de transition politique nécessaire, la coopération entre Français et Tunisiens doit être imposée, mais qu'il faut qu'eux aussi disent leurs vues et leurs buts car c'est pour nous aider que nous leur demandons cela, et non pas du tout pour les gêner."

Or, j'ai une connaissance moins grande de celle de Bidet qui vit dans le pays, mais j'ai une connaissance indirecte de ce problème qui est suffisante pour me permettre de vous dire que des échanges personnels que j'ai eus avec eux, je n'ai jamais pu aller au fond de leurs pensées pour savoir ce qu'ils voulaient exactement, ce qu'ils désiraient.
J'aurais souhaité, moi, le connaître, ne serait-ce que pour les aider si nous avions été d'accord sur les buts ?
Dans ces conditions, au moment même où vous engagez une lutte dans votre pays contre les forces d'invasion, contre le stalinisme, ou contre d'autres menaces d'expansion territoriale d'origine économique ou d'outre Atlantique, au moment même où vous devez reprendre en mains une opinion, vous avez le devoir de l'amitié de dire à ce peuple tunisien que ce n'est pas par le recours au terrorisme qu'il se libérera, c'est par une association fraternelle avec les Socialistes et les démocrates du monde.
C'est cet appel que nous avons voulu leur lancer, et que nous leur lancerons !
(Applaudissements)

Le président - Je crois que tout le monde était d'accord pour accepter le renvoi à la Commission des résolutions ?
Guy Mollet a la parole.

Guy Mollet

Je serai très bref. Je veux exprimer successivement des regrets et des félicitations. Des regrets, puisque j'ai à m'excuser, surtout après l'intervention de Savary, de l'interprétation qui a été donnée que j'ai dû laisser donner à ce que j'ai dit. Savary a dit en clair que l'intention des camarades de la Commission n'était absolument pas de modifier, par un biais, la politique du Parti, je m'excuse donc de tout ce qui dans mes propos a pu laisser croire que je l'avais cru, il faut bien confesser que je l'avais craint.
Des félicitations, parce qu'en effet je me félicite que sous une forme plus modérée que moi, c'est peut-être une question de tempérament, Verdier ait dit aussi qu'il sentait un changement d'atmosphère, car si telle n'est pas l'intention, si telle n'est pas l'interprétation pour les Tunisiens et pour tous ceux, à l'extérieur, qui n'auront pas participé à nos travaux.
Je vais me limiter à un point très précis ; je prends la motion Verdier, et je lis : "Considère que le premier acte d'une politique entièrement nouvelle doit être la restauration d'un climat de confiance, ce qui implique la levée de l'état de siège, la mise en liberté de tous les Tunisiens arbitrairement détenus, l'abrogation de toutes les mesures d'exception."
Vous savez, je veux bien qu'on s'adresse aux Tunisiens, mais je demande qu'on soit aussi précis à l'égard du gouvernement français !
"Considère que le premier acte…" eh bien, je ne retrouve pas trace de cela dans l'appel en questionne n'en trouve rien !

Contribution Jean-Jaurès

Un mot rapide sur un petit incident de lien du tout. Quand je dis qu'on ne devrait pas se limiter à dire "certains fonctionnaires", mais "le gouvernement", on m'oppose de Haute-Cloque, citoyen d'Arras ! Non ! Et ici, même, après toutes les fautes commises par l'intéressé, je veux redire tout haut ce que j'ai dit à ce moment là : il se trouve que de Haute-Cloque n'est pas d'Arras, mais du Pas de Calais, comme toute la famille Leclerc et qu'il a été ambassadeur à Bruxelles. À ce titre, parce que très proche de la Belgique, nous le connaissons et parce qu'habitant du Pas-de-Calais, il venait souvent dans notre région.
Quand il a été question de deux ou trois noms, nous avons bavardé au Comité directeur, non pas que nous ayons une opinion à donner, hélas, mais pour échanger des points de vue et nous avons été quelques uns à émettre l'opinion suivante : le choix de Haute-Cloque valait mieux que celui de quiconque autre était proposé, pas tellement à cause de l'homme, mais surtout parce qu'il était ambassadeur et que nous estimions que pour des rapports d'état à état, il valait mieux envoyer un ambassadeur qu'un fonctionnaire.
Je prends à témoin de ce que je dis les membres du Comité directeur qui étaient présents à cette séance, mais je dois dire que cela à très peu d'importance dans la question qui nous oppose ou différencie ce soir. Ce qui est important, c'est que successivement Savary, Boutbien, sont venus protester contre mon interprétation. "Il n'est pas du tout dans leur esprit, affirment-ils, que nous atténuions ou modifions la position du Parti."
Alors, c'est parfait ! Mais alors, c'est remarquable ! On va donc être d'accord tout de suite. Il suffit que nous sortions un texte qui, avec l'appel que propose Boutbien, reprenne les propositions antérieures !
Est-ce que nous sommes tous d'accord pour redire que la résolution de 1950 eut toujours valable ? Est-ce que nous sommes d'accord avec la proposition Verdier, tendant à dire comme je viens de le rappeler, que "le premier acte d'une politique entièrement nouvelle doit être l'instauration d'un climat de confiance, etc." ?
Si l'on veut mettre cela dans le texte, je suis à fond d'accord avec les membres de la Commission pour ajouter en plus, alors, l'appel aux Tunisiens pour renoncer à tout jamais aux mesures de violence.
J'ai l'impression que vous avez tous dit être d'accord. Il ne reste qu'à rédiger un texte, et comment voulez-vous le rédiger si ce n'est en demandant à deux, trois camarades ayant ainsi affirmé leur accord, d'aller faire rapidement ce texte dans une Commission des résolutions pendant le temps où nous étudierons d'autres rapports.

Le président - La parole est à Boutbien.

Léon Boutbien

Je m'excuse de reprendre la parole, mais je suis le rapporteur, alors toutes les fois que des suggestions sont faites, je suis obligé de donner un avis.

Fondation Jean Jaurès

Pourquoi n'avions-nous pas mis dans le texte la fixation de la date de la suppression du protectorat, car, en effet, c'est ce qui résulte de l'ensemble de l'analyse que vient de faire Guy Mollet ?
Il manque en effet, je le reconnais loyalement, la date de la suppression du protectorat, mais il y a tout de même une notion qu'il faudrait avoir à 1'esprit : autant il est possible de faire des textes politiques à usage interne pour le Parti, en ce qui concerne nos déterminations, notre stratégie et les mots d'ordre que nous lançons, autant nous devons utiliser un texte différent lorsque nous nous adressons à des populations très larges qui ne sont pas nécessairement membres du Parti.
Honnêtement, je dois dire que j'ai lu ce paragraphe, et je me suis dit : "Qu'est-ce que je vais dire pour la date de la suppression du protectorat ?"
Notre appel tend à une reprise des pourparlers confiants, si nous faisons une proposition de ce genre à la Commission, nous allons débattre de la date, et qu'est-ce que cela voudra dire pour un message public ?
Sur le fond de l'idée de la suppression du protectorat, dans sa forme actuelle, j'ai dit dans le textes que les traités actuels étaient vidés de leur substance, et vous pourrez retrouver là l'esprit même de ce dont vous parliez, sans avoir besoin de préciser davantage.
Et alors je vous pose une question : est-ce que vous estimez, camarades, qu'il est nécessaire de convoquer une nouvelle Commission pour discuter sur la fixation de la date de la suppression du protectorat ? Car, après l'intervention de Guy Mollet, il ne reste plus que cela.
Dans ces conditions, en tant que rapporteur, je vous dis qu'il est possible sous forme d'amendement, comme c'est la règle, d'apporter des modifications au texte, mais j'ajoute qu'aucun amendement n'a été apporté à cette tribune sauf celui de notre camarade Guy follet tendant à substituer au texte que j'ai déposé celui de notre camarade Verdier.
Comme vous avez en mains à la fois le texte de Verdier et le mien, je crois que l'on pourrait très facilement faire un vote, mais je crois très sincèrement qu'il n'est pas dans les usages de la vie politique, de notre conseil, de renvoyer à une nouvelle Commission de résolutions un texte.
L'usage a toujours été, et on peut reprendre le règlement du Parti, que lorsqu'un texte revient, rapporté par la Commission des résolutions, on ne le renvoie pas devant une nouvelle Commission… (protestations)... tout au moins avant qu'un vote indicatif n'intervienne d'abord pour dire si le travail de la Commission des résolutions a été conforme aux intentions réelles exprimées par le Parti.
Bien entendu, je demande un vote préalable pour savoir si la Commission des Résolutions a travaillé correctement, et en la circonstance, je vous demande un vote par mandat, pour que chacun prenne bien ses responsabilités vis-à-vis de toutes les situations.
(Protestations)
Vous ne pouvez pas renvoyer en Commission de résolutions !

Fondation Jean Jaurès

Le président - Nous sommes en présence d'une demande de renvoi devant la Commission des résolutions...

Marceau Pivert - Mon cher président...

Le président - Laissez-moi continuer tout de même ! Vous n'avez pas la parole !

Marceau Pivert - Je vous la demande !

Le président - Vous ne pouvez pas la prendre en ce moment ; vous l'avez eue, vous avez dit tout ce qu'il fallait dire, maintenant laissez-moi exposer la manière dont la question se pose.
Nous sommes en présence d'une demande de renvoi à la Commission, demande qui est contestée par le rapporteur, je ne pense pas que sur ce point on demande le vote par appel nominal ?

Léon Boutbien - Moi, je demande simplement que si l'envoi en Commission doit être décidé, il faut d'abord qu'un vote indicatif, exprimé par mandat par le Conseil national, indique que le texte qui a été préparé par la Commission des résolutions n'a pas son agrément, parce qu'il suffirait…
(Protestations)
Mais enfin, quoi ? C'est la règle du Parti ! Il suffirait que n'importe quel camarade, à la fin d'un travail de la Commission des résolutions, vienne dire à la tribune : "Je ne suis pas d'accord avec un tel, je demande le renvoi à la Commission des résolutions.", pour qu'automatiquement on obtempère.

Le président - Le Conseil national n'est pas obligé de voter le renvoi à la Commission des résolutions.

Léon Boutbien - C'est évident !
Un délégué demande la parole pour un amendement.

Le président - Ce n'est pas le moment ; actuellement nous sommes en présence d'une demande de renvoi à la Commission des résolutions, sur laquelle on ne demande pas le vote par mandat.

M. Mosse - Je demande la parole sur le renvoi.

Le président - Le vote par fédération ? Est-ce que le dixième du Congrès demande le vote par mandat ?

Coll. Fondation Jean-Jaurès

M. Mosse - Je demande la parole sur le renvoi à la Commission.

Le président - Mais avant de savoir s'il y aura appel nominal, eh bien il faut que le dixième du Congrès le manifeste.
Je demande si le dixième du Congrès le manifeste ?

M. Mosse- Je demande la parole avant.

Le président - Vous avez la parole.

M. Mosse - Camarades, je crois qu'il serait très facile d'en terminer si on voulait accepter l'adjonction d'un tout petit membre de phrase au texte de Boutbien, en haut de la page 4…

Marceau Pivert - Je proteste, ce n'est pas une motion d'ordre.

Le président - Attendez.

M. Mosse - Attendez, attendez.
(Protestations.)
J'ai bien le droit de me référer au texte.

Le président - Mais continuez !

M. Mosse - Vous avez parlé assez longtemps...

Le président - Ne répondez pas aux interpellateurs.

M. Mosse - En bas de la page 3, vous avez ceci :
"Le Conseil national demande la reprise rapide et loyale des négociations pour que les promesses faites au peuple tunisien deviennent réalités."
C'est ici que je dépose, sous forme de motion d'ordre, l'adjonction suivante :
"Tout spécialement en ce qui concerne la fixation de la date de la suppression du protectorat."
Si le Rapporteur veut bien accepter cette addition, je crois qu'on pourrait régler le problème facilement.
(Rumeurs)

Le président - On ne répond pas à une motion d'ordre.
La parole est à Boutbien pour une motion d'ordre.

Fondation Jean-Jaurès

Léon Boutbien - Il est évident, camarades, que je ne réponds pas à une motion d'ordre, je réponds à un amendement précis. Moi je ne vois aucun inconvénient à ce que l'amendement qui a été déposé par notre Camarade Mosse figure dans mon texte.
Donc, si cet amendement donnait satisfaction à Guy Mollet qui était préoccupé de voir que la fixation de la date du protectorat ne figurait pas dans le texte, ça nous éviterait de revenir en Commission des résolutions.
(Protestations)

Marceau Pivert - Je demande au Président d'expliquer pourquoi il la refuse alors qu'il l'a accordée sur un amendement ?

Le président - Je ne l'ai pas accordée sur un amendement, je l'ai accordée sur une motion d'ordre.

Marceau Pivert- Ce n'est pas vrai, c'est un amendement.

Le président - Alors je demande si le dixième du Congrès appuie la demande de vote par mandat.
Que ceux qui sont pour le vote par mandat le manifestent en levant la main ? Il n'y a pas le dixième.

Léon Boutbien- Combien y a-t-il de fédérations représentées ici ? Il y a des fédérations qui ont 15 membres ici.
Ce n'est pas en fonction de l'effectif. Il n'y a qu'à demander l'avis contraire.

Le président - Épreuve contraire. Que ceux qui sont hostiles au vote par mandat le manifestent en levant la main.

Léon Boutbien - Mandats roses.

Le président - Il n'y a pas le dixième.

Léon Boutbien- Alors moi je demande le vote par mandat.

Le président - Eh bien, il n'y a que cinq fédérations qui ont demandé le vote par mandat.

Un délégué - Six.

Le président - Je n'en ai vu que cinq, mais enfin ! Et il y a 85 fédérations représentées ; par conséquent, le vote aura lieu à main levée.
Que ceux qui sont partisans du renvoi à la Commission des résolutions le

Fondation Jean-Jaurès

manifestent en levant la main ?
Il est spécifié que ce sont les mandats roses. 43.
Avis contraires ? 14.
Le renvoi à la Commission des résolutions est décidé par 43 voix contre 14.
Le groupe parlementaire se réunira à 18 heures lundi ; les membres du Comité directeur sont invités à y assister.
La Commission des résolutions se réunira immédiatement loge 6.
Je rappelle le nom des membres : Roux, Naegelen, Léonetti, Julien, Rosenfeld, Boutbien, Idée, Isère, Lejeune, Lapie, Verdier, Savary, Pineau.
Nous allons passer maintenant à la proposition de résolution sur la tactique électorale.
Je donne la parole au rapporteur.

Le rapporteur

Camarades, la Commission que vous avez désignée ce matin pour étudier la question de la tactique électorale en vue des élections municipales s'est réunie cet après-midi, et afin d'éviter toute suspicion à l'authenticité de ses travaux, je vous précise qu'à l'exception d'un seul qui était empêché, les onze membres désignés ce matin ont suivi les travaux de bout en bout et ont pris une décision unanime qui, je pense, recueillera votre agrément.
La Commission, dans la motion dont je vais vous donner lecture, a eu le souci tout d'abord de rappeler à nos Sections que le plus grand effort devait être fait en vue de présenter des listes homogènes partout où c'était possible, aussi bien dans les grandes villes que dans les petites communes.
Elle a eu également le souci de rappeler qu'il était nécessaire de demander aux citoyens auxquels nous serions obligés de faire appel quand nous n'avons pas la possibilité de constituer une liste homogène Socialiste, d'accepter le programme municipal établi par notre Parti.
Par ailleurs, nous marquons, dans cette résolution, que toutes dispositions devront être prises pour qu'au second tour de scrutin nous fassions échec à la réaction, à la droite classique, à la réaction stalinienne et également à un sectarisme clérical.
Enfin, nous voulons, nous demandons au Conseil national de rappeler aux fédérations qu'elles devront veiller à l'application des décisions que nous allons prendre.
Voici le texte de cette motion :
"Le Conseil national recommande aux sections de faire l'effort maximum afin que des listes complètes de militants du Parti soient présentées aux élections municipales, aussi bien dans les communes au système majoritaire et en vigueur que dans celles où l'assemblée communale est élue à la proportionnelle.
"En cas d'impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, il sera demandé aux Citoyens appelés à compléter ces listes l'acceptation du programme municipal Socialiste."

Fondation Jean-Jaurès

“Au second tour de scrutin, toutes dispositions devront être prises pour faire échec à toutes les formes de réaction, au cléricalisme de combat et au totalitarisme stalinien.“
“Le Conseil national fait confiance aux fédérations pour veiller à l’application de ces décisions.“
Par ailleurs, notre Commission a été saisie d’une proposition émanant de notre camarade Berthe Fischer, au nom de la Commission féminine du Parti.
La Commission s’est empressée de déférer au désir de notre gracieuse camarade en vous demandant d’adopter la recommandation suivante :
“Le Conseil national recommande aux sections du Parti de prévoir une représentation féminine sur les listes de candidats aux prochaines élections municipales.“
Telles sont, mes chers camarades, les deux motions que nous vous demandons d’adopter.

Le président - La parole est à Allies pour présenter un amendement.

M. Allies

Il s’agit du paragraphe 2 de la motion qui nous est présentée.
Au premier tour de scrutin, il est recommandé, dans le premier paragraphe, de constituer des listes homogènes Socialistes ; ça n’est pas possible partout, et dans beaucoup de cas nous pensons, la fédération de l’Hérault pense, qu’il conviendrait d’autoriser les militants Socialistes à entrer dans des listes de coalition, mais nous ne pouvons pas accepter la rédaction du deuxième paragraphe qui prétend faire accepter le programme municipal Socialiste par des listes de coalition.
Alors nous proposons, au lieu de ce deuxième paragraphe, l’amendement suivant :
“En cas d’impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, les fédérations pourront autoriser les militants Socialistes à entrer dans des listes de coalition groupant soit des sympathisants, soit des représentants d’autres partis républicains et dont le programme s’inspirera au maximum du programme municipal Socialiste.“
Ceci donc autoriserait les sections à entrer dans des listes de coalition, même quand elles ne constitueraient pas la majorité de ces listes de coalition.

Le président - La parole est à Le Coutaller pour présenter un amendement. Montez à la tribune.

Jean Le Coutaller

Camarades, nous avons entendu ce matin un certain nombre de camarades qui sont venus ici nous expliquer comment ils comprenaient la tactique aux

Fondation Jean-Jaurès

élections municipales ; et je me souviens en particulier de ce que nous a dit notre camarade Mosse. Il avait l'air de s'émouvoir du fait que des éléments laïcs de son département avaient pris l'initiative d'envoyer à la fédération Socialiste une note dans laquelle ces éléments invitaient la fédération à ne conclure d'alliance, pour les élections, qu'avec des éléments laïcs.
Par ailleurs, j'ai entendu un autre camarade dont je ne me souviens pas le nom, qui nous a dit que pour obtenir les municipalités nous devions être prêts à tout faire.
Eh bien, voyez-vous, il est difficile dans ces conditions de concilier ce que nous avons entendu ce matin et ce que nous lisons dans cette motion; et je voudrais bien que le Conseil national votât une motion qui puisse être appliquée et qui sera appliquée par l'ensemble des fédérations.
Or, lorsque nous lisons dans le deuxième paragraphe qu'en cas d'impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, il sera demandé aux citoyens appelés à compléter ces listes l'acceptation du programme municipal Socialiste, alors camarades, je vous en prie, il faudra autant demander à ces éléments d'adhérer au Parti Socialiste.
Et il est évident que vous trouverez très rarement des éléments qui accepteront le programme municipal Socialiste avant de figurer sur la liste.
On nous a dit,et on nous le répète dans le paragraphe suivant, qu'il faudra faire échec à toutes les formes de réaction, au cléricalisme de combat d'accord, au totalitarisme stalinien d'accord également; mais comment ferez-vous pour faire échec au cléricalisme de combat si vous exigez par ailleurs l'acceptation totale du programme Socialiste ? Comment ferez-vous pour faire échec au totalitarisme stalinien si vous exigez de vos alliés l'acceptation du programme municipal Socialiste ?
Vous pensez bien que cela n'est pas possible, si c'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement qui tend à remplacer le deuxième paragraphe par cette rédaction :
"En cas d'impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, il pourra être fait appel à des éléments républicains et laïcs."
Je crois que, de cette façon, nous aurons une garantie certaine de républicanisme et de laïcité des éléments qui seront appelés avec nous à faire échec au cléricalisme d'une part et au totalitarisme stalinien d'autre part.
Mais il est certain que si le Conseil national votait la motion dans sa rédaction primitive, je mets au défi les camarades de faire des listes de coalition dans les départements.

Le président - La parole est au rapporteur.

Le rapporteur - Mes chers camarades, notre Commission avait eu le souci d'essayer de faire en sorte que nos sections fassent l'impossible pour constituer des listes Socialistes homogènes car nous savons que, dans beaucoup d'endroits,

Fondation Jean Jaurès

on ne fait pas toujours tout l'effort nécessaire pour constituer ces listes homogènes, et on accepte parfois des solutions de facilité.
Les arguments des camarades Allies et Le Coutaller ne m'échappent pas. Je crains en conséquence que des interprétations fâcheuses ne se livrent quant à ce deuxième paragraphe, et je crois que le plus simple serait de vous proposer la suppression pure et simple de ce paragraphe, étant entendu que la recommandation contenue dans le premier paragraphe garde toute sa force.
Je vous propose donc de supprimer le deuxième paragraphe, laissant ainsi le restant de la motion sans changement.
(Protestations)

Le président - Bon, alors nous sommes en présence d'un texte présenté par la Commission, qui est modifié par…
(Protestations)
Attendez ! ...par la suppression du second paragraphe.

Une déléguée - Nous reprenons le deuxième paragraphe.

Le président - Le camarade Allies a retiré son amendement, et Le Coutaller maintient son amendement qui rétablit le deuxième paragraphe sous la forme suivante :
"En cas d'impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, il pourra être fait appel à des éléments républicains et laïcs."
Alors nous allons voter.

Une déléguée - Nous reprenons le texte qui a été voté à l'unanimité à la Commission des résolutions.

Le président - Sous la forme d'amendement.

Une déléguée - Bien sûr, nous reprenons le deuxième paragraphe.

Le président - Alors je m'en vais donc mettre aux voix d'abord l'amendement Le Coutaller.

Un délégué - Je demande la rédaction ainsi.

Le président - Montez à la tribune.

Un délégué - Oh ! Ce n'est pas la peine.

Le président - Si, parce qu'on n'entend pas.

Fondation Jean-Jaurès

Un délégué - Il me semblait tout à fait inutile de monter à la tribune car je n'ajoute au texte de Le Coutaller qu'une forme négative au lieu d'une affirmation.
Au lieu de dire "pourra être fait appel", je désire que l'on vote sur un sous-amendement ainsi rédigé :
"Il ne pourra être fait appel qu'à des éléments républicains et laïcs."

Le président - Bon.

Un délégué - Et s'ils acceptent… (inaudible)…

Le président - Non ; écoutez nous allons donc voter d'abord sur l'amendement Le Coutaller.
(Il est signalé au président que Courtrot demande la parole).

Le président - Courtrot a la parole.

Maurice Coutrot

Camarades, si la Commission des résolutions a inclus dans la motion finale ce paragraphe 2, c'est justement dans un esprit de synthèse.
Il existe des fédérations importantes de ce Parti qui étaient prêtes à faire des alliances publiques avec le MRP, et je précise que si nous avons inclus ce deuxième paragraphe auquel la Commission dans son entier est attaché, nous voulons indiquer que c'est pour permettre sur le plan local, à certains éléments progressistes qui accepteraient le programme du Parti, de pouvoir faire partie, à titre d'individualité, des listes présentées par le Parti.
Alors tout de même, ce que nous avons cherché c'est à ne pas mettre certaines sections du Parti, voire certaines fédérations, en contradiction avec une motion qui sera, de l'avis même de certains secrétaires adjoints du Parti, inapplicable dans l'ensemble du Parti.
Est-ce que vous voulez créer en voulant être plus draconien que certains camarades de certaines grosses fédérations Socialistes ? Et insérer dans le Parti ce que nous aurons à sanctionner par la suite ?
Ce que nous avons voulu, c'est que le Parti puisse aligner dans certaines sections, dans certaines communes, des listes municipales d'intérêt communal, et que nous puissions avoir, à la tête des municipalités, des hommes du Parti Socialiste qui seront soutenus, en tenant compte d'ailleurs, et la suite de la motion le fait ressortir, en tenant compte de notre esprit laïc, en tenant compte des règles générales du Parti ; que nous puissions inscrire sur nos listes des hommes qui accepteront le programme local du Parti Socialiste et qui prendront des engagements vis-à-vis du Parti Socialiste.
Alors je crois qu'il faut faire la part des choses et je pense que la motion qui a été discutée avec ardeur à la Commission répond aux sentiments d'un grand

Collection Jean-Jaurès

nombre de camarades du Parti, et je le précise, et je le répète encore, au nom des camarades du Parti et de fédérations importantes.
Je ne pense pas qu'on puisse se battre sur un texte comme celui-là parce que si vous voulez trop réglementer la formation des listes, vous savez bien qu'en définitive c'est le Parti qui sera battu par rapport à ses militants.
Oh, bien sûr, si nous étions un Parti discipliné d'une façon définitive et totale aux décisions des Conseils et des Congrès nationaux, nous pourrions dire et fixer des exclusives, mais nous avons fait cette motion en tenant compte que même les directions fédérales ne sont pas écoutées par les sections, et nous ne voulons pas que les sections puissent, à un moment donné, se révolter contre les directives fédérales.
C'est l'esprit qui a animé la Commission et je crois que nous serions sages en votant le vœu qui vous est présenté, en votant la motion qui vous est présentée par la Commission des résolutions.

Le président - Alors je demande au rapporteur : Est-ce que la Commission de résolutions maintient le paragraphe 2, ou ne la maintient pas ?

Une déléguée - Elle le maintient.

Le président - Je demande au rapporteur.

Le rapporteur - La Commission à l'unanimité a voté cette motion.
En tant que rapporteur, je ne peux donc pas faire autrement que de maintenir, devant les divergences de vues qu'il y a entre nous, un texte qui a été établi à l'unanimité.

La déléguée - D'accord.

Le président - Alors dans ces conditions, le camarade Allies maintient son amendement sous une autre forme, et le camarade Allies n'a pas la parole.
Nous allons voter sur l'amendement Le Coutaller.
"En cas d'impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, il ne pourra être fait appel qu'à des éléments républicains et laïcs."
Est-ce que Le Coutaller accepte cette rédaction amendée ?

Jean Le Coutaller

Je maintiens ma première rédaction, savoir :
"Il pourra être fait appel à des éléments républicains et laïcs.", et je ne vois vraiment pas pourquoi on nous demande d'ajouter quelque chose à cette rédaction qui dit bien ce qu'elle veut dire.

Le président - Bien.

Fondation Jean-Jaurès

Jean Le Coutaller - En particulier, je tiens à dire que mes camarades… (inaudible)… en prétendant voir là certaines mésalliances beaucoup plus élargies.
Dans cette condition, il faudra que nous ayons dans chaque commune des programmes municipaux Socialistes différents, et c'est ce qui arrivera pour avoir les alliances que vous désirerez. Il faudra des programmes municipaux locaux qui n'auront rien à voir, ou de très loin, avec le programme municipal.

Le président - Alors je mets donc aux voix la prise en considération de l'amendement Le Coutaller.
Si l'amendement est pris en considération, nous voterons ensuite sur le sous-amendement s'il est maintenu.
Que ceux qui sont partisans de voter l'amendement Le Coutaller le manifestent en levant la main.
Baissez les mains.
Avis contraires ?
L'amendement est accepté par 29 fois contre 15 et pris en considération.
Est-ce que le sous-amendement est maintenu

Un délégué - Après ce vote et le renvoi par 43 mandats contre 86, je demande qu'on vote sur le sous-amendement qui est rédigé ainsi : "Il ne pourra être fait appel qu'à des éléments laïcs et républicains."
J'accepte le vote par mandat.

Le président - Oui, mais est-ce que le dixième du Congrès le demande ? Je sais bien que nous avons du temps puisque la Commission des résolutions délibère ; ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour le perdre.
Est-ce que vraiment l'amendement est maintenu ?

Le délégué - Oui, il est maintenu ; je répète que j'accepte le vote par mandat.

Le président - Est-ce que le dixième du Congrès demande le vote par mandat ?
Que ceux qui sont partisans de voter par mandat le manifestent en levant la main ?
Personne ? Personne ne demande le vote par mandat ?
Personne ? Alors nous allons voter à main levée.

M. Allies

Je suis le seul à demander le vote par mandat.

Le président - Que ceux qui sont partisans de voter l'amendement le manifestent en levant la main.

Fondation Jean-Jaurès

Trois.
Avis contraires ?
24 voix contre 3. Le sous-amendement est repoussé.
Nous allons maintenant voter sur l'amendement Le Coutaller. Il a été pris en considération, mais
il n'a pas été voté; sans quoi je n'aurais pas pu mettre au vote le sous-amendement.
Le camarade Allies demande la parole sur l'amendement Le Coutaller ; je la lui donne.

M. Allies - Je crois que dans un grand nombre de petites communes, l'amendement Le Coutaller, s'il est adopté par le Congrès, gênera la constitution de listes, car il ne sera peut-être pas possible par, tout de constituer des listes Socialistes ou avec la présence de Socialistes et impliquant pour tous ceux qui seront sur ces listes l'égalité de base, car il y a des listes de coalition dans lesquelles… (applaudissements)… dans lesquelles des noms laïcs peuvent participer, mais où les Socialistes gardent une majorité suffisante, une majorité très large, et où le statu quo laïc est maintenu; et je pourrais citer l'exemple de la fédération de l'Hérault, qui n'a pas beaucoup de leçons à recevoir sur ce plan, où des municipalités Socialistes à direction Socialiste comptent dans leur sein des conseillers municipaux qui ne le sont pas mais qui ne font rien contre l'école laïque et font tout pour l'école laïque.
Vous allez peut-être, par cet amendement, créer des difficultés à de nombreuses sections et à des municipalités ou à des Conseils municipaux qui se représenteraient dans la forme actuelle qui ne recèle aucun danger pour la laïcité, et qui seront gênés même pour la reconduction du Conseil municipal actuel dirigé souvent par des Socialistes, et où les Socialistes, vraiment, dirigent les efforts du Conseil municipal.
C'est dans ce sens que j'avais demandé que l'on rédigeât le second paragraphe et de la façon suivante :
"En cas d'impossibilité de constituer des listes Socialistes homogènes, il sera demandé aux citoyens appelés à figurer sur les listes de coalition où nous participerons, l'acceptation d'un programme municipal se rapprochant au maximum du programme municipal du Parti Socialiste."
Car nous ne pouvons pas accepter non plus les termes de la motion présentée par la Commission de Résolutions qui implique l'acceptation du programme municipal Socialiste intégralement, car alors ceux qui participeront à ces listes seront des Socialistes.
Voilà dans quel esprit je pense que nous devrions délibérer et voter.
Laissez assez d'élasticité, faites confiance aux fédérations et aux sections Socialistes pour leur entrée ; ne rentrez que dans les listes où la laïcité sera sauvegardée, mais sans gêner les constitutions de ces listes.

Collection Jean Jaurès

Le président - Le Coutaller a la parole.

Jean Le Coutaller- Je voudrais tout de même qu'il soit bien entendu, entra nous, que les Socialistes ne cherchent pas à n'importe quel prix à arriver en tête des municipalités. Ceci étant posé, il est évident qu'il faut être logique. Or, si nous tenons compte du troisième paragraphe de la motion qui dit que nous devons tout mettre an œuvre pour faire échec au cléricalisme et au stalinisme, comment voulez-vous que vous puissiez faire appel à des éléments qui ne répondraient pas à la qualité de républicains, et de laïcs, dans un cas ou dans l'autre ?
Comment pourrez-vous, par exemple, faire échec au stalinisme, en faisant appel à des éléments qui ne répondront pas à cette qualité de républicains et de laïcs ?
Comment pourrez-vous faire échec au cléricalisme si vous n'exigez pas, d'un autre côté, de ceux auxquels vous ferez appel, qu'ils soient aussi républicains, et vous savez ce que je veux dire par là, et qu'ils soient laïcs, et vous savez également ce que j'entends par là.
Il me semble que la meilleure façon, pour, le Parti, de rester lui-même, de ne pas se compromettre, d'avoir une attitude à peu près uniforme, dans toutes les communes, c'est d'accepter le second paragraphe, tel que je l'ai rédigé, à savoir d'exiger de ceux auxquels nous ferons appel qu'ils soient des républicains, et dans le mot "républicain". Provo, il y a aussi quelque chose qui dit que l'on doit accepter le social. Il faut aussi que nous leur demandions d'être laïcs, car nous ne pourrons pas, avec des cléricaux, battre le 6 Communistes, pas plus que nous n'accepterons, avec des stalinien, de battre les cléricaux.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Allies, pour répondre, mais c'est la dernière fois !

M. Allies - Il faut être logique, vous voulez, au deuxième tour, faire échec au cléricalisme et au stalinisme, mais pourquoi, dès le premier tour, ne pas leur faire échec ? Car, ainsi, on annulerait les efforts, ou les tentatives, ou la tentation de certains éléments MRP, de constituer, dès le premier tour, des listes qui seraient faites avec d'autres éléments plus cléricaux et plus combatifs, on annulerait cette fraction en les englobant dans des listes où dis ne seraient pas la majorité.
Car c'est cela qui va se produire, si, dès le premier tour, il n'existe pas de coalition où les Socialistes dirigeront, auront la majorité absolue, et dans laquelle ils feront appel à des éléments sociaux du MRP, par exemple, puisque c'est du MRP que nous parlons, et que nous laissons de côté les autres éléments radicaux ou républicains. Si nous ne faisons pas appel à eux, qu'arrivera-t-il, puisqu'il nous est interdit de nous allier, et nul n'en a l'idée, avec des staliniens ? Dès le premier tour, les coalitions se feront avec le MRP, avec les éléments plus à droite, et nous serons évincés.
Voilà ce que je tenais à dire, car c'est l'expérience de 50 ou 80 communes de la

fédération de l'Hérault.

Le président - La parole est à Provo.

Victor Provo

Chers camarades, je suis plus près d'être d'accord avec le camarade qui vient de quitter la tribune que ce qu'il y a dans le texte, mais je veux dire les raisons pour lesquelles nous avons voté ce texte.

Nous savons, parce que c'est une règle générale que l'on a toujours vérifiée dans le Parti, à l'occasion des élections municipales, que, quelles que soient les décisions que nous prendrons, un certain nombre de sections, au cours de la campagne électorale, et surtout à la veille du second tour, prendront les décisions qui, en fin de compte, ne regarderont qu'elles, et c'est parce que nous savons cela que nous n'avons pas voulu, dès le premier tour, avant le premier tour, les engager vers une politique de coalition.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette position à l'unanimité, t la Commission des résolutions.

Alors, ne disons pas que nous envisagerons tout de suite des coalitions. Disons que la règle veut que nous cherchions à former des listes Socialistes, et à les compléter par des personnalités qui acceptent le programme minimum Socialiste, sur la plan municipal.

C'est cela qui nous a guidé dans cette opération, mais nous savons bien, et vous le savez aussi, qu'entre le premier et le deuxième tour, les fédérations seront assaillies de demandes de participation, de collaboration de listes communes, et qu'elles auront bien de la peine à prendre leurs positions.

C'est pourquoi nous avons dit que nous faisons confiance aux fédérations pour régler ces problèmes, en vertu des décisions prises au cours du Conseil national ; alors, ne disons pas d'avance ce que nous allons faire. Recommandons de présenter des listes Socialistes au premier tour, et précisons que nous n'empêcherons pas les coalitions au deuxième tour.

Battre la réaction sur tous les plans, avons-nous dit. Et bien, on a toujours fait confiance aux camarades pour faire échec à la réaction, au stalinisme, et au cléricalisme militant.

Nous avons toujours demandé aux fédérations d'être vigilantes à cet égard. Pourquoi prendre des décisions formelles, nous ligoter au départ, ne pas nous permettre une tactique qui peut nous donner la possibilité, entre les premier et second tours, d'avoir le maximum d'élus dans les communes !

C'est comme cela que le problème se pose. Ne nous ligotons pas au départ, je vous en prie.

Disons que nous ferons le maximum d'efforts pour présenter des listes Socialistes partout où ce sera possible, et nous savons que da nombreux cas se poseront. Nous compléterons les listes au mieux des intérêts du Parti.

C'est comme cela que nous devons toujours opérer, et je vous demande de vous

rallier à ce texte

Le président - Alors, nous allons voter. Que ceux qui sont partisans d'accepter l'amendement Le Coutaller le manifestent en levant la main !
Est-ce que le dixième du conseil demande le vote par mandat ?
Il n'y a pas le dixième. Nous allons voter à main levée.
(Protestations dans la salle.)

Un délégué - Je propose le vote par mandat.

Dans la salle - On perd du temps ! Passons au vote !

Léon Boutbien

Camarades, la Commission des résolutions, cette fois-ci, a terminé ses travaux, et je pense, dans un climat unanime.
Je vous propose, en conséquence, d'adopter le texte suivant, qui a donné satisfaction à tous les camarades présents à la Commission.
"Message aux peuples de l'Union Française et de Tunisie :
"Les Socialistes de France et de l'Union Française, réunis en Conseil national à Asnières les 24 et 25 janvier 1953 ont délibéré à nouveau sur les rapports franco-tunisiens. ils ont travaillé avec le soucis de la vérité, la franchise de l'amitié et la volonté d'aboutir à restaurer un climat réciproque."
"Il n'est que temps de poursuivre les négociations, de part et d'autre, en vue de l'accession des Tunisiens à la capacité de s'administrer eux-mêmes, compte tenu des dispositions pertinentes de la charte des Nations Unies."
"Le Parti Socialiste n'aura que fierté à verser au dossier de l'histoire de la période difficile que nous traversons, la somme de toutes ses initiatives et de tous ses efforts, en vue de réaliser, une union sincère et durable entre le peuple de France et le peuple de Tunisie."
"Dans les diverses résolutions de ses Congrès nationaux, et notamment en mai 1950, dans ses écrits, dans sa presse, dans l'action de son Comité directeur, comme de ses militants, dans ses initiatives et ses votes au Parlement, le Parti Socialiste a toujours été et reste un fidèle ami du peuple de Tunisie."
"Il a en effet dénoncé, sans faiblesse, toutes les erreurs qui ont créé la situation actuelle, toutes les mesures arbitraires d'éloignement, de répression ou de contrainte, les campagnes d'excitation à la haine, les actes de violence criminelle, individuels ou collectifs. Le Parti Socialiste a toujours demandé, quels que soient les auteurs, que toute la lucide, et qu'une justice sereine recherche et châtie tous les coupables."
"Il n'a pas craint de dire au gouvernement français et aux parlementaires de la majorité actuelle la gravité d'une décision politique qui, sous le fallacieux prétexte, de maintenir un état de fait, méconnaîtrait les aspirations les plus légitimes du peuple tunisien. Il a dénoncé les fautes commises à tous les

Fondation Jean-Jaurès

échelons par certains représentants de l'administration française en Tunisie, qui croient encore à la vertu d'une politique de coercition et ainsi ne font, par leurs actes quotidiens, qu'aggraver la situation actuelle."
"Le peuple tunisien, ses organisations politiques et syndicales, ses représentants les plus qualifiés, ne peuvent donc ignorer ce que le Parti Socialiste a fait pour eux, et tout ce qui l'autorise aujourd'hui à leur exprimer, en toute amicale franchise, sa pensée."
"De même que le peuple français, instruit par sa propre histoire, sait que l'évolution du monde moderne amène les peuples jusqu'alors dépendants à exprimer avec une force accrue leurs inspirations à l'indépendance croissante des nations et l'obligation où chacune se trouve à s'intégrer dans des ensembles, de structure diverse, mais toujours dominée par les impératifs géographiques, les nécessités économiques et les circonstances historiques."
"Les Socialistes savent que la Tunisie, avec ses trois millions d'habitants a une situation économique encore précaire, doit importer son énergie, construire ses routes et ses ports, irriguer ses plaines, électrifier ses villes et ses campagnes, acheter, au delà de ses frontières trois fois plus qu'elle n'exporte, et achever de libérer de l'ignorance tous ses enfants. Le contact entre deux civilisations et, dans les heurts d'une collaboration imposée il y a 70 ans, a en définitive réalisé un enrichissement de la Tunisie sur le triple plan matériel, intellectuel et social, comme le reconnaissait Habib Bourghiba lui-même."
"C'est pourquoi les Socialistes estiment que toute exaltation d'un chauvinisme raciste ou fanatique, toute action terroriste, individuelle ou collective, loin de servir la cause tunisienne, se retourne contre elle, entraîne des mesures répressives et fournit aux puissances féodales du passé comme aux propagandes démagogique étrangères l'illusion de pouvoir ainsi rompre l'amitié franco-tunisienne qui n'a pourtant jamais été démentie sur des champs de bataille communs et qui reste, envers tout, vivace au cœur de nos deux peuples. Ils souhaitent donc que toutes les organisations tunisiennes évitent cette erreur et n'attendent pas d'actes aveugles et criminels l'amélioration de leur sort."
"De son côté, le Conseil national Socialiste demande au gouvernement de la République, la reprise rapide et loyale des négociations pour que les promesses faites au peuple tunisien deviennent réalité. Si le plan de réforme peut paraître à certains représentants tunisiens insuffisant, rien ne s'oppose à le parfaire, à la condition que les parties exposent leurs vues et leurs buts."
"pour assurer la transition politique nécessaire, Français et Tunisiens doivent coopérer, dans un climat de détente et de libertés. Il s'agit d'aider la Tunisie à s'insérer dans le circuit de la vie moderne, et de la doter d'une constitution démocratique qui, dans le régime constitutionnel de son choix, associera les populations de Tunisie à la gestion des affaires publiques."
"Nos efforts doivent aboutir, dans l'égalité des deux états, à la conclusion d'un traité d'association qui consacrera l'interdépendance économique, stratégique et culturelle, inscrite dans les faits."

Ce texte a été adopté à l'unanimité. Je tiens à dire qu'un effort commun a été fait, il a porté ses fruits, et je m'en réjouis.
(Applaudissements)

Le président - Personne n'étant inscrit, nous allons passer au vote.
Quelqu'un demande-t-il le vote par mandat ?

Dans la salle - Oui.

Le président - On demande donc le vote par mandat ?
(Protestations diverse dans la salle.)
La majorité semble vouloir voté à main levée, que ceux qui sont partisans d'adopter le texte le manifeste en levant la main ?
Avis contraires ?
Il n'y en a pas.
Le texte est adopté.
L'ordre du jour est épuisé. Mais nous ne sommes pas épuisés. C'est pourquoi nous levons la séance, aller dîner, et dormir. Bon appétit !
La séance est levée.

Coll. Fondation Jean-Jaurès